

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	<u>8</u>
DEBATS	10
INDEX DES MATIERES	175 <u>75</u>

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les vingt et vingt-et-un septembre à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DES 1ER ET 2 MARS 2018
- 2/ DEMANDE DE COMPENSATION DE PERTE D'EXPLOITATION FORMULÉE PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DU LORRAIN
- 3/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EKYMOSE POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE STREET DANSE EN ALLEMAGNE EN MAI 2015
- 4/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°15-1641-21 DU 24 SEPTEMBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ ELOA PROD POUR LA PRODUCTION D'UN LONG MÉTRAGE INTITULÉ « MEURTRE À LA MONTAGNE PELÉE »
- 5/ DEMANDE DE RENONCEMENT AUX DIVIDENDES ATTRIBUÉS À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE PAR LA SOCIÉTÉ AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE (SAMAC) AU TITRE DES EXERCICES 2015 ET 2016
- 6/ SUBVENTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PÔLE UNIVERSITÉ DE MARTINIQUE AU TITRE DES APPELS À PROJETS DE L'ANNÉE 2018
- 7/ PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ATTRIBUTION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DES AGRÉMENTS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSERVATION DU CADASTRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, À L'EXCEPTION DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE, ET POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉTABLISSEMENT ET DE CONSERVATION DU CADASTRE PARCELLAIRE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, À MAYOTTE ET À LA RÉUNION
- 8/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 9/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « LOGIS SAINT-JEAN » EN VUE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES « LE LOGIS SAINT-JEAN » APRÈS MISE AUX NORMES ET EXTENTION

- 10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 127 308,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 2 LLTS SITUES 44 ROUTE DES RELIGIEUSES A FORT DE FRANCE
- 11/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 436 861,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA (30 LLS ET 45 LLTS) AU QUARTIER CHATEAUBOEUF A FORT DE FRANCE
- 12/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 364 286,12 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 48 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) RESIDENCE DE L'ERMITAGE QUARTIER JAMBETTE A SAINT JOSEPH
- 13/ ACTUALISATION DES EXONÉRATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPÉRATEURS DE LA SECTION D DE LA NAF
- 14/ MODIFICATION DES TAUX D'OCTROI DE MER APPLICABLE AU BIEN RÉFÉRENCÉ SOUS LA NOMENCLATURE 68109900
- 15/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0017580 GCSSIS MARTINIQUE « EXTENTION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE MÉDICALE ANTILLE-GUYANE (IMAG EN MARTINIQUE)
- 16/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 MQ0013098 COMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE « RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES ÉCOLES A ET B DE RIVIÈRE-SALÉE ET CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE TRANSIT AU QUARTIER LAUGIER »
- 17/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATION FONCIÈRE ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE SYSTÈME D'IRRIGATION PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2015 RMAR040116DA0970046 »
- 18/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 25,07 HA EN 2017 RMAR040117DA0970088 »

19/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL LES CANNES DE PETIT PRÉ – PLANTATION DE CANNE À SUCRE 2015 – 2016 / REMODELAGE, DRAINAGE – DOSSIER 2/2) – RMAR040116DA0970219 »

20/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL AGRI CANNE – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 44,83 HA, 2,36 HA DE VERGER ET INVESTISSEMENTS (2017) – RMAR040118DA0970020 »

21/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SAS BAMARYL – ACQUISITION DE DRAINAGE ET TRACES EN 2015-2016 – RMAR040116DA0970014 » - DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

22/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « EARL PÉPINIÈRE LE MONDE DES VÉGÉTAUX – MODERNISATION EXPLOITATION – INVESTISSEMENT MATÉRIELS ET PLANTATIONS – RMAR040117DA0970061 »

23/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL RIVIÈRE LÉZARDE- PLANTATION DE BANANE (7,06 HA) MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES 2016-2017 – RMAR040116DA0970208 »

24/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « EARL DOMAINES THIEUBERT – TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DES PARCELLES RP1, RP2, T4, T6 ET T7 DE 2015 À 2016 – RMAR040116DA0970062 »

25/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 À » SARL HABITATION PETITE GRENADE — PLANTATION DE BANANE (17,82HA) ET INVESTISSEMENTS 2016 — RMARO40116DA0970241

26/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL UNION – PLANTATION DE VITROPLANTS (11,49 HA), ACQUISITION D'UN QUAD DE TRAITEMENT CERCO ET DE MATÉRIELS RÉCOLTE (2016) – RMARO40116DA0970192

27/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION – PLANTATION ET MÉCANISATION 2016 – RMAR040116DA0970081 »

28/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION PETIT MORNE – PLANTATION DE BANANE (36,93 HA), INVESTISSEMENT LIÉS AUX PLANTATIONS ET ACQUISITION DE MATÉRIEL AGRICOLE 2016 – RMAR040116DA0970245 »

29/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « GFA JO & CO – MODERNISATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE BOVINE GFA JO & CO EN 2015 – RMAR040116DA0970053 - DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

30/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEAMP 2014-2020 – « COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2019 – RÉMUNÉRATION – PFEA780218CT0970002 »

31/ DEMANDE DE MODIFICATION DE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 69 DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP (PON-2014-2020) — « LES TI-FUMES DE CLÉMENT — TRANSFORMATION DE PRODUITS DE PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE — PFEA690018CT0970002

32/ SÉLECTION ET PROGRAMMATION D'UN DOSSIER SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP) — DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 48 — INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS DANS L'AQUACULTURE (PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020) — « MONSIEUR ALEX RACINE — EI RACINE AQUACULTURE — PFEA480018CT0970001 »

33/ DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 ALINÉA 3 DE LA DÉLIBÉRATION N°17-486-13 PORTANT AIDE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES (ACTC) PROGRAMME 2016 À LA VILLE DU LORRAIN — OPÉRATION CONCERNÉE : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE — DEMANDE COMPLÉMENTAIRE

34/ VILLE DU PRÊCHEUR: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE ET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RIVIÈRE DU PRÊCHEUR

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

35/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2018

36/ PASSATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'ARBITRAGE PORTANT SUR LE MARCHÉ N° 11 TMT 040 PASSÉE ENTRE LE GROUPEMENT COLAS/SATRAP ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE BISHOP POUR LE PASSAGE DU TCSP

37/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 1 DOSSIER SUR LE FSE – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER / FSE 2014-2020

38/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS SUR LE FEDER – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE 2014-2020

39/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 13 DOSSIERS SUR LE FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020

40/ TRANSFERT D'UNE ENVELOPPE DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2018/2019 RELATIVE AUX MESURES RÉGIONALISÉES DU PO FEAMP 2014-2020

POINTS PROCEDURE D'URGENCE

41/ CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'INSTITUT MARTINIQUAIS DE SPORT EN VUE DU VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS)

42/ CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'INSTITUT MARTINIQUAIS DU SPORT EN VUE DE POURSUIVRE L'ACTION ET DE PAYER LE SOLDE DE LA SUBVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION « MAITRISE DES COMPETENCES CLES OPTION INSERTION PAR LE SPORT »

43/ RÉALISATION DU GIRATOIRE SUR LA RN6 - NORD COMMUNE DU VAUCLIN

44/ TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DU CANAL DE BEAUREGARD DE L'ÉTAT A LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

45/ ELABORATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE MARTINIQUE (PTI)

46/ RÉPARTITION DU PRODUIT DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) - RÔLE 2018

47/ RÉPARTITION 2018 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATÉES EN 2017

48/ MOTION (n°2) DES ELUS DE L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE SUR LA SITUATION DE PHILIPPE AURORE, DIRECTEUR DE L'EPLEFPA DE CROIX RIVAIL

PRESENCES

LE 20 SEPTEMBRE 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Eugène LARCHER (procuration à Joachim BOUQUETY), Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Louise TELLE), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA (procuration à Francine CARIUS), Justin PAMPHILE (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Josiane PINVILLE (procuration à Lucien ADENET), Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Sandrine SAINT-AIME, Patricia TELLE (procuration à Sandra VALENTIN).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

ASSISTAIENT À LA SEANCE_: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE — Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

LE 21 SEPTEMBRE 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Maryse

PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE (procuration à Claude BELLUNE), Michelle BONNAIRE (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à Michelle MONROSE), Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Eugène LARCHER (procuration à Joachim BOUQUETY), Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Louise TELLE), Yan MONPLAISIR (procuration à Karine MOUSSEAU), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA (procuration à Francine CARIUS), Justin PAMPHILE (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Josiane PINVILLE (procuration à Lucien ADENET), Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Patricia TELLE (procuration à Sandra VALENTIN).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

ASSISTAIENT À LA SEANCE : Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.



JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

DEBUT DE SEANCE A 11H02

M. le Président Claude LISE – Bien ? collègues, il est 11h02, j'ai demandé plusieurs fois, aux élus qui sont à l'extérieurs de rentrer. Donc, moi, je demande à Monsieur PRIAM maintenant de faire l'appel pour savoir si on a le quorum ou pas. Chacun prenant ses responsabilités, bien entendu. Donc, Monsieur PRIAM...

(Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus) –

M. Christophe PRIAM – Président vous avez le quorum requis.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Donc, le quorum est acquis, je déclare la séance ouverte et je salue tous les collègues qui sont présents en les remerciant de leur présence, même si nous entamons nos travaux avec un retard d'un peu plus d'une heure. Alors j'espère qu'on essaiera de rattraper ce retard dans le cours des débats. Alors, comme vous savez notre réunion a été convoquée sur deux jours ; cela ne nous oblige pas bien sûr à faire deux jours. Mais enfin, on est convoqué sur deux jours. Quarante points figurent dans l'ordre du jour qui vous a été transmis dans le délai réglementaire, dont 33 rapports en ordre du jour principal. Trente-trois rapports qui ont été vus par le bureau de l'assemblée. Bureau de l'assemblée qui s'est réunie le mardi 4 septembre 2018 à 16h45. Je veux vous préciser, ou repréciser pour certains les procédures. Vous savez que le bureau doit se réunir 15 jours au plus tard avant la plénière. C'est l'article L-7225-3 qui dit ceci : « 15 jours au moins avant la réunion de l'assemblée de Martinique, le Président du conseil exécutif de Martinique transmet au Président de l'Assemblée de Martinique un rapport sur chacune des affaires qui doivent être examinée par l'Assemblée ». Donc, j'avais l'obligation, par conséquent, de réunir le bureau au plus tard le mardi 4 septembre. Et il s'est réuni, je l'ai dit, ce mardi 4 septembre à 16h45. A ce moment, je n'avais pas d'ordre du jour et j'avais des bordereaux portant sur 33 rapports. C'est, bien entendu, sur cette base que le bureau a arrêté sa position. Donc le bureau a accepté cet ordre du jour portant sur ces 34 questions. Le lendemain, à 16h45, j'ai reçu un ordre du jour portant sur 75 points. Je vous le dis, c'est pour être en transparence avec vous. Cela m'a posé un problème. Alors, ce que j'ai pu faire, c'est par téléphone, joindre certains membres du bureau, ceux que j'ai pu, et c'est donc par une consultation téléphonique, sur ma proposition, qu'un certain nombre des rapports qui venaient, comme cela, après la réunion du bureau, ont été acceptés. La proposition que j'ai faite, c'était d'accepter les dossiers qui concernaient les questions financières, qui avaient une incidence financière pour la Collectivité et, bien entendu, pour la Martinique. Donc, cela m'a amené à accepter 34 dossiers, si ma mémoire est bonne, en ordre du jour complémentaire. C'est bien cela? Oui, donc, c'est-à-dire que les 33 qui avaient déjà été acceptés par le bureau, plus le procès-verbal qui ne m'a été transmis que ce jour-là ; donc cela fait 34, et j'ai accepté six dossiers en plus, en ordre du jour complémentaire, des dossiers européens en demandant qu'on les regroupe en quatre dossiers : un dossier FSE, un dossier FEDER, un dossier FEADER et un dossier FEAMP. Deuxièmement, un dossier relatif à la DM2, et un dossier relatif à une convention concernant le TCSP. Donc vous voyez, six dossiers : quatre dossiers de fonds européens, la DM2 et un dossier de convention concernant le TCSP. Voilà les dossiers que j'ai retenus avec l'accord des collègues que j'ai pu toucher in extremis pour cette plénière. Alors on verra, toute à l'heure, bien sûr des questions qui viennent en urgence, ce qui est autre chose.

Alors, je vous propose d'accepter premièrement, le retrait de deux rapports :

- Alors, c'est le rapport n° 21. Alors, il s'agit d'un rapport relatif à l'attribution d'aides européennes, mais, en réalité, je vous demande de retirer ce rapport-là, mais on va le retrouver, en fait, à l'intérieur du groupement de questions de fonds européens que j'ai demandé au collègue Miguel LAVENTURE de faire, et donc, on va retrouver ce dossier dans le cadre du rapport 39. Mais enfin, pour la bonne lecture des choses, j'ai été obligé de vous demander de retirer le n°21.
- Ensuite, retirer le n°29 relatif à la demande d'attribution d'aide européenne et co-financement lié dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020; il s'agit de GFA, JO & CO, modernisation de l'exploitation agricole bovine, et nous demandons de retirer cette question-là parce qu'il nous est signalé qu'on a besoin d'une instruction complémentaire.

Alors ça, ce sont les deux questions que je vous demande de retirer. D'autre part, je vous propose l'introduction selon la procédure d'urgence, comme d'habitude, sept questions qui ont fait l'objet de rapports mis à votre disposition dans les délais requis, à savoir au moins de trois jours avant la date de la plénière.

- Il s'agit du rapport n°41, qui concerne une convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Institut Martiniquais de Sport, en vue du versement du solde de la subvention relative à la mise en œuvre de la formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Ensuite, du rapport n°42, qui concerne une convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique également, et l'Institut Martiniquais du Sport en vue de poursuivre l'action et de payer le solde de la subvention relative à la mise en œuvre de la formation Maîtrise des compétences clés, option insertion par le sport. L'examen et la prise de décisions urgentes sur ces deux rapports sont justifiés par la nécessité d'autoriser la signature de nouvelles conventions avec l'IMS pour solder des opérations de formation aux métiers des sports.
- Troisième rapport que je vous demande d'accepter en procédure d'urgence, c'est le rapport 43. Il s'agit de la réalisation du giratoire sur la RN6 Nord, qui concerne la commune du Vauclin. Compte tenu du calendrier de programmation des travaux et l'intérêt de cette opération bien sûr pour la ville du Vauclin, il apparaît urgent que la CTM qui a été sollicitée fasse connaître sa position à la ville du Vauclin.
- Ensuite, nous avons le rapport n°44. Il s'agit du transfert de domanialité du canal de Beauregard de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Martinique. L'urgence vient du fait des contraintes d'engagement de crédit de l'Etat 2018. Sans délibération immédiate, il y aurait un risque de ne pas avoir le temps matériel de déléguer à la collectivité les 150 000 € prévus pour les travaux au titre de 2018,

- donc 150 000 € venant de l'Etat, et, en conséquence, on risquerait de perdre purement et simplement ces crédits-là. Voilà donc la raison de l'examen en urgence.
- Ensuite, nous avons le rapport 45. Il s'agit de l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion de Martinique, le PTI. C'est un rapport qui vise à informer l'assemblée. C'est une information. Informer l'assemblée de la mise en œuvre par la Collectivité des travaux relatifs à l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion.
- Ensuite, le rapport 46. Il s'agit de la répartition du produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle FDPTP, pour le rôle 2018.
- Et enfin, le rapport n°47: répartition 2018 du produit des amendes de police constatées en 2017. L'urgence pour ces deux derniers dossiers s'explique par la réception récente des données qui les concernent, et la nécessité pour le préfet de pendre, avant vendredi 28 septembre 2018 au plus tard, ces arrêtés relatifs, d'une part, à la répartition des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants; vous connaissez cette procédure-là; et d'autre part, à la répartition du produit du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle. Il s'agit donc de ne pas perdre ces sommes-là, ce qui explique l'urgence.

Donc, vous voyez six questions en procédure d'urgence, les délais ont été respectés dans les transmissions que j'ai pu vous faire et, par conséquent, je mets aux voix ces différentes propositions : les deux retraits que j'ai expliqués et les 6 questions en ordre du jour supplémentaire en urgence.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a des oppositions ? Le collègue LORDINOT....

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président de l'Assemblée, le Président du conseil exécutif, très cher Alfred, très chers collègues. C'est une prérogative du bureau de l'assemblée d'arrêter l'ordre du jour de nos plénières. Je souhaiterais que cette prérogative soit respectée, ce qui n'est pas le cas. Pour la présente plénière nous avons eu droit à trois convocations successives. Président, tu l'as rappelé, lors de la réunion du bureau, nous ne disposions pas du point le plus important financièrement, en tout cas c'était la décision modificative n°2. Ce n'est pas normal. Donc j'espère qu'il y aura une meilleure fluidité entre le Président de l'assemblée et le Président du Conseil exécutif, pour que la prérogative de l'assemblée soit respectée dans son bureau notamment. Et, Président, tu l'as souligné, j'accepte bien une consultation téléphonique, mais cette affaire doit s'arrêter. Il faut m'envoyer des mails et je souhaiterais aussi avoir le contenu des dossiers, parce que jusqu'à maintenant, l'opposition montre sa bonne volonté, représentée par son vice-président et accepte de travailler sans le contenu des dossiers. Il faut que cela s'arrête. Vous avez envoyé la décision modificative n°2, le vendredi soir, vers 18h30, pour convoquer une réunion de la commission des finances le mardi matin à 9h00. Le délai n'est pas suffisant. Certains élus, comme celui qui vous parle, peuvent décider de consacrer leur week-end à regarder les documents. Il faut prendre un temps pour analyser, pour ne pas venir faire de la figuration dans les commissions. Mais je constate qu'à cette commission il y avait trois membres ou quatre membres de la majorité présents et c'était une commission conjointe. Donc, le processus n'encourage pas la participation des élus aux commissions. Il nous faut trouver un autre moyen de fonctionner; faire que les dossiers soient transmis en temps, que les commissions se réunissent hors période de l'assemblée, sinon, à quoi ça sert d'avoir une assemblée ? A à quoi ça sert ? C'est la démocratie. Vous avez la majorité, il n'y a pas de soucis. Il faut respecter le choix du peuple, mais nous avons eu 71 000 voies. Il faut nous respecter aussi! Dans la démocratie, il y a une majorité, il y a une opposition et c'est comme cela que ça fonctionne. Mais on ne peut pas être sans cesse obligé de travailler dans ces mauvaises conditions. Je l'ai dit à Monsieur le président de la commission des affaires économiques. Cela fait très longtemps qu'il a été décidé que je suis membre de cette commission. Je ne reçois pas de convocation. Donc, j'ai demandé et je le redemande, que cette affaire soit réglée définitivement, et que je participe aux réunions pour que l'on puisse voir comment on peut travailler à développer le pays Martinique. Donc, aujourd'hui, Président, j'ai écouté tes explications, mais je ne suis pas sûr que tout le monde ait compris le nombre de dossiers qu'on...combien de dossiers allons-nous examiner aujourd'hui? 45, 47, 43, 42 ? Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens qui peuvent répondre dans l'assemblée. Donc, sur la procédure, est-ce qu'il est possible de modifier ce qui se passe actuellement ? De nous transmettre pour la réunion de bureau, l'ensemble des dossiers qui concerne la séance à venir. L'ensemble des dossiers, pas seulement des intitulés, mais des dossiers complets. Et je souhaiterais aussi que les présidents de commission travaillent peut-être à regrouper les commissions pour qu'on ait de vrais débats, de vraies commissions qui fonctionnent et, surtout des procès-verbaux ou des comptes-rendus des commissions, car apparemment cela n'existe pas. Voilà les quelques demandes que je formulerai concernant l'ordre du jour. Et, je dois dire que ce matin encore, j'ai vu qu'il y a un certain nombre de personnes qui contrôlent très strictement l'accès à notre parlement. C'est peutêtre normal pour des raisons de sécurité, mais je le répète, il y a une législation qui s'applique. Jusqu'à nouvel ordre c'est le droit public français qui s'applique dans notre pays et, les agents de sécurité qui sont là, ne sont pas identifiables. Il y a un certain nombre de gens en civil qui contrôlent les accès de la collectivité. Les agents qui sont là n'ont pas le badge, on ne voit pas leur nom. C'est une prérogative de.... Président, si les élus ne peuvent pas accéder librement à l'Assemblée, il y a un problème! Certains collègues m'ont dit qu'ils ont été arrêtés au portail, qu'il a fallu passer des coups de fils pour savoir s'ils pouvaient rentrer dans l'Assemblée. Mais dans quel système on est ? Dans quel système on est ? Je demande là, très clairement Monsieur le Président, au Président de l'Assemblée qui va s'adresser certainement au Président de l'exécutif, que ces pratiques cessent, qu'il n'y ait pas de gens en civil qui contrôlent l'accès des élus à l'hémicycle de l'Assemblée de Martinique. Merci bien.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. J'ai, pour ma part, depuis le début, fait tout ce que je pouvais faire pour que les prérogatives de l'assemblée soient respectées dans un système, je ne finirai jamais de le répéter, qui est un système qui n'est pas viable. Après expérience, je considère que ce système n'est pas viable pour la bonne raison, que j'ai relu pour vous le texte qui dit que le Bureau arrête l'ordre du jour, et il ne dit pas que ça. Le Bureau décide aussi des dates des plénières et des lieux de réunion de plénières. Quand la loi dit ça, avec quels moyens le Président de l'Assemblée peut décider de convoquer une plénière? A quel moment il sait quels dossiers sont prêts? Donc vous voyez qu'il y a une impossibilité, au-delà de ce que l'on peut essayer d'arranger entre nous, il a quelque chose

que j'avais dénoncé, à l'époque, qui ne peut pas coller dans la loi. On donne au Bureau une prérogative qu'il n'est pas en mesure d'assurer. Seulement, il faut au moins respecter les délais. C'est tout ce que je peux faire respecter, ce sont les délais. Nous n'avons aucun moyen, par ailleurs, même de présenter des questions à l'ordre du jour, la loi disant que c'est en priorité les questions de l'exécutif, je ne vois pas très bien comment dans le système actuel, l'Assemblée pourrait présenter des questions. Donc il y a ce qui n'est pas possible de par la loi, après il faut que l'on essaie de s'arranger. En tout cas, en ce qui concerne les ordres du jour complémentaires, j'ai été en toute transparence avec vous. J'ai très clairement indiqué que je n'accepterai plus de questions complémentaires hors délai, hors réunion du Bureau. Je réunis le Bureau à l'extrême limite, je n'accepterai plus. C'est très clair, sauf les questions, bien entendu, qui sont des questions qui ont un caractère d'urgence, mais des questions normales, ce n'est pas possible. Je ne vais pas continuer à réunir des gens par téléphone, etc. parce que cela me retombe dessus après. Je suis interpellé etc. Donc, moi je l'ai dit. Pour cette fois, il fallait véritablement sauver un certain nombre de questions, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour sélectionner tout ce qui pouvait avoir une incidence, notamment financière. Donc j'ai fait le maximum de ce que je pouvais faire pour que l'Assemblée puisse travailler, enfin, à peu près normalement. Après, les questions de réunions de commission, il serait logique également que les commissions, non seulement se réunissent avec si possible le quorum, mais qu'il y ait des procès-verbaux de ces commissions. Normalement le Président de l'Assemblée devrait être destinataire de ces procès-verbaux. Je devrais au moins savoir ce qui se passe au sein de mon Assemblée. Par ailleurs, je le dis aux collègues, parce que chaque collègue m'interpelle, ce n'est pas seulement l'opposition. Les collègues m'interpellent lorsqu'ils ont un problème. Et lorsqu'ils n'ont pas de problèmes ils oublient les règles. Je vois des collègues de l'Assemblée qui acceptent de représenter l'exécutif, par exemple, alors qu'il y a une séparation des pouvoirs, soi-disant. Mais les collègues ont tort. Qui les oblige à faire cela? Je constate que c'est courant. J'ai même vu constituer une commission au sein de l'assemblée, sans même que le Président de l'Assemblée soit au courant. Comme si, pour prendre un exemple, mais à un autre niveau, comme si le premier ministre décidait de faire une commission à l'Assemblée nationale. Vous avez déjà vu ça ? Mais ça s'est fait ! Cela s'est fait parce que des collègues de l'Assemblée acceptent ça! Donc, il y a la loi, il y a l'application de la loi, il y a l'esprit de la loi et puis il y a aussi le comportement des élus. Et je le dis, que vous soyez contents ou pas contents, il y a plein d'élus qui me parlent de « oui l'Assemblée n'a pas assez de pouvoir, l'Assemblée ceci etc. ». Et puis quand on les désigne de l'exécutif, ils y vont. Donc ils ne respectent pas eux-mêmes le fait qu'ils sont dans l'assemblée. Moi, il ne me vient jamais à l'idée de désigner des conseillers exécutifs pour me représenter. Il y a des représentations que la loi prévoit ou c'est le Président de l'assemblée qui décide Je ne le fais jamais. Et je suis sûr que si je le faisais je ne vois pas un conseiller exécutif présent et qui accepterait que je le fasse. Donc, il faut aussi que vous tous, autant que vous êtes, vous vous comportiez comme élu d'une assemblée. Alors, on respecte les prérogatives de l'exécutif et vous, vous assumez vos responsabilités d'assemblée. Voilà, je tenais à le dire, que les choses soient claires et moi, je ne fais que vous représenter. Je n'ai pas d'autres prérogatives que de vous représenter. Donc, en tout cas, j'ai été transparent je pense sur la procédure et j'ai fait preuve d'un maximum de bonne volonté, car nous sommes obligés aussi, au-delà des procédures, au-delà du formalisme, il ne faut pas pénaliser, bien entendu, la collectivité et la Martinique. Donc, tout ce qui avait une incidence importante, notamment financière, je me suis débrouillé pour que, même hors délais, les choses se passent convenablement. Ceci étant dit...

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE – Alors, collègue MONPLAISIR, excuse-moi, je n'avais pas vu que tu avais levé le doigt. Je te donne la parole.

M. Yan MONPLAISIR – Merci monsieur le Président. Oui, je vais intervenir parce qu'il a été indiqué que Monsieur LORDINOT n'avait pas été convié par la commission dont j'assume la présidence. Je m'en suis excusé auprès de lui, et je pensais que ceci était suffisamment clair. Nous n'avions pas été avisés de ce que Monsieur LORDINOT remplaçait Monsieur HAJJAR. Alors, j'assume avec notre Assemblée le dysfonctionnement qui justifie cela, mais il n'y avait aucune volonté de ne pas le convier. D'ailleurs tous les membres de la commission sont invités. Si nous n'avons pas remarqué son absence, et je suis d'ailleurs très heureux qu'il soit là et qu'il vienne dans cette commission, c'est tout simplement parce qu'aucun des membres de l'opposition qui font partie de cette commission ne viennent depuis la deuxième ou troisième réunion de cette commission, depuis la mise en place de notre assemblée. Alors, moi je ne savais pas qu'il y avait une volonté de siéger, et je ne savais pas qu'il avait été désigné pour siéger quelqu'un pour des raisons qu'il m'a expliquées en raison des difficultés qu'il a sur certains jours de nos réunions, ne siégeait plus depuis très longtemps, pas plus que les autres, et donc, son absence ne m'est pas parue suspecte. Simplement, maintenant on sait que c'est lui, on sait qu'il vient et qu'il viendra, donc il sera, comme tous les autres, qui continuent de ne pas venir mais qui continuent d'être convié, invité à apporter sa contribution au travail que nous faisons dans cette commission et à nous enrichir de ses propositions, de ses remarques, de ses suggestions. Moi, je pense que plus on est de cerveaux à réfléchir, et même s'il s'agit de réfléchir dans une dialectique, c'est-à-dire dans une opposition de point de vue, c'est la meilleure manière de construire ensemble. Encore faut-il que la bonne volonté dont je fais preuve qui consiste à essayer d'associer tout le monde au travail de cette assemblée au travers des responsabilités que j'assume, ai un écho de l'autre côté. Et si l'opposition ne veut pas venir dans les commissions, je ne peux pas quand même les forcer. C'est la démocratie. Donc, mon cher Fred LORDINOT, mon cher collègue, bien évidemment, tu seras dorénavant invité, maintenant que le correctif a été noté. Et puis Monsieur le Président, j'ai entendu également, je veillerai... je croyais que c'était systématique, mais je veillerai à que les procès-verbaux vous soient transmis, ainsi qu'à tous les membres de la commission. Nous avons eu quelques fois quelques petites difficultés d'ordre administratif avec des congés etc. Mais, systématiquement, je veillerai à ce que le procès-verbal vous soit transmis. Je tenais à faire cette mise au point pour qu'il ne soit pas imaginé par certains, qu'il y avait une volonté de ne pas inviter qui que ce soit et surtout de ne pas inviter Fred LORDINOT dont je connais la pertinence des propos et avec lequel j'ai grand plaisir à débattre pour ne pas dire quelques fois à combattre, mais avec toujours l'esprit positif qui nous anime et l'un et l'autre.

M. le Président Claude LISE – Merci. Alors vous devez voter pour l'adoption des questions retirées à l'ordre du jour ou ajouté à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition ? Oui, collègue DUVERGER ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, notre groupe nous n'allons pas voter l'ordre du jour, donc nous nous abstenons.

M. le Président Claude LISE – Très bien, en dehors du groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle, il n'y a pas d'opposition ? Il n'y a pas d'abstention ? C'est l'unanimité au sein du groupe majoritaire.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Bien! Donc je vous propose donc, la question m'a été posée, il me semble que cela fait 46 questions en tenant compte du procès-verbal. Donc, la première question concernera le .Oui ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, Président, j'ai dit le vote. Il s'agissait du vote. Je voudrais quand même, si je peux, un point d'ordre avant de commencer la réunion.

M. le Président Claude LISE – Avant que je donne l'ordre du jour, ou après ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Et bien après.

M. le Président Claude LISE – Après ? Mais oui, puisque j'annonce l'ordre du jour. Donc il y a l'approbation du procès-verbal de la réunion des 1^{er} et 2 mars 2018. Ensuite, nous allons voir les dossiers présentés par la conseillère exécutive Sylvia SAITHSOOTHANE. Alors il s'agit en fait d'un seul dossier. C'est le rapport n°2. Les dossiers présentés par la conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN, il y en a deux, rapports 3 et 4. Dossier présenté par la conseillère exécutive, Marinette TORPILLE, il n'y en a qu'un, c'est le n°5. Dossiers présentés par la conseillère exécutive, Aurélie NELLA, il y en a deux, les rapports 6 et 7. Dossiers présentés par le conseiller exécutif, Daniel MARIE SAINTE, il s'agit des rapports 8 et 36 plus le rapport 41 plus le rapport 42 et plus le rapport 43 que vous avez accepté d'intégrer. Ensuite, les dossiers présentés par le conseiller exécutif, Francis CAROLE, il s'agit du rapport 9 et du rapport 45 que vous avez intégré. Dossiers présentés par le conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE. Alors, il s'agit des rapports 10, 11, 12 et 35, plus le 46 et le 47 que vous avez intégrés, ensuite les dossiers 13, 14, 15 à 32, hormis les 21 et 29 qui ont été retirés. Vous vous rappelez? Alors, j'ai demandé au collègue rapporteur, Miguel LAVENTURE, que ces rapports 15 à 32 fassent l'objet d'une présentation regroupée par fond et de manière synthétique. Donc, il va nous présenter FEDER, FSE, FEADER, FEAMP. Et puis, il va présenter également les dossiers 37, 38 et 39. Vous aurez noté que l'ordre de présentation des affaires par le conseiller LAVENTURE est modifié pour permettre l'examen des documents budgétaires et fiscaux après les demandes de garanties d'emprunt, bien entendu. Enfin, nous avons les dossiers présentés par le conseiller exécutif Louis BOUTRIN qui, si par bonheur nous parvenions à faire passer tous nos dossiers avant de clôturer la séance ce soir, on aurait un problème parce que le collègue Louis BOUTRIN est retenu à l'extérieur, je crois qu'il a eu un problème d'avion et, par conséquent, il ne sera pas là. Alors, sauf si quelqu'un peut se charger de ses dossiers, nous serions obligés, même si nous avions bien progressé, nous serons obligés de revenir demain matin pour les rapports 33, 34, 40 et 44. Donc, d'ici là, on verra bien si on a terminé plus tôt ou pas. Enfin, collègues, s'il vous plait, j'aimerais que tous les collègues soient attentifs. J'ai été saisi par plusieurs syndicats, les syndicats CGTM, SADEM, UNSA TERRITORIAUX, d'une demande de prise de parole devant vous. Alors, la réponse que j'ai faite, c'est que chacun sait que traditionnellement, tous ceux qui demandent de manière correcte et sans faire pression, la possibilité d'intervenir devant les élus, la tradition était de leur donner la parole en suspendant, bien entendu, la plénière. J'ai indiqué en plus, qu'en l'occurrence, le sujet en question concernant des problèmes de personnel, j'ai rappelé que l'Assemblée n'avait absolument pas à empiéter, bien entendu c'est ma conception, sur les responsabilités et les pouvoirs de l'exécutif. Cela étant, mon point de vue, mon point de vue à moi, c'est que, autant nous ne pouvons pas prendre de position, nous ne pouvons pas faire pression sur l'exécutif, nous ne pouvons pas débattre des questions de personnel, il m'apparaît normal que les élus puissent entendre le point de vue de gens qui ont des difficultés. C'est mon point de vue personnel. Comme, depuis un certain temps, certains d'entre vous ne souhaitent pas que l'on reçoive, contrairement à une tradition ancienne, je rappelle que c'était déjà le cas à la région dans ces lieux-là, à une époque où moi, au Conseil Général, je refusais parce que je recevais autrement. Donc, la tradition c'était celle-là, et moi, en tant que président, personne ne me fera prendre des positions en fonction des uns et des autres. Moi je veux réagir par rapport à des règles. Il était question de prendre des règles supplémentaires dans le cadre du règlement intérieur. Manifestement, le problème de la...comment dirais-je, de la correction, la meilleure rédaction du règlement intérieur, c'est devenu l'arlésienne à la CTM. Ce n'est pas de ma faute, c'est devenu l'Arlésienne. Donc manifestement, je ne sais pas si on verra un jour ce règlement intérieur modifié. En l'absence de règle, j'ai donc décidé que chaque fois qu'un groupe, quel qu'il soit, me demandera dans les normes de correction que je considère comme normales, me demandera la parole, je soumettrai à l'Assemblée la décision. Et donc, chacun de vous prendra ses responsabilités. Et c'est pour cela que je vais vous demander, par conséquent, de prendre la décision de recevoir ou de ne pas recevoir ceux qui demandent à être entendus. Etant encore entendu de ma part, que j'ai bien expliqué que si l'Assemblée souhaitait entendre les interlocuteurs en question, il ne s'agirait que d'entendre leur point de vue, évidemment, l'exécutif pourrait toujours par la suite nous donner le sien, étant donné que moi je ne connais pas la question, je l'ai dit, je ne suis absolument pas informé autrement que par des tracts et par ce que je lis dans la presse. Donc, cela me semble normal qu'on écoute, mais anormal que l'on débatte de ça et nous n'avons pas à voter quoique ce soit pour donner quelques directives que ce soit à l'exécutif puisqu'il est dans ses attributions. Donc, je demande à l'Assemblé si elle accepte de recevoir et d'écouter ceux qui demandent à l'heure actuelle à être entendus, chacun pourra donner sa position. Je vous ai donné la mienne, c'est de les écouter uniquement les écouter, sans débat, maintenant, je pose la question. Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Oui, Monsieur le Président, merci. J'ai compris qu'on va devoir voter. Avant de voter, je voudrais expliquer ma position. Ce n'est pas nouveau sur ce point, et quelques fois, c'est tout à fait naturel, il ne faut pas, ni s'en inquiéter, ni s'en offusquer. On n'est pas toujours d'accord. Sur ce point-là, nous avons une divergence, je dirais, qui est constante. Nous sommes ici dans une assemblée et, vous avez d'ailleurs, Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est fort opportunément, mais vous avez comparé le fonctionnement de notre assemblée et de l'exécutif avec le fonctionnement du gouvernement et l'assemblée nationale. Je suis pour ma part opposé à ce qu'on interrompe une séance pour donner la parole à des personnes, aussi légitimes que puissent être leurs revendications. Parce que c'est la porte ouverte à tout. C'est la porte ouverte à une demande qui sera permanente et évidemment au travers du vote, on pourra évaluer la pertinence ou pas. Il n'en demeure pas moins que je considère que ce serait un dysfonctionnement d'une règle démocratique qui veut qu'ici nous ne nous exprimions, nous ne débattions, sous aucune pression de quelle que nature qu'elle soit. Et, le fait de faire venir et d'interrompre une plénière pour entendre un point de vue qui nécessairement est partisan, c'est une pression exercée sur les élus. Et donc moi, je suis par principe contre ça, indépendamment de la situation particulière à laquelle vous faites référence. Et, je ne suis aussi pas d'accord avec vous, Monsieur le Président, quand vous dites que on va entendre mais qu'on ne va pas débattre et nous n'allons pas émettre, éventuellement, un point de vue. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. D'abord, si j'entends des gens qui viennent m'expliquer un point de vue, j'ai la liberté, nous avons, vous avez, notre assemblée a la liberté d'en débattre. Et cela me semble même très sain qu'on en débatte, pour qu'il n'y ait pas simplement une écoute et une retransmission d'un point de vue sans que nous ne puissions débattre des faits qui nous sont exposés. Et puis par ailleurs, concernant le fait de ne pas débattre et de ne pas émettre une opinion, ce serait bien manquer de courage de la part de notre assemblée que de ne pas oser donner son point de vue, démocratiquement, y compris, à l'exécutif, y compris si nous n'étions pas d'accord avec l'exécutif. Assumons-nous un peu! Assumons un peu nos positions. Ayons le courage de nos convictions. Moi, si je n'étais pas d'accord avec l'exécutif, je le dirais, je le ferais par souci d'efficacité de manière, peut-être, aussi discrète que nécessaire pour essayer de faire évoluer les points de vue. Mais, s'il s'avérait nécessaire que je doive le faire publiquement, je le ferai publiquement. Je ne vois pas pourquoi je m'auto-limiterais dans mes prérogatives qui consisteraient tout simplement à dire que l'assemblée dise à l'exécutif : voilà ce qu'on pense de tel sujet ! Personnellement, concernant le problème de la grève et le fait qu'aujourd'hui, et je reviens un petit peu sur ce qui a été dit précédemment ; oui, l'accès est contrôlé à cette assemblée, pour que nous puissions nous exprimer librement. Je n'entends pas, quand je viens ici, être menacé parce que je vais émettre un point de vue qui ne va pas plaire à celui-ci ou celui-là. Et donc, j'entends, et c'est votre responsabilité et celle du Président de l'exécutif que de faire en sorte que je puisse entrer et sortir de cette assemblée pour débattre librement, sans subir de pression à l'entrée... « Atansion lè ou ka soti etc. Ou bien lè ou ka antré ». D'abord moun lan ki fè sa, i ké fè sa an sèl fwa » Parce que moi, je n'accepte pas ce genre de provocation et de menace. Je suis élu démocratiquement et ma personne n'est rien, je représente des gens et donc j'entends qu'on respecte ces gens que je représente et que je puisse parler en leur nom. Alors, on a mis des contrôles à l'entrée, moi je ne suis pas choqué. Par ailleurs, concernant ce conflit qui d'ailleurs empêche à des enfants d'aller à l'école, qui est proprement scandaleux. Il y a des enfants qui sont dans la rue en ce moment, il y a des enfants qui sont dans la rue parce qu'il y a des gens qui mettent des cadenas....

M. le Président Claude LISE – Collègue, tu es en train de rentrer dans le débat.

M. Yan MONPLAISIR – Je rentre dans le débat Président puisque c'est ça le fond.

(Discussions simultanées)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Oui, mais tu m'as demandé la parole pas sur cela, pas pour entrer dans le débat.

M. Yan MONPLAISIR – Hé bien, Président, je ne veux pas entrer dans le débat on entrera quand il faudra. Mais tu vois qu'il y a matière à débat. Mais je rentrerai dans le débat puisqu'il y a matière à débat, et tu as bien montré qu'il y a matière à débat, mais j'entends qu'il soit bien clair que je ne vais pas acquiescer à cette demande, qu'ici des personnes qui ne sont pas membres de cette assemblée, alors que les gens aillent devant les électeurs. Qu'ils aillent devant les électeurs comme nous le faisons, qu'ils aillent se faire insulter, qu'ils aillent se faire vilipender quelques fois, qu'ils aillent se faire menacer pour pouvoir parler au nom de cette population. Mais, on ne peut pas systématiquement venir ici pour demander la parole et puis l'obtenir à chaque séance plénière, on sera ridicule, alors je ne voterai pas ça.

M. le Président Claude LISE – Collègue, oui, je vais te donner la parole, mais je veux quand même rappeler au collègue Yan MONPLAISIR qui chaque fois a l'air de me faire une leçon, sur une leçon de démocratie. Collègue Yan MONPLAISIR, je suis en train de te répondre, parce qu'il y a un minimum de courtoisie qui consiste à écouter ce que je vais te dire. Demande aux organes de télévision de te montrer les plénières respectives du Conseil Régional sur 20 ans, et puis du Conseil Général également. Et tu te rendras compte, car il ne faut pas venir me faire des leçons de démocratie. Je n'ai jamais reçu, sous la pression, qui que ce soit au Conseil Général. Mais, je prétends que dans les images que tu vas voir, ici ça s'est fait constamment....constamment! On a reçu toutes sortes de gens. Et, je remarque qu'au début, dans les premiers mois de notre présence ici, tu ne m'as pas demandé de ne pas recevoir les premiers qui sont venus ici. Il y a des gens qui sont venus ici. J'ai posé la question la première fois, j'ai demandé si on respectait la tradition qui avait été mise en œuvre dans cette salle, avant la CTM. Personne ne m'a dit non on ne veut pas ; la première fois qu'on m'a dit qu'on ne voulait pas, c'est quand ça dérangeait certains. C'est ça la réalité. Mais moi, je ne peux pas être là, selon ce qui plaît ou qui ne plaît pas, soit à l'exécutif, soit à X ou Y dans la salle, prendre une position. Je ne suis pas une girouette. Par conséquent, moi, j'avais cru comprendre que c'était la maison du peuple et que, chaque fois que le peuple voulait entrer, il entrait. Si ce n'est pas le cas, vous le dites clairement. Moi je n'ai aucune responsabilité autre que la police de cette salle, à l'intérieur là ; c'est ça que dit la loi. J'ai la police de cette salle-là. Donc, je prétends que je peux faire respecter au moins ce qu'il y a à faire respecter ici. Hors cette salle, ce n'est pas ma responsabilité. C'est ce qui est d'ailleurs, déjà un élément anti-démocratique. Quand tu viens me dire que tu viens me faire une leçon sur la question de la sécurité; l'Assemblée ici, est en réalité prisonnière de l'exécutif. Moi, Président de l'Assemblée, je ne peux pas inviter quelqu'un si l'exécutif n'accepte pas,

puisqu'il a la responsabilité de l'immeuble dans lequel se situe l'Assemblée. C'est comme si.... Puisque tu veux qu'on continue sur la comparaison. C'est comme si l'Assemblée nationale ou le sénat était gardé par les gens de l'Elysée ou de Matignon. Et puis, que c'est seulement ceux qui voulaient rentrer qui entre. Et puis, je veux te dire aussi, toujours pour rester sur le même niveau de la démocratie en assemblée. C'est vrai que les gens ne peuvent pas entrer à l'assemblée nationale interrompre, seulement les commissions reçoivent. Ceux qui veulent ceux être entendus, ils sont reçus en commission. Lesquelles commissions sont publiques. Mais bien entendu, ce n'est pas en plénière. Mais si vous aviez décidé depuis le début de recevoir ceux qui demandent... vous croyez que ça m'amuse moi d'interrompre une plénière ? Vous avez remarqué que pour respecter les formes, j'interromps la plénière. C'est pour bien marquer que les gens n'interviennent pas en plénière. Ça veut dire que ceux qui veulent partir, peuvent partir, ceux qui restent, ce sont ceux qui veulent écouter. C'est-àdire qu'on a remplacé une commission. Maintenant, s'il y a une commission ou si des commissions veulent recevoir ceux qui demandent à être reçus, moi, cela me parait tout à fait normal et à ce moment, le problème est réglé. Donc il ne faut pas essayer de faire croire que c'est moi qui ai instauré cette règle, parce que je l'ai même combattue. J'ai même subi des pressions physiques ; il y a des gens qui sont rentrés au Conseil Général à l'époque. Et qu'est-ce qu'il me disait ? « Regardez à la Région, on reçoit le peuple et puis vous, vous êtes dans l'élitisme » on utilisait le terme et, j'expliquais justement, que la démocratie ce n'était pas ça. Mais je recevais les gens, je les recevais! Je les recevais dans une salle avec tout le monde, j'ai déjà été envahi. Deux cents personnes, tout seul à discuter avec eux. Donc, il n'y avait pas besoin de les recevoir en plénière. Donc, nous ne sommes pas en opposition sur la question qu'une assemblée doit délibérer sans pression, ce n'est pas ça le problème. Nous sommes devant le débat suivant, « est-ce que le peuple peut être entendu par ceux qu'il a désigné pour le représenter ? Est-ce qu'il y a un endroit, une instance où il peut se faire entendre ? Ça c'est un débat fondamental, et personne ne va me faire de leçon là-dessus. Personne ne va me faire de leçon là-dessus. Bien, donc, la parole est au collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER - Président, j'avais demandé la parole, mais, avant que ce débat-là ait lieu. D'abord, je voudrais dire au collègue MONPLAISIR, s'il y a un lieu où je peux être d'accord avec toi c'est que je ne supporte pas la menace ; y compris quand, an boug ka fèmin lapòt-la, épi i ka di mwen mwen pa ka antré. Mwen ka di-y mwen élu. Lot-la ka di-y kon sa, pa kité misié antré, mandé aprè si i pé antré. Sa non pli sa pa ka plè mwen. Menace tala pa ka plè mwen. Epi boug la ka pran en kout' phone, mwen pas sav sa i diy. En moun entré, sé lè mwen entré i ka fèmin lapot-là ; épi i ka mandé es mwen pé antré, épi apré, yo ka di mwen antré. Sé pa pou sa mwen ka pati kay mwen. Je ne pars pas chez moi pour cela. Mais, mon intervention, Président, c'est que justement le débat. J'ai proposé, comme c'est la règle, qu'il y ait une rencontre sur une modification du règlement intérieur. Je n'ai pas proposé une motion de défiance, ni de méfiance. Je n'ai pas proposé ça. J'ai proposé quelques mesures qui pourraient nous aider, nous, assemblée à exister et puis régler quelques problèmes. Et, dans ce que tu dis, tu dis qu'il y a des gens qui ne vont pas en commission, je ne vais pas à la commission pêche. Je n'ai rien à faire là. Il y a des commissions, et je n'y vais pas. Je suis arrivé un jour, je savais qu'il y avait des gens avec lesquels je pouvais travailler, LARCHER, BOUQUETY qui sont au bord de mer, ils n'ont pas dirigé cette réunion. Il y a un membre de l'exécutif qui a dirigé la réunion la première fois et qui a dit, «voilà mon programme, pas mon programme», et puis à un moment il est parti. Et,

il est parti avec le cadre administratif, nous laissant sans cadre. Mwen fouté li kan mwen pa janmen viré. On peut critiquer. Mais, ce que je voulais vous dire, c'est qu'est-ce qu'on a à proposer ? On a proposé qu'on ait une existence. On n'a pas proposé qu'il n'y ait pas relation entre l'exécutif et l'Assemblée. Dans l'amélioration du règlement intérieur, mais on aurait souhaité que...Qu'est-ce qui empêche que l'on présente notre budget que l'on va voter par nous-mêmes? Et qu'un complément d'information, soit porté par les éléments de l'exécutif. Que l'exécutif ait la parole. Qu'est-ce qui empêche qu'on se réunisse et tout cela, qu'on ait des projets ? Ce n'est pas cela le problème. C'est que dans la réalité je sens, et vous voyez tous le débat, qu'on n'a pas d'existence réelle. Mais quand je dis cela, il ne s'agit pas de l'opposition. La majorité va toujours être là. Et la majorité va toujours travailler avec l'exécutif, puisque ce sont les mêmes personnes, la même liste. Donc, il ne s'agit pas de revendiquer quelque chose pour nous, mais il s'agit de revendiquer quelque chose pour notre assemblée. Améliorer une situation. Parce que cela n'a pas de sens. Bon, maintenant si on ne veut pas? Mais on peut ne pas vouloir modifier, mas ce n'est pas une faveur que cela soit l'ordre du jour, que cela soit un point de discussion. C'est la loi, c'est la règle, mettons, peut-être que vous allez voter tous contre. Mais il faut le mettre, il faut qu'on en discute. Le Président LISE à un moment, a proposé que cela se fasse. Ensuite tu m'as dit que l'exécutif, pas une personne, demandait qu'il y ait un temps de réflexion. Mais le temps ne vient jamais. Il n'y a pas de temps. Ça ne vient pas. Comme si cela fait peur de modifier, et de nous donner des responsabilités. Nous avons la possibilité aussi d'être responsables. Et, si vous voulez, nous sortons, nous sommes l'opposition. Mais dans l'Assemblée, il y a des gens capables de présenter un dossier et puis un membre de l'exécutif vient donner un complément d'information. Qu'est-ce que ça gêne ? Le deuxième point, et je le dis, parce que, Monsieur le Président de l'exécutif, on a beau dire, je ne serai pas tout le temps d'accord avec vous, mais jamais, jamais de ma vie, j'aurais parié quoi, je ne pensais pas qu'on allait m'utiliser, qu'on allait se servir de moi. Or, je ne pense pas que ce soit quelqu'un de responsable. Je pense qu'on a imposé quelque chose, je ne défends personne. Mais, Monsieur le Président, ce n'est pas... j'ai demandé qu'on nous donne des moyens de travailler, c'est la règle, c'est la loi. J'ai écrit. Monsieur DUVILLE qui était à l'époque au cabinet, m'a dit, le Président m'a dit de choisir quelqu'un quel que soit son grade. J'ai dit trois personnes. Il m'a dit, non, c'est une personne. J'ai écrit, et j'ai dit, voilà la personne. On est resté près d'un an sans nous répondre et un jour, ici, j'ai posé la question et le Président de l'exécutif m'a dit, « vous aurez votre personne ». Donc, ce n'est pas lui et puis cette personne que j'ai désignée, et bien parce qu'elle a accepté, a été licenciée. Ça, c'est un premier, une première chose, un premier temps. Le second temps, c'est que j'ai rencontré des administratifs responsables qui m'ont dit, proposez quelqu'un d'autre. Et chaque fois que je demande à quelqu'un qui est censé de travailler avec nous, tu veux travailler avec nous? On me dit « franchement mwen, pou yo lisansié mwen alo ». Dans ce cas, je terminerai sans avoir une secrétaire, je ne dis si...ou on est, rien du tout, j'ai aussi demandé qu'il y ait... d'ailleurs de toutes les façons, il y a une promotion à Guy VIEULES, je crois, sur les frigidaires qui coûtent deux cent quarante euros..etc. Si on ne nous donne pas, on va acheter avec nos moyens. Mais, j'ai demandé qu'il y ait ces moyens-là. Oui, ainsi qu'une imprimante et la réparation. Mais enfin, peu importe. Ce n'est pas un désordre, ce n'est pas désorganisation, ce n'est pas déstabiliser une majorité en place quand même. Et puis, je vais te dire, Yan, parce que je peux te nommer, tu vois je ne nomme pas des gens et je te nomme! Pourquoi, parce que je te dirai, qu'avec des gens qui sont ici aujourd'hui,

l'intersyndicale du bâtiment a été reçu au Conseil Général, par Emile MAURICE, MARAN, RENARD, RIVETI et autres. Avec des gens qui sont là, nous avons été reçus. En présence du préfet d'ailleurs. Je me rappelle qu'au dernier moment, Monsieur Michel RENARD dit « Gadé man bizwen ay fè éleksion mwen, ba sé misié sa yo ka mandé a. » Donc, on nous a reçu. Avec le Président Emile MAURICE et le premier vice-président du Conseil général, nous avons reçu les syndicats agricoles, toutes tendances politiques confondues. Nous les avons reçus. On a dit de faire une délégation de douze personnes. On les a reçus avec le Président Émile MAURICE. Ce n'est pas quelque chose qu'on impose, c'est quelque chose qui existait et ici-même. Il y a des gens qui ont dit à des étudiants, je vais vous dire à quelle heure il faut monter parce que là, ici, c'était le Conseil Régional, et est dirigé par une autre couleur politique. Mais il y avait, dans ces étudiants qu'on disait de monter, des anciens lycéens à qui on avait refusé l'accès. Donc, voilà ce que j'ai envie de dire. Et le troisième point, et là, on commet une erreur. Je suis absolument d'accord avec le Président LISE, le Président de l'Assemblée. Il faut recevoir des gens. Il faut recevoir des gens, les entendre, ça s'est toujours fait. On les entend mais aujourd'hui, collègues responsables, chefs d'entreprises, déjà les collègues ici. Il s'agit de notre personnel. Nous sommes le conseil d'administration d'un personnel. Il s'agit de notre personnel. Il ne s'agit pas d'un groupe à part. Qui va vous les recevoir? Qui va les entendre? Il ne s'agit pas aujourd'hui, de gens d'autres entreprises, à qui on dit, réglez votre problème chez vous. Il s'agit du personnel de la CTM. Donc, les entendre, je suis absolument d'accord pour les entendre. Mais peut-être aussi d'ailleurs, qu'il y a le Président de l'exécutif qui est à un niveau, et des fois, le niveau que l'on voit, c'est fini. Donc, je sais que le Président avait désigné deux personnes pour être en relation avec le personnel, que ces deux personnes les rencontrent et dans ce que tu dis, et pour ceux qui, y compris ceux qui était à Chalvet, quand on veut diminuer quelque chose que l'on pense pas bon, par exemple, il faut que les enfants aillent à l'école, il faut que les enfants fassent leur programme et tout cela, et bien je propose recevons-les, entendons-les aujourd'hui, de manière à arrêter cela, ils veulent être entendus et décider parce qu'il y a un certain nombre de choses. Ce n'est pas en ne prenant pas de décisions, au contraire, ça s'est fait, y compris dans d'autres organismes, rencontrer les gens, parler comment on dit ça, les partenaires sociaux, les rencontrer, discuter avec eux, avec ceux qui sont ici, là, j'ai eu l'occasion de faire ça et de demander à être entendu, imposer qu'on nous entende. Et puis, nous nous sommes entendus, nous avons demandé une suspension de séance, nous avons revu notre position, le patronat aussi, et puis on est arrivé à un truc commun. C'est de ne pas les entendre et cela, ils n'ont pas d'autres personnes que nous et d'autres personnes que des responsables pour les entendre. Et ceux-là, ils n'ont pas d'autres personnes que nous. D'autres personnes que des responsables pour les entendre. Donc, ce n'est pas faire comme si nous allons rencontrer ou les hôpitaux ou les enseignants. Et puis, je terminerai en disant ici, quoi, pour un même problème, je n'ai pas envie que le recteur soit capable de recevoir même si on s'est battu contre eux. Je n'ai pas envie que le préfet soit capable de recevoir, je me suis battu contre eux. J'ai même, on a même ensemble dit que certains c'était la grenade. Et puis, aujourd'hui, préfet, recteur et autres, reçoivent, et puis, ce sont nous, élus, qui n'allons C'est différent, je parle de notre personnel. Alors, Président, je suis absolument d'accord. Et quand je parle, je parle au nom du groupe, qu'on les entende, ils se font entendre, on va les attendre. Je proposerai, je proposerai à l'exécutif, au président, de désigner deux personnes pour les rencontrer, pour les entendre s'il le veut bien. C'est une proposition. J'ai terminé.

- M. le Président Claude LISE Collègue BIROTA.
- M. Yan MONPLAISIR Président, je voudrais...Comme j'ai été mis en cause...
- M. Belfort BIROTA Mais laisse-moi parler mon vieux.
- M. Yan MONPLAISIR Non, mais attends, non, non, non, mais attends.
- M. Belfort BIROTA MONPLAISIR laisse-moi parler.
- M. Yan MONPLAISIR Non, non, non, non. Je vais te laisser parler.
- M. Belfort BIROTA Tu as déjà parlé, laisse-moi parler.
- M. Yan MONPLAISIR Collègue, je peux...je peux poser...
- M. Belfort BIROTA Chers collègues, chers collègues. Mesdames et Messieurs. Laisse-moi parler.
- M. le Président Claude LISE Je donne la parole à ...
- M. Belfort BIROTA Laisse-moi parler, il n'y a pas que toi ici. Bien. Alors chers collègues
- M. le Président Claude LISE Collègue BIROTA, et puis tu auras la parole ensuite.
- M. Belfort BIROTA Chers collègues, je n'ai pas pour habitude d'intervenir à tout bout de champ. J'assiste le plus souvent aux plénières, même quand elles sont agitées et je me tais. Mais aujourd'hui, à la lumière de ce que j'ai entendu, je me dois, en tant que démocrate de ce pays, et défenseur de la démocratie martiniquaise de prendre la parole. Il est très difficile, pour nous aujourd'hui, de gérer dans de bonnes conditions cette collectivité que beaucoup et moi-même avons appelée de nos vœux. Aujourd'hui, être dans une majorité de gestion, et je le dis à qui veut m'entendre, aux auditeurs et tous ceux qui écoutent, n'est pas chose facile. Pourquoi? J'y ai beaucoup cru à l'origine, quoi. Je me suis dit, voilà enfin un peuple qui va s'unir autour d'un certain nombre de valeurs, différentes. Nous allons nous mettre ensemble pour construire dans le cadre de cette collectivité nouvelle quelque chose de nouveau, de neuf, avec une orientation que nous allons choisir, aller vers plus de responsabilités. Aujourd'hui, je vous le confesse, je suis déçu. Je suis déçu parce que c'est vrai que mon cher collègue MONPLAISIR, tes propos ne me surprennent pas, ta position ne me surprend pas. Tout le monde sait que tu as quelques difficultés à être à la fois au Conseil exécutif et à l'Assemblée. Mais nous ne sommes pas, et ce qui est grave, nous ne sommes pas de la même culture politique. Moi, en adhérant à cette majorité de gestion, je n'ai, en ma qualité de démocrate, en ma qualité de RDM, appartenant au groupe de Claude LISE, je n'ai délégué ma capacité de penser et d'analyse à qui que ce soit. Parce que je suis un homme libre dans un pays libre. Dans un pays pour lequel nous, élus, nous avons décidé de nous battre, un pays que nous avons décidé de construire ensemble dans la concertation,

dans le dialogue, dans l'échange, dans le respect des uns et des autres. Je ne suis pas partisan de la pensée unique en tant que démocrate. Je ne suis pas partisan de la pensée unique. Je ne fais pas de suivisme parce que j'ai et nous avons au RDM, des valeurs que nous défendons. Et ce sont ces valeurs-là que le Président Claude LISE essaie de faire passer ici dans cette assemblée, respect du peuple qui nous a élus. Là, dehors, il y a une partie du peuple qui attend, qui a besoin d'être entendue. Le Président LISE a dit qu'on ne prend pas de décision mais on écoute. A quel moment moi élu, depuis 1983, je suis conseiller municipal, conseiller régional, conseiller général, aujourd'hui conseiller territorial, conseiller communautaire également, jamais je n'ai vu ça. Jamais, je n'ai vu des élus refuser d'écouter une partie de la population, qui est certainement en souffrance, qui a des idées à faire passer. En quoi cela nous gêne d'écouter ? Je suis même prêt à penser que si on ne veut pas les écouter, c'est parce qu'on a peur qu'ils ébranlent ce qui semble être nos convictions. Non, ils ont leurs convictions, nous avons les nôtres, nous les écoutons, nous ne prendrons pas de décisions, mais mon cher Président Claude LISE, je peux t'assurer que je continuerai à prêcher ici, les valeurs que tu nous as enseignées au RDM, démocratie, liberté, respect du peuple, consensus dans le dialogue et jamais de l'autoritarisme, encore moins de l'égo-cratie ou de l'autocratie. Ce ne sont pas les valeurs du RDM. Et je les défendrai ici. J'ai terminé, Président, je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président Claude LISE – Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Merci, Président. Je reconnais là, et je t'en donne le crédit, ton respect des règles de la démocratie qui n'ont jamais été mises en doute et en cause, puisque même si je n'ai pas été interpellé, il ressort des propos très précis et qui ont été cités malgré tout par Jean-Claude DUVERGER que je devais apporter quelques précisions, parce que mon propos peut ne pas être compris. D'abord, je suis évidemment favorable au dialogue et à l'écoute. Ca me paraît être une règle à la fois effectivement de démocratie mais aussi une règle d'efficacité. Il faut entendre. Rien n'empêche le Président de l'assemblée ou le Président de l'exécutif en fonction des considérations qu'il peut prendre en compte ici ou là, d'entendre toutes les parties. Sans doute que c'est souhaitable. Rien n'empêche le Président de l'assemblée de nous réunir pour nous demander d'entendre tel ou tel qui est inquiet, qu'il s'agisse du bâtiment ou autre, pour nous dire, voilà mon problème, voilà l'urgence de mon problème, etc. Je ne crois pas que rien n'ait empêché Émile MAURICE ou d'autres, en tant que Président. Ce qui ne me paraît pas concevable, c'est que, on m'invite ici pour une assemblée avec un ordre du jour et qu'on interrompt l'ordre du jour, pour entendre sur quelque sujet que ce soit. Et là-dessus, je suis constant. J'entretiens les meilleures relations et avec le Président de mon assemblée, et avec le Président de l'exécutif, je suis respectueux des deux. Nous ne sommes pas toujours en phase la preuve, mon cher Président, même si nous sommes très souvent en phase, nous ne le sommes pas tout le temps et c'est normal, je veux dire. Je ne suis pas toujours en phase non plus et avec le Président de l'exécutif. Je ne veux pas laisser supposer que je puisse être sensible à telle ou telle pression qui dépasserait, je dirais, celle d'un débat. Le débat est normal. Mais personne, je ne suis pas un suiviste, je ne suis pas un suiviste. Ma position aujourd'hui n'est pas liée au fait que le Président de l'exécutif ait arrêté la sienne. C'est une constante chez moi et on sait déjà, on a déjà discuté là-dessus, le Président de l'assemblée et moi, en aparté, en public. Je rappelle simplement les règles. Nous sommes ici, nous devons débattre librement des sujets que nous avons choisis, dont nous avons choisi de débattre. Si on veut entendre les, et bien, Monsieur le Président, invitez-les à venir demain à sept heures, et puis à sept heures, avant l'ouverture de l'assemblée, ici ou ailleurs, ceux qui veulent venir les entendre, et rien ne vous dit que je ne serai pas de ceux-là, qui viendront. Mais pas pendant que je viens ici avec un ordre du jour, avec des règles établies, pas quand on vient devant la porte, la barrière, bloquer la barrière en disant, vous allez me recevoir sinon. C'est ça que je vous dis, mes collègues, c'est ça que je vous dis. Si vous acceptez ça aujourd'hui, si vous acceptez ça par manque de courage, vous, peut-être pas pour tous ou pas, je dirais, inconscience, vous ouvrez, oui, oui je vais faire référence au courage des uns et des autres, hein? Libre à toi, je ne fais pas allusion à toi, pas plus que tu ne faisais allusion à moi tout à l'heure quand tu parlais de suivisme. Donc, bon, voilà, ne te sens pas visé, mon cher collègue. Mais si nous acceptons cela, nous créons un précédent, nous créons un précédent. Et ce précédent a peut-être existé. Président LISE va dire, oui mais il existait. Bien mettons un terme à ce précédent-là. Vous avez, souvenez-vous, souvenez-vous, il était une époque, il était une époque dans cette assemblée et nous avons connu ça. Vous avez connu ça avec moi mes chers collègues. Il ne se passait pas une plénière....pas une plénière, il n'y avait pas une plénière sans interruption. C'était devenu systématique. C'est-à-dire que dans l'enceinte prévue pour que les élus débattent des problèmes et des problématiques de notre territoire, il y a des groupes de pression, parce que c'est ce dont il s'agit, ce sont des groupes de pression, quel que soit le bien-fondé, encore une fois, de leurs arguments, qui viennent dans notre assemblée, qui demandent l'interruption de nos débats pour venir s'adresser à nous. Mais qu'ils demandent au Président de les rencontrer. Président, je suppose que, et le Président est libre. Si le président veut les rencontrer, il les rencontre. Et si le Président veut s'adjoindre quelques élus comme le faisait Émile MAURICE, et bien il appelle Jean-Claude DUVERGER et qui sais-je encore, et il leur dit, venez avec moi, on va rencontrer untel ou untel. Ça, je suis pour ça. Je pense même, je suis même convaincu que c'est indispensable. Mais pas dans ce cadre-là. Comprenez ce que je dis, ce cadre-là n'est pas fait pour ça, sinon nous sommes en débat permanent. Donc, gardons la solennité de nos débats. Après, si vous voulez, demain matin, à sept heures et demie, dites-leur que vous les rencontrez. Le Président, convoque l'Assemblée exceptionnellement demain matin pour entendre les, ...sa ki lé vini, ka vini ..., pèson pa ka ampêché zot vini. Mes amis...

M. le Président Claude LISE – Collègue...

M. Yan MONPLAISIR – Moi, je suis pour le débat, je suis pour l'écoute, je sais qu'il y a un problème, je sais qu'il y a des gens qui sont dans une situation de souffrance. Je sais aussi qu'il y en a d'autres qui étaient dans une situation de souffrance, et qui aujourd'hui, ont un travail. Et c'est ce débat-là qu'il faut que nous ayons effectivement. Et, je pense que nous avons les éléments d'information pour avoir ce débat. Si vous le souhaitez. Et puis, en dernier mot, je souhaiterais que l'exécutif, je me permets, Monsieur le Président de demander, que nous ayons une réponse sur le problème de cette secrétaire dont je ne veux pas croire, je ne veux pas croire ça ; et si c'est le cas, mon cher collègue, je serai avec toi. Je ne veux pas croire qu'il puisse s'être imaginé, qu'on se soit séparé d'une collaboratrice parce qu'elle aurait eu l'outrecuidance de dire, on travaille avec des membres de l'opposition. Jean-Claude, tu ne peux pas croire ça quand même. Tu ne peux pas croire ça, ça n'est pas possible.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, non, non, collègues, n'entrez pas en débat. Non, je veux juste, collègue MONPLAISIR, non, non, juste... je ne veux pas éterniser le débat. Je pourrais... je vois de temps en temps des mimiques de certains de mes collègues de la majorité, qui oublient qu'ils ont été avec moi quelques fois, dans des manifestations, qu'ils ont été devant la préfecture, qu'ils ont été quelques fois devant le Conseil Général quand c'était précisément le président Émile MAURICE qui était là, qu'on ne considérait pas ça comme quelque chose de scandaleux, hein? Je n'aurai pas, je n'aurai pas la cruauté d'aller chercher dans mes archives toutes les photos où je pourrais montrer beaucoup d'entre vous en train de manifester, parce que cela faisait partie, évidemment, de vos convictions. Mais, on ne considérait pas que le seul fait d'être manifestant, c'était quelque chose d'attentatoire à la démocratie et qui reconnaît le droit de grève, le droit de manifester, etc. Bien, je veux quand même rappeler ça, parce que je commence à en avoir un petit peu assez de voir des gens changer de position selon les moments, selon les circonstances. Alors je veux bien qu'on change de position mais qu'on prenne en plus des airs et puis qu'on pérore sur des contradictions, non, ça c'est trop. Yan MONPLAISIR est dans son rôle. Bon, puisque tu fais partie d'une philosophie politique qui a constamment critiqué ce type de manifestations donc, moi, j'ose dire que c'est logique, c'est logique. (Discussions simultanées)

M. Yan MONPLAISIR – Le droit de manifester, je suis pour. Mais non, mais, il ne faut pas dire cela.

M. le Président Claude LISE – Mais il y en a d'autres.

M. Yan MONPLAISIR – Il ne faut pas dire ça, Président.

M. le Président Claude LISE – Mais il y en a d'autres.

M. Yan MONPLAISIR – Il ne faut pas présenter les choses comme ça.

M. le Président Claude LISE – Non, mais attends...

M. Yan MONPLAISIR – Je suis pour le droit de manifester, je manifeste. D'ailleurs, je suis en train de manifester là. Je suis en train de manifester.

M. le Président Claude LISE – Attends, attends. Je n'ai pas dit que tu es contre...

M. Yan MONPLAISIR – Je suis en train de manifester. Donc, je suis pour le droit de manifester. Il ne faut pas dire cela.

M. le Président Claude LISE – Je n'ai pas dit que tu es contre. Mais non. Je n'ai pas dit que tu es contre le droit de manifester.

M. Yan MONPLAISIR – Ah bon! Parce que je me bats pour ma liberté moi.

M. le Président Claude LISE – Je n'ai pas dit que tu es contre le droit de manifester mais enfin...

M. Yan MONPLAISIR – Je me bats pour la liberté, moi.

M. le Président Claude LISE - Mais enfin, quand même, quand même, tu ne vas pas me dire que dans notre Histoire, il n'y a pas eu entre la droite et la gauche, des différences d'appréciation sur ces questions-là. Mais enfin, passons là-dessus. Passons là-dessus. En revanche, en revanche, en revanche, tu as laissé entendre plusieurs fois que je pouvais convoquer une plénière. Et ça, je ne peux pas laisser ça passer. Parce que ça accrédite dans l'opinion qu'effectivement, j'ai cette faculté. Je l'ai théoriquement. Mais comment je peux convoquer une plénière ? Quels sont mes moyens pour convoquer une plénière ? Tu es bien placé pour le savoir. J'ai du personnel pour convoquer une plénière? J'ai autorité sur le personnel? Je peux faire préparer des locaux? J'ai une logistique pour préparer des locaux? Tu connais ça, toi? Non, mais il faut être sérieux. Il ne faut surtout pas laisser penser que si j'avais.... que c'est délibérément que je vous dis...Hé bien puisqu'on ne peut pas les recevoir en commission, on les reçoit en plénière. Mais si je pouvais organiser une plénière pour recevoir chaque fois qu'on demande à être reçu, je le ferais. Peut-être que ça simplifierait les choses, je suis d'accord mais tu sais fort bien que je n'en n'aie pas les moyens et donc, laisser croire que j'ai les moyens, ça me pose un problème. Et je tiens à dire solennellement, aujourd'hui, pour ceux qui en douteraient ou qui feraient semblant d'en douter, je n'ai pas les moyens, même si la loi me le permet, je n'ai pas la possibilité de réunir une plénière. Ça demande une logistique, ça demande d'avoir l'autorité. Alors, attends, je réunis une plénière, je décide demain, je reçois les gens ici et je donne des directives aux vigiles qui sont en bas? Je donne des directives au service de la logistique? Je donne des directives à ceux qui préparent la salle ? Au nom de quoi ? Je ne suis pas leur patron. Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi. Non, non, non, il faut que les choses soient claires et je ne vais pas laisser cette espèce d'embrouillamini dans lequel on veut me conférer des responsabilités qui ne sont pas les miennes. Moi, je prends toujours mes responsabilités. Je dis ce que je pense, je le dis clairement et je ne change pas de position tous les quatre matins selon le vent, hein? Mes positions, elles sont connues. J'ai toujours pratiqué de la même manière, dans toutes les instances où j'ai siégé. A tous niveaux de responsabilité, j'ai toujours été partisan de la démocratie la plus stricte. La démocratie, ce n'est pas céder aux groupes de pression, mais ce n'est pas céder non plus à quelque autorité que ce soit autre que celle du peuple. C'est ça le... c'est que je connais, la démocratie. Et c'est ça, c'est le pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple. C'est ça que je connais. Toute ma vie politique, je me suis battu pour ça. Donc, ce n'est pas parce que je suis dans une majorité que je vais renier mes convictions profondes. On ne va pas me prendre en défaut. On ne me prend en défaut ni complot contre qui que ce soit, ni déloyauté, ni empiètement sur les prérogatives de qui que ce soit, jamais. Je mets au défi quelqu'un de me prendre en défaut là-dessus. Mais j'interdis à qui que ce soit, à qui que ce soit de me faire quelque leçon que ce soit de démocratie, parce que je n'ai encore jamais abusé des pouvoirs dont j'ai disposé dans quelque situation de responsabilité que ce soit. Jamais je n'ai eu en face de moi un martiniquais qui m'a accusé d'abus de pouvoir. Jamais. Même pas chez mes adversaires, mes pires adversaires ne m'ont jamais reproché ça. Donc, je ne reçois de leçon de personne làdessus. Et ici, je ne dicte rien, je n'impose rien, je suis votre représentant, représentant de l'assemblée. Et c'est bien pour cela, que je vais donner la parole au collègue HAJJAR parce qu'il l'a demandée. Je pense qu'après, nous passerons au vote car on a, bon, si tu l'as demandé, tu l'auras, mais je n'avais pas eu le temps de vous dire puisqu'on s'était arrêté à la question concernant le personnel qui est là. Il y a un deuxième groupe de citoyens qui a demandé à être entendus aujourd'hui, donc il y aura deux votes. Il s'agit d'un collectif d'enseignants qui veulent intervenir à propos du cas de monsieur AURORE. Voilà les deux, les deux demandes que j'ai reçues, par conséquent, comme je le ferai désormais, je vous soumettrai après les interventions des uns et des autres, je vous soumettrai au vote le fait d'entendre premièrement le personnel et ensuite le collectif et c'est l'Assemblée souveraine qui décidera, moi je vais simplement faire en sorte que votre décision soit rendue effective, voilà. Alors, je donne la parole au collègue HAJJAR et ensuite au collègue LORDINOT. Alors, collègue HAJJAR, qu'est-ce qu'il y a ?

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Monsieur le président. Collègue HAJJAR me permet de dire deux mots, juste avant lui.

M. le Président Claude LISE – Ah oui, bien oui, bien collègue Christiane BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Oui, je ne serai pas longue parce que c'est une intervention de pure forme dans le sens où ce n'est pas la première fois que le débat auquel nous assistons aujourd'hui arrive en cette assemblée. En tout cas, pas la forme de la CTM telle que cela se présente aujourd'hui. Ça fait à peu près d'une heure que nous sommes en train de débattre de ce qu'il faudrait faire ou pas dans une situation telle que celle qui vient de se présente à nous aujourd'hui, c'est-à-dire recevoir des collectifs. Est-ce que le moment ne serait pas venu que nous trouvions l'instance idoine qui nous permettrait de trancher cette situation pour que ça ne se reproduise pas ? Parce que le tissu associatif et économique de la Martinique est tel que nous serons encore confrontés à ce type de difficulté. Donc, je crois qu'en personne raisonnable, au lieu que de vouloir avoir chaque fois au coup par coup raison sur celui-ci oui celui-là, alors que finalement nous sommes en démocratie et tout ce que j'entends ici a raison d'être dit, tout ceux qui sont intervenus sont intervenus avec un bon sens du terme de ce qu'ils étalent. Donc, je crois qu'il faudrait absolument que nous puissions trancher une fois pour toutes et dire quel est le sentiment de la CTM sur cette manière d'opérer et quels seraient peut-être des attendus selon les cas? Voilà. Mais, je crois, qu'en personne raisonnable, il est question que nous mettions un canevas sur cette situation. Voilà ce que j'avais à dire, merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue BAURAS, il y a une commission ad hoc qui a été mise en place il y a maintenant plus d'un an et demi. Une commission ad hoc chargée de réviser le règlement intérieur. C'est dans un règlement intérieur qu'on peut mettre ce que tu proposes. Mais évidemment qu'il serait un règlement sur lequel le président de l'assemblée pourrait se baser. Si le règlement intérieur dit, on ne reçoit personne et bien, on ne recevra personne. Si le règlement intérieur dit, on reçoit dans telles conditions, hé bien, cela va s'imposer pendant la durée de la mandature. J'ai tout fait pour que cette commission ad hoc puisse fonctionner. Manifestement, pour des raisons qui m'échappent, je peux avoir mes analyses là-dessus, mais bon, je ne vais pas les donner. Ce sont mes analyses personnelles. Et, je ne crois plus que cette commission va, ni se réunir, ni travailler, ni proposer quoi que

ce soit avant la fin de la mandature. Donc, ceux qui ont les moyens de faire en sorte qu'il en soit différemment, il faut qu'ils essaient de voir. Moi, j'ai essayé. J'ai même présidé, j'ai coprésidé une réunion. Quand je l'ai co-présidé, ceux-là mêmes qui avaient voté certaines dispositions le soir, sont allés prétendre que c'était moi qui prenais, ça avait été voté à l'unanimité, mais des choses mineures, mais des choses insignifiantes. Le lendemain, certains de ceux qui avaient voté allaient déjà remettre ça en cause et laisser entendre que c'est moi qui voulais changer tout le règlement intérieur et ça, on n'en a fait une affaire d'état. Donc, manifestement, il y a une volonté que ce règlement intérieur ne soit pas révisé, moi je n'ai aucun moyen de forcer l'Assemblée si elle ne le souhaite pas vraiment, de modifier son règlement intérieur. Qu'est-ce que tu veux que je fasse? Je ne peux pas dicter un règlement intérieur. Donc, je redis, si ceux qui font partie de la commission veulent se réunir, elle existe, elle a un président, il y a des membres désignés, l'opposition en fait partie, toutes les tendances sont représentées. Personne ne les empêche de se réunir et entre autres, de mettre une disposition concernant le problème de la réception de ceux qui demandent à être entendu.

<u>Mme Christiane BARAS</u> – Monsieur le président, on ne paraît pas sérieux, pour ceux qui vous écoutent depuis un moment, on ne paraît pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Je te dis que je suis allé jusqu'à, c'était presque limite, je n'ai pas à présider cette commission-là, je l'ai co-présidé, c'était pour assurer pourquoi ? Parce que j'avais pris des engagements vis-à-vis de l'assemblée. A plusieurs reprises, on m'a demandé, où en est le règlement intérieur, où en est le règlement intérieur? J'avais promis que les choses se feraient pour une prochaine plénière. Donc, j'ai co-présidé une réunion de cette commission ad hoc et je vous ai dit le résultat. Ceux-là mêmes qui ont voté sont allés me mettre en cause dès le lendemain. Par conséquent, je ne m'aventurerai plus jamais à co-présider cette commission mais si cette commission veut bien se réunir, moi, je vais évidemment recevoir ce qu'elle aura décidé de faire. Mais sans règlement intérieur révisé, il n'y a aucune règle. La loi ne dit pas ce que je dois faire. En pareil cas, le règlement intérieur ne le dit pas non plus. La tradition semblait aller dans un certain sens. Ceux-là même qui ont mis en place cette tradition, ce n'est pas moi, j'étais dans une autre tradition. Chaque fois, le collègue Yan MONPLAISIR semble l'oublier, que précisément, on m'accusait moi au Conseil Général quand j'étais président, on m'accusait d'être élitiste, parce que je disais que ce n'était pas en plénière mais je recevais tout le monde. Je recevais, moi président, je recevais tous ceux qui demandaient à être reçus. Par conséquent, je pouvais refuser une intervention en plénière. Et, les rares fois où on a été envahis, où on a été sous la pression, ça s'est fait, j'ai suspendu et puis j'ai dit, ceux qui veulent rester restent. Ça m'est même arrivé de partir, d'aller dans mon bureau du coup, voilà. Mais il y avait une règle, on savait. Mais ce n'était pas la philosophie de cette maisonlà ici. Et ce n'est pas la philosophie qui a été adoptée au début quand on a été élus. Et puis, on veut que moi, je m'adapte au coup par coup selon ce qui fait plaisir ou ne fait pas plaisir. Je ne peux pas fonctionner comme ça et comme le règlement intérieur ne dit rien, qu'il y a des collègues qui régulièrement me font savoir qu'ils ne sont pas d'accord, les choses me paraissent simples. Et, c'est pour ça qu'il ne faut pas qu'on s'éternise. L'assemblée doit prendre position au coup par coup, il y a deux demandes d'intervention là, il n'y a pas que le personnel, il y a le collectif pour monsieur AURORE, je vous ferai voter sur les deux et puis chacun va prendre ses responsabilités. J'espère que tous ceux qui étaient présents à l'appel seront là, que les couloirs ne seront pas remplis au moment de passer au vote. J'espère que chacun dira s'il veut recevoir ou s'il ne veut pas recevoir. Que personne n'ira se cacher, se camoufler au moment de prendre cette décision. Ma position, elle, elle sera publique. Et je souhaite que chacun prenne une position publique, que personne ne se défile. Alors, collègues, essayons d'être brefs, pour passer au vote. Bon, alors collègue HAJJAR, ensuite collègue LORDINOT.

M. Johnny HAJJAR – Merci. J'interviens de manière très humble, très respectueuse mais aussi de manière très libre, de manière très déterminée et de manière très engagée. La situation que nous sommes en train de vivre, pour moi, est extrêmement grave. Et je rejoins le président de l'assemblée quand il dit qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités. Mais si j'ai tenu à prendre la parole, c'est parce qu'il faut quand même rectifier et rétablir un certain nombre de vérités. Et c'est vrai que le fait qu'il n'y ait pas de règlement intérieur adapté, c'est cela qui pose problème. Et j'ai tenu à faire cette intervention parce que, contrairement à ce qu'on pourrait laisser entendre à l'extérieur, aux martiniquaises et aux martiniquais qui nous écoutent, la pression ne vient pas de l'extérieur. Je le dis et je le répète. La pression vis-à-vis de l'assemblée, parce que j'entends dire, pour éviter que les membres de l'assemblée soient soumis à une pression externe, on sécurise, on ferme, on filtre, on empêche au public de rentrer dans un lieu public. Ce bâtiment-là est un lieu public. Il est géré avec l'argent du contribuable martiniquais. Et donc, ce lieu qui est devenu privatisé, puisque filtré, organisé, ne rentrent que les noms identifiés, autorisés par une personne, le Président du Conseil exécutif, qui est seul, habilité; qui a tous les pouvoirs. Mais la pression n'est pas de l'extérieur, je le répète, parce que dehors nous avons quoi? Des pères et des mères de famille, des martiniquaises et des martiniquais, des gens dignes, pacifiques, respectueux, qui ne demandent qu'à être entendus et ils ne bloquent pas l'entrée. C'est l'entrée qui leur est interdite. On ne les autorise pas à pénétrer et à rentrer à notre niveau, pas dans l'Assemblée, mais au niveau des sièges de visiteurs et d'accueil en haut. Donc, ils ne bloquent rien. L'Assemblée aujourd'hui, c'est elle qui est prise en otage quelque part parce que la pression vient du Conseil exécutif. Il faut dire les choses. Le Président de l'Assemblée lui-même reconnaît que l'Assemblée n'a pas de pouvoir, n'a aucun moyen. Qui présente les dossiers ? Les conseillers exécutifs. Qui décide ? Le Conseil exécutif. L'Assemblée n'a même pas la possibilité de s'exprimer convenablement. Donc, la pression vient du Conseil exécutif sur l'Assemblée et on a parlé de la séparation des pouvoirs, elle ne doit pas être théorique. Alors, je veux rectifier cet état de fait, parce qu'il est inadmissible, et je le dis. Personnellement, je ne céderai à aucun diktat et nous serons la bouche de ceux qui n'ont point de bouche. Et nous parlerons au nom de ceux qui, pour des raisons légitimes et justes, ont peur de représailles, ne peuvent pas le faire, ont le visage caché quand ils s'expriment dans un média, par crainte. Je ne laisserai, personnellement, jamais la terreur s'installer au niveau de la démocratie. Et je me battrai jusqu'au bout pour que le respect et la dignité de chaque individu, en termes d'élévation de conscience, en termes d'épanouissement, puissent être reconnus. C'est la première des libertés, la liberté de penser. Alors, j'ai rectifié, les personnes à l'extérieur ne font rien de mal, elles attendent simplement une autorisation pour pouvoir venir s'exprimer devant l'assemblée. Et c'est plutôt le conseil exécutif, disons-le clairement, qui a décidé de bloquer l'enceinte et interdire l'accès à ces personnes pacifiques venues simplement s'exprimer au nom de la liberté de penser et au nom de la démocratie.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT - Merci, monsieur le Président. Je vais m'adresser à vous en ma qualité de vice-président de l'assemblée. Je suppose que c'est à ce titre que le collègue s'est exprimé pendant environ quinze minutes. Là, je renvoie au règlement intérieur, puisque les vice-présidents peuvent s'expliquer et intervenir comme les membres du conseil exécutif. Je me souviens de ce vendredi 18 décembre 2015 et de l'ambiance qu'il y avait dans cet hémicycle. Ça, c'était une vraie pression. Et le lendemain, le 19, lorsque celui qui vous parle a rencontré sa propre mère, elle lui a dit ceci : « qu'est-ce que tu vas faire encore là ? Ils vont te tuer ». Tellement la pression était forte, tellement, et les images sont là, j'ai été vilipendé dans les couloirs, et ceci, pendant près d'un an. Eh bien, la pression, très chers collègues, j'ai su y résister, et je suis encore là. Donc, cette pression-là, elle ne nous fait pas peur. Lorsque le peuple vient, acceptons le dialogue avec le peuple. Acceptons-le. Ce ne sont pas des voyous, ce sont des personnels de la collectivité qui demandent à s'exprimer, des gens de la maison. Laissons-les s'exprimer. Mais oui, je vois que tu veux partir parce que tu sais que j'ai des choses à te dire, tu pars. La pression invisible est plus forte que la pression visible. La pression invisible, c'est la pression des économistes, de certaines personnes qui vous demandent rendez-vous pour parler de leur dossier en dehors des regards du peuple, et qui vous font des propositions. C'est ça résister à ces pressions. Lorsque des groupes d'investisseurs veulent vous dire qu'ils veulent faire une centrale au charbon au Galion et que vous dites non, tant que je serai élu, il n'y aura pas de centrale au charbon. C'est des groupes de pression qui disent aussi, on veut mettre des panneaux solaires sur des terres agricoles et que vous êtes debout pour dire non, on ne va pas faire de panneaux solaires sur des terres agricoles. Et je peux multiplier les exemples de pression. Les pressions, on sait d'où elles viennent. Elles ne viennent pas du personnel de la collectivité. Quel agent de la collectivité peut faire pression sur un élu? Mais c'est scier la branche sur laquelle il est assis. Aujourd'hui, la question que je suis tenté de vous poser, c'est qui a intérêt, à quelques jours de la visite du Président de la république et de plusieurs ministres de la république, qui a intérêt à entretenir un climat insurrectionnel dans le pays ? Qui a intérêt à faire que la Martinique ne présente pas le visage d'une démocratie apaisée ? Certainement pas moi, certainement pas le Président du conseil exécutif, on a voté pour le même candidat et on a appelé à voter pour lui. Donc, voilà un élément de consensus. Ne m'interrompt pas, s'il te plaît, ne m'interrompt pas, je ne vous ai pas interrompu, ne m'interrompez pas. Le 18 décembre est loin derrière nous. Donc, aujourd'hui qui a intérêt ? Pas nous. On a intérêt à ce que les établissements recommencent à fonctionner, les collèges, les lycées ; on a intérêt à ce que les enfants martiniquais reçoivent l'éducation, mais oui, peut-être celui qui vous parle, il est aussi père de famille, il a des enfants scolarisés. Mais, la question, c'est que nous parlons beaucoup de l'humain, on parle beaucoup de l'humain, l'humain, oui, oui, il faut regarder ta montre parce qu'il a parlé pendant quinze minutes l'autre collègue de la majorité. L'humain, c'est le personnel aussi. C'est le personnel de cette collectivité qui demande à être reçu. C'est une demande de démocratie, de plus en plus le peuple veut pouvoir s'adresser directement à ses élus. C'est pourquoi dans certains pays, en France et ailleurs, on propose des référendums, c'est pourquoi on propose des consultations par internet pour que le citoyen puisse participer à la décision. Quelle menace pèse aujourd'hui sur un élu s'il y a quelques représentants du personnel qui viennent s'exprimer ce matin? Aucune menace. Des personnes viennent exprimer leur détresse, leur angoisse, le fait d'avoir perdu leur revenu, c'est ça que ces personnes viennent exprimer. Qu'est-ce qui nous empêche, au nom de l'humanité, au nom de la compassion, d'écouter les doléances, c'est ça qui va perturber le fonctionnement d'une collectivité? On a prévu de travailler sur deux jours, on a prévu de rester là le temps qu'il faut pour prendre les décisions. Alors, je vous dis, cessons ces arguties et particulièrement pour un collègue qui s'est absenté. Chaque fois qu'un salarié a besoin de s'exprimer, il ne faut pas que qu'il se mette dans cet état. Chaque fois qu'un salarié a besoin de s'exprimer, il ne faut pas qu'il se mette dans cet état, parce qu'il y a aussi des patrons qui peuvent venir s'exprimer ici. Mais, aujourd'hui, nous entendons dire des choses sur les réseaux sociaux. On entend dire qu'il n'y a plus de DGA à responsable des ressources humaines, c'est ce que j'entends. J'entends dire aussi qu'il n'y a pas de réunions avec les deux collègues qui ont été désignés pour recevoir le personnel, c'est-à-dire la collègue TORPILLE et l'autre collègue CAROLE. Alors peut-être qu'ils vont nous donner là un compte-rendu de ce qui s'est passé entre les personnels et eux. La question c'est, est-ce qu'on peut avoir les éléments sur le dialogue social dans la collectivité ? Y a-t-il un dialogue dans cette collectivité entre les salariés et il faut le dire, leur employeur? Cette question, je pense qu'on peut s'arrêter dans une plénière pour en débattre mais surtout, on peut écouter les personnes qui collaborent au quotidien à l'exercice de la mission de la collectivité, assurer la continuité du service public et notamment de celui de l'éducation, le fonctionnement des cantines, la surveillance des enfants. Mais pourquoi ne pas laisser quelques salariés s'exprimer pendant quinze minutes. Donc, je dirai aux collègues, attention, les pressions invisibles sont plus dangereuses que les soi-disant pressions visibles. Donc, recevons ces personnels, écoutons-les calmement, dans la démocratie et puis ensuite, chacun prendra sa position. Je voudrais terminer, pour revenir sur la question des moyens des groupes. Je ne parle même pas de l'assemblée, dans le document que vous nous avez donné, sur les moyens de l'assemblée, très cher Président, il y a marqué comme crédit, chapitre 900, zéro euro. C'est contre quoi je pense nous devons tous changer. Il y a quelques crédits prévus en investissement pour les moyens de l'Assemblée mais pour le fonctionnement, zéro. Donc, je ne vois pas comment une assemblée peut fonctionner si elle n'a ni budget, ni personnel à sa disposition. Ça, je ne sais pas comment. Donc, dire qu'on va réunir une assemblée le matin à sept heures, etc. je ne sais pas si c'est tellement possible dans le cadre actuel du fonctionnement de cette institution et pour parler plus spécifiquement des moyens de notre groupe qui sont aujourd'hui zéro. J'ai demandé au début de la mandature, puisqu'on m'a dit que c'était possible, à ce qu'il y ait une collaboratrice, une assistante qui soit mise à ma disposition pour mes activités de viceprésident. J'ai demandé à ce qu'il y ait un arrêté qui soit pris pour sécuriser l'agent. Je veux vous dire ici qu'en concertation avec le groupe de la minorité, je remets à votre disposition l'assistante, et je souhaiterais que mon assistante actuelle soit mise à la disposition du groupe de la minorité, parce que nous avons besoin, à la fois d'une ressource humaine et aussi de ressources matérielles. Donc, monsieur le Président de l'assemblée, voilà ce que je dis et qui est en présence du Président du Conseil exécutif, chef du personnel, je vous demande de mettre l'assistante à la disposition du groupe de la minorité, et de mettre fin à ses fonctions comme assistante du vice-président que je suis. Et je vous le dis, je souhaite aussi avec, peut-être les chefs de groupe, le chef de groupe de la majorité, il n'est pas là. Il me semble que c'est le collègue NILOR. Enfin, est-il encore chef de groupe de la majorité ? Vous allez nous le dire, donc, je souhaite aussi qu'il y ait une rencontre dans le cadre du Bureau de l'Assemblée où on pourra faire encore, réitérer nos propositions pour le fonctionnement décent des groupes de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Bonjour Président. Bonjour également au Président du conseil exécutif et à tous les conseillers exécutifs présents et également aux collègues de l'assemblée. J'ai l'impression, depuis quelques longues minutes, d'assister à un procès. Un procès, avec plusieurs procureurs qui, n'est-ce pas, disqualifient ce que nous avons construit qui a été un avènement douloureux, car étant le fruit des luttes de plus de vingt années, je ne crache pas sur cela. Et je veux rassurer le Président de l'Assemblée. Je ne fuirai pas devant mes responsabilités d'élu. Et je veux dire les choses très clairement parce que je suis un élu politique, et que devant une situation, je fais une analyse politique avant de prendre une décision. Selon moi, quand des gens se cachent dans un emballage pseudo-syndical pour parler de cabinet noir, c'est une posture politique. Ce n'est pas une posture syndicale. Ce n'est pas une posture de revendication syndicale. Je n'ai pas la naïveté de le croire. Et donc, ils ne me trompent pas. Qu'ils s'entourent de gens que je connais d'ailleurs, je suis enseignant, je connais également beaucoup qui ne sont pas en grève, et qui sont empêchés de rentrer, de vaquer à leurs occupations, parce que les portes sont cadenassées.

(Applaudissements)

M. Clément CHARPENTIER-TITY – C'est un moyen de pression qui n'existait dans nos luttes en Martinique. Je respecte les grèves où il y a des piquets de grève, c'est-à-dire des gens qui assument leurs responsabilités à l'entrée des établissements, mais je méprise ceux qui cadenassent parce qu'ils n'ont pas les forces militantes, les forces qui sont convaincues de la justesse du combat pour tenir le piquet de grève. Cela ne m'impressionne pas.

(Applaudissements)

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Et je dirai ma position et je vais l'assumer. Et quelle que soit la position qui sera majoritaire ici, je ne fuirai pas non plus. Je suis élu de l'Assemblée, je serai présent à l'Assemblée comme je l'ai été constamment depuis que nous avons été élus au niveau de cette assemblée. Je voterai contre, parce que je ne me plie pas à la pression et à la manipulation politique qui est aujourd'hui en route. Et j'appelle tous ceux qui ont une compréhension, qui vont comprendre la situation. Que les défaits de 2015 sont à l'œuvre, qu'ils se parent aujourd'hui de vertu, mais ils ne nous trompent pas, et je sais qu'une bonne partie de la population comprend ce que je suis en train de dire. Si nous parlons de démocratie, laissez les portes sans cadenas et nous verrons si la grève est majoritaire ou si elle ultra-minoritaire.

(Applaudissements)

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je n'ai pas de leçon de lutte à recevoir et je ne ferai pas le palmarès, je ne suis pas là pour ça. J'essaie de cultiver cette humilité. Je ne ferai pas le palmarès. Mais la lutte, c'est quelque chose de suffisamment sérieux pour l'assumer. À bats les cadenas! Et vive la démocratie, vive la liberté, vive le choix que quelqu'un a de grever ou de ne pas grever. Et pour le moment, je vous dis, c'est le flou le plus artistique, ou sinon le moins artistique qui existe. Donc, je l'ai dit peut-être avec une vigueur qui surprend ici, mais je suis derrière mes responsabilités. Je ne les fuirai pas, à aucun moment, en tant que martiniquais et en tant qu'homme de cette majorité. Et j'entends rester loyal à cette majorité jusqu'au bout. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE, je crois que tu es le dernier inscrit, et puis nous allons passer au vote. Vas-y.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. J'entends qu'on intervient au nom de la démocratie. J'entends qu'on intervient au nom de l'humanisme. Mais j'entends aussi et surtout qu'il s'agit aujourd'hui d'agents de la collectivité. Si le Président du conseil exécutif est l'ordonnateur, donc chargé du pouvoir de nomination, l'employeur, c'est bien la CTM. Et par conséquent, nous sommes la CTM. Et nous avons à entendre, si nécessaire, les organisations syndicales qui sont les représentants du personnel et à ce titre-là, nous observons qu'il y a une espèce de situation de non-recevoir. Et moi, je n'interviens pas sur l'aspect politico-politique que l'on donne à cette affaire, j'interviens sur l'angle social. Il est nécessaire, il est nécessaire, on a connu Toyota, on a connu Roger Albert et les mêmes personnes qui aujourd'hui sont en situation de blocage, ces mêmes personnes étaient présentes pour demander justement qu'il y ait des négociations.

(Applaudissements)

M. Félix CATHERINE - Mais enfin, Président, tu l'as dit tout à l'heure. Combien de fois on s'est rencontrés sur des dossiers ? Combien de fois j'ai eu l'occasion, en tant que militant syndical, de rencontrer le Président du conseil exécutif ici sur les dossiers en assemblée? Combien de fois nous sommes allés au ministère? On nous a reçus, on nous a entendus sur les dossiers du personnel, sur les dossiers de la population martiniquaise. Et écoutez, nous sommes là, aujourd'hui, devant une situation, et je ne comprends pas, j'écoute depuis un moment, je ne comprends pas, et Président, tu as raison, je ne comprends pas que nous ayons à faire autant de débats autour d'une seule question. Le personnel de la collectivité territoriale demande à être entendu par son employeur. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas. Alors, j'ai entendu le collègue MONPLAISIR, mais ce n'est pas nouveau ce type de positionnement; mais ne nous arrêtons pas à ça. Nous avons entendu Belfort BIROTA, et je vous ai surtout entendu, Président, sur l'idée qu'il est nécessaire aujourd'hui, que nous soyons dans une dynamique d'écoute et de dialogue social. Et lorsqu'on entend, alors la population doit se poser la question. Quelle est l'orientation du dialogue social aujourd'hui au niveau de la collectivité? Je vous rappelle, qu'il y pas bien longtemps, et bien ici-même, lorsque on a traité et au Conseil Général également, et avec toi, aussi Président, qu'il y a eu donc des protocoles, donc qui étaient affichés concernant le dialogue social.

Alors, je pense que nous devons faire cet effort-là. Nous devons arrêter de nous tirer dessus, de dire que c'est une action politique, que c'est telle organisation politique qui manipule, etc. il ne s'agit pas de ça, et vous le savez parfaitement. Vous le savez parfaitement. Donc, je demande simplement, je demande simplement que la collectivité, aujourd'hui, qui est l'employeur, que le Président du conseil exécutif, qui est donc, qui a le pouvoir de nomination, eh bien, et par conséquent, qui est l'interlocuteur privilégié, l'interlocuteur privilégié donc des salariés de l'institution, eh bien qu'il y ait effectivement, entre les organisations syndicales et l'employeur une rencontre de sorte que nous puissions avancer. Alors, on nous glose, on gargarise le fait que les écoles sont fermées, que les enfants sont dehors. Mais si vous étiez si attentifs à cette question-là, vous auriez déjà sollicité, fait la démarche pour demander justement que cette rencontre se tienne et que l'on traite cette question de sorte que les élèves rentrent à l'école, que les familles soient rassurées, et que surtout, les salariés concernés et bien comprennent ce qui leur arrive. Parce qu'il n'est pas normal, il n'est pas normal que des salariés qui doivent prendre leur entrée en service en début du mois de septembre, vers le 14 septembre, qui auraient dû avoir une éducation sur la reconduction de leur contrat deux mois à l'avance, ne reçoivent l'information que quatre, cinq, six, dix jours avant. Cela n'est pas acceptable. Donc, ça veut dire qu'on ne respecte rien. Alors, j'écoutais tout à l'heure. On a observé qu'hier ou avant-hier, la presse était interdite d'accès ici. On a observé que depuis quelque temps, et bien les salariés, la population sont interdits, enfin, d'accès pour certains, pour d'autres pas. Et je m'interroge, je regardais ça et je vous assure que je me suis posé la question. Je me suis dit, mais on est en train d'assommer nos libertés, on est en train d'assommer nos libertés. Donc, la liberté de la presse, elle est bafouée, la liberté, donc syndicale, elle est bafouée et je demande que l'on arrête. Je demande que l'on arrête. Je demande que l'on arrête et qu'on entende, qu'on entende les organisations syndicales et que surtout, et que surtout, que nous soyons sous la dynamique. Président, il y a une règle en matière donc, en ce qui concerne les salariés de droit privé, de droit public pardon, de la collectivité territoriale. Il faut que l'on respecte cette règle en sorte que nous ne nous retrouvions pas dans cette situation. Je rappelle qu'il y a donc aujourd'hui, donc, en 2018, plus de deux cent neuf contractuels qui sont concernés, parce que ce qui se passe là aujourd'hui va encore se passer à la fin de l'année parce qu'il y a des contrats qui arrivent à terme pour lesquels les agents s'interrogent. Alors, aujourd'hui, il y a une quarantaine de famille en souffrance. On peut considérer que c'est quarante sur deux cent neuf, c'est pas beaucoup, mais c'est une difficulté pour des parents, des agents qui ont soixante ans et qui se retrouvent brusquement privés, mis en chômage définitif ; des agents qui ont des enfants à l'école aujourd'hui, trente-huit enfants, une quarantaine d'enfants à l'école qui font des études, etc. qui se retrouvent en situation de désuétude. Nous considérons qu'il est nécessaire aujourd'hui qu'il y ait une vraie... qu'on s'arrête, au niveau donc du conseil exécutif, qu'on puisse entendre les agents, qu'on puisse trouver des solutions alternatives puisque nous avons observé qu'il y a eu un document sorti où on disait qu'on avant créé cinquante-trois postes, donc ça veut dire que si on crée cinquante-trois postes, il y a des possibilités d'intégrer des agents. Ce n'est pas simplement dire que tous les postes sont affectés, la question c'est, que fait-on des quarante agents qui ont été écartés donc de manière arbitraire de leur poste de travail? Voilà, merci, Président. Et donc, je demande très simplement que la concertation s'établisse pour qu'on sorte de cette situation.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, je sens que le sujet est très sensible et moi, je ne dirai plus qu'un mot, c'est qu'il a fallu que j'arrive à l'âge que j'ai pour découvrir qu'au sein de la grande famille dans laquelle je me suis toujours situé, on pensait qu'il fallait toujours devant un mouvement, savoir si ce mouvement qu'il y avait dans la rue était majoritaire. Ça, je découvre ça. J'ai passé tant d'années à soutenir des luttes pour lesquelles je n'entendais pas les grands dirigeants syndicaux, demander quel était l'effectif réel, est-ce qu'on s'était assuré que le mouvement était majoritaire ? Combien de luttes ont permis d'avoir un certain nombre d'avancées sociales ici ? Est-ce que ceux qui se sont battus pour la sécurité sociale, ils étaient majoritaires ou ils étaient minoritaires parmi les syndicalistes ?

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE — Je suis atterré, je suis atterré d'entendre aujourd'hui certains propos. Je ne suis pas entré dans le fonds de ce débat car je ne sais pas, je n'ai jamais été informé, ni par les uns ni par les autres directement, donc je n'ai pas pris position. Ma seule demande a été de savoir s'il fallait ou non entendre des gens qui demandaient à être entendus comme d'habitude. Mais à travers ce débat, je découvre aujourd'hui que dans une grande famille politique dans laquelle je me situe depuis si longtemps, il faut maintenant, quand il y a un mouvement, être bien sûr que ce mouvement est majoritaire. Quand les gens défilent à Paris pour les retraites, pour etc. le gouvernement a donc raison quel qu'il soit, de dire qu'ils ne sont pas représentatifs en réalité. Mais il n'y a pas eu de référendum. Donc, que tous les mouvements syndicaux, tous les mouvements, sont à mettre en cause. Eh bien, j'ai entendu ça dans la bouche d'hommes de gauche, et bien j'aurai appris quelque chose, dans le temps qui me reste à vivre, j'aurai appris quelque chose et je m'aperçois que j'étais dans l'obscurité pendant très longtemps ou alors c'est que les hommes changent. C'est que les hommes changent selon qu'ils sont d'un côté ou de l'autre de la barrière. Et ça, si c'est ça, alors c'est encore plus triste. Ça, je tenais à le dire.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Bien. Donc, je vous pose la question. Je vous pose la question, s'il vous plaît. Je vous pose la question donc sur, nous sommes sollicités par deux groupes. Alors, sur le premier qui concerne le personnel, enfin la fraction de personnel qui est là, c'est bien entendu ce n'est pas tout le personnel, quatre mille trois cents personnes ne sont pas réunies là devant nos locaux. Donc, faut-il les entendre ou pas ? En suspension, bien entendu, de plénière, quels sont ceux qui sont contre ? Alors, je demande qu'on note.

(Discussions hors micro)

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Ou tro provocatrice, mwen ka jik doubout baw, si ou kompren mwen pèw.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Ouais, ouais.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Mwen ka pran balé,mé mwen ka doubout.

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR –Mwen paka pran balai ba pèsonn mé mwen ka doubout. Ouais.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Bien, ça y est ? Avec les procurations ? Vingt-et-un, avec les procurations. Alors, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention, bien. Quels sont ceux qui sont pour ? Avec les procurations, vingt-trois. Bien, donc, le pour est passé. Par conséquent, on les entendra.

Vote
Abstentions ? 1
Contre ? 21
Pour ? 23
Voté A l'unanimité

(Applaudissements)

Pour le collectif, s'il vous plaît, s'il vous plait... Pour le collectif d'enseignants qui demande à venir parler du cas AURORE ? Quels sont ceux qui sont contre ? Comment ?

M. Yan MONPLAISIR – C'est un autre vote encore?

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – Si tu étais là au moment où je l'ai expliqué...

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Et le collectif des coccinelles qui ont perdu leurs ailes, ils ne demandent pas aussi ? On va avoir tous les collectifs ?

M. le Président Claude LISE – Mon cher ami, si tu es leur porte-parole...

M. Yan MONPLAISIR – Ça n'est pas sérieux. Ça n'est pas sérieux

Échange verbal intense, brouhaha

M. Fred LORDINOT – N'insulte pas les salariés. N'insulte pas les salariés.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait...

M. Yan MONPLAISIR – C'est exactement ce que je dis.

M. Fred LORDINOT – N'insulte pas les salariés.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur le Président, la prochaine fois que vous me conviez à venir à une assemblée plénière, avec un ordre du jour et que vous interrompez cet ordre du jour, je ne viendrai pas. Je ne viendrai pas, ça n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

M. – Respectez la démocratie.

M. Fred LORDINOT – MONPLAISIR, n'insulte pas les salariés.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Ouais, MONPLAISIR, n'insulte pas les salariés. N'insulte pas les salariés Yan MONPLAISIR. N'insulte pas les salariés.

M. Yan MONPLAISIR – LORIDNOT c'est trop facile; la démagogie, c'est trop facile.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

M. Fred LORDINOT – N'insulte pas les salariés.

Échange verbal intense, brouhaha

M. Yan MONPLAISIR – Ça n'est pas sérieux. Monsieur le Président, Ça n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait.

Échange verbal intense, brouhaha

M. – C'est la démocratie, c'est la démocratie, il faut la respecter.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, collègues.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – (inaudible) l'ordre du jour et vous interrompez, et maintenant vous êtes en train de me proposer...

M. Belfort BIROTA – Asé palé, MONPLAISIR, asé palé la.

Échange verbal intense, brouhaha

M. Belfort BIROTA – MONPLAISIR, le vote est acquis, c'est terminé.

M. le Président Claude LISE – Tes hurlements ne vont pas m'impressionner.

M. Yan MONPLAISIR – Je sais bien Président...

Échange verbal intense, brouhaha

M. Yan MONPLAISIR – Je ne hurle pas j'essaie simplement de me faire entendre...

M. le Président Claude LISE – Tu peux hurler tant que tu veux, ça ne m'impressionne pas !

M. Yan MONPLAISIR – Et de dire que ce n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – Les hurlements des uns et des autres ne m'ont jamais impressionné. Tu n'as pas de leçon à me donner.

Échange verbal intense, brouhaha

(Applaudissements)

<u>M.</u> – L'assemblée est souveraine. Le vote est acquis. Ils seront reçus.

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, s'il vous plait. Il y a deux groupes qui ont demandé. Tu t'es absenté, c'est pour cela que tu n'as pas entendu que j'avais indiqué qu'il y avait deux groupes. Bien, alors, tu peux prendre la position que tu veux, tu ne l'imposes à personne.

Échange verbal intense, brouhaha

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Et par conséquent, moi je me plie, je me plie à la démocratie, et pas aux hurlements, parce que je peux hurler aussi! Bien, bon. Alors, chacun a pris ses responsabilités et on va continuer à les prendre. Il y a deux groupes qui ont demandé à être reçus. Vous avez refusé le premier. Bon. Je n'ai....

M. Belfort BIROTA – Président deuxième vote.

M. le Président Claude LISE – Il y a une majorité pour le premier. Bien, mais, certains ont refusé, d'autres ont accepté, bon ça a passé. Je pose la question concernant le deuxième groupe. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est moi qui ai créé le deuxième groupe ? S'il y en avait dix, je serais obligé de vous présenter les dix. Au nom de quoi ? Yann MONPLAISIR, au nom de quoi je peux refuser de vous transmettre la demande de citoyens qui sont là. Au nom de quoi ?

M. Belfort BIROTA – Président, passons au deuxième vote.

M. le Président Claude LISE – C'est ça votre conception de la démocratie ? Mais qu'est-ce que je peux faire ?

<u>M.</u> – Président, présidez.

Échange verbal intense, brouhaha

M. – Nous avons voté.

Échange verbal intense, brouhaha

<u>M.</u> – Ne te laisse pas impressionner, Président, présidez.

M. le Président Claude LISE – Vous avez reçu une quantité de gens ici. Vous avez reçu une quantité de gens ici et puis, tout d'un coup, aujourd'hui, vous jouez... qu'est-ce que ça veut dire ça ?

Échange verbal intense, brouhaha

M. Yan MONPLAISIR – C'est exactement ce que je disais. C'est exactement cela.

M. Belfort BIROTA – MONPLAISIR péla.

M. le Président Claude LISE – Qu'est-ce que cela veut dire cela ?

M. Belfort BIROTA - MONPLAISIR arété. MONPLAISIR arété.

Échange verbal intense, brouhaha

M. Belfort BIROTA – MONPLAISIR, tu es contre le peuple, arrête.

Échange verbal intense, brouhaha

M. Belfort BIROTA – Ce sont des travailleurs de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Je demande à l'Assemblée de prendre position sur la deuxième demande.

M. Yan MONPLAISIR – Vous démontrez que j'ai raison.

M. le Président Claude LISE – Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui sont contre le fait d'entendre le groupe qui vient nous parler de Monsieur AURORE ? C'est un groupe d'enseignants.

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – Absentions ?

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Président. Explication de vote.

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – Collègues, attendez, s'il vous plaît, il y une collègue qui me dit qu'elle n'a rien compris.

M. Belfort BIROTA – Parce qu'elle n'a pas suivi, elle na pas...

Échange verbal intense, brouhaha

Mme Michelle BONNAIRE – Explication de vote s'il vous plaît.

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais pour que je l'entende, il faut que tout le monde se taise.

Mme Michelle BONNAIRE - Président...

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Assied-toi pour parler. Ce n'est pas comme cela que fonctionne l'assemblée. Assieds-toi.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, laissez-moi répondre à la collègue.

M. Fred LORDINOT – Respecte le Président de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – Il y a un deuxième groupe de citoyens qui a demandé d'être reçus, c'est un groupe d'enseignants qui veut parler du cas de monsieur AURORE.

Mme Michelle BONNAIRE – Mais président, on ne peut pas faire ça.

M. le Président Claude LISE – Alors, donc très normalement, comme j'ai été saisi, je ne peux pas décider, moi tout seul, de ne pas, de transmettre pour les uns, de ne pas transmettre pour les autres. Donc, je pose la même question que j'ai posée pour le groupe précédent. Qu'est-ce que tu n'as pas compris ? C'est clair. Voilà, bien, donc je pose, s'il vous plaît, je pose la question. Est-ce que l'assemblée, quels sont ceux qui sont pour écouter le deuxième groupe qui a demandé, je pose la question, quels sont ceux qui sont plus exactement, d'abord, quels sont ceux qui sont contre le fait de les écouter ?

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Président, je peux... c'est moi qui parle.

M. le Président Claude LISE – Qui c'est qui me...?

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – C'est moi qui parle.

M. le Président Claude LISE – Toi ? Ah, excuse-moi, mais non, je n'ai pas compris que tu demandais...

Mme Michelle BONNAIRE – Oui, mais depuis tout à l'heure, je te demande la parole.

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais il y a tel brouhaha.

Mme Michelle BONNAIRE – D'accord. Il n'y a pas de problème.

M. Fred LORDINOT – Le vote a commencé, Président. Président, poursuivons le vote.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît.

M. Fred LORDINOT – Poursuivons le vote président. Poursuivons le vote.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Il y a un problème dans ce qui est dit aujourd'hui. Je comprends qu'il y ait de l'animosité, je comprends qu'il y ait des désaccords ou pas, mais ici, cette assemblée-là ne peut pas prendre parti à un vote pour quelqu'un ou pour un groupe ou pour un autre. Ce n'est pas possible.

M. Fred LORDINOT – L'Assemblée décide, non, non, ce n'est pas toi qui décides de cela.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – C'est soit qu'on prend un vote pour un principe ou on accepte que les gens viennent débattre au sein de l'Assemblée ou dans cet hémicycle, s'expriment ou pas. Alors, demain on va devoir condamner l'Assemblée parce qu'on aurait accepté un groupe ou un autre ?

M. le Président Claude LISE - Collègue chacun prend ses responsabilités.

M. Fred LORDINOT – Ce n'est pas toi qui décides du vote.

M. le Président Claude LISE – Je n'ai pas de règlement.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – la question à poser à l'Assemblée n'est pas de vouloir, si on veut accepter l'expression d'un groupe ou d'un autre. Il faut accepter le principe ou pas.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas de règlement intérieur.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Eh bien, c'est bien ce que je dis, un principe. Je ne parle pas de règles.

M. le Président Claude LISE – Et bien oui, une règle, cela se met dans un règlement intérieur.

Mme Michelle BONNAIRE – Aujourd'hui, Président...

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais il n'y a pas de règles comme ça.

Mme Michelle BONNAIRE – Oui, mais on est d'accord.

M. le Président Claude LISE – Il faut que ce soit dans le règlement intérieur.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Je peux terminer ? Est-ce que je peux terminer ?

M. le Président Claude LISE – Mais Oui.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Est-ce que je peux terminer?

M. le Président Claude LISE – Oui, oui.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> — On n'est d'accord que tu nous as posé une question. Je dis, en tout cas, selon mon point de vue, la question, elle est mal posée.

M. le Président Claude LISE – Et bien, je te remercie. Voilà. Ok. Eh bien, poses-là bien! Mais non, attends, qu'est—ce que tu veux que je te dise?

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Au niveau de la proposition...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Et pourquoi tu ne m'as pas posé cette question avant ? Il fallait la poser avant la première question.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Au niveau de la proposition que tu fais, tu ne peux pas soumettre l'Assemblée...

M. le Président Claude LISE – Ah bon, et pourquoi tu as voté tout à l'heure ?

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – De choisir entre un groupe ou non.

M. le Président Claude LISE - Mais tu as voté.

(Discussions simultanées)

Mme Michelle BONNAIRE – Je suis désolée.

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais collègue, mais non. Il faut qu'on soit logique.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Soyons logique avec nous-mêmes.

M. le Président Claude LISE – Pourquoi tu ne m'as pas dit ça avant le premier vote ? Alors, on a voté, tu as toi-même voté et puis maintenant tu veux qu'on ait une règle à partir du deuxième vote ? Mais c'est quand même curieux. Alors, je te réponds deux choses. Premièrement, si tu veux une règle générale, j'ai déjà posé cette question. Donc, il ne faut

pas faire comme si, il ne faut pas faire comme si, collègue, il ne faut pas faire comme si je n'ai pas ici déjà posé cette question sur un plan général. Je l'ai fait plusieurs fois et j'ai demandé qu'on l'inscrive dans un règlement intérieur. Mais en réalité, il ne faut pas me prendre pour un imbécile quand même. J'ai parfaitement compris qu'il y a des cas où on a envie parce que ça fait bien, parce que ça arrange politiquement certains, et qu'il y a des cas où ça dérange et on veut me transformer en pantin qui va, selon les cas, prendre sur lui de ne pas faire entrer ou de faire entrer et puis tout le monde est bien tranquille et personne ne prend ses responsabilités.

M. Belfort BIROTA – Nous ne sommes pas des pantins.

M. le Président Claude LISE – Hé ben non. Chaque élu est élu du peuple dans cette assemblée. Prenez vos responsabilités. Prenez vos responsabilités. Donc, je pose la question que ça plaise ou non, je pose la question. Quels sont ceux qui sont contre le fait de recevoir le groupe d'enseignants qui veut parler du cas de Monsieur AURORE.

<u>Mme Michelle BONNAIRE</u> – Par principe, je voterais non parce que je ne ferais pas le choix.

M. le Président Claude LISE – Vous savez bien que ce n'est pas le même vote donc il ne faut pas me faire croire que c'est un problème de règle générale. Comme par hasard, ce n'est pas le même vote! Bon, hein, bien. Quels sont ceux qui s'abstiennent? Et quels sont ceux, maintenant, qui votent pour? Et je vote pour par cohésion, par cohérence, par cohérence, hein, contre les votes incohérents de temps en temps. Bien.

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – Bien avec les procurations...

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Voilà. Douze contre trois abstentions et vingt-quatre pour.

Vote
Abstentions? 3
Contre? 12
Pour? 24

Donc, les deux groupes sont admis à parler devant l'Assemblée.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors, lorsqu'ils se présenteront, je suspendrai la séance et puis, ils interviendront. Alors, collègues, nous passons, s'il vous plaît, au premier point de l'ordre du jour. Nous passons au premier point, pardon ?

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Un point d'ordre. Juste pour comprendre. Comment vont-ils savoir qu'ils peuvent être reçus ?

M. le Président Claude LISE – Bien, on va leur faire savoir.

(Discussions simultanées)

M. le Président Claude LISE — Attendez, ils vont savoir, de toutes façons, vous savez qu'ils sont branchés certainement, ils écoutent. Bon, je vais demander que l'on fasse savoir aux deux groupes qu'il y a eu un vote en faveur de leur intervention en suspension de séance, bien entendu et sans débat avec eux. Bien, comme d'habitude. Maintenant c'est la position de l'assemblée. Donc après, cela ne me regarde pas, lorsqu'ils viendront ici, s'ils viennent, ou s'ils parviennent, à ce moment-là, je leur donnerai la parole en suspendant la séance. Maintenant, je passe maintenant...

M. Fred LORDINOT – Président, président, est-ce qu'ils pourront rentrer.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

M. Fred LORDINOT – Ces personnes pourront-elles rentrer dans l'enceinte de l'assemblée ?

M. le Président Claude LISE – Non, je n'ai pas compris.

M. Fred LORDINOT – Est-ce que ces personnes pourront accéder à l'hémicycle ?

M. le Président Claude LISE - Mais non, mais attendez. Je n'ai pas la responsabilité de cet immeuble, de son enceinte, je n'ai la responsabilité que de cette salle, le temps d'une plénière, le temps d'une plénière, voilà. Nous sommes en plénière, j'ai la police de l'assemblée le temps de cette plénière. Je n'ai absolument aucun pouvoir sur ce bâtiment et je montre patte blanche quand je rentre. Et ce matin, j'ai exigé qu'on ouvre le garage pour que je puisse entrer, sinon je repartais chez moi. C'est ce que j'ai dit, j'ai vu qu'on a ouvert à ce moment-là. Donc, c'est comme ça que ça se passe, je n'ai aucun moyen de permettre à quelqu'un de pénétrer. Personnellement, je m'identifie quand je rentre ici. Point, voilà. C'est comme ça, ce n'est pas autrement.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Président, je vais donc m'assurer, je vais donc m'assurer devant le portail que les représentants peuvent rentrer...dans l'hémicycle.

M. le Président Claude LISE – Collègue, tu fais ce que tu veux. Chaque collègue fait ce qu'il veut. Cela ne dépend pas de moi. Moi, ce qui dépend de moi, c'est de passer au premier point de l'ordre du jour, donc il s'agit du procès-verbal, du procès-verbal de la séance des1^{er} et 2 mars 2018.

M. le Président Claude LISE – Alors, est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas ? Donc, je mets aux voies ? Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc, adopté, à l'unanimité.

Vote
Abstentions ? 0
Contre ? 0
Pour ?
Voté A l'unanimité

On passe au point 2. Alors, c'est madame Sylvia SAITHSOOTHANE, la conseillère exécutive qui va présenter la question numéro 2. Demande de compensation de perte d'exploitation formulée par la Caisse des Écoles du Lorrain.

2/ DEMANDE DE COMPENSATION DE PERTE D'EXPLOITATION FORMULEE PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DU LORRAIN

Sylvia SAITHSOOTHANE - Merci, monsieur le président. Chers collègues, ce présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen une demande de compensation financière formulée par la Caisse des Écoles du Lorrain. Le Collège Hubert Nero et la Caisse des Écoles du Lorrain sont mitoyens. Le bâtiment de la Caisse des Écoles abrite également la cuisine centrale du Lorrain. Lors de la construction de cet équipement, le collège ne possédait pas de restauration intramuros, aussi la mise en œuvre de la restauration des collégiens était réalisée par la Caisse des Écoles du Lorrain. Afin de faciliter ce service de restauration, un espace communiquant entre le collège et la cuisine centrale avait été laissé lors de la construction. La collectivité territoriale de Martinique ayant depuis construit et mis en service une restauration scolaire intramuros et indépendante, cette liaison n'a plus raison d'être. Elle est actuellement fermée par un rideau métallique. Toutefois, du fait de cette communication entre les deux bâtiments, du point de vue de la sécurité, ils sont considérés comme un seul et même établissement. Cette situation pose plusieurs problèmes, notamment en termes de sécurité pure, ce rideau métallique constitue un risque de propagation au collège en cas d'incendie dans la cuisine centrale, puisqu'il n'assure pas l'étanchéité de la cuisine. Concernant la responsabilité administrative, puisqu'il faudrait nommer un chef d'établissement unique pour les deux entités différentes relevant de deux administrations différentes également. L'obtention de la conformité du collège est subordonnée à la transmission par la ville des documents et justificatifs liés à la cuisine et au bâtiment qu'il abrite. Du fait de ces difficultés, le collège n'a pas pu obtenir d'avis favorable quant à sa conformité lors du passage de la Commission de sécurité au mois de septembre 2017. Pour faire suite aux remarques formulées par cette dernière et afin de lever ces réserves, la collectivité a programmé des travaux visant à isoler le collège de la cuisine centrale par la réalisation d'une cloison anti-feu en lieu et place de l'actuel rideau métallique. Cette opération étant impossible en site occupé, des travaux ont été programmés pendant les vacances scolaires, soit du 6 au 16 août. Cependant, la cuisine centrale fonctionne, même hors période scolaire pour la confection de repas destinés au portage de repas. Aussi, les travaux réalisés par la CTM génèrent une perte d'exploitation que la Caisse des Écoles a évalué à mille neuf cent vingt-cinq € (1 925 €), donc correspondant à la confection de cinquante-cinq repas par jour pendant cinq jours pour un montant unitaire de sept € (7 €). Au regard des éléments proposés, il vous est proposé d'accorder une compensation financière de mille neuf cent vingt-cinq € (1 925€) à la Caisse des Écoles du Lorrain au titre de la perte d'exploitation générée par les travaux diligentés par la collectivité territoriale de Martinique et ces crédits pourront être prélevés sur le chapitre 932. Voici, président, ce que je porte à l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission éducation.

M. Clément CHARPENTIER-TITY - Oui, bonjour à nouveau. Donc, la commission éducation jeunesse enseignement supérieur, recherche et innovation, qui s'est réunie le 18 septembre 2018, donc a émis un avis favorable et son accord pour un dédommagement de la Caisses des Écoles du Lorrain pour les raisons que la conseillère exécutive a évoquées. Merci.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des finances s'est réunie et a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui ? Collègue Jenny DULYS-PETIT.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Il ne s'agira pas d'une très grande intervention, juste pour dire que c'est une juste réparation, et que je vais dans le sens du remboursement à la Caisse des Écoles du Lorrain. Vous connaissez les difficultés que rencontrent les communes et donc, j'adhère parfaitement à ce qu'on puisse donner au Lorrain cette somme réclamée. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie. Je demande à la collègue LEOTIN de venir nous présenter deux questions. Alors, il y a la question numéro 3, il s'agit de la modification de la délibération portant attribution d'une subvention à l'Association Ekymose pour sa participation au championnat d'Europe du Street Danse en Allemagne en mai 2015.

3/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DUNE SUBVENTION A LASSOCIATION EKYMOSE POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE STREET DANSE EN ALLEMAGNE EN MAI 2015

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Oui, merci président, bonjour. Donc, ce rapport a pour objet de modifier l'article 1 de la délibération du 17 novembre 2015. Il y a eu une erreur de pourcentage. La délibération accorde une aide à hauteur de 3 000,00 € mais nous vous demandons donc de modifier ce pourcentage. Cette décision a été prise sous la base de budget évalué à 5 036,61 €. Alors, l'erreur matérielle, je vous donne les deux pourcentages. La subvention représente 59,56 % des dépenses prévisionnelles et non 63,78 %. Donc, il est nécessaire de voter aujourd'hui cette modification du pourcentage parce que jusqu'à aujourd'hui, l'Association n'a pas pu percevoir sa subvention. La deuxième remarque, c'est que nous avons le bilan définitif. Le bilan financier rectifié fait apparaître une dépense totale de 4 517,06 €. Donc, au vu du bilan financier, la subvention est ramenée à 2 690,36 €. Le Conseil exécutif a donné un avis favorable pour transmettre ce dossier à l'assemblée.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission culture.

Mme Christiane EMMANUEL - Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Il y a des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Vote
Abstentions ? 0
Contre ? 0
Pour ?
Voté A l'unanimité

M. le Président Claude LISE : Question n°4 :

modification de l'article 1 de la délibération n°15-1641-21 du 24 septembre 2015 portant octroi d'une aide financière à la société ELOA PROD pour la production d'un long métrage intitulé « meurtre à la montagne Pelée »

4/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°15-1641-21 DU 24 SEPTEMBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ ELOA PROD POUR LA PRODUCTION D'UN LONG MÉTRAGE INTITULÉ « MEURTRE À LA MONTAGNE PELÉE »

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Alors, là, c'est encore plus simple, c'est le titre qui change. Au lieu de « meurtre à la montagne Pelée », le long métrage s'appelle finalement « meurtre en Martinique ». Le solde à mandater est de 45 000 €.

M. le Président Claude LISE – Bien. Je pense qu'il n'y pas de réflexion de la commission, que tout le monde est d'accord pour passer de la montagne Pelée à la Martinique.

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Oui, président. Avis favorable. Je voudrais profiter de la plénière pour annoncer la nomination de Manuel CESAIRE à la direction de la scène nationale de Martinique.

(Applaudissements)

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Donc, il y un communiqué de presse que je vais lire maintenant pour les élus, enfin pour les collègues. Merci.

« Sur proposition du conseil d'administration et de sa présidente Christiane EMMANUEL et après avis unanime du jury réuni le 10 septembre 2018, Françoise NYSSEN, ministre de la culture, en accord avec Alfred MARIE-JEANNE, président de la collectivité territoriale de Martinique, donne son agrément à la nomination de Manuel CESAIRE à la fonction de direction de l'établissement public de coopération culturelle, Tropiques Atrium Scène Nationale. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2019. Il succède à Hassan KOUYATE, dont la ministre et le président de la collectivité territoriale de Martinique ainsi que moi-même, tiennent à saluer la remarquable action à la tête de l'établissement ». Voilà, président, j'ai fini.

M. le Président Claude LISE – Oui, oui. Puisque tu as évoqué l'Atrium, je ne peux pas m'empêcher de rappeler aussi que, bon, vous savez que c'est quand même un établissement que j'ai inauguré en 1998 et je suis un petit peu triste de voir, qu'aujourd'hui, il faut l'autorisation du ministre de la culture, ce qui n'était pas le cas sous ma présidence du Conseil Général pendant une vingtaine d'années. Je nommais, je nommais, après avis d'un jury, les directeurs de l'Atrium. Maintenant, c'est devenu une scène nationale, sous-entendu scène nationale française, voilà. Je n'ai rien contre mais il y avait le CMAC qui portait une partie de la programmation et le reste était quand même sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité départementale, c'est-à-dire qu'on pouvait donner une orientation, une orientation politique. Autrement dit, c'est une régression. Pour ceux qui croient à la responsabilité martiniquaise, autrement que dans les mots, je tenais à dire cela pour l'Histoire, bon. Maintenant, je pense que nous pouvons recueillir un vote unanime puisqu'il s'agit d'un changement d'appellation, il n'y a pas d'opposition ? Donc, adopté.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Président, si tu permets, donc je voudrais dire deux mots, simplement avant de, les dossiers sont terminés mais à propos donc de la nomination de Manuel CESAIRE à la tête, comme directeur de Tropiques Atrium, le conseil exécutif également salue cette nomination. L'autre chose que je veux dire, c'est que nous avons un rendez-vous ce weekend, le weekend passé, c'était les Journées du patrimoine, ça s'est très

bien passé dans les différents musées et sites culturels de la CTM. Ce weekend qui vient, samedi 22, dimanche 23 septembre, c'est la commémoration de l'insurrection du sud de septembre 1870. La CTM à un rendez-vous, c'est le samedi 22 septembre à 10h30 devant la stèle au polygone DECLIEUX à Fort de France, en hommage aux insurgés de 1870. Merci.

M. le Président Claude LISE – Vous avez calculé s'ils étaient majoritaires à l'époque ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Président, je ne me permettrais pas de rouvrir ce débat avec toi.

M. le Président Claude LISE – Mais il faudra qu'on l'ouvre quelque part. Bien. Et oui, non mais j'ai de la suite dans les idées, figure-toi, bien. Alors, nous allons passer... non mais je pense qu'au fur et à mesure, on va remettre en cause beaucoup de chose de notre Histoire, voilà. Et oui, dans chaque cas, je vais demander si on s'était bien assuré, pour Gérard NOUVET en décembre 59, est-ce qu'on avait fait un référendum pour savoir si c'était majoritaire, etc. etc. Mais enfin, bon, on verra ça en temps voulu. Nous débattrons de ça ailleurs. Maintenant, je donne la parole à la conseillère exécutive Marinette TORPILLE sur la question numéro 5, demande de renoncement pardon, au dividende attribué à la collectivité territoriale de Martinique par la société Aéroport Martinique Aimé CESAIRE au titre des exercices 2015 et 2016.

5/ DEMANDE DE RENONCEMENT AUX DIVIDENDES ATTRIBUÉS A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE PAR LA SOCIETE AEROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE (SAMAC) AU TITRE DES EXERCICES 2015 ET 2016

Mme Marinette TORPILLE - C'est tout à fait le sujet, président, que je vais exposer. Alors, chers collègues, voici, je vais vous présenter la demande de la SAMAC mais avant tout, faisons un rappel sur cette société. La SAMAC est une SA, une société donc anonyme, dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance. Elle assure depuis le 27 juin 2012 la gestion de l'aéroport Martinique Aimé Césaire mais également son développement et l'optimisation des installations. Cette concession est d'une durée de 37 ans et donc son terme est en 2049. Le conseil de surveillance de la SAMAC est composé de quinze membres représentant ces cinq actionnaires. L'état, pour 60 %, a 8 représentants, la CCIM pour 25 %, a 4 représentants, la CTM 10 %, a 2 représentants, la Mairie du Lamentin 4 %, un représentant et, la Mairie de Ducos, 1 %, 1 censeur à voix consultatif. Le directoire quant à lui est composé de 2 membres élus pour cinq ans, donc monsieur Frantz THODIARD président et monsieur Serge CYRILLE, directeur. Concernant la demande à proprement dite, la SAMAC demande à la CTM de renoncer aux dividendes qui lui ont été attribués au titre des exercices 2015 et 2016. Ils seront enregistrés sur le compte courant associé ouvert au nom de la CTM et seront destinés à la réalisation d'actions visant à l'amélioration de l'accueil des usagers et à la promotion de la destination Martinique. Le montant des dividendes pour l'année 2015 était de 14 600 € et pour l'année 2016 de 83 800 €, ce qui fait un total pour ces deux exercices de 98 400 €. Pour rappel, le conseil régional avait renoncé aux dividendes pour les exercices 2012, 2013 et 2014 pour un total de 528 600 €. Le conseil exécutif, réuni en sa séance du 9 août 2018, a émis un avis favorable sur le renoncement aux dividendes attribué à la CTM par la SAMAC au titre donc des exercices 2015 et 2016. Ces sommes financeront, comme nous l'avons déjà dit, la réalisation d'actions visant à l'amélioration de l'accueil des usagers de la promotion de la destination Martinique. Donc, il est demandé à l'Assemblée de se positionner sur la demande de la SAMAC à savoir renoncer aux dividendes de 2015 et de 2016 pour un montant de 98 400 €, de donner mandat au Président du Conseil exécutif pour prendre toute mesure utile et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la décision. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission développement économique.

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président, la commission du développement économique et la commission des finances se sont réunies conjointement, ont émis un avis favorable, d'autant que cela s'inscrit dans les efforts marqués de la collectivité pour aider au développement des flux aériens. Et donc, il ne serait pas logique que nous puissions dans le même temps accorder des subventions et en même temps, récupérer des dividendes. Donc, ça nous parait d'autant plus logique que nous soutenons activement la SAMAC et donc, l'avis est favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions? Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci, Monsieur le Président. Nous sommes dans la continuité. Depuis la création de la SAMAC, et depuis cette heureuse réalisation de dividendes, la collectivité a toujours eu cette même position, et je me réjouis de voir que la conseillère exécutive va dans ce sens. C'est bien. Il faut continuer à aller dans ce sens. Par contre, il y a un petit souci, puisque j'ai demandé au président de la commission des affaires économiques qui représentait le président de la commission des finances, de me fournir la photocopie de la délibération qui accorde 8,5 M€ de subvention à la SAMAC pour aller voir les banquiers pour commencer les travaux. Il m'a dit lors de cette commission qu'il n'y avait aucun problème qu'on me transmettrait une copie de cette délibération. Ça fait combien de temps ? Une dizaine de jours ? Combien, une semaine ? Bon, donc la délibération, je ne sais pas.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT — La délibération, c'est un clic de souris. Donc, est-ce que madame la conseillère exécutive, dans les dix minutes qui suivent, je peux avoir sur mon adresse mail la copie de la délibération qui accorde 8,5 M€ à la SAMAC pour que la SAMAC puisse mener à bien des opérations pour construire la nouvelle aérogare. Est-ce que je me suis bien fait comprendre ? C'est clair ?

Mme Marinette TORPILLE – C'est clair.

M. Fred LORDINOT – Si je l'ai...si je l'ai...

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Alors, 10 minutes, il ne faut quand même pas exagérer mais bon, la demande est enregistrée.

M. Fred LORDINOT – Il faut plus de 10 minutes pour trouver une délibération ? Ça m'étonne.

Mme Marinette TORPILLE – Je suppose qu'avant, tu ne faisais pas mieux. Donc, allons.

M. Fred LORDINOT – Non, non, non. Moi, à l'époque, il n'y avait pas encore, non, non, non.

(Discussions simultanées)

M. le Président Claude LISE – Mais oui, continue ton intervention.

M. Fred LORDINOT – Je demande cette délibération parce que normalement, elle a été prise depuis plusieurs mois. Normalement, elle figure dans un programme d'autorisation de programme que vous devriez nous soumettre à la dernière plénière et que vous avez enlevée au dernier moment au vote. Ouais, ça c'est la réalité. Donc, vous aviez mis au vote ce document sur les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement, et à la dernière minute, vous avez retiré ces sujets de l'ordre du jour. Donc, l'inquiétude est légitime mais s'il y a des membres de l'assemblée qui ont le document, qu'ils me donnent le document puisque j'ai entendu un brouhaha, à chaque fois que je parle. La question, c'est qu'il faut agir vite pour mener les négociations avec les banquiers. La SAMAC a besoin de ce document et tout à l'heure, on va parler de la décision modificative. On ne pourra pas dire qu'il n'y a pas d'argent, enfin, je ne veux pas déjà déflorer le sujet, mais j'ai entendu dire qu'il y a 98 M€ au 10 septembre sur le compte du trésor de la collectivité territoriale de Martinique. 98 M€! Donc, ça laisse une marge de manœuvre. Voilà pour la SAMAC. Par contre, Monsieur le Président de l'assemblée, alors que notre assemblée vient de prendre la décision majoritaire de recevoir une délégation syndicale, j'apprends, je suis descendu annoncer la nouvelle pour être sûr que les membres du personnel concerné sont bien informés, j'apprends qu'il y a aujourd'hui une difficulté pour ces personnels à rentrer. Est-ce que le Président du Conseil exécutif peut donner très formellement l'ordre aux vigiles qui sont là de laisser rentrer la délégation syndicale conformément au vote de l'Assemblée. Je suis clair, je suis clair. L'Assemblée de Martinique, c'est elle qui prend les décisions. C'est elle qui vote le budget et qui contrôle l'exécutif. Donc, je demande à monsieur le Président du Conseil exécutif de donner l'ordre, aujourd'hui, conformément à la décision démocratique adoptée par l'assemblée de Martinique de laisser la délégation syndicale rentrer, les délégations, rentrer, s'exprimer devant l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Donc, sinon, conclusion. Rien à ajouter ?

Mme Marinette TORPILLE – Non, Président, rien à ajouter.

M. le Président Claude LISE – Bien.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité. M. le Président Claude LISE – Je te remercie. Je demande à la collègue conseillère exécutive, Aurélie NELLA de nous rejoindre. Elle doit nous présenter deux questions. La question n°6 notamment, subvention annuelle à l'Université des Antilles pour le financement du programme d'action du pôle Université de Martinique au titre des appels à projet de l'année 2018.

6/ SUBVENTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PÔLE UNIVERSITÉ DE MARTINIQUE AU TITRE DES APPELS À PROJETS DE L'ANNÉE 2018

Mme Aurélie NELLA – Bonjour, président, bonjour chers collègues. Alors, il s'agit d'examiner la demande de subvention formulée par l'Université des Antilles singulièrement du pôle Martinique, puisque la collectivité est un partenaire majeur du pôle Martinique. La collectivité l'accompagne donc dans son projet de développement pour améliorer son attractivité, renforcer son autonomie et développer ses activités de recherches et de formation. Le rapprochement cette année a été d'autant plus fort que nous avons tenté d'allier nos orientations puisque la collectivité territoriale de Martinique a présenté aux universitaires les différents schémas de la collectivité, qu'il s'agisse du STDEII récemment adopté afin que l'offre ou la demande de subvention remontée par les porteurs de projets soient en cohérence avec les orientations de la collectivité. C'est à ce titre que la participation de la CTM s'inscrit donc dans une démarche de projet de territoire et qu'une subvention de 856 247,75 € vous est proposée, d'attribuer à l'Université des Antilles, pôle Martinique, pardon, 693 872 € au titre du fonctionnement et 162 375 € au titre de l'investissement. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis des commissions, alors commission éducation.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Oui, merci, Président. Donc, la commission éducation a émis naturellement un avis favorable. La commission donc a apporté un vif intérêt à la question de l'Université pôle Martinique. Les discussions ont été très riches dans cette commission parce que naturellement nous attachons une grande importance au développement de l'attractivité de l'Université pôle Martinique et surtout du développement, de la recherche en ce sens. Merci.

M. le Président Claude LISE – Développement économique et finance, je suppose conjoint.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Sinon, nous passons au vote.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Président, si tu permets, c'est l'occasion pour moi de saluer le travail mutuel à la fois des services de la Collectivité Territoriale de Martinique et du pôle Martinique qui ont travaillé en totale concertation. Dès lors que nous avons reçu ici à la CTM

la demande qui était remontée du pôle Martinique fin mai, les services se sont véritablement coordonnés et dans une stratégie d'optimisation des fonds publics, nous avons tenté d'identifier les différents projets qui étaient finançables sur des fonds exclusivement CTM et les projets qui pouvaient relever des fonds européens, de telle sorte que ces fonds soient mobilisés et que les porteurs de projets puissent obtenir un financement à hauteur de leurs attentes. Donc, la demande qui est aujourd'hui accordée, enfin la subvention qui est aujourd'hui accordée, répond pleinement à la demande qui a été formulée et validée en Conseil exécutif et aujourd'hui, je l'espère en plénière.

(Discussions simultanées)

M. le Président Claude LISE – C'est vrai qu'on n'a pas voté.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Très bien, merci. Donc, nous passons au numéro 7. Il s'agit d'un projet de décret qui est relatif à l'attribution par le directeur général des finances publiques des agréments pour l'exécution des travaux de rénovation et de conservation du cadastre en France métropolitaine, à l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle, et par ailleurs, pour l'exécution des travaux d'établissement et de conservation du cadastre parcellaire en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion.

7/ PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ATTRIBUTION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DES AGRÉMENTS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSERVATION DU CADASTRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, À L'EXCEPTION DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT RHIN ET DE LA MOSELLE, ET POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉTABLISSEMEN ET DE CONSERVATION DU CADASTRE PARCELLAIRE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, À MAYOTTE ET À LA RÉUNION

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Alors, il s'agit principalement dans ce décret de tenir compte de l'organisation administrative de l'état puisqu'il y a eu une réforme institutionnelle et prendre en compte l'évolution institutionnelle de Mayotte, la Guyane et la Martinique. Il s'agit aussi de distinguer très clairement les compétences des différentes personnes habilitées à réaliser des travaux cadastraux et de préciser la nouvelle compétence du directeur général des finances publiques en lieu et place du préfet relativement aux agréments cadastraux. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Alors, avis de la commission des affaires juridiques et des textes.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Oui, Président. La commission des affaires juridiques et des textes a émis un avis favorable sur ces projets de textes dont les dispositions concernent plus particulièrement l'organisation administrative des services déconcentrés de l'état et qui tendent par ailleurs à tenir compte de l'évolution institutionnelle de la Guyane et de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention ? Nous pouvons passer au vote. Est-ce que tu as des éléments à ajouter ?

Mme Aurélie NELLA – Non, j'ai pas d'élément à rajouter sur ce point, mais c'est vrai que lorsque j'ai repris la parole précédemment pour indiquer le travail qui avait été mené en concertation par les services et la mobilisation pleine qui a été la leur, je n'ai pas souligné par contre l'accompagnement aussi pour la construction de la politique de site de l'université qui a été validée au ministère et puis, malheureusement, le regret que nous avons eu concernant l'accréditation de l'offre de formations puisqu'un certain nombre de formations sollicitées par le pôle Martinique pour l'attractivité du territoire, et la réponse aussi aux attentes de ces jeunes en vue de leur insertion professionnelle n'ont pas été validées. Et c'est une question qui préoccupe la communauté universitaire et qui nous préoccupe, nous, en tant qu'élus. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Merci.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Donc, nous allons passer aux affaires présentées par le collègue conseil exécutif M. Daniel MARIE-SAINTE. Alors, il a plusieurs questions, 8, 36, 41, 42, 43. Donc, en ce qui concerne le 8, c'est le compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président du conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres. C'est la question habituelle, le compte-rendu habituel.

8/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci président. Je salue tous les collègues. Alors, j'ai l'honneur de soumettre pour information à l'assemblée de Martinique le présent rapport rendant compte de l'exercice de la délégation en matière de marchés publics qui m'a été confié en ma qualité de représentant de l'acheteur public. Je présente ce rapport au nom du président du conseil exécutif. En effet, par délibération du numéro 163-1 en date du 5 janvier 2016, l'assemblée de Martinique réunie en cette plénière, j'ai été autorisé, conformément aux dispositions de l'article 7224-9 du code général des collectivités territoriales, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les

crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité territoriale de Martinique. En application de cette délégation pour laquelle je dois vous rendre compte à la plus proche réunion, vous trouverez les tableaux ci-joints, aussi détaillés que possible, les éléments d'information relatifs aux marchés publics ainsi que celles visées par celle-ci et portant sous la période du 20 juin au 29 août 2018. Au cours de cette période précitée, les marchés suivants étaient conclus. 330 bons de commandes hors-marché pour un montant bloc total de 1 025 077, 88 €. 248 bons de commandes liés à des marchés de travaux de fournitures et de services pour un montant total de 8 338 518, 16 €. 41 marchés à procédure adaptée pour montant de 11 984 088, 80 €. Un accord-cadre à procédure adaptée, un marché à procédure formalisée pour un montant de 1 167 389 € TTC. Étant entendu, je le rappelle, que l'accord-cadre devront s'exécuter par l'émission de bons de commande ou de marchés subséquents, le montant initial de ce contrat n'est pas connu au moment de la conclusion de celle-ci. Donc, en tant qu'acheteur public, la collectivité s'est engagée auprès de l'économie, par injonction pour la période concernée d'un montant total de 22 565 073, 84 €. Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces éléments et je reste à votre disposition pour toute autre information complémentaire si vous le souhaitez.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas ? Donc, nous allons prendre acte du fait que ce compte-rendu a été effectué, c'est la loi donc, y a-t-il un avis contraire ? Je pense que non. Tout le monde me donne acte du fait qu'on a entendu le rapport concernant la délégation donnée au président du conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Ça nous permet de passer au numéro 36, passation d'un avenant à la convention d'arbitrage portant sur le marché numéro 11 TMT 040 passée entre le groupement COLAS/SATRAP et la collectivité territoriale de Martinique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Maurice Bishop pour le passage du TCSP.

36/ PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ARBITRAGE PORTANT SUR LE MARCHE N°11 TMT 040 PASSEE ENTRE LE GROUPEMENT COLAS/SATRAP ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE BISHOP POUR LE PASSAGE DU TCSP

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est une affaire très compliquée dont nous avons hérité en arrivant puisque comme cela a été rappelé par le Président de l'Assemblée, il s'agit d'un contentieux né à l'occasion de la réalisation des infrastructures liées au TCSP notamment dans la section sur le boulevard Bishop. Le présent rapport a pour objet de présenter au monde de l'assemblée de Martinique un projet d'avenant à une convention d'arbitrage passée entre la région Martinique subrogée dans ses droits et obligations par la collectivité territoriale de Martinique et le groupement Colas/Satrap, dans le cadre de l'exécution d'un

marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue Maurice Bishop pour le passage du TCSP et dans le contexte. Dans le cadre de ce marché notifié le 8 décembre 2011, un groupement Colas/Satrap a été attributaire d'un marché relatif à la réalisation des travaux consistant à effectuer les terrassements, l'assainissement, les réseaux secs ainsi que la chaussée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Maurice Bishop pour le passage du TCSP. Il s'agissait notamment de dégager les emprises, réaliser les terrassements, réaliser la couche de fondation de la chaussée, réaliser l'assainissement et les réseaux secs, réaliser des murets de soutènement en béton armé et de réaliser les ilots et trottoirs en béton. Pour autant, des désaccords importants sont apparus entre les diverses parties en présence, le groupement Colas/Satrap d'une part, et d'autre part, la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire la région Martinique. Ces différends ont porté sur les conditions de travaux, conditions d'exécution du marché de travaux dans le cadre de l'aménagement du boulevard Bishop. Je rappelle que ça concernait le lot 1, terrassement, assainissement et chaussée. Les avenants numéro 1 et numéro 2 ont malgré tout permis de régler un certain nombre de points contestés. Par courrier en date du 4 juin 2015, le groupement d'entreprises Colas/Satrap, titulaire du marché, a proposé au président du conseil régional de Martinique de recourir à un arbitrage pour régler les désaccords qui persistaient. L'arbitrage est un mode alternatif de règlement des différends régi par le code des procédures civiles. L'alternatif, il n'est pas habituel en tout cas, moi, c'est la première fois que je voyais cette pratique en Martinique, il y en a eu ailleurs, donc au lieu de saisir un tribunal, les tribunaux habituels, ce qui était proposé pour le groupement, c'est de recourir à un arbitrage. Cette procédure est peu pratiquée par les personnes publiques. Elle reste exceptionnelle dans le cas d'un marché public. Elle trouvait à s'appliquer sur le fondement de l'article 128 du code des marchés publics. Celui-ci énonce que les collectivités territoriales et l'établissement public locaux peuvent, pour la liquidation de leurs dépenses de travaux, de fournitures, recourir à l'arbitrage uniquement tel que réglé par le livre 4 du code de procédure civile. L'arbitrage consiste, pour le titulaire du marché et la personne publique, à d'une part, premièrement, désigner un ou des arbitres neutres dotés d'une expertise technique reconnue. Deuxièmement, décider elle-même des règles de l'arbitrage, prévoir notamment les délais dans lesquels les arbitres choisis devront rendre leur décision. Troisièmement, se conformer à la sentence arbitrale comme ils l'auraient fait s'il s'agissait d'une décision rendue par un juge. Par un courrier en date du 25 septembre 2015, le président du conseil régional de Martinique, après consultation de la direction juridique de la collectivité, a répondu favorablement à la demande d'arbitrage du groupement d'entreprise Colas/Satrap. Par délibération, 151969-1 du 30 octobre 2015, l'assemblée plénière du conseil régional a autorisé le président à signer la convention d'arbitrage. Cette délibération, signée le 9 décembre 2015, a été soumise au contrôle de légalité le 14 décembre 2015. La collectivité territoriale de Martinique s'est trouvée donc engagée par la décision prise par la région et s'est vue contrainte de signer, de notifier la convention. Cette convention a été notifiée le 7 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 1 et 2 de la convention, les parties ont soumis leurs différends à un tribunal arbitral composé de 3 arbitres, monsieur Christian Cardon est le président, Bernard Foucher, l'arbitre de la CTM, Daniel Brunet, l'arbitre du groupement Colas/Satrap. Il était convenu dans la convention que le tribunal devait rendre sa sentence dans un délai de 6 mois. Par ailleurs, l'article 10 de la convention indique que les honoraires des arbitres sont fixés d'un commun accord entre les parties et les arbitres. De plus, ils leur seront versés par moitié et par provision par chacune des parties. Lorsque le président du tribunal arbitral a transmis sa demande de provision d'honoraires, la collectivité s'est retrouvée devant la difficulté de régler cette dépense. Le payeur, considérant l'insuffisance des pièces justificatives dues à l'absence d'indication, le montant d'honoraires précisé par les parties, fixé par les parties et assure à sursis à la prise en charge des mandats de sorte que la part de provision d'honoraires à régler par la collectivité n'a pas été versée aux arbitres. Lors de l'audience du 19 janvier 2018, il a été reconnu la nécessité de conclure un avenant à la convention d'arbitrage afin de permettre premièrement la désignation d'un expert indépendant qu'aucun des trois juges n'est expert dans les travaux. Deuxièmement, le règlement des sommes dues et à venir dans le cas de la procédure d'arbitrage. Ce projet d'avenant à la convention d'arbitrage, c'est celui-là, ce projet qui vous est soumis. Objet de l'avenant, le présent avenant numéro 1 à la convention d'arbitrage modifiée, je le rappelle, le 7 avril 2016, a pour objet de préciser, premièrement les modalités de règlement des honoraires des arbitres et de l'expert désigné dans la procédure d'arbitrage. Deuxièmement, les conditions d'intervention des parties suite à la transmission du rapport de l'expert désigné. Premièrement, les modalités de règlement des honoraires des arbitres. Les honoraires des arbitres ont été fixés à 50 000 € hors taxes. Il importe de noter que l'entreprise Satrap a effectué le règlement de la provision de 3 000 € qui lui était réclamé. Un expert sera désigné par le tribunal arbitral, les frais sont estimés forfaitairement à 70 000 € hors taxes. La collectivité et le groupe Colas/Satrap verseront chacun une somme qui sera ajustée en fonction de l'avancée de la mission égale à la moitié des frais d'expertise et à la moitié des honoraires. Ce paiement fera l'objet de deux factures globales adressées à chacune des parties, payables sur le compte commun, relatif à l'arbitrage qui sera ouvert par les arbitres. Deuxièmement, conditions d'intervention des parties au cours de l'expertise. Au cours de l'expertise, l'expert désigné transmettra aux parties les informations servant la détermination de sa conclusion. Les notes pourront être commentées ainsi que le rapport final préalablement à sa remise au tribunal arbitral. En conclusion, l'article 10 de la convention d'arbitrage est modifié en conséquence et une disposition concernant l'intervention d'un expert de la procédure arbitrale est insérée. Il est donc demandé à l'assemblée de Martinique de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant numéro 1 à la convention d'arbitrage passée entre la CTM et le groupement Colas/Satrap, les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 908 du budget de la CTM. Lors de la séance du 9 août 2018, le conseil exécutif a émis un avis favorable sur ce dossier pour qu'il soit transmis à l'assemblée en séance plénière. Voilà, je me tiens à la disposition des collègues qui voudraient avoir des renseignements complémentaires.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Nous avons émis là-dessus un avis favorable parce qu'il s'agit de dispositions, je dirais, d'ordre pratique qui ont été arrêtées contractuellement donc, nous trouvons que ça souscrit au fait qu'on fasse appel à l'expert qui a été demandé par les arbitres.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP Équipements Réseau Numérique.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission transport.

M. Lucien ADENET – Merci, président. Les membres de la commission transport ont examiné, bien sûr, avec l'aide des administratifs de la CTM, les documents qui ont été produits et ils ont émis un avis favorable au projet d'avenant à la convention d'arbitrage afin de permettre le règlement des juges arbitres et des experts.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue DUVERGER ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, les dossiers sont présentés alors que ce sont d'une certaine manière. Vous savez que les collectivités, c'est la continuité... parce que j'ai bien suivi ce qui a été voté en 2015 et tout cela, mais même dans la rencontre du 7 avril 2016, et même avec les six mois que l'on demandait, on arrive à peu près en octobre 2016 et on va présenter le dossier ici. C'est que ça prend du temps, il faut intervenir. Il faut qu'il y ait...Donc, ce dossier-là, c'est une suite logique avec quelques complications que l'on rencontre avec des entreprises et tout ça. Et la manière d'être présenté comme si ce serait un, quelque chose qui daterait de 2015, entre 2015 et 2018, ça fait trois ans, donc dans la réalité, moi, je ne sais même pas si, il y a tellement de non-dits, un dossier qui devait être voté à l'unanimité, je n'ai presque pas envie de le voter. La réalité, c'est qu'il y a une continuité, il y a eu un litige, il y a eu un choix, il y a eu une assemblée plénière, il y a eu une décision. La suite, en 2016, le collègue dit, bon, le 7 avril 2016 mais après les six mois doit amener à octobre 2016, et aujourd'hui, on présente le dossier, moi, je crois c'est parfaitement normal et nous allons engager parce qu'une collectivité n'arrête pas de travailler. Nous allons engager des choses ici et la prochaine fois, la prochaine collectivité, et bien, va continuer ce qu'on a engagé.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas ? Donc, nous passons au vote.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Président, je peux faire une intervention?

M. le Président Claude LISE – Oui. Oui, oui, oui.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Si vous m'autorisez Président. Je veux rappeler quand même, pour l'Histoire, dans cette salle, alors que j'étais chef d'un groupe de l'opposition. Je n'avais pas voté, et mon groupe non plus, le choix du tribunal arbitraire. Je veux que pour l'Histoire cela soit notée. C'est dans les PV. Parce que j'ai rappelé que c'est une procédure peu habituelle. Celui qui a fait couler beaucoup d'encre, c'était pour régler l'affaire TAPIE et Crédit Lyonnais. Vous avez vu après comment les tribunaux ont traité cette affaire, qui n'est pas finie, et peu habituelle. Il y a des tribunaux pour régler ce type de conflit lorsqu'il y a un désaccord entre une entreprise et un maître d'ouvrage. D'ailleurs, ces tribunaux, leurs décisions sont susceptibles d'appel et de recours. Or là, la décision qui été prise par la région finissant, a été d'accepter un tribunal arbitral qui donne une sentence contre laquelle il n'y a pas de recours. Et par un concours de circonstances inimaginable, un vote a eu lieu, en octobre 2015 et c'est le 14 décembre 2015, c'est-à-dire le lendemain de l'élection qui a mis

en place la CTM, que la délibération est transmise au contrôle de la légalité pour la rendre exécutoire. Donc, nous nous sommes trouvés coincés en arrivant en 2016 avec une décision qui était exécutoire et qui s'imposait à nous. Donc, je veux rappeler que si nous avions eu le choix, ce n'est pas cette procédure que nous aurions suivie. Et vous verrez que lorsque nos comptes auront à être examinés par ceux qui doivent les examiner, que ceci nous sera reproché. Parce que c'est un différend très lourd, je ne sais pas si les collègues ont eu la patience de lire la convention qui a été préparée en 2015. Le différend qui oppose les deux parties, qui opposait les parties depuis ce moment-là, porte sur plus de 15 M€, près de 14 fois plus, suivant que l'on calcule hors taxes ou avec les taxes. C'est-à-dire que le supplément que réclame le groupement par rapport à ce que la Région et la maîtrise d'œuvre qui était les services techniques de la collectivité, disait que l'entreprise pouvait prétendre. Donc, il y a un différend important et on veut faire régler cette affaire par trois personnes, dont aucun n'est expert au niveau du problème des travaux publics, au point qu'ils ont dû recourir à une expertise et on demande aux parties de supporter les frais. Donc, je voulais dire ces mots-là pour l'histoire. Maintenant nous sommes obligés, contraints d'appliquer les décisions qui ont été prises avant nous. Alors, le collègue a parlé de la durée prise, parce qu'il fallait que la collectivité s'entoure de conseil juridique, faire une série de consultations pour pouvoir définir quelle position prendre. Et contraint par les délais, nous avons accepté de venir vous poser cet avenant, parce que nous sommes dans un tunnel et qu'il n'y a pas de possibilité de retour en arrière. Cela fait partie de l'héritage. Je remercie les collègues qui ont voté ou bien qui vont voter, mais je voulais dire cela, après ce que j'ai entendu dire par le chef du groupe de l'opposition. Merci.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je suis désolé, mais je souhaite quand même dire quelques mots après ce que je viens d'entendre. Je constate que la notion d'arbitre est valable pour tous, c'est-àdire qu'il y avait un arbitre qui représentait la CTM, que vous avez choisi vous-mêmes. Ce n'est pas ceux qui étaient avant qui ont choisi, vous l'avez choisi. Le deuxième élément que je vais évoquer, c'est que la consultation juridique dont vous parlez a duré trois ans, 14 décembre, donc je pense que vous auriez certainement, compte-tenu des enjeux que vous évoquez comme aussi majeurs, quand même fait en sorte que dans le cahier des charges, les délais que je vois,... je pense bien que des experts et des juristes peuvent prendre beaucoup moins que trois ans pour vous apporter la connaissance nécessaire dont vous avez légitimement fait la demande. Le troisième élément, c'est que je constate que le conseiller exécutif actuel, systématiquement sur chaque dossier de ce genre, commence par juger et condamner, juger et condamner. La RN9 c'est pareil. On cherche des solutions pour désenclaver les gens qui habitent dans le secteur, les entreprises, c'est ça l'urgence là aujourd'hui. Alors, vous n'êtes pas experts dans certains domaines, mais vous êtes experts pour juger et condamner. Je trouve ça un peu fort quand même. Puisque systématiquement au départ, même sans avoir l'expertise, vous jugez et vous condamnez. Le dernier élément que je veux évoquer, c'est que vous avez également et on peut prendre deux exemples, fait voter ici-même des protocoles transactionnels. Vous avez bloqué le partenaire public-privé pendant près d'un an sans jamais vouloir payer la dette que vous leur deviez. Un an après, non seulement vous signez ici un protocolaire transactionnel votant la totalité de ce que vous auriez dû payer un an avant, mais en plus vous aviez 500 000 € d'intérêt de retard à payer. C'était 900 000 et vous êtes venus crier victoire, il me semble même que le Président du conseil exécutif est venu ici expliquer qu'il a eu un grande victoire politique parce qu'il avait diminué, sans préciser que ce qu'il avait diminué, c'était pas ce qu'il devait mais qu'il avait diminué les intérêts de retard, c'est-à-dire que si vous avez payé d'entrée et ça c'est votre héritage propre par vous-même qui êtes encore en poste, si vous avez payé d'entrée le partenaire public-privé, vous n'auriez pas eu ni 900 000 € ni 500 000 € de plus, c'est-à-dire un demi-million d'euros à débourser. Je constate que ce même phénomène de protocole transactionnel, vous l'avez appliqué à la CFTU puisque ce n'est pas l'instance de la CTM mais c'est quand même l'autorité unique dans laquelle la CTM est majoritaire. Vous avez bloqué l'exploitant du TCSP pendant un an sans le payer en le mettant en très graves difficultés et puis, en juillet, boule de neige, magie, vous signez un protocole transactionnel, j'étais d'ailleurs présent, qu'on a voté pour payer exactement ce que vous auriez dû payer un an avant, c'est-à-dire la totalité de ce que vous deviez payer, d'accord? Mais un an après, donc en ayant fait perdre tout le bénéfice de la marche à blanc, et on est toujours dans le système que vous considérez aujourd'hui, comme étant peut-être un meilleur système. Ce type de protocole transactionnel qui vous permet finalement de bloquer des dossiers, de les faire voter au moment où vous le souhaitez et d'avoir une décision qui n'est pas arbitraire parce que c'est vous les arbitres. Voilà ce que je tenais à dire à la lumière de ce que je viens d'entendre du rapport présenté et de la décision que vous allez prendre.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue LORDINOT ?

M. Fred LORDINOT — Au départ, je pensais qu'il n'y aurait pas eu de soucis, qu'on serait unanime. En commission des finances, j'ai adopté une posture d'apaisement pour qu'on n'ait pas le débat actuellement-là ? Qui, là déjà, laisse planer des doutes sur l'attitude de l'ancienne majorité concernant des ouvrages de réalisation du TCSP. C'est dommage, c'est dommage. Je le répète, dans la situation actuelle du pays, allons chercher des zones de consensus parce que cela ne fait pas longtemps que Martinique Transport a signé un protocole transactionnel. Ce n'est pas les membres de ce groupe, donc les arbitrages, ils sont constants. Je ne suis pas persuadé que c'est en allant systématiquement devant les tribunaux qu'on arrive à trouver des solutions. Vous voyez ? Je parle économie, je ne parle même pas politique. Je ne suis pas du tout persuadé que c'est en allant devant les tribunaux qu'on arrive à s'entendre. Je n'en dis pas plus, donc, j'espère très sincèrement comme élu Martiniquais et comme vous, collègues, qu'on va aboutir à un protocole avec les entreprises. Et si, par accident, il y avait une responsabilité des anciens cadres techniques de la région, je dis tant pis, tant pis. Aujourd'hui, le plus important, et on ne va pas polémiquer, ça roule depuis le 13 août. Donc, allons de l'avant.

M. le Président Claude LISE – On peut passer au vote ?

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Je ne peux pas laisser un certain nombre de choses dire sans réagir. Alors, tout en disant, il ne faut pas polémiquer, on polémique. On polémique en disant il ne faut pas polémiquer. Nous sommes sur un contentieux qui se passe à Bishop. Alors, on est déjà arrivés sur Martinique Transport, sur la CFTU, sur la RN9, j'ai des réponses à tout ça. Le Président avait invité l'ensemble des élus pour leur donner des informations

objectives. Je remercie ceux qui sont venus. Il y en avait d'autres qui sont intéressés, qui en parlent aujourd'hui, mais qui ne sont pas venus pour avoir les informations. Je rappelle l'historique du point qui est à l'ordre du jour. L'entreprise demande près de 14 M€, hors taxes, on lui dit zéro, voilà le différent. Et l'entreprise propose d'aller devant un tribunal arbitral, en proposant un juge, la plénière, majoritairement du Conseil Régional à l'époque, en octobre 2015 dit, O.K. et désigne un juge. Ce n'est pas la CTM qui a désigné le juge, puisqu'il fallait en avoir deux et les deux se rencontrent et ils désignent un troisième. Voilà les faits, tels que nous les découvrons lorsque nous arrivons en 2016. Voilà les faits. Nous avons rencontré plusieurs fois le chef d'entreprise. La position du Président du conseil exécutif dit que l'affaire est déjà engagée, nous allons payer ce que le tribunal arbitral aura dit de payer. Parce que nous sommes dans un tunnel. Tout en désapprouvant la procédure, tout en désapprouvant la procédure. Mais les enjeux sont tels, dans une région qui était dans le déficit, quoi que vous disiez, quoi que vous disiez. Bien, vous faites croire à l'opinion publique que la Chambre Régionale des Comptes a pris un arrêt, une décision, c'était un avis, et qui était insuffisamment renseigné. Est-ce que vous aviez inscrit ces sommes réclamées par l'entreprise en provision pour risque? Non. Et vous allez voir au fil des séances, un certain nombre de dossiers qui commencent, qui vont encore remonter à la surface, pour lesquels nous viendrons devant vous et qui vont s'ajouter à tout ce que nous avions déjà trouvé. On en découvre tous les jours. Nous avons même découvert des factures datant de 2013, impayées. Nous viendrons devant vous pour faire là encore, pour que vous puissiez autoriser à faire des conventions transactionnelles pour les payer. C'est tous les jours que nous découvrons. Alors, moi, à votre place, j'aurais été un peu plus modeste sur cette question-là. Monsieur, il ne faut pas induire les gens en erreur. Vous confondez trésorerie, et oui, il ne faut pas confondre la trésorerie, c'est à un instant T.

(Discussions hors micro)

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Président, qui est-ce qui a la parole ? Le payeur territorial était venu vous faire un cours de comptabilité publique...

M. le Président Claude LISE – Collègues, laissez le rapporteur terminer.

M. Daniel MARIE-SAINTE — ... pour dire que la trésorerie, a un moment donné, là c'est différent c'est à un instant T. Quand ensuite, on a payé la paye, la trésorerie, elle est différente. Donc, il ne pas confondre les sommes budgétaires inscrites et puis la trésorerie à un moment donné. Je voulais quand même porter des éléments par rapport à ce que j'ai entendu. Donc, ce différend, ce n'est pas nous qui l'avons créé. Ce n'est pas nous qui avons refusé de payer à l'entreprise. C'était la Région. En se rendant, en disant, voilà, nous allons nous rendre à la décision de l'arbitre. Bien, au fur et à mesure, il a fallu découvrir cette affaire. Je ne sais pas pourquoi on revient ici alors que Martinique Transport existe, que l'assemblée plénière ici n'a pas à débattre de Martinique Transport, il y a des collègues qui reviennent sur Martinique Transport. En tout cas, les informations qui ont été rendues publiques, les informations qui ont été rendues publiques nous indiquent que les accords qui ont finalement été passés avec le délégataire, étaient plus raisonnables que les prétentions initiales du légataire. Je ne dis pas plus puisque les chiffres ont été publiés. Maintenant, sur la RN9, je ne sais pourquoi le collègue a parlé de la RN9, mais je me tiens à la disposition de

tous ceux qui n'avaient pas encore l'information, pour savoir comment nos services se sont impliqués depuis le 26 août, matin, midi et soir, pour à la fois diagnostiquer, rechercher les solutions, et en coopération très étroite avec le maire de Fort-de-France, trouver comment porter de nouvelles réglementations provisoires, transitoires, pour la circulation du fait que, comme nous avons été tous les deux conjointement amenés à prendre la décision d'interrompre la circulation sur la RN9, ayant apprécié les répercussions négatives pour les usagers de la route, ensemble nous avons recherché des solutions. C'était dans un esprit consensuel. Il parait qu'il y en a certains qui le lui reprochent actuellement. Jusqu'à présent, la CTM a pris en charge tous les frais inhérents au diagnostic et la mise en place des solutions, tout,

M. – Vous êtes propriétaire....

M. Daniel MARIE-SAINTE – Mais en même temps, Monsieur, notre devoir, c'est de chercher pourquoi cette catastrophe s'est produite. Les investigations ont montré que ce n'est pas une cause naturelle, ce n'est pas une catastrophe naturelle. Les investigations nous ont conduit à voir, en étudiant toute l'historique de la zone du point de vue géologique, qu'en 1992, le 7 mars 1992, un premier glissement s'était produit et c'est contenu dans un rapport du BRGM qui était rendu public en décembre 1992, il y a 26 ans. Cherchez qui était responsable, du Conseil Régional en 92, en début de 92, durant l'année 91 et 92. Bien. Je dis que le rapport, je vous donne ma source, le rapport du BRGM, et qui parle des travaux de Rivière Roche ; qui a donné le permis de construire la zone de Rivière Roche ? Sur le territoire de quelle commune cela se trouve.

Échange verbal intense, brouhaha

M. Daniel MARIE-SAINTE -Deuxièmement, la RN9, qui était maitre d'ouvrage délégué, c'était le Conseil Régional de l'époque. Cherchez qui était le président à l'époque ? Puisque le changement de président, a eu lieu à la fin du mois de mars 92. Alors, faites attention. Très rapidement, les experts actuels en 2018, reprenant l'historique géologique de la zone, par toutes les sondages diagnostics que nous menons depuis le 27 août, ont établi très clairement que le dégât a été provoqué par l'existence de nappes souterraines d'eau et, après analyse de cette eau, et ceci n'est réfuté plus maintenant par personne, il s'agit de l'eau traitée. Donc, qui était à l'origine de l'eau potable parce qu'elle contient du chlore. Tous les experts consultés sont d'accord, y compris les techniciens de la régie d'eau ellemême ont admis que c'était des fuites. Donc, on est parti à la recherche de fuites. On nous a signalé une fuite dans les réseaux privés. Eh bien, j'informe officiellement l'assemblée qu'hier après-midi, à 13h30, j'étais sur les lieux, sous le contrôle d'experts, y compris les experts assermentés ou des huissiers que nous avons commis. Des fouilles effectuées à la demande d'ODYSSI, ont révélé, lorsqu'on arrive à 1 mètre 50 sous la chaussée, on voit là où était plantée une canalisation d'eau potable de 300 millimètres. On découvre dans un coude, qu'il y a une fuite importante sur la partie publique du réseau. Il y en peut-être sur la partie privée parce que les recherches se poursuivent. Au centre d'affaires de Valmenière, le compteur d'eau enregistre une consommation bien plus importante qu'auparavant, il y a peut-être des fuites dans la partie privée, mais nous avons vu et fait constater l'existence aussi de fuites d'eau sur le réseau public. Et actuellement, l'hypothèse la plus probable, c'est que c'est l'eau qui a déclenché le glissement d'un talus qui avait déjà glissé en 1992, qui avait été conforté par la pose de mur en gabion sur les recommandations du BRGM et qui ne bougeait pas pendant 26 ans. Donc c'est... il ne bougeait pas pendant les 26 ans. Alors, si on pouvait me laisser parler, voilà les faits tels qu'ils sont. Nous avons estimé, en accord avec le Président du conseil exécutif, que notre devoir c'était à la fois de procéder, de déterminer les techniques qu'il faut mettre en œuvre pour revenir à une situation de sécurité, sécurité des personnes, voir quels travaux de réparation à faire pour conforter ce talus, l'arrêter, mais également de défendre les intérêts des contribuables en cherchant à savoir qui est responsable parce que nous avons l'intention de mettre en cause tous ceux qui peuvent être responsables pour pouvoir leur demander réparation. Et nous pensons que c'est légitimement, que toutes ces démarches-là sont entreprises, que les dossiers sont en train d'être constitués pour pouvoir demander réparation. Évidemment, en attendant la CTM avance les fonds avec ses moyens, ses faibles moyens. Déjà 500 000 € ont déjà été engagés sous forme de bons de commande passés à des entreprises avec lesquelles nous avons des accords-cadres. Une voie de déviation sera livrée, très prochainement, nous espérons même, me dit-on, à la fin de cette semaine pour permettre aux véhicules légers de pouvoir rejoindre l'autoroute en venant de l'Étang Z'Abricots ou du port, ou bien aux véhicules de secours d'urgence de rejoindre, puisque les pompiers, la caserne des pompiers se trouve à l'Étang Z'Abricots. Donc, voilà les informations que je voulais porter aux élus, puisqu'un collègue a cru devoir invoquer subrepticement, pour nous accuser ce que nous faisons jour et nuit concernant le glissement. Voilà, président, ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Collègue, nous n'allons pas nous éterniser sur ce dossier-là. Il faut conclure et puis voter.

M. Fred LORDINOT – Président, à l'occasion de ce point-là, le collègue a fait, il a prononcé la RN9. Je vois que le collègue conseil exécutif est parti dans un grand débat. Donc, ce débat, on veut qu'il ait lieu. C'est le collègue CATHERINE qui a écrit au Président pour demander, oui, oui, oui, la réunion d'information. C'est lui qui a demandé cela, c'est un écrit. Et j'ai remercié le Président du conseil exécutif d'avoir organisé cette réunion dans les délais rapides. Donc, ce débat, on ne va pas le fuir et je souhaite, notamment, si vous le souhaitez au moment du débat sur la décision modificative, qu'on parle de cette question de la RN9, notamment en relation avec la situation des entreprises. Parce qu'on est content si vous réussissez à faire une déviation d'ici la fin de la semaine. On va applaudir. On est content si on cherche des solutions pour pouvoir réparer les dégâts. Mais on ne va pas rentrer dans les polémiques, c'est ce que j'ai dit au Président du conseil exécutif. Si vous voulez faire des actions en justice, vous allez les faire. Nous, ce que nous voulons, c'est de trouver des solutions pour rétablir la circulation comme Monsieur le Maire de Fort-de-France, mais surtout pour accompagner les entreprises. Et le vrai débat, ce n'est pas un débat technique sur la réparation ou sur des procès qu'on va intenter. La question, c'est ce qu'on va faire pour accompagner les entreprises qui, aujourd'hui, subissent les effets de cet effondrement.

M. le Président Claude LISE – Collègue CASIMIRIUS.

<u>Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS</u> – Oui, merci Président. Ce n'est pas pour polémiquer. Mais je crois que on devrait arrêter le principe de ce que j'appelle de négativité. Je crois que

tout à l'heure, Jean-Claude DUVERGER en a parlé, nous nous situons, nous devons nous situer dans la notion de continuité. Et avec la continuité, il faut introduire la notion d'amélioration continue, c'est-à-dire qu'on va trouver les modes de fonctionnement qu'on va améliorer. Mais cela ne veut pas dire, ou cela ne devrait pas sous-entendre que ceux qui ont agi, ont agi pour porter atteinte. Parce que je crois que nous oublions que l'objectif final ou la vraie finalité, c'est d'abord la satisfaction des administrés que nous devons servir. Lorsque j'entends le collègue parler de dotation aux amortissements, je suis un peu scandalisée. Dans la mesure où s'il faut faire une genèse, en arrivant, nous avons donc voulu initier ce qu'on appelle la prudence financière avec les dotations aux amortissements, puisque j'ai pour mémoire, un certain nombre d'avances remboursables qui avaient été accordées alors que nous connaissions, enfin moi personnellement, avec mon expertise à l'assurance chômage, on connaissait la notion de risque financier. Donc, à aucun moment, je ne pense pas que s'il y a eu l'octroi de ces avances remboursables, c'était justement dans le but de venir en aide aux entreprises. Et ça a été fait sans aucune, sans tenir compte de la notion comptable et budgétaire de dotation provisoire, notamment aux provisions pour risque. Donc, je suis un p'tit peu choquée d'entendre, une telle accusation qui sous-tendrait que nous ne connaissions pas la pratique des dotations aux amortissements. Et je crois que ça rejoint un petit peu, de manière générale, nous devons, en termes d'exemplarité, montrer et mettre un terme à cette espèce de violence verbale circulaire tendant à faire croire que nous, Martiniquais, nous-mêmes, parce que je revendique le droit et la reconnaissance d'être une Martiniquaise et je m'interdis de quel que soit, dans quelque contexte que ce soit, politique ou autre, de cracher sur mon frère Martiniquais. Parce que ceux qui étaient avant, je re dis, je suis convaincue que ce qui a été fait, a été fait pour servir une population parce que c'est d'abord pour cela que nous sommes là et lorsqu'après nous intervenons, nous intervenons pour apporter des améliorations, on appelle ça des actions correctives pour parfaire un service ou un devoir vis-à-vis des administrés. Mais nous ne pouvons pas, pour des raisons de politiques-politiciennes, rentrer dans ce que j'appelle la négativité. Ça, je ne peux pas souscrire à cet état d'esprit. Il faut mettre, Président, un terme à ça, et rentrer dans ce que je j'appelle la co-construction. En dépit de nos différences, de nos points de vue, de nos divergences idéologiques et politiques, parce que nous devons, je rappelle, servir une population en mettant ensemble nos savoir-faire et c'est comme ça qu'on va avancer ensemble pour construire son pays, pas dans la négativité, merci, Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Merci, Monsieur le Président. Je remercie madame CASIMIRIUS pour cette intervention parce que, effectivement, je crois qu'il faut qu'on ait une démarche un peu plus positive et un peu plus consensuelle. Alors, sans doute que le conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE a été amené à répondre. Il fallait qu'il réponde puisqu'il était interpellé. Il n'a, d'ailleurs pas complètement répondu, j'aimerais qu'il renseigne l'assemblée, dont je fais partie sur la situation concernant l'indemnisation des gens, puisque je suis lecteur de la presse, en tout cas dans la presse écrite, j'ai vu des reportages, y compris à la télévision concernant le fait que des gens aient été aujourd'hui privés de leurs propriétés sans pour autant qu'ils aient été indemnisés. J'aimerais savoir quelle est notre position là-dessus. Je crois que ça n'est pas juste, ça n'est même pas légal. Je voudrais savoir

quelle est notre position et comment on va faire en sorte pour que la situation de ces personnes, qui sont quelques fois des personnes dans des situations économiques pas simples et pas faciles, comment on va faire en sorte que ces gens soient indemnisés ? J'ai entendu, comme vous, à la télévision, qu'il y avait une dame dont l'activité s'exerçait maintenant dans un container, etc. etc. Je souhaiterais que monsieur MARIE-SAINTE, sans polémiquer, mais puisque la question est posée, réponde à cette question. Je voudrais également rendre hommage à la réactivité de l'exécutif et à la réactivité aussi des services de la collectivité, à qui il faut rendre hommage. Il faut rendre hommage parce que j'ai été interpellé notamment par les chefs d'entreprises de la zone d'activité, comme d'autres élus d'ailleurs, de la zone d'activité concernée et qui ne savaient pas tout ce qui avait été fait, et quand ils ont eu le compte-rendu de la démarche qui consistait d'abord à qualifier le phénomène, est-ce que c'est un phénomène qui allait s'arrêter ou pas? Ensuite, à voir comment, à partir de la compréhension du phénomène, quelle technique on pouvait imaginer. Cela ne peut pas se faire d'un claquement de doigts, mais tout le monde peut le comprendre. Il fallait aussi, bien évidemment, savoir s'il y a des responsabilités. Les responsabilités, c'est notre responsabilité que de bien gérer les fonds publics, et d'ailleurs, c'est ce qui s'est passé un peu pour le TCSP. Bon. Et il est évident que si demain, une responsabilité autre que la nôtre peut être mise en cause, et que des compagnies d'assurance, puisqu'on paie des assurances. ODYSSI paie des assurances. S'il s'avère que c'est une fuite, il y a des assurances pour ça. Il vaut mieux que ce soit l'assurance que nous payons, puisque chaque contribuable paie ou chaque consommateur d'eau, plutôt que notre collectivité ou ODYSSI. Cela me parait évident. Donc, dire que l'on recherche l'origine et la responsabilité, je vous félicite de faire ça, et ce n'est pas polémiquer que de dire ça. Je ne suppose qu'ODYSSI n'a pas été percer son tuyau pour dire, on organise une fuite. Personne n'a mis en cause qui que ce soit là-dessus, bon. Et donc, moi, je vous rends hommage parce que vous avez été rapide. J'ai cru comprendre que maintenant, mais vous nous confirmerez ça, je l'espère, très rapidement, on va pouvoir circuler dans des conditions pas tout à fait conformes à ce qui était antérieurement, mais à des conditions acceptables, en tout cas, qui amélioreront la situation. Moi, je voudrais qu'on ait ces réponses-là sans chercher à toujours se rejeter la faute, vous avez raison, Madame CASIMIRIUS là-dessus. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il ne faut pas chercher à se rejeter la faute, mais en même temps il faut aussi comprendre et Monsieur MARIE-SAINTE a eu raison de dire, parce qu'il faut que nos expériences nous servent, y compris quand nous commettons quelques fois des erreurs. Personne n'est à l'abri de l'erreur. L'intention n'est pas mauvaise, mais je le rejoins un peu quand il dit, écoutez, on est sur une affaire, un ticket à 15 millions, nous, je rappelle simplement que la Région, c'est-à-dire les services de la région donc nous, dans la foulée, nous disons, on ne doit rien. L'entreprise, et je mets à la place de ce malheureux entrepreneur qui est sans doute confronté à d'autres difficultés par ailleurs, il dit moi j'ai trouvé des situations qui n'étaient pas envisagées et finalement je vous demande 15 millions. Bah, écoutez, on ne va pas faire comme s'il n'en est rien. Il faut bien évidemment pour que nous nous défendions, il faut bien évidemment que nous disions, attention, peutêtre que si on avait eu affaire à un tribunal, on serait moins soumis à un arbitraire sans recours. Donc tout ça, ce sont des sujets qui ne sont pas des polémiques stériles. Ce sont des problèmes de fonds. Après, que celui-ci ou celui-là se félicite des difficultés, je suis quand même surpris que des responsables politiques de la Martinique de premier plan, puissent aller dans des réseaux sociaux ou autres, se féliciter des difficultés de la Martinique. Et vouloir en faire porter l'exclusive responsabilité à la CTM. C'est-à-dire que le phénomène n'est pas encore arrivé, on se félicite déjà qu'il y ait un glissement de terrain et on accuse déjà la CTM de ne pas l'avoir réglé d'un coup de cuillère à pot. C'est ça qui est, qu'il faut à mon avis fustiger. Il faut fustiger les Martiniquais qui disent, rien ne va. Rien ne va parce que quand on leur pose la question, qu'est-ce qui ne va pas ? Ha, le TCSP. Le TCSP qui a ka roulé tout bagay ka alé alors à présent? Et je remercie là aussi monsieur MARIE-JEANNE qui a annoncé que le TCSP allait être démarré à une date. Et bien il a démarré à cette date-là, malgré des obstacles et des difficultés organisées de dernière minute pour faire en sorte que ça ne démarre pas. Ah oui, il va répondre. Les auteurs vont répondre. Je n'ai appelé personne, mais sans doute que certains se sentent concernés, ou wè mwen pa nomin nom peson par expré, mais il y en a sans doute. Messieurs, je ne savais pas que certains de nos collègues étaient transporteurs ou chauffeurs de taxi. Donc, si c'est ceux-là qui vont me répondre, je le comprendrais. Si ce sont ceux qui pensent qu'ils sont concernés, peut-être je ne veux pas savoir pourquoi. Eh bien, ce sera l'arroseur arrosé, parce que cela va signifier que ceux-là même se sentent concernés parce que peut-être qu'effectivement il y avait une connexion. Je ne savais pas qu'il y avait cette connexion. Je la découvre et je la regrette. Mais c'est vrai que malgré tout cela, le TCSP a démarré, qu'il marche, que la Martinique, et bien elle n'est pas en marche mais elle avance, elle fait mieux que d'être en marche. Elle avance et que n'en déplaise à certains, je voudrais profiter de la présence de monsieur MARIE-SAINTE pour qu'il nous dise ce qu'il va se passer une fois que le chantier du lycée, ce chantier du lycée qui a été lancé avec une année d'avance par rapport à ce qui avait été prévu et je félicite Monsieur MARIE-JEANNE et Madame SAITHSOOTHANE, ceci sans aucune difficulté qu'ils nous disent ce qui va se faire après parce que j'espère bien ou indiquer au chef d'entreprise, et au bâtiment que les choses ne sont pas arrêtées, qu'il y a d'autres projets qui nous permettront de faire en sorte que les Martiniquais retrouvent l'enthousiasme et le positivisme auquel nous a appelé Madame CASIMIRIUS. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE. Tu n'as pas demandé la parole ? Non. Mais non, mais j'avais cru qu'elle avait levé la main.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je veux rectifier, Président si tu permets.

M. le Président Claude LISE – Pas grave, pas grave.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, non, je pense qu'il y a un malentendu. Notre honorable collègue...

M. le Président Claude LISE – Mais, je t'ai donné la parole à deux reprises.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Notre honorable collègue... Ah, pardon, excusez-moi.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je n'avais pas la tête tournée vers toi Président. Que le règlement de ce dossier TCSP par convention, transaction ou négociation puisse se régler, c'est très bien. Et moi, j'ai une forte pensée pour un homme qui n'est plus parmi nous aujourd'hui, qui est Philibert SAINTE ROSE FRANCHINE, qui a été le gérant de SATRAP qui nous a laissé il y a quelques mois. J'ai vu un homme très abattu venant ici réclamer

légitimement ce qu'on était censé devoir à son entreprise. Et c'est dans un esprit d'apaisement et en essayant de trouver une solution que le président de l'époque avait mis en place un certain nombre de procédures pour y voir plus clair, et essayer de soulager cette situation. J'ai une forte pensée pour lui, pour sa veuve, ses enfants et ses salariés qui continuent son œuvre. Aujourd'hui, je pense qu'entendre que cette transaction ait enfin été réglée et qu'elle pourra enfin rejoindre les étagères de son entreprise en rayons archivés, et bien c'est pour moi une très grande satisfaction et je rends hommage, en tout cas, au courage de cet homme.

M. le Président Claude LISE – Bien. Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont demandé la parole ? Personne d'autres ? Tu réponds et puis on passe au vote. Donc, on évite de relancer quelque débat général que ce soit, et on conclut sur cette question-là.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Parce qu'il y a une autre question qui a été posée, je ne sais si je suis autorisé à répondre aux autres questions? Parce qu'on m'a demandé des informations. Mais en tout cas, je voulais qu'il n'y ait pas de malentendu. Je pense que des collègues, j'ai mal prononcé, soit j'ai fait un lapsus ou on a mal entendu, mais je n'ai jamais parlé de dotations d'amortissement. J'ai parlé de provision pour risque. C'est-à-dire lorsqu'il y a un risque financier avéré, on doit provisionner. C'est ce qui est prévu dans les règles budgétaires. Voilà ce que j'ai dit, et nous n'avons pas trouvé de provisions pour risque inscrit. Bien, il n'était pas obligatoire. Je dis ça en tout cas, c'est devenu obligatoire qu'à une date précise, le premier, je rappelle ça pour mémoire, le 1^{er} janvier 2011, que c'est devenu obligatoire pour les collectivités régionales. Ça l'était pour les communes et les départements, pas encore pour les régions. 1er janvier 2011, c'est une loi publiée au 31 décembre 2010. Donc, je voulais donc dire et de que c'est de cela dont je parlais. J'ai vu maintenant, bon, je ne veux pas ouvrir de polémique, puisque même sur la mort d'un homme, on aurait pu avoir régler ça, sans qu'on soit obligé d'aller au tribunal arbitral mais en tout cas, la décision était prise, nous étions contraints d'y suivre puisque nous ne pouvions pas remettre ça en cause. Président, est-ce que je suis autorisé à répondre aux questions qui sont posées par le collègue MONPLAISIR?

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais Collègue, il y a des collègues qui ont posé des questions. C'est toujours pareil, ils pourraient poser les questions, questions diverses, mais, comme ils les ont posées là, mais essaie de répondre brièvement.

M. Daniel MARIE-SAINTE – D'abord, je confirme que le lycée Schoelcher, le chantier marche à un bon rythme et même légèrement en avance par rapport au planning. Je félicite les entreprises là-dessus. L'engagement que nous avons pris et j'espère que nous pourrons le tenir. Je suis au combat là-dessus pour que dès que les factures arrivent, que nous puissions les payer en temps et heures. Ça nous donne une autorité plus forte pour obtenir que les entreprises ne baissent pas les bras ou lever le pied. En tout cas, ça c'est un combat. Les 98 millions, ils servent aussi à ça. De même que nous tenons aux remontées de facture pour que les Fonds Européens que nous avons obtenus puissent arriver dans nos caisses. Bien. Chaque fois que je parle, Président, vous voyez, je suis très interrompu. Alors, la question du collègue, c'est qu'après, parce qu'il voit déjà après, alors on était parti pour 33 mois, nous espérons que le lycée Schoelcher... mais après il y a déjà des choses commencées. Je veux

rappeler, faire un p'tit peu le point, malgré que nous ayons eu une série de péripéties d'ordre administrative. Je n'ose pas dire qu'il y a des gens qui essaient, enfin de nous mettre des bâtons dans les roues, mais la construction d'un nouvel hébergement à la cité scolaire, la Grosillière est en route. Si vous allez sur le terrain, vous verrez des travaux de terrassement. Il faut savoir qu'une bonne partie de ces bâtiments sont des bâtiments préfabriqués, donc ils sont en construction dans des ateliers de préfabrication, déjà avancés et ils vont venir s'élever. C'est vrai que notre pronostic, c'était de le faire à la rentrée, mais nous avions peutêtre sous-estimé une série de tracas administratifs, que je ne vais pas détailler pour ne pas être très long. Mais pour ceux que ça intéresse, nous pourrons donner plus de détails. Mais en tout cas, nous gardons le rythme. Deuxièmement, les projets qui sont dans les tuyaux. Il y en a qui vont démarrer là, trois chantiers routiers. Traversée du Lorrain au niveau du stade pour mettre en sécurité nos élèves qui sortant du lycée Pernoc se rendent au stade ou à la piscine. Les marchés sont attribués, les réunions préparatoires sont déjà faites. Traversée du Gros Morne. En concertation avec le maire du Gros Morne pour mettre en sécurité tous les riverains qui sont sur le bord de la nationale N°4 qui traverse le Gros Morne. Chantier marché attribué, travaux de préparation. Nous avons différé légèrement parce qu'il y avait des réseaux d'eau et d'électricité à passer dans la même emprise, c'est déjà attribué et ça démarre. Saint-Joseph carrefour Fantaisie, c'est un giratoire pour desservir le nouvel EHPAD, le nouvel hôpital de Saint-Joseph qui est en construction. Les marchés sont déjà attribués, ça démarre ce mois-ci là. Plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu avec les concessionnaires. Mais dans les tuyaux, nous avons un projet important, c'est le pôle universitaire de santé pour lequel l'appel d'offres est en cours, et très prochainement, nous allons soumettre un rapport d'analyse des offres à la commission d'appel d'offres. C'est un chantier important de plus de 15 millions, 15 à 20 millions. Mais nous avons un chantier ancien qui démarre. C'est un projet que nous avions initié avant 2010 qui est resté dans les tiroirs. C'est l'irrigation de nouvelle cité à Rivière Salée, où sur des terrains qui font partie de la bande de terre. Nous avons installé là des agriculteurs qui, malheureusement, à une certaine époque de l'année ont trop d'eau, mais quand vient la période la sécheresse, ils n'ont pas d'eau, ils ne sont pas dans le périmètre irrigué. Nous avons trouvé de l'eau souterraine depuis longtemps. Nous avons mis en œuvre le projet. Les lots ont été attribués et le marché, les travaux commencent bientôt pour l'irrigation. J'en profite pour annoncer ça. Comme projet à venir, puisque les entreprises sont aux aguets à attendre les projets, alors il y a l'échangeur de Mangot Vulcin où le dossier est quasiment terminé. Le maître d'œuvre a été retenu, l'appel d'offre n'a pas tardé, en tout cas je pense qu'il va lancer en 2019. Et puis, il y a le viaduc dont nous avons parlé, de Fond Lahaye, pour lequel un jury s'est réuni et certains des collègues présents dans la salle ont été membres du jury et sur un nombre de candidatures dépassant la dizaine, le jury a présélectionné trois, puisque nous sommes au stade le jury de maîtrise d'œuvre pour choisir le concepteur, puisque c'est un concours. Les trois candidats retenus ont, je crois, jusqu'au mois d'octobre pour pouvoir nous produire leurs projets, le jury va à nouveau se réunir pour classer les offres et c'est le lauréat qui aura ensuite à passer dans la phase, l'avant-projet définitif, ensuite le DCE. Donc la planification que nous avions annoncée se poursuit. Bon, je vais m'arrêter là puisqu'il y en a, encore plein d'autres que nous pourrions ajouter, mais c'était pour indiquer et donner quelques indications à ceux qui nous écoutent, les entreprises en particulier, pour leur dire quels sont les chantiers qui vont sortir. Je n'en dis pas plus pour le moment, voilà, je ne veux pas être trop long Président. Je l'ai déjà été trop.

M. le Président Claude LISE – Merci, nous passons à la question...

M. – Il faut voter.

M. le Président Claude LISE – Mais oui, oui, oui. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Président ?

M. le Président Claude LISE – Oui. Explication de vote ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste ça. Je voulais d'abord dire sur le vote, quoi, qu'un tribunal arbitral est légal., C'est prévu par les textes, c'est prévu dans les faits. Et puis je voulais aussi ajouter que j'assume avec mes amis communistes et socialistes tout ce qu'on a pu faire en 1992 ensemble. Ce n'est pas, je ne regrette pas, on a fait des trucs ensemble. A cette époque-là, et s'il y a quelque faiblesse, nous les assumons. Mais tout ce qui va se faire, en dehors du bilan que tu devais présenter, je crois qu'il y a eu une espèce de trempage bilan et projet, mais ça ne fait rien. On accepte le bilan. Mais par rapport à ce dossier-là qui devait être un dossier simple par rapport à l'explication, nous allons nous abstenir.

M. le Président Claude LISE – Bien.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (15)
Pour (29)
Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 41. Alors, qui demande un point d'ordre ? Oui, collègue.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Oui, président. Nous avons décidé, à la majorité, qu'il y aurait deux délégations qui seraient reçues par l'assemblée. Je suis descendu m'assurer que la délégation pourrait franchir la barrière de notre collectivité. C'est le cas. Je pense qu'ils sont présents...

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, je m'en suis assuré également.

M. Fred LORDINOT – Ah! Tu t'en es assuré.

M. le Président Claude LISE – C'est le cas, et malheureusement, comme ils ne sont arrivés qu'après que j'ai commencé la série de rapports présentés par le collègue MARIE SAINTE, j'attends qu'il ait terminé, donc il lui reste deux rapports qui devraient aller vite, sauf si on lui pose des questions d'ordre général. Donc c'est vous qui décidez et à ce moment-là, je propose qu'on les entende avant une suspension pour aller déjeuner. L'autre délégation,

d'après les renseignements que j'ai, soit elle est repartie, je ne sais pas, on n'a pas pour l'instant, on ne les a pas pour l'instant là parmi nous. Voilà, donc on verra s'ils reviennent plus tard.

M. Fred LORDINOT – Nous nous remettons à ta grande sagesse.

M. le Président Claude LISE – Ah bon ! On verra bien si elle est si grande que ça. Donc, tu continues, donc tu présentes la question 41 ?

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Avec ton accord, si tu veux Président, comme les deux dossiers 41 et 42 sont de même nature, et c'est avec le même partenaire, si vous m'autorisez, je les présente globalement.

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, oui. Bien sûr.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Ils sont de même nature, je vais essayer de les résumer au lieu de les lire simplement.

41/ CONVENTION ENTRE CTM ET IMS EN VUE DU VERSEMENT DU SOLDE - JEUNESSE EDUCATION

42/ CONVENTION ENTRE CTM ET IMS POUR POURSUITE DE L'ACTION MAITRISE COMPETENCE CLE

M. Daniel MARIE-SAINTE - Avec ton accord, si tu veux président, comme les deux conventions 41 et 42 sont de même nature, et c'est avec le même partenaire, si vous m'autorisez, je les présente globalement. Bon, ils sont de même nature, je vais essayer de les résumer au lieu de les lire humblement. Nous avons passé des conventions avec l'institut Martiniquais du sport pour mettre en place des formations. Vous savez, toutes les conventions ont une durée de vie, c'est-à-dire qu'il y a une date de début d'exécution et un délai. Pour une série de péripétie qu'a rencontrée l'IMS, en particulier pour pouvoir élire le quota de stagiaires qu'il fallait pour faire la formation, ils ont eu quelques difficultés. D'ailleurs, nous avons dû faire des avenants pour modifier le calendrier et le mode des formations car au départ c'était uniquement des jeunes et finalement c'était compliqué de pouvoir faire unique, remplir le quota avec uniquement des jeunes, on a autorisé à faire une formation sans condition d'âge. Ça, c'est pour les formations. Résultat ? Ce qui était prévu dans la convention qu'un premier acompte versé et que le solde soit versé après la fin de la formation et remonter les justificatifs. Il se trouve qu'ils ont pris plus de temps que prévu et lorsqu'il s'est agi de verser le solde, nous avons émis un paiement et le payeur nous a fait remarquer qu'il était obligé de rejeter le mandat, parce que les conventions étaient déjà échues. Alors, il faut dire que normalement, le prestataire aurait dû nous demander un avenant pour pouvoir prolonger le délai mais, évidemment, la demande est parvenue alors que la convention était déjà échue. Nous avons étudié avec nos services la seule possibilité qu'il y a, c'est de faire une nouvelle convention qui redéfinit, qui modifie, on peut plus là d'ailleurs modifier par avenant puisque la convention est terminée on peut pas faire un avenant, c'est une nouvelle convention qui va redéfinir la période et donc, nous proposons que la période soit prolongée et ça nous permettra, au lieu que ce soit le 30 avril 2018, pardon, au lieu que ce soit le 22 décembre 2017, qui était la date d'échéance, compte tenu du fait que les formations ont été terminées au 30 avril 2018, ce qui est proposé, c'est de prolonger, de permettre au président de signer une nouvelle convention avec l'IMS pour prolonger la durée de validité et comme ça, on pourra payer le solde pour la première formation qui est le BPJEPS , c'est un brevet professionnel pour l'éducation physique, donc le solde à payer, c'est ce qui reste à payer, c'est 144 076,68 € et pour l'autre formation qui s'appelle Maîtrise des compétences clé-option insertion par le sport, le solde qui reste à payer est 58 320 €. Voilà. Cette formation d'ailleurs qui est en cours, qui n'est pas terminée puisqu'elle devra se terminer le 19 novembre 2018 mais malheureusement, la convention qui la sous-tendait est déjà échue. Voilà le résumé.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus ? Sinon, on passe au vote tout de suite. Il faut donner les avis. Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – Merci Président. La commission de formation professionnelle n'a pas pu se réunir, compte-tenu du fait que la réunion avait été fixée le jour de l'alerte cyclonique. Cependant, nous avons pu échanger par voie dématérialisée. Nous émettons un avis favorable sur le principe, mais nous regrettons cependant que le rapport ne soit pas suffisamment précis sur les raisons qui ont justifié le fait que les actions de formation n'aient pas pu se dérouler dans les délais.

M. le Président Claude LISE – Merci. On passe au vote ? Non ? Oui collègue MONTROSE ?

Mme Diane MONTROSE - Oui, merci Président. C'est l'occasion pour nous de faire un p'tit point quand même à l'attention de l'assemblée sur ces deux formations qui ont été mises en œuvre par l'IMS, et qui sont aujourd'hui achevées. Cela permettra peut-être de répondre à la question posée par la collègue Francine CARIUS. Le président NILOR n'étant pas là, donc je voudrais quand même, en tant que première vice-présidente, apporter quelques informations à l'assemblée. S'agissant de la première formation BPJEPS sur l'activité gym et force, ce sont 22 stagiaires qui ont effectivement pu participer à cette formation qui est maintenant terminée. Et ce qui est intéressant de voir, c'est que l'ensemble de ces 22 stagiaires sont aujourd'hui en poste. Tous les 22 stagiaires sont aujourd'hui en poste avec une belle réussite, puisque l'un de nos stagiaires dans ces formations a effectivement poursuivi en ouvrant une salle de gym, notamment sur le territoire de Rivière-Salée. Alors, le retard pris pour le recrutement des stagiaires est lié au fait que dans un premier temps, nous étions essentiellement en convention avec les missions locales qui avaient à charge, effectivement, pour notre compte d'assurer le recrutement, et puis on s'est aperçu des difficultés et puis, il a fallu étendre avec d'autres partenaires, notamment Pôle Emploi, c'est ce qui a mis un peu de temps, si vous voulez et qui explique la lenteur au démarrage. Mais en tout cas, le résultat est satisfaisant puisque maintenant ces 22 stagiaires sont formés, diplômés et effectivement, chacun d'entre eux travaille. S'agissant de la formation, je dirais sur la maîtrise des compétences clés, option insertion par le sport, là aussi, ce sont deux groupes de 12 qui ont été formés dans le cadre de cette convention. Et ce qui est intéressant de noter également, c'est que ces formations sont reconduites puisqu'elles redémarrent à partir du mois d'octobre puisqu'il y a une demande relativement forte et qu'elles sont reconduites de façon décentralisée puisque nous avons, nous animerons ces formations, à la fois, au plus près des populations, dans le nord et également dans le sud. Voilà pour faire un p'tit point et compléter le rapport qui a été fait par notre collègue Daniel MARIE-SAINTE et répondre aux interrogations de Madame CARIUS. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Cette fois ci, nous pouvons passer au vote ? Bien.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au point 43. Il s'agit de la réalisation du giratoire sur la RN6 et il s'agit d'un équipement pour la commune du Vauclin.

43/ GIRATOIRE NORD DU VAUCLIN

M. Daniel MARIE-SAINTE - Alors, le rapport a pour objet de vous présenter ce projet de réalisation des giratoires sur la RN6, le territoire de la commune du Vauclin qui nécessite une convention à passer entre la société Dolibam, qui est une filière du groupe GBH, la collectivité et la ville du Vauclin. Pourquoi ? C'est parce que la société Dolibam envisage de créer sur le territoire du Vauclin, un équipement commercial dans le cadre d'un projet comprenant en l'état un supermarché, une surface de vente d'environ de 1 200 mètres carrés, 300 mètres carrés environ de boutiques et des équipements divers. A titre de comparaison, pour vous montrer un petit peu la doctrine que la collectivité régionale et maintenant la CTM suivi dans ce type de réalisation, à titre de comparaison, on peut comparer ce centre commercial à la fois à Galleria quant au type de structure, mais ça représente que 6% de Galleria, 15% de celle de Génipa, ça vous donne l'ordre de grandeur. C'est l'équivalent du Franprix située à Sainte-Marie ou encore du Carrefour Market à Rivière Salée. Il s'agit d'une infrastructure commerciale relativement modeste dont l'objet est de répondre principalement à la demande des habitants de la commune qui subit une évasion commerciale très importante. Sa réalisation nécessite un investissement hors acquisition foncier et participation au giratoire d'environ de 8 M€ et 12 mois de travaux. 38 emplois distincts seront créés ainsi que 6 emplois, pardon, 38 emplois directs, excusez-moi, seront créés ainsi que 6 emplois en sous-traitance, sécurité et nettoyage pour l'exploitation. Donc, ce projet doit être développé sur une emprise foncière au lieu-dit usine du Vauclin, d'une surface de 49 031 mètres carrés, propriété de la commune du Vauclin qui s'est obligée à céder au profit de la société Dolibam. L'accès au projet qui étant situé le long de la RN6 et de la RD5, les modalités de raccordement relèvent donc de la CTM. Donc, la société et la ville de Vauclin se sont adressées à nous et la mise en œuvre de ce projet par la société Dolibam est possible à partir des voies précitées dans leur configuration actuelle qui garantit le confort et la sécurité des consommateurs et des usagers de l'ensemble des modes de déplacement offerts sans travaux lourds autres que les aménagements permettant un accès au projet, entrée et sortie. Cependant, pour un meilleur traitement du flux de la circulation automobile attachée à ce projet, il est envisagé la réalisation d'un giratoire. Les parties proposent de retenir que cet aménagement s'effectue sous maîtrise d'ouvrage complète de la CTM, étude et travaux, les délais, le commencement à effectuer les travaux de réalisation de giratoire doit avoir lieu au plus tard dans un délai d'un an et demi, à compter de la date de la signature de la convention. L'achèvement complet à la charge de CTM doit avoir lieu dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la convention. Le financement, pour information, l'estimation du montant de l'opération est aux environs de 1 million et demi, 1 500 000 € TTC. Le conseil exécutif, lors de sa séance du 6 septembre 2018, a émis un avis favorable sur ce projet de giratoire sur la RN6, commune du Vauclin, avec la proposition de solliciter du promoteur une participation à hauteur de 20% du montant de la réalisation aux frais réels. La collectivité territoriale de Martinique prendra en charge les frais financiers liés à l'opération, déduction faite de la participation financière de la société Dolibam. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 9088422315-8 du budget de la collectivité. Et afin de tenir les délais de réalisation, il conviendrait d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019 et 2020. Les emprises seront mises gratuitement à la disposition de la collectivité territoriale par la société Dolibam. Et ce que je peux ajouter, c'est que nous nous sommes inspirés un peu de pratiques réalisées avec le centre commercial comme par exemple celui du Marin, par exemple, qui est déjà connu où il y a eu un giratoire avec cofinancement. Il y en a d'autres comme cela. Voilà ce dossier que nous voulions présenter, alors la présentation est urgente parce que la commune du Vauclin nous a fait savoir qu'il était urgent pour eux d'avoir une réponse de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Donc, avis de la commission BTP, collègue CLEON.

M. George CLEON – La commission n'a pas eu à examiner ce point-là, Président.

M. le Président Claude LISE – Très bien, alors je te signale qu'il faudra que tu nous quittes pour le vote tout à l'heure. Je demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas ? Nous passons au vote. Donc, on attend que le collègue CLEON, compte-tenu de ses fonctions à la municipalité du Vauclin, nous ait quitté, et je mets aux voix. Contre, abstention, donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Alors, mes chers collègues, je vais recevoir, enfin je vais vous faire entrer disons, maintenant la délégation que l'assemblée a accepté de recevoir et suspendre la séance pendant une dizaine de minutes et lorsqu'ils se seront exprimés, je vais juste reprendre pour vous annoncer que nous allons à la restauration. Oui, collègue CARIUS ?

Mme Francine CARIUS— Oui Président, juste avant de faire rentrer la délégation. Vous avez entériné ce matin un vote par rapport à, justement, l'accueil d'une délégation, de deux délégations ici, mais en fait, les résultats que vous avez entérinés sont tout autres. La réalité

est toute autre. Je veux pour preuve, vous allez simplement visionner l'écran et vous voyez que la majorité était du côté de ceux qui ne souhaitaient pas que la délégation soit reçue. Maintenant, nous ne revenons pas sur la décision que vous avez prise, la décision que vous avez prise, mais je veux quand même que l'histoire retienne, nous assumons notre vote mais je veux que l'histoire retienne que la majorité était du côté de ceux qui ne voulaient pas que la délégation soit reçue et pour ça, je vous invite à...

(Discussions simultanées)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, mais collègue, alors, attends, non, non mais c'est très grave ce que tu dis là.

Mme Francine CARIUS – Non, non, j'assume, j'assume.

M. le Président Claude LISE –Attends, attends, attends. Moi, j'ai fait compter le nombre de votes dans chacun des sens. Je l'ai fait de manière transparente. Alors, là, tu es en train de mettre en cause le bureau, et notamment celui qui a fait le décompte avec les procurations.

Mme Francine CARIUS – Je ne mets en cause personne, Président.

M. le Président Claude LISE –Ah bien, non, mais attends,

<u>Mme Francine CARIUS</u>— Je ne mets en cause personne, Président, il ne faut pas essayer de me faire mettre en cause qui que ce soit.

M. le Président Claude LISE – Mais sur quoi tu te bases ?

<u>Mme Francine CARIUS</u>— Je dis simplement que le résultat qui a été entériné n'est pas la réalité.

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais tu te bases sur quoi ?

<u>Mme Francine CARIUS</u>— Le compte n'est pas la réalité. Je t'invite simplement à visionner l'écran, à visionner le vote, les camarades qui ont voté savent comment ils ont voté, et je te dis que c'est ce que tu as entériné, ce n'est pas la réalité. C'est tout. Je ne vous demande pas de revenir, je ne vous demande pas de revenir sur ce que vous avez décidé, entériné et décidé, mais je vous dis simplement, voilà ce que c'est que la réalité, c'est tout.

M. le Président Claude LISE – Bien.

M. Belfort BIROTA – C'est votre réalité. C'est votre réalité.

M. Yan MONPLAISIR— Il faut contrôler à la vidéo, les arbitres dans les matchs de football font comme ça.

M. Belfort BIROTA – On ne revient pas sur la chose jugée.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – On ne revient pas dessus mais contrôlez comme les arbitres maintenant dans les matchs de football.

M. Belfort BIROTA – Vous êtes en train de mettre en cause les fonctionnaires que vous employez.

Échange verbal intense, brouhaha

M. le Président Claude LISE – Collègues, désormais, je ferai vérifier tous les votes et avec la possibilité, après visionnage, de modifier ce qui serait inscrit au procès-verbal. Mais comme la collègue elle-même dit, parce que moi j'étais prêt à faire revoter, maintenant, mais non, mais moi je suis pour la démocratie. Mais en tout cas, je retiens que désormais

Mme Jenny DULYS-PETIT – Président, les gars sont là, allons recevoir.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Désormais, dès que l'un d'entre vous va contester un vote, je demanderai de faire visionner les films concernant la question et on tranchera. Alors, pour l'instant, je suspends, la séance est suspendue pendant une dizaine de minutes.

Suspension de séance à 15h15 pour intervention-Reprise à 15h35

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE - Et bien, mes chers collègues, comme je vous l'avais annoncé, donc je ne fais que reprendre la séance pour tout de suite, proposer de la suspendre, il est 15h35. Je propose que nous reprenions nos travaux à 17h00. La séance est suspendue.

Reprise de la séance

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, nous avons de nouveau le quorum, la séance est reprise et je vais demander au collègue, Francis CAROLE, de venir nous présenter ses deux questions. Oui, ses deux questions. Alors, le conseiller exécutif, Francis CAROLE, va nous présenter la question n°9. Il s'agit d'une demande de subvention qui est formulée par l'Association Logis Saint-Jean en vue de l'équipement et de l'aménagement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. C'est un établissement qu'on appelle le Logis Saint-Jean.

9/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « LOGIS SAINT-JEAN » EN VUE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES « LE LOGIS SAINT-JEAN » APRÈS MISE AUX NORMES ET EXTENTION

M. Francis CAROLE – Merci, bonsoir collègues, je n'ai que deux dossiers à présenter qui ne sont pas des dossiers extrêmement compliqués. Donc, je vais les résumer.

M. CAROLE donne lecture du document de présentation

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des affaires sociales, gérontologique et personnes en situation de handicap. Je n'entends rien. Donc, la commission compétente n'a pas d'avis ? Bien, je demande l'avis de la Commission des finances ? Commission des finances ?

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Développement économique aussi ? Donc, avis conjoint ?

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Oui, puisque le président de la Commission des finances était absent donc nous avons émis un avis favorable, mais les commissions se sont réunies conjointement.

M. le Président Claude LISE – Et la Commission BTP Equipements ?

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Qui demande la parole ? Oui collègue TINOT ?

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci Président, chers collègues. Alors j'ai bien entendu l'exposé, je sais qu'il y a, bien entendu, des sommes qui ont été allouées au Logis Saint-Jean, mais tous ici nous connaissons la difficulté des EHPAD. L'EHPAD Logis Saint-Jean, c'est un établissement associatif qui existe depuis plus de 64 ans, et c'est une structure qui, en matière de prise en charge des personnes âgées, a des rapports d'évaluation très satisfaisants. La demande de subvention initiale était de 163 762 €, la subvention qui est porté à notre approbation est de 50 000 € soit 30% de la demande. On sait que cette subvention, d'après le rapport, est destinée à financer des équipements qui sont essentiellement à la poursuite des activités de l'EHPAD, mais nous connaissons les difficultés des associations à financer leurs investissements, à avoir accès au financement et principalement au crédit bancaire. D'autre part, nous savons que le financement et le montant des dotations de fonctionnement aux EHPAD sont insuffisants voire inadaptés aux contraintes locales et tiennent compte des surcoûts que subissent ces établissements. Pour mémoire, des dotations aux établissements de Guadeloupe et de la Guyane sont à minima 25%, plus élevés qu'en Martinique. Alors, nous croyons donc qu'il est nécessaire de revoir l'attribution de cette subvention à la hausse compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur les établissements d'hébergement aux personnes âgées, mais également celles qui sont liées à l'accroissement de la charge de travail du personnel. On le sait tous, le personnel a une charge de travail qui est liée surtout à des personnes aujourd'hui d'un niveau de hauteur de dépendance qui est très très lourd avec des troubles psychiques de plus en plus importants. Alors, nous proposons d'augmenter cette subvention à 50%. Parce que tout le monde le sait, c'est vraiment très compliqué, très difficile pour les EHPAD aujourd'hui de faire face à toutes les charges que génèrent les EHPAD. Merci

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Pas d'autres demandes d'intervention ? Donc je peux repasser la parole.

M. Francis CAROLE - Merci Président. Je veux rappeler à l'ensemble de nos collègues que nous sommes, aujourd'hui, nos collectivités, d'une manière générale et singulièrement la Collectivité Territoriale de Martinique, dans une période de difficulté financière, liée notamment, aux politiques menées par l'état français. Et cela affecte l'ensemble des collectivités. La collectivité a participé à l'extension de l'EHPAD. Et là, la collectivité va participer à hauteur de 50 000 € pour l'équipement. Etant entendu qu'il y a plusieurs EHPAD en Martinique, et pas seulement plusieurs EHPAD, nous avons énormément d'établissements que nous finançons pour des millions, des centaines de millions d'euros. Etablissements pour la jeunesse, rien que pour le Foyer Territorial de l'Enfance, c'est 10 M€/an. Alors, on nous demande de faire des efforts, et si nous pouvions faire cet effort, nous l'aurions réalisé, mais je rappelle que cette structure bénéficie à 100% de l'aide sociale de la collectivité dans l'accompagnement des personnes qui sont dans ces institutions. Alors, évidemment, quand on propose de donner 50% de la demande, je veux bien. Mais, nous n'allons pas développer une politique qui consiste à déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul; parce que nous sommes dans une situation d'équilibre budgétaire difficile. Alors, vous prenez l'exemple de la Guadeloupe et de la Guyane, en déclarant que d'une manière générale, en Guadeloupe, eh bien, les aides sont 25% plus élevées. Comparaison ne vaut pas raison. Il faudrait prendre l'ensemble de l'action sociale de la Guadeloupe et de la Guyane pour comparer à ce que nous faisons et, dans beaucoup de domaines, nous allons relativement loin, là où la Guadeloupe et la Guyane ne s'aventurent pas. Et, notre collectivité, et ça, c'est l'héritage de la partie Conseil général, notre collectivité a, depuis des décennies, et nous avons poursuivi cela à la CTM, a pris en charge beaucoup de difficultés sociales. Evidemment, il y a des limites financières à tout cela. C'est pourquoi nous proposons les 50 000 €, étant entendu que nous sommes en permanence sollicités par énormément d'institutions, personnes âgées, petite enfance, jeunes etc. Et donc la collectivité ne peut pas tout faire et, il y a aussi, une responsabilité de l'état dans les EHPAD, que l'état n'assume pas aujourd'hui. Et, la collectivité ne peut pas se substituer tout le temps, même si je comprends parfaitement l'intérêt humain qu'il y aurait à prendre en charge cela. Nous avons d'autres défis. Nous avons Emma VENTURA. Donc, il y a tout de même des défis importants qui attendent la collectivité, et nous n'avons pas toujours les moyens financiers de répondre à toutes les sollicitations à la hauteur que nous aurions souhaitée. Ceci étant, le débat est ouvert.

M. le Président Claude LISE – Alors, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voulais dire, mais ce n'est pas un désaccord par rapport à la réponse. C'est vrai qu'on sera sollicité, et peut-être qu'à un moment précis, on ne pourra pas répondre à toutes les demandes. Mais je fais remarquer que pour ce dossier-là, de temps en temps, il nous faut faire peut-être une différence. Quand on nous demande une aide pour le fonctionnement, le fonctionnement revient chaque fois. Mais lorsque nous avons fait l'effort de 350 000 € pour permettre d'agrandir un espace, c'est difficile pour nous de ne pas aider à l'équipement. Sinon, on ne peut pas laisser un espace vide. Imaginons que l'équipement c'est placard, c'est lits, c'est etc. etc. C'est de l'équipement pour ces gens-là, l'aide que l'on donne. Donc, dans la réalité souvent, c'est une appréciation sur ce dossier-là. C'est vrai qu'on ne peut pas donne 163 000 €, et c'est vrai qu'il faut interpeler l"état et ils demandent 163, si on donne 50% on demande à l'état de donner les autres 50%, ou autres. Mais c'est de l'équipement. Mais on peut prendre des décisions pour dire aux gens qu'on fait un effort pour un équipement, mais on ne va intervenir chaque année sur un budget. Ce qui va nous permettre. Je dis, nous, ce n'est pas parce qu'il y une majorité, puis une minorité, va nous permettre d'équiper, mais à terme sur un certain nombre d'années, un certain nombre d'institutions qui ne seront pas toujours les mêmes. On peut programmer. Je dis ça parce qu'il nous est arrivé, par le passé, d'être forcés de faire des plans quinquennaux pour équiper la Martinique en équipements sportifs, mais pas toujours au même endroit. Ça veut dire de choisir des espaces où chaque année on allait intervenir. Donc, c'est peut-être comme cela qu'il faut voir quel type de réponse donner et, en fonction de leurs difficultés, et en fonction aussi de ce que tu dis, de la diminution de la part de l'état et des efforts qu'il nous faut faire pour une meilleure répartition. Et là, il s'agit d'équipement. A nous de voir, est-ce qu'on peut aider à cet équipement-là.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT -On va dans le même sens que les deux autres. Je comprends cette volonté du conseil exécutif de pratiquer la rigueur budgétaire pour l'équilibre. Tout à l'heure, on aura une DM2 à analyser et on verra. Les crédits qui sont disponibles, mais les 350 000 € n'ont pas été versés à la structure, tu le sais bien. Ça a été versé à SMHLM qui a fait les travaux d'extension. Donc, ce n'est pas directement la structure qui a bénéficié en fin de compte. Et, ce débat sur les pratiques, les subventions et les garanties d'emploi tout à l'heure. On va certainement voter des garanties d'emploi, je vais les voter. Mais il faut qu'on pose la question de l'utilisation aujourd'hui des excédents de ces sociétés. Donc, quand l'association vient dire 163 000 € pour des biens d'équipement, des tables, des chaises, des lits, c'est-à-dire pour équiper le local qui a été construit, qu'ils vont payer. Et, dit, bon écoutez, faites un petit geste. La CTM dit je donne 50 000 €. On peut pousser un peu le curseur jusqu'à 80 000 €, 50%, parce que la structure, il faut qu'elle s'adresse à des banquiers pour aller trouver le complément. Le banquier, lui, il ne travaille pas gratuitement. Au final, c'est la personne âgée qui sera dans l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui se verra répercuter les coûts, puisqu'on sait que beaucoup de familles ont des difficultés, ce qu'on appelle, à financer, leur reste à charge, ce que les familles ont à financer. Donc, notre collectivité, et je ne veux pas laisser croire qu'il y a de l'argent à gogo. Si on prend l'état du compte aujourd'hui, il y a 98 M€ environ. Bon, on a quand même fini l'année dernière avec 100 M€. Et, sur le compte de gestion je sais qu'aujourd'hui, nous sommes tous familiers des documents comptables, c'est bien. J'ai vu qu'il y avait 116 M€ de dettes fournisseurs. C'est-à-dire que le montant de la trésorerie aujourd'hui permet quasiment de payer la totalité des dettes fournisseurs. Mais tout le monde me dit, nou ka doué lajan, nous ka doué lajan. Mais quand je regarde les comptes, je ne vois pas. Donc, les 98 M€, je vous le dis très honnêtement, il faudra pouvoir les dépenser là. On va parler de ça tout à l'heure dans la DM parce qu'il reste trois mois. Et donc, sur 98 M€, on peut trouver 80 000 €; et ce n'est pas ça, je vous assure qui va déséquilibrer fondamentalement les comptes de la Collectivité Territoriale de Martinique. Mais nous enverrons un signal fort pour encourager les investissements. Je sais que c'est difficile, et que ça prend du temps le montage des dossiers, peut-être que là aussi il faut qu'on s'asseye avec les sociétés d'HLM pour qu'on participe à ce travail collectif; mais très honnêtement, 80 000 €, c'est-à-dire 30 000 € de plus, je ne pense pas que ce soit un effort insurmontable.

M. Johnny HAJJAR – Merci. Même si on entend le montant de la participation, quand on regarde ce dossier, il y a quand même, personnellement, une lettre dans le mot EHPAD qui m'interpelle. EHPAD, Etablissement Public d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes. Et quand on dit dépendantes, on parle de personnes en situation de handicap. Ce n'est pas n'importe quel établissement public pour personnes âgées. Ce sont des personnes en situation de handicap. Et, il me semble, sans me tromper, ou peut-être que je me trompe, que justement la question du handicap est d'une compétence de l'ex Conseil Général, donc de la Collectivité Territoriale de Martinique. Parce que là, effectivement, quand on parle de dotation d'équipement ou de subvention d'équipement, ce n'est pas pour faire simplement une chambre, un espace, il faut aménager pour que la personne qui soit en situation de handicap puisse vivre dans des conditions à la fois d'hygiène, de confort et de sécurité minimale. Donc c'est sûr que les investissements sont plus lourds. Et, cela réveille en moi la question beaucoup plus globale de la politique de la Collectivité Territoriale de Martinique vis-à-vis justement de tous ces équipements. Parce que, on sait que le pays est vieillissant, donc il y en aura de plus en plus. On sait que la déstructuration des familles fait que, les personnes âgées, soient isolées et donc, généralement, souvent les enfants recherchent des places pour qu'ils puissent être en toute sécurité, accompagnés dans un lieu médicalisé, puisque situation de handicap, ça porte son nom. Compte tenu de la compétence de la collectivité, compte tenu du manque de place dans ce genre de structure, compte tenu du manque d'EHPAD au fond, il faudrait, au niveau de la politique publique, qui est décidée d'être menée, alors je ne la vois pas, je ne la lis pas, concrètement parlant. Parce que 50%, pourquoi 50% ? Quels critères ? Sur quoi ? Quelle est aujourd'hui la règle qui a été définie en matière de financement des établissements publics d'hébergement pour les personnes en situation de handicap donc dépendantes, définie par la politique de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Elle ne me paraît pas du tout lisible, parce que cela permettrait de savoir très concrètement, budgétairement, quels sont les moyens qui sont alloués à l'année, pour ne pas avoir à terminer avec des comptes administratifs chaque année avec 90 Millions €, 100 Millions € dans les caisses. Puisque cet investissement-là fait qu'on aura peut-être moins d'argent à donner, peut-être pour le maintien à domicile ou ailleurs. Et c'est aussi de l'activité que l'on crée, ce sont des embauches puisque ce sont des personnes spécialisées qui s'en occupent, mais c'est aussi de l'activité de l'embauche. Donc, il y aussi un côté économique, pas simplement un côté social, parce qu'on ne voit que le côté social; et cet équipement ne peut pas être porté par l'établissement et c'est pour cela qu'elle demande cette subvention à cette hauteur. Donc, aujourd'hui, est-ce qu'on peut me dire combien d'argent sur l'année, globalement parlant, est attribué pour tout ce qui est EHPAD ? Parce que les demandes vont aller grandissant et, vu la population vieillissante, on va se retrouver de toutes les façons avec des besoins qui sont importants. Alors, c'est sûr qu'en l'absence d'investissement en face, pas de création de richesse c'est encore plus compliqué. Néanmoins, dans ce cas précis, on voit bien que les 50 000 € représentent une goutte d'eau, même si elle est nécessaire. Je ne suis pas en train de la critiquer dans le sens où il ne faut pas la faire, il faut le faire. Maintenant, cela représente une goutte d'eau dans le sens où, ça ne suffira pas pour que cet établissement puisse faire les investissements nécessaires et répondre à un besoin important, puisque la demande en hébergement dans ce type d'établissement augmente considérablement, parce que plus on vieillit, plus on devient dépendant, moins on arrive à se déplace seul et plus c'est compliqué. Et, compte tenu du fait que, la CTM est compétente à 100% pour les personnes en situation de handicap. Je rappelle que sur le transport scolaire, par exemple, ou pour le transport des personnes en situation de handicap, c'est 100% pris en charge par la CTM, enfin normalement. A mon époque, au Conseil Général, je parle pour ceux qui étaient au Conseil général, le transport des personnes en situation d'handicap était pris en charge à 100%. L'ancien président du Conseil général est là aussi, pour le dire. Donc il y a des sujets sur lesquels il n'y a pas à discuter parce que la réalité c'est que c'est une compétence propre, un, et deux, alors il va falloir mettre en place une politique de création, de construction, d'accompagnement et d'incitation à la construction d'EHPAD, parce que c'est lourd à gérer un EHPAD. Et, l'expertise de gestion d'un EHPAD n'est pas donnée aujourd'hui; il faut former aussi; et les besoins vont augmenter. On ne va pas attendre que...c'est déjà le cas, qu'il n'y ait pas assez de place pour se retrouver en situation de difficulté. Donc, vraiment insister sur le fait qu'au-delà de l'augmentation de la demande de financement faite ici pour répondre à un besoin qui correspond à notre compétence directe, faire en sorte que la politique publique en matière d'accompagnement de gestion et de prise en charge de personnes handicapées puisse être beaucoup plus lisible par la Collectivité Territoriale de la Martinique. Parce que, je suis désolé, mais moi, je vois un dossier arriver, on choisit ; on dit, mais oui, un peu plus, un peu moins ; il n'y a pas de délibération cadre, alors qu'il y a aurait pu avoir une délibération cadre de façon, ou si elle existe, faudrait peut-être la donner en définition pour qu'on puisse connaître les critères de choix d'attribution du montant. Puisque ce n'est pas au petit bonheur la chance. C'est pareil pour les attributions de subvention au niveau des clubs sportif, en tout cas, dans le domaine du sport, de la culture, par exemple. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes ? Donc je te passe la parole.

M. Francis CAROLE — Il n'y a pas de rigueur budgétaire sur le social. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas possible. Nous avons environ 400 M€, il y a environ 200 M€ sur le RSA, et tout le reste c'est pour faire tout le reste, c'est-à-dire, personnes âgées, petite enfance, etc. Donc, on ne peut pas faire de rigueur là. Au contraire, nous avons besoin d'argent. La deuxième chose qu'il faut prendre en considération, j'écoute attentivement le collègue HAJJAR avec beaucoup d'intérêt, mais il me revient que nous avions fait passer ici, un document que nous avions voté à l'unanimité, dont lui-même avait dit qu'il était très puissant. Je me rappelle ce terme. Ce document, c'est le schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; et qui est en quelque sorte, le guide de l'action que nous menons

dans le champ du handicap et dans le champ des personnes âgées. Alors, bien entendu, ce schéma a prévu d'affiner un certain nombre de choses que nous allons faire. Aujourd'hui, nous sommes pour environ 39 M€ dans le champ des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, c'est beaucoup pour notre collectivité. J'ai l'impression, quand j'écoute certains collègues, bien que je partage leur enthousiasme à donner beaucoup, j'ai l'impression d'une collectivité extrêmement riche, et qui peut à tout moment, pour tout, donner tout. Non! Vous imaginez un peu, parce que je fais de la politique quand même, que si nous avions la possibilité de tout donner aux établissements à la hauteur qu'ils souhaitent, nous l'aurions fait. Et, j'ai été aussi conseiller général. Entre 2001 et 2008 et, je sais, dès l'époque et malgré la volonté que nous avions, les difficultés qu'il y avait de devoir faire face à toutes les demandes, parce que ce qui était en train de se passer, c'est que la demande explose et que les moyens diminuent. Alors, et c'est une question essentielle que nous avons vue dans le schéma de l'autonomie et, la question sera de savoir, bientôt, s'il l'Etat ne s'investit pas davantage, est-ce que nous, ou plus précisément, combien chacun d'entre nous est disposé à mettre pour qu'on puisse faire face à des politiques en direction des personnes âgées. C'est la situation qui est en train de se présenter à nous avec le départ massif des jeunes, donc de moins en moins de gens qui travaillent dans le pays et, le vieillissement de plus en plus important de la population. Alors, c'est pourquoi, je considère que personne n'a le monopole du cœur. Moi, je n'ai pas le monopole de la démagogie. Je suis très clair, et nous essayons d'aider, autant que faire. Cela ne signifie pas, nous sommes en fin d'année, ça ne signifie pas, comme on a déjà eu l'occasion de le faire, si à un moment donné, l'EHPAD demande une aide supplémentaire pour finir l'équipement, on peut revenir dessus. Mais, en l'état actuel des choses, aujourd'hui au moment où nous parlons, eh bien, c'est la proposition que nous faisons. Evidemment, nous aurions souhaité en faire davantage, mais je crois qu'il faut prendre en considération l'ensemble des responsabilités de la collectivité, et à tous les niveaux et, nos besoins financiers pour faire face aux politiques que nous mettons en œuvre et, je ne suis pas sûre que nous soyons les seuls dans ce cas. Il me revient des communes qui ont des difficultés à mettre en place des politiques publiques parce qu'il n'y a pas suffisamment de moyens financiers. Je n'ai nommé personne, mais enfin, vous comprenez très bien, et au moins ça.

M. le Président Claude LISE – Oui.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Pas pour reprendre, parce ce que je n'ai pas à être ni contre ni pour. Je voulais simplement dire au collègue CAROLE, que quand tu présentes un dossier, tu nous invites à discuter et à faire des propositions. C'est ce que nous voulons.

M. Francis CAROLE – Tu connais ma culture démocratique donc c'est...voilà.

M. Jean-Claude DUVERGER – Donc, c'est une invitation....

M. Francis CAROLE – Je t'écoute tranquillement, mais je te donne des réponses.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Au contraire, on voudrait enrichir, enrichir ton dossier, de ce que nous savons et des réalités. C'est pourquoi j'ai bien précisé, il s'agit d'équipement. Pensant très bien que le fonctionnement peut arriver, mais l'équipement c'est un cout. Mais

dans la réalité, si on ne fait pas l'équipement, ça veut presque dire qu'on a dépensé nos 350 000 € pour rien. Mais ce que je dis, si tu fais une maison et tu ne mets pas de table ni de chaise, ce n'est pas habitable. Mais je comprends qu'on ne peut pas partir à tout niveau. Ce que je veux dire c'est qu'il faut réfléchir de temps en temps quand c'est l'équipement. Et quand tu dis qu'il ne faut pas remplacer l'état, il nous est arrivé de le faire. Les personnes qui sont, je me rappelle, je m'étais occupé de cela, à l'époque. Les personnes qui sont à Emma VENTURA, relèvent de notre compétence et du Conseil Général, parce que personnes âgées, mais quand ces personnes sont malades, cela relève de la compétence de l'état ou de l'hôpital. Mais, même quand il y a eu la MAS, la Maison d'Accueil de Rivière-Salée, compte tenu de la situation, nous n'avons pas diminué notre part, malgré la prise en charge d'autres personnes à Rivière-Salée, c'était face à la situation. Mais, si tu veux, je suis absolument d'accord avec toi. Tu crois que lorsque nous sommes intervenus, je parle de la ville de Fortde-France, sur la rivière Monsieur et la rivière Madame, mais s'il fallait attendre l'état, les gens de Dallas allaient mourir, on savait bien que c'était l'état. Donc, ce que je veux te dire, c'est que je suis conscient, qu'on ne peut pas tout faire, tout donner. C'est pourquoi d'ailleurs, quand on dit 160 000 €, nous disons est-ce qu'on peut donner la moitié ? Mais j'ai envie de dire aussi, aux EHPAD, adressez-vous à l'état, et à nous aussi de dire à l'état, aidez ces personnes-là aussi. Il nous appartient de temps en temps de dire ça à l'état. Ce que nous faisions plus facilement par le passé, avant qu'on ait cette parcelle de pouvoir, on était fort pour s'adresser à l'état quand il y avait des manques.

M. Francis CAROLE – Nous sommes d'accord sur ce point-là. C'est-à-dire que nous savons, et tu le sais aussi, que nous passons notre temps à nous substituer à l'état, pour tout. Nous passons notre temps à faire cela. Pourquoi ? Parce que, évidemment, lorsque les martiniquais sont dans des situations graves, nous ne pouvons pas leur dire d'aller voir l'état. Nous sommes obligés de répondre. Mais ce que je veux dire, c'est que nous ne sommes pas en capacité, comme tu l'as bien dit, de répondre à tout. Par exemple, très précisément, en France, il y a 20% des personnes âgées qui sont accompagnées par l'état, 20%. Aujourd'hui, nous accompagnons 80% des personnes âgées et parmi ces 80% des personnes âgées, la très grande majorité, près de 80, 90% sont des gens qui ont des revenus extrêmement faibles. Ce qui veut dire que le budget social de la collectivité explose pour accompagner ces personnes âgées. Il faut que nous le fassions, mais il faut que nous mesurions aussi les difficultés financières. Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE – Il n'y a pas d'autre intervention, Président.

M. le Président Claude LISE – Collègues, il faut que nous passions au vote. Il est 18h18.

(Discussions hors micro)

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non, tu sais très bien que je ne suis pas l'ordonnateur de la collectivité. Nous discutons des questions, l'ordonnateur nous dit ses marges de manœuvre. C'est lui qui veille aux finances et je ne puis que me soumettre à cela.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Si vous le permettez, juste collègue. Il y a une autorisation de programme qui a été votée entre 2016 et 2021 sur ces questions-là. Ce qui serait bien, c'est que tu nous donnes le point sur l'utilisation des crédits pour voir si ce qui a été avancé, est-ce qu'on respecte ou pas ?

M. Francis CAROLE — On reviendra éventuellement sur les chiffres précis que je n'ai pas nécessairement en tête, et comme je vous le disais, rien n'écarte la possibilité que l'association revienne vers nous, mais les possibilités que nous avons aujourd'hui seront à hauteur de 50 000 €.

M. le Président Claude LISE – Bien collègues, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Nous passons au 45. Il s'agit de l'élaboration du pacte territorial d'insertion de Martinique. Donc, j'ai cru comprendre que c'était une information.

45/ ELABORATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE MARTINIQUE (PTI)

M. le Président Claude LISE – J'ai cru comprendre que c'était une information.

M. Francis CAROL – C'était un lancement, c'était le terme que nous avions retenu quand je t'ai vu. Alors il s'agit de lancer l'élaboration de ce qu'on appelle le Pacte territorial d'insertion. Ce Pacte territorial d'insertion va définir les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, notamment des bénéficiaires du RSA et constitue un outil qui traduit les ambitions politiques en matière d'insertion des publics défavorisés du territoire et a pour but de définir le rôle et l'engagement des principaux partenaires institutionnels et du monde associatif. Alors, évidemment, nous avons les municipalités, nous avons des EPCI, Pole emploi, nous avons un certain nombre de gens. Alors, quelle est la démarche que nous avons retenue? Nous allons faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est déjà retenue. La planification des actions se décompose en plusieurs phases : un comité de pilotage qui sera constitué évidemment des élus de l'opposition et de la majorité, comme nous le faisons habituellement à la proportionnelle, des groupes de travail thématiques et une équipe projet. Alors, il y aura d'abord un diagnostic, un état des lieux, un diagnostic qui va durer 6 à 8 semaines. Et puis, des débats sur les orientations à travers les commissions et comité de pilotage, qui sont censés durer 4 à 5 semaines et puis, une phase de rédaction. Donc, l'objectif c'est que courant février, le Pacte territorial d'insertion soit prêt et ce Pacte territorial permettra de mieux structurer l'action de tous les acteurs de l'insertion sur l'ensemble du territoire martiniquais, autant les missions locales que les EPCI que l'a collectivité elle-même. Donc, il s'agit de simplement, de faire un vote pour lancer le PTI. Il ne s'agit pas de discuter du PTI aujourd'hui, mais de lancer le principe de l'élaboration du PTI.

M. le Président Claude LISE – Bien, un avis de la commission compétente. Insertion ? Comment ? Non ? C'est vrai que c'était un dossier qui était en urgence, donc il n'y a pas d'avis. Donc, y a-t-il des demandes d'intervention ? Comment ? Tu veux intervenir ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci, Monsieur le Président. Juste pour avoir une précision de notre collègue. C'est 200 000 € pour la société qui a été retenue, le prestataire, mais avec des fonds européens. Mais le dossier nous renvoie à une délibération du 8 février. J'ai toujours du mal à obtenir les délibérations. Je ne te fais pas de procès, très cher collègue, je sais que si tu l'avais, tu me l'aurais donné. Mais, est-ce que, on peut me rappeler le plan de financement et me dire combien de fonds européens il y a sur ces 200 000 €?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Alors, je n'ai pas les éléments en tête, mais c'est un dossier qui est passé ici, que tu as voté toi-même et, donc ce n'est rien de nouveau, mais on peut te retrouver la délibération et te la faire parvenir sans difficulté.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT — Oui, pour éviter ce genre de question, pourquoi, dans le rapport, on n'adjoint pas un extrait du PV, parce que c'est vrai que je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé. Et c'est vrai que je me disais, c'est 200 000 €, effectivement je me suis souvenue qu'il y avait un procès-verbal, mais on n'a pas les détails et c'est vrai que pour éviter cela, ce serai bien qu'on mette juste l'extrait comme ça, ça nous rappelle un p'tit peu, ça nous replonge dans le dossier.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Moi je n'ai pas de difficulté à accéder à cette demande. C'est-à-dire que lorsqu'on fait référence à une délibération, qu'on mette une copie de la délibération pour faciliter la lecture.

M. Fred LORDINOT – Président, tu vois c'est la question du fonctionnement des groupes, collègues. Moi, j'essaie d'archiver le maximum avec mes moyens outils, mes propres outils. Mais, aujourd'hui, s'il y avait des personnes qui collaboraient dans le groupe, on aurait pu organiser de manière méthodique et systématique, le suivi des délibérations, puisque c'est en fait, nous, assemblée, qui permettons d'exécuter le budget. Il ne faut pas l'oublier, c'est l'assemblée qui vote les délibérations. Et, ce matin, j'en ai évoqué une, et je constate que ça n'arrive pas, ce n'est pas fluide. Donc, si tu peux nous aider à ça, je m'adresse aussi au Président, qui n'a pas plus de moyen que moi, vice-président, ou bien que nous, membres de l'assemblée, pour que l'assemblée soit dotée de moyens et de personnel permettant d'avoir les délibérations à jour. Parce que là, tu as raison, tu as dit que ça a été voté à l'unanimité. Mais je suis bien content qu'on l'ait voté à l'unanimité, mais je ne me souviens pas de tous les montants de tout ce qu'on a voté à l'unanimité. Et toi non plus. Donc, un système informatique performant peut nous permettre très facilement de retrouver toutes les délibérations qui ont été votées à une séance plénière, qui ont été transmises au

contrôle de l'égalité et qui sont forcément archivés, et qui doivent figurer dans le recueil des actes administratifs. Donc je te le répète, c'est juste pour que nous ayons, pour que nous vous aidions, à utiliser les fonds européens.

M. Francis CAROLE – En fait, la question est extrêmement simple, et nous allons faire mettre systématiquement dans les dossiers que nous allons soumettre à l'assemblée, quand on va faire référence à une délibération qui a été votée, par vous-même, l'assemblée, que vous connaissez, mais dont vous ne vous rappelez pas les détails, mais dont vous avez quand même la mémoire. Nous ferons mettre sinon la totalité, en tous cas les extraits les plus essentiels pour que chacun puisse se remémorer ce qui a été acté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Voilà, il n'y a pas d'autres demandes ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

M. Francis CAROLE – Président, permets que je dise deux mots. Dans le souci d'apporter aux collègues, un certain nombre d'informations concernant le débat que nous avons eu ce matin. Alors, pour éviter de nouveaux débats, je serais extrêmement factuel et j'éviterai de répondre sur le fonds, enfin à des polémiques. Mais, je veux quand même, concernant la question des collèges et des lycées apporter l'assemblée, puisque des chiffres ont été énoncés ce matin, donc je pense qu'il est nécessaire de dire quels sont les chiffres dont nous disposons. Je ne dis pas que ceux des autres sont faux, mais je dis les chiffres que nous avons. Alors, concernant les collèges, parce que vous savez, chacun s'en souvient, que dans les collèges et les lycées, il y a des contractuels qui sont embauchés pour une durée de 10 mois avec renouvellement ou non. Puisque ce sont des contrats à durée déterminée. Sur les collèges, nous avions 100 positions proposées au renouvellement pour cette année. 100 positions proposées au renouvellement. Sur les 100 positions, il y a eu 79 qui ont été renouvelées, et 21 qui ne l'ont pas été. Dans les lycées, il y avait 140 positions proposées pour le renouvellement ; sur les 140, il y a eu 11 qui n'ont pas été retenues, et 129 qui ont été retenues. Donc, au total, sur 240 positions proposées dans les collèges et les lycées cette année, il y a eu 208 de reconduites. A ces 208 de reconduites, il y a eu 32 nouvelles et 53 renforts, ce qui fait au total, 293 contrats. Et, il faut mettre cela dans une démarche plus large, bien qu'aujourd'hui nous avons comme agent titulaire dans les collèges et les lycées; dans les lycées nous avons 327 agents titulaires et, dans les collèges 362 agents titulaires, ce qui nous fait un total de 689 titulaires, en plus des contractuels dont j'ai parlé précédemment. Alors, évidemment, la question de la titularisation qui a été évoquée, pose aussi la capacité de la collectivité à aligner en face de ces postes titularisés, les moyens financiers qui s'imposent. Voilà les éléments que je voulais donner, sans entrer dans d'autres débats, j'aurai l'occasion peut-être de revenir sur certains aspects, mais je crois qu'il était très important d'avoir ces chiffres qui sont les chiffres de la collectivité, puisque ce sont les employés de la collectivité. Parce que j'ai entendu ce matin, un certain nombre de choses qui n'était pas conforme à la réalité et, je crois qu'il est nécessaire de mettre un terme au jeu sur les chiffres. Voilà les chiffres qui existent et qui montrent finalement les efforts qui ont été faits. Mais, au-delà de cela, chacun, de manière tout à fait légitime, peut regretter, telle ou telle situation et, chercher évidemment, à trouver des solutions. C'est ce que nous sommes en train de faire. Mais, je pense que recadrer ces éléments dans le contexte global des efforts qui sont réalisés, cela permet de mieux appréhender la situation globale. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Claude LISE – Merci, je demande.... Oui, collègue LORDINOT ?

M. Fred LORDINOT – Le collègue est revenu sur un point qui a été débattu ce matin, il dit qu'il n'était pas là, il a apporté des éléments...

M. Francis CAROLE - Je n'ai pas dit que je n'étais pas là, j'étais là.

M. Fred LORDINOT — Tu étais là ! Qu'il a emmené des éléments factuels. Est-ce qu'il peut toujours, après son intervention, nous communiquer la situation, un dossier pour tous les élus, des personnels titulaires et non titulaires, et les modalités qui ont été mises en œuvre pour le recrutement de ce qu'il appelle, les 32 nouveaux et les 53 renforts ? Parce que quand il nous dit, ah... faut pas, non non non... il faut savoir écouter. Il faut savoir écouter. Quand on donne des chiffres, moi j'écoute, j'ai noté tout ce qu'il a dit. J'ai noté, donc, c'est bien de parler, là ce sera dans le procès-verbal. J'aimerais qu'il nous donne un document écrit, qui nous dise la situation. Parce qu'il me dit, il y avait 240 concernés, on a renouvelé 208 ? Il a pris 32 nouveaux et 53 renforts. Il se trouve qu'il y a des personnels qui sont restés sur le carreau. Donc, je veux savoir comment il a procédé pour dire aux personnes qui ont vu leur contrat interrompu dans des conditions non conformes à la réglementation,

(Discussions hors micro)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Parce que ces personnes devaient recevoir.... Pourquoi je dis ça ? Je dis ça parce qu'on est dans le droit social français, et que tu es obligé de donner un préavis à la personne avant de lui dire que son contrat est fini.

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît. S'il vous plait, s'il vous plait

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Et que ce n'est pas quand la personne arrive le jour du travail que tu lui dis qu'elle ne travaille pas.

M. le Président Claude LISE – Collègues....

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Donc, si maintenant tu veux modifier le droit de la fonction publique, modifie-le...

M. Yan MONPLAISIR – Ça sé pa possible, sa pas vré.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, je vous demande de ne pas reprendre le débat de ce matin.

M. Fred LORDINOT – Et qui a relancé le débat ?

M. le Président Claude LISE — Je pense...oui, oui, non collègues attendez... le collègue, conseiller exécutif, ... s'il vous plaît.... Non, je vous supplie de ne pas reprendre ce débat-là. Ce débat, je l'ai trouvé suffisamment pénible, et je demande à chacun, peut-être ce soir, de faire un examen de conscience par rapport au vote que j'ai recueilli ce matin. Bon, alors vaut mieux ne pas revenir sur ça, parce que si vous voulez reprendre un débat, je vais intervenir dans ce débat-là, parce qu'il pose des problèmes fondamentaux qui concernent mes convictions profondes, et qui expliquent pourquoi je suis là où je suis. Pourquoi j'ai accepté d'être dans une majorité. Donc, je préfère... je vous supplie, de ne pas reprendre ce débat-là. On a dit ce qu'on avait à dire, il y a d'autres lieux sur lesquels les uns et les autres et moimême seront amenés à intervenir sur ce qui a été dit ce matin. Maintenant, là il s'agit de chiffres. Le conseil exécutif a donné des chiffres qui sont les chiffres officiels de la collectivité. Chacun, moi je l'ai noté, je suppose que vous avez noté, et puis chacun va analyser par rapport à d'autres chiffres, par rapport à tous les autres éléments dont il peut disposer, on va en tirer, chacun de nous, les conclusions et on ne va pas reprendre le débat fondamental. Par conséquent, je préfère clore ce débat-là et que nous puissions avancer.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Excuse-moi Président, je n'avais pas fini mon intervention, je n'avais pas fini mon intervention, je te dis que lui, en tant que conseiller exécutif, il a relancé un débat de l'assemblée sur un sujet qui était clos.

M. Francis CAROLE – Je n'ai pas relancé le débat...

M. Fred LORDINOT – Qui était clos, en donnant ces chiffres, je lui demande de me fournir un document écrit. Parce que, c'est cette assemblée qui a voté un budget primitif en juin et, dans le budget, il y a un certain nombre d'annexes budgétaires concernant les personnels. Donc, moi je voudrais qu'il me donne par écrit les chiffres que je vais comparer avec les chiffres qui figurent dans ce budget. Il faut qu'on soit clair, Président. Est-ce qu'il prend l'engagement ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chacun de nous va comparer et en tirer ses conclusions, mais le débat est clos depuis ce matin.

M. Fred LORDINOT —Tu ne me laisses pas terminer.... Parce que je le répète, notamment pour la collègue qui m'a interpelée, nous sommes dans le cadre d'une collectivité publique qui est régie par des codes. Il y a donc des cadres d'emploi qui sont définis, il y a des situations qui sont définies pour tous les fonctionnaires, et en face, il y a un montant de crédit que cette assemblée a voté. Moi je n'ai pas voté ce budget. Donc, je vous demande s'il vous plaît, de nous donner les éléments qui vont nous permettre d'avoir la meilleure appréciation sur la situation des agents de la collectivité, pour savoir exactement quels sont les emplois qui sont prévus dans ce budget, et qui sont pourvus et non pourvus. C'est tout ce que je demande.

M. le Président Claude LISE – Bien collègue, tu as fait ta demande.

<u>M. Fred LORDINOT</u> –Et sur ça, ma demande est claire et, j'aimerais qu'il me dise à quelle date il va me fournir ces documents.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Alors, tu as fait ta demande, ta demande est enregistrée. Collègue, si vous avez des questions... mais ne relancez pas le débat. Collègue DUVERGER, qu'est-ce que tu veux ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce que je veux dire, j'entends ce que tu dis. Je n'ai pas de chiffre, je ne vais pas discuter avec toi. Je ne vois pas l'intérêt de discuter. Simplement, c'est pourquoi ce matin, nous avons souhaité que vous rencontriez le personnel qui a les chiffres. Le personnel dit autre chose que vous, c'est pourquoi nous avons souhaité que le personnel soit rencontré. Rencontrez-les.

M. le Président Claude LISE – Bien, voilà. Tu veux poser une question ?

M. Johnny HAJJAR – Non, sur la méthode, par rapport à ce que Jean-Claude vient de dire. Sur la méthode, soyons clairs. Aujourd'hui, on a parlé de faits, donc il y a les faits officiels présentés par le conseiller exécutif qui, selon lui, sont officiels. Il y a des faits que nous avons tous vécu ce matin, que je ne peux pas considérer comme n'étant pas des faits et des constats très officiels de personnes qui ne travaillent pas sans raison aucune et qui n'ont pas démérité. Donc, je ne vais pas revenir dessus. Mais, comme ces faits sont posés, la seule revendication, puisqu'apparemment, celui qui a la connaissance, donc le conseiller exécutif qui, par ailleurs il me semble, a une délégation pour recevoir le personnel, peut-être avec quelqu'un d'autre ; ce serait bien que justement il puisse s'engager, ici, ce soir, à recevoir cette délégation pour faire le point très précisément, sur cette question sans rentrer... parce que donner un certain nombre de chiffres à des gens qui n'ont pas d'éléments, ce n'est pas une preuve de savoir. Et, donner le sentiment que je ne veux pas remettre les chiffres de ce matin en cause, en toute douceur, en toute sincérité, mais, ces chiffres, j'ai noté, ne sont pas conformes. Dont, dire tout et son contraire dans la même information, ça peut prêter à confusion et troubler un p'tit peu ceux qui écoutent et qui regardent. Alors, plutôt que d'éviter, parce que moi, je n'ai pas de chiffres, je ne sais pas ; par contre, ce que je sais, c'est ce que j'ai vu ce matin, les personnes, les pères et les mères de famille ; ça je l'ai vu et on l'a vécu en direct, et ce n'est pas discutable. Donc, vous avez l'expertise, recevez-les, engagezvous de les recevoir dans la collectivité, de façon à ce que les choses soient réglées simplement, qu'on ne vienne pas dans aucune, ni polémique, ni récupération de quoi que ce soit dans le respect des uns et des autres. Mais s'il vous plait, évitons, pas parce que c'est dit doucement et chaleureusement, de dire tout et son contraire dans la même phrase.

M. le Président Claude LISE – Bien collègues...

M. Francis CAROLE – Je conclus Président, et je m'arrête et juste pour répondre au collègue HAJJAR, que contrairement à ce qu'il dit que je n'ai pas de délégation pour recevoir des personnes, et pour dire que le chef de l'administration, c'est le Président du conseil exécutif, je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais on devrait savoir ça, c'est de l'éducation civique. La deuxième chose que je veux affirmer de la manière la plus claire, c'est que je suis très

embêté que des chiffres qui peuvent alimenter la réflexion soient perçus avec une telle animosité.

M. le Président Claude LISE – Bien, collègue, la messe est dite sur tout ça. Je remercie le conseiller exécutif et je demande au collègue LAVENTURE de nous rejoindre parce qu'il a un vrai festival de questions qui vont nous emmener probablement très tard, et je vous dis très clairement qu'à 21h00 je vais suspendre les travaux. Ça ne dépassera pas 10 minutes de plus. Donc, et puis, on reprendra demain matin. Parce que c'est très joli d'en rajouter, d'en rajouter, d'en rajouter, mais personne ne peut imposer à personne de rester ici au-delà de 21h00. Bien, alors collègue MARIE SAINTE ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est une petite communication que je voulais faire puisque...

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE –S'il vous plaît, le collègue MARIE SAINTE a demandé à intervenir.

M. Daniel MARIE SAINTE – Non, c'est une communication. Puisqu'il y a un collègue qui a posé une question précise quant à la délibération concernant le Plan Territorial d'Insertion. Alors c'était pour indiquer que ça a été voté ici, le 5 février 2018, et rappeler aux collègues que toutes les délibérations sont accessibles sur le site de la Collectivité dans la rubrique « recueil des actes administratifs » et le montant précis du plan de financement qu'il demandait, c'est globalement 16 450 000 € co-financé par le FSE à hauteur de 70% ce qui représente 11 450 000 € et la DIECCTE plus le FDI et l'état, 5 M€. Ça c'était la première communication que je voulais faire, puisqu'il a demandé les renseignements. Deuxièmement, pour vous faire savoir que c'est une affaire qui progresse parce que le 10 septembre dernier, en tant que représentant de l'acheteur public, nous avons retenu, nous avons fait le choix de l'opérateur qui va être chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Donc, c'est une affaire qui progresse, donc le 10 septembre dernier, le cabinet a été choisi. Voilà les deux communications que je voulais faire. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci.

M. Fred LORDINOT – Président, Président, comme le collègue conseiller exécutif semble avoir l'ensemble des délibérations, est-ce qu'il peut me donner l'endroit où je vais retrouver les délibérations qui concerne la SAMAC pour 8,5 M€, puisqu'il les a. Je peux l'avoir ? Puisque c'est facile de l'avoir ? Est-ce qu'il me dire ? Il peut me donner la copie, me l'envoyer tout de suite là par mail ?

M. Daniel MARIE SAINTE – Le collègue LAVENTURE, il aura l'occasion de répondre puisqu'il a été porteur de cette question, il pourra répondre à cette question.

M. le Président Claude LISE – Alors, Tu veux répondre tout de suite ? Ben vas-y.

M. Miguel LAVENTURE – Ordre du jour.

M. le Président Claude LISE – Non, l'ordre du jour. Bien, le collègue LAVENTURE me dit qu'il s'en tient à l'ordre du jour. Alors, il a trois questions,

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, collègues !!!! Collègues, il est 18h42, je vous demande de rester calme. Donc, le collègue LAVENTURE a trois questions concernant les demandes de garanties d'emprunt des sociétés HLM comme d'habitude. Alors, je lui demande si on est d'accord de grouper les trois questions. Donc, n°10, 11 et 12. Donc, tu as la parole.

10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 127 308,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 2 LLTS SITUES 44 ROUTE DES RELIGIEUSES A FORT DE FRANCE

11/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 436 861,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA (30 LLS ET 45 LLTS) AU QUARTIER CHATEAUBOEUF A FORT DE FRANCE

12/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 364 286,12 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 48 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) - RESIDENCE DE L'ERMITAGE - QUARTIER JAMBETTE A SAINT JOSEPH

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, merci. Président, chers collègues, nous allons essayer de faire comme nous en avons pris, maintenant, l'habitude, une présentation regroupée des trois demandes de garantie d'emprunt. Il nous a été distribué précédemment, un tableau qui permet donc à chacun de disposer de cette information matérialisée, avec tous les éléments chiffrés utiles. Je vous invite, par conséquent, à vous y reporter, pour avoir les informations. Première demande de garantie d'emprunt, elle est présentée par la société SMHLM, c'est le rapport n°10, et qui concerne deux logements sociaux à Fort-de-France, avec le recours à un prêt de 127 308 €. Le montant que l'emprunteur souhaite voir garantie par la CTM est de 50 923,20 €.

Le rapport n° 11 concerne une demande de garantie présentée par la SIMAR pour deux opérations : une opération de 30 LLS en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) et 45 LLTS, les deux programmes se déroulant au quartier Chateauboeuf à Fort-de-France. Le prêt

concerné par cette demande de garantie est au total de 5 436 861 €, et la CTM est sollicitée pour en garantir 2 174 744,40 € ; ce qui représente 40% du montant total.

Et enfin, le rapport n° 12, concerne une garantie d'emprunt pour une opération proposée par la SEMAG pour la réalisation de 48 logements LLS à la Résidence l'Hermitage à Saint-Joseph. Le montant du prêt concerné est de 6 364 286,12 €; la CTM est sollicitée pour en garantir la moitié, c'est-à-dire 3 182 143,06 €. Je rappelle que la proportion de garantie possible par la CTM est définie par une délibération cadre et que la partie non garantie par la CTM doit l'être par la commune d'implantation du programme. Les délibérations correspondantes devant parvenir avant la signature de la convention.

Monsieur le Président, voilà présenté de manière assez synthétique, l'ensemble de ces trois rapports que nous soumettons à l'avis de l'assemblée, en rappelant qu'ils ont fait l'objet d'une position favorable du Conseil exécutif.

M. le Président Claude LISE – Alors je demande l'avis de la Commission logements habitat.

Mme Bauras – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission finances et développement.

M. Yan MONPLAISIR – Avis favorable également.

M. le Président Claude LISE – Bien. Qui demande la parole ? Personne. Donc, nous pouvons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Ça nous permet d'en arriver au N°35. C'est la Décision modificative N° 2 de l'exercice 2018. Alors, je donne la parole au rapporteur.

35 / DECISION MODIFICATIVE n°2 – 2018

M. Miguel LAVENTURE – Alors, Monsieur le Président, et mes chers collègues. Donc, cette décision modificative numéro 2, était un peu en annonce au moment où nous avons, évidemment adopté la décision numéro 1 qui était le budget supplémentaire. Comme le rapport de présentation l'indique, il s'agit, principalement, de faire un certain nombre d'ajustements. Alors, il y a quelques éléments de diminution qui interviennent, qui sont extrêmement modestes, puisque ce sont des frais de gestion de la taxe foncière des propriétés bâties qui au regard des documents fiscaux qui sont parvenus diminués de 45 204 €, et du fond de péréquation de la contribution, la valeur ajoutée des entreprises pour 2 307 €. Sinon, il y a, forte heureusement, et elles sont très bien venues, un certain nombre de

recettes en plus, qu'il s'agit de prendre en considération, dans le cadre de ce document budgétaire. Vous les avez dans leurs détails. Elles sont, pour un montant total, de 35 182 747.49 €, et elles concernent des éléments de nature diverse, soit des dotations dont les montants ont été précisées par l'état, mais qui sont annoncées avec une augmentation, soit des indications de ressources que l'on espère pouvoir obtenir d'opérations financées au titre des fonds européens. Et vous avez notamment deux opérations au titre du FEDER, qui concerne, en particulier, la construction du Lycée Schoelcher, et la construction de la cité scolaire nord Atlantique. Soit des opérations de gestion, comme par exemple le reversement pas SAGIPAR des sommes qui n'ont pas été utilisées et pour lesquelles la durée de la convention étant complètement satisfaite, conduit à ce que ces fonds regagnent la collectivité, soit diverses opérations de gestions, qui par conséquent sont pour le montant total, je le disais de 45 182 747,49 €. Cette bonne nouvelle permet de prévoir des affectations sur différents objets avec une répartition en investissement et en fonctionnement, et renforcement de la bonne nouvelle, hé bien 35 millions vont intervenir pour 15 millions en termes d'investissement sur les chapitres que vous connaissez bien, habituellement, notamment l'enseignement, mais également la culture l'aménagement, l'action économique etc. Et 19 millions proposés au titre de la section de fonctionnement, sur là aussi une certaine diversité de chapitre du budget, et c'est l'ensemble de ces prises en comptes, de recettes nouvelles et de propositions, d'affectation qui font l'objet de cette DM2, qui s'inscrit dans la dynamique que nous avons annoncé, Monsieur le Président,, mes chers collègues, au moment où nous avons présenté, discuté et adopté le budget primitif qui vise à organiser une exécution dynamique, même pourrait-on dire, dans certains cas, agile, des moyens budgétaires que nous pouvons mobiliser y compris ceux qui résultent de nos propres diligences pour faire en sorte que la Collectivité Territoriale de Martinique, malgré un contexte que chacun sait, national, il suffit d'écouter les informations de l'hexagone, les informations au niveau national. Malgré un contexte national compliqué, hé bien que la Collectivité Territoriale de Martinique puisse répondre au mieux aux nécessités de la population et de la situation. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues.

<u>M. le Président Claude LISE</u> — Merci. Je vais demander au président Patrick LECURIEUX-DURIVAL de venir nous donner l'avis du Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Martinique.

M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL donne lecture de l'avis du CESECEM.

Par courrier en date du 06 septembre 2018, le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique a saisi pour avis, le Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique (CESECEM) sur le : «Projet de de décision modificative n°2-2018 de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le projet de décision modificative soumis à notre analyse, se présente sous forme de 2 documents : Rapport à Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique; Décision modificative du BP 2018, votée par fonction.

Le budget supplémentaire a pour objectif principal de réaliser les ajustements budgétaires en dépenses comme en recettes.

Ce processus participe à l'optimisation et à l'ajustement des résultats attendus sur le plan financier, économique ainsi qu'aux attentes de la population.

Tel que présenté, le document fait apparaître la balance générale suivante : RECETTES : investissement 14 371 940.59€, fonctionnement 20 763 295.90€, TOTAL 35 135 236.49€ et les DEPENSES : investissement 15 921 506.98€, fonctionnement 19 213 729.51€, TOTAL 35 135 236.49€.

- 1) Ajustement des recettes, le réajustement des recettes montre un solde positif d'un montant de 35 135 236.49€ eu égard aux recettes à soustraire (-47 511.00€).
- 2) Ajustements des dépenses, le montant de 35 135 236.49€ prévu dans cette DM2 correspond aux mandatements qui seront réalisés jusqu'à la fin de l'exercice 2018.

Par ailleurs, la gestion maitrisée des AP-AE comme déjà signalée lors du dernier avis de notre assemblée sur le Budget Supplémentaire 2018 permet au final un meilleur traitement des dossiers.

En conclusion, le projet de décision modificative se présente comme suit : En mouvements réels : 35 135 236.49€, En mouvements d'ordre : 1 549 566.39€, En mouvements budgétaires : 36 684 802.88€.

Pour ce qui est des « mouvements d'ordre », il s'agit d'un virement à la section d'investissement pour un montant de 1 549 566, 39 euros avec pour contrepartie « l'autofinancement dégagé». (cf. page 17, Décision modificative votée par fonction) Le CESECEM note que les dispositions arrêtées dans ce projet de décision modificative ne change pas la structure ni l'équilibre du budget.

Adopté à l'unanimité des Présents par le bureau du CESECEM le 19 septembre 2018.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Donc, je vais interroger maintenant les commissions. D'abord la commission des finances.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Quelles sont les commissions qui ont un avis ? Commission transport.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Après avoir examiné le projet de décision modificative numéro 2, et entendu les précisions portées par les administratifs de la direction du budget et de la programmation budgétaire, les élus présents lors de la réunion de la commission transport, ont émis un avis favorable à ce projet de décision modificative numéro 2, représentant 35 135 236.49 €, de crédit à rajouter au budget primitif et au budget supplémentaire 2018. Merci.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres commissions qui veulent s'exprimer ? Il n'y en a pas ? Donc, je donne la parole à l'assemblée. Qui veut intervenir ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président, chers collègues. Oh la bonne nouvelle ! Serais-je tenté de dire pour reprendre le conseiller exécutif. Parce qu'on se demande bien ce

qu'il avait à nous annoncer aujourd'hui? Généralement, était plus prolixe, beaucoup plus long dans ses interventions, et surprise agréable, tout est réglé, en quelques minutes. L'objectif principal de cette décision modificative numéro 2 est d'éviter d'afficher en fin d'exercice, un montant d'excédent abyssal. Voilà pourquoi aujourd'hui, nous votons, vous allez voter cette DM2, parce que le risque pour vous d'excédent énorme de fin d'année est avéré. Au 10 septembre... on se calme, on se calme. On ne s'excite pas, on écoute, et puis après, on va répondre. Au 10 septembre, sur le compte de la collectivité au trésor, la modique somme de 98 millions d'euros. Je souhaite bien du plaisir aux cadres dirigeants de cette collectivité avec ceux qui la dirigent pour dépenser ce montant avant la fin de l'année. Parce qu'au 31 décembre, le compte de gestion affiche 100 millions d'euros. 100 Millions d'euros, d'où ma question. S'agit-il du retour d'une stratégie bien connue ? La stratégie dite du matelas. Je me souviens de cet article d'un conseiller bien connu, qui n'est pas là aujourd'hui, qui me disait dans France-Antilles, en 2016, aurons-nous suffisamment d'argent pour payer les salaires des agents de la collectivité? Je veux rassurer ce conseiller et les agents, en leur disant, rassurez-vous, il y a de quoi vous payer pendant plusieurs mois. Cette trésorerie surabondante, est dans un contexte, celui de la non mobilisation de l'emprunt. Parce qu'au jour d'aujourd'hui, les 60 millions d'euros annoncés, dans le budget primitif, n'ont pas été mobilisés à hauteur du premier euro. Je vous souhaite beaucoup de courage pour mobiliser ces 60 millions d'euros avant le 31 décembre, et de les dépenser. Si on emprunte, il vaut mieux, compte tenu de ce que l'on paie, dépenser l'argent qu'on a emprunté. En 2017, faut-il le rappeler, vous aviez prévu 100 millions d'euros, au budget. Vous en avez réalisé 40. Cela signifie qu'il vous reste trois mois pour réaliser 60 millions d'euros d'emprunt. Alors, j'ai quelques petites questions. Quelles opérations comptez-vous financer si vous prenez la décision de mobiliser ces 60 millions d'euros? Martinique Transport ? Vous avez mis 65 millions d'euros dans le budget. Mais nous demandons des comptes ce matin. J'ai entendu quelqu'un dire qu'on n'est pas à Martinique Transport. Non, non, non, on est à l'assemblée de Martinique. On a voté ici, vous avez voté 65 millions d'euros pour Martinique Transport. Rendez-nous des comptes. Dites-nous combien vous avez utilisé sur ces 65 millions d'euros. Quand je vois que vous supprimez des crédits pour le transport. Vous avez supprimé, tant en fonctionnement qu'en investissement des crédits. Est-ce que vous avez l'intention d'investir au Galion ? Le président de la SAEM du Galion est là. Il y a environ 7 millions d'euros d'investissement à faire, de modernisation. Est-ce qu'enfin, on va aller mobiliser ces 7 millions d'euros pour pouvoir faire que l'usine ait de meilleures conditions de fonctionnement, et améliore sa productivité. Avez-vous l'intention de financer le cyclotron ? Le préfet était là, à l'invitation de Monsieur le Président de l'assemblée. Et, ce jour-là, j'ai entendu un grand discours sur le cyclotron. Alors, j'ai demandé, il y a une convention qui nous lie aujourd'hui au Centre Universitaire Hospitalier? J'ai demandé combien d'argent a-ton versé pour le cyclotron sur les 12 millions d'euros dans le cadre de la convention. Hé bien, au jour d'aujourd'hui, nous avons versé 464 000 €. Vous avez bien entendu, 464 000 €. Versé sur le cyclotron. Pour quelle mandature prévoyez-vous le cyclotron ? Pas celle-là, à ce rythme-là. En ce qui concerne l'aéroport Aimé Césaire, tout à l'heure, j'ai entendu de grands discours. On m'a dit, ah! Tu devrais.... Cela fait trois mois que je demande la délibération. Je la redemande encore. Pouvez-vous me fournir la délibération qui accorde ces 8.5 millions d'euros dans le cadre d'une autorisation de programme à la SAMAC pour permettre la négociation avec les banquiers et la mobilisation des fonds. Pouvez-vous me dire aussi, le montant des subventions d'équipement que vous pensez accorder aux différentes communes qui ont des projets sur la table qui attendent ? Parmi les recettes, vous affichez près de 10 millions d'euros dans une rubrique que vous appelez « autres produits divers de gestion courante ». Comme beaucoup de martiniquais, je comprends vite, mais il faut m'expliquer longtemps. Et j'ai dit, mais d'où cela sort-il? Et j'apprends que vous êtes allés chercher dans tous les chapitres, raclez tous les fonds qui ne seraient pas utilisés, et vous les ramenez dans cette décision modificative, à hauteur de 10 millions d'euros sur 35 millions d'euros. Vous avez donc commencé très tôt les opérations de fin de clôture d'exercice justement parce qu'un certain nombre, j'espère, d'esprit avisé vous ont dit qu'il y a un risque de dégager des excédents massifs vu qu'on a fait zéro euro d'emprunt, c'est-à-dire de recettes d'investissement. Donc, je constate que sur les 35 millions, vous affectez 20 millions d'euros pour quasiment une fonction enseignement, formation professionnelle et apprentissage. Pouvez-vous donc, nous fournir un tableau détaillé des postes de dépense prévus pour le chapitre 902 et le chapitre 932, c'est la page 70 et 71 et 72 du document comptable. Pour la culture, chapitre 933, s'agissant des activités artistiques, action et manifestation culturelle, vous supprimez 881 000 €, page 73 du document comptable. Le budget culture, vie sociale, jeunesse sport loisir, représente moins de 1 % des dépenses de la collectivité, et vous décidez de supprimer encore 881 000 € affectés à l'action des artistes martiniquais. C'est le fonctionnement. La question que je me pose, comment vont fonctionner les associations? Parce que vous décidez de fait, de les priver de ces aides. On peut avoir toute sorte de drapeau, et ne pas avoir d'association ou d'artiste pour porter l'étendard de la culture martiniquaise. Je ne reviendrai pas sur le transport, chapitre 908-938 où vous supprimez 500 000 € de crédit. Je le répète. Donneznous un tableau détaillé de l'utilisation des 65 millions d'euros par Martinique Transport. Et je peux multiplier à l'envie, les exemples. La réalité de cette décision modificative numéro 2 c'est qu'il y a beaucoup d'argent qui dort dans les caisses. Pendant ce temps, le pays est à l'arrêt. Vous thésaurisez alors qu'il faut investir. Vous engrangez des recettes que vous ne réinjectez pas dans l'économie. Vous taxez les entreprises et les citoyens, je vois 600 000 € de recettes de taxes nouvelles, quand il faudrait les accompagner dans leurs investissements. Cette situation est-elle la conséquence de la situation de votre majorité? Votre majorité aujourd'hui, est judiciairement sous tutelle et politiquement désarticulée, c'est-à-dire, encaillée. Le chef du groupe de la majorité, est-il encore membre de cette majorité ? D'ailleurs nous devrons poser cette question, Monsieur le Président, en bureau pour le calcul. Il faut savoir combien de groupes il y a dans cette assemblée. Qui appartient à quel groupe? Qui n'y appartient pas? parce qu'il y a une différence entre ce que je t'entends dans les déclarations publiques, et ce que je vis dans l'assemblée. Il faut clarifier les choses. Si les gens ne sont pas dans un groupe, il faut qu'ils disent qu'ils ne sont pas dans le groupe. Dans ce contexte particulier....

(Discussions hors micro)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Est-ce que je suis dans le groupe MACRON ? Tu vas lui poser la question jeudi prochain.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT – Dans ce contexte particulier....

(Discussions hors micro)

M. Yan MONPLAISIR – Ou pa pi sav là ou yé.

M. Fred LORDINOT – Mais, on peut toujours...tu sais, moi, je peux plaisanter et rire.... L'heure de vérité c'est la semaine prochaine. L'heure de vérité c'est la semaine prochaine, quand il viendra avec quatre ou cinq ministres, il va faire un certain nombre d'annonces pour un certain nombre de sujet. Et je veux vous dire que je vais accompagner s'il le souhaite, le Président, Alfred MARIE JEANNE, s'il veut, de ma présence à côté de lui, quand il recevra le Président de la république.

(Discussions hors micro)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Oui, oui, oui, oui. Tu sais...Non, non, non, non. Et je vous invite à faire très attention au discours qu'il va tenir au Président de la république et aux ministres. Donc, sur cela, je suis très à l'aise. Méfiez-vous, méfiez-vous des postures. *Ou sav, sé pa sa ou ka di douvan* le public *douvan* la presse. *Epi lè ou douvan-ye épi lè ou ka join-li Paris, sé pa sa ou ka dit*.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT – Yan pa palé. Pa palé Yan. Pa palé. Donc, ce que je peux vous dire, c'est que nous, aujourd'hui, dans le groupe de la minorité, nous vous tendons la main, l'opposition. Acceptez-là. Pa kité lan min-yen penn. En tout cas, moi, je vous tends la main. Pa kité lan min-yen penn. Situation-an rèd, an nou collaboré. Mais attention, mettez tous les chiffres sur la table. Et je vous demande-là, je vous en conjure, faites-vite, mobilisez l'emprunt et investissez cet emprunt. Et je vais vous donner, pour terminer une piste d'investissement. Parce qu'il fallait bien qu'on ait ce débat sur la RN9. Parce que j'ai entendu beaucoup de choses et j'ai remercié le Président MARIE-JEANNE d'avoir organisé cette réunion à notre demande, je le répète, mardi dernier. On a parlé beaucoup....

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT – Mais, non, mais calme toi collègue enfin...calme-toi. Tu auras tout le temps pour répondre. Attendez...quand même, moi, je ne vous interromps pas. Donc, j'ai quelques suggestions à vous faire sur cette question des infrastructures. Vous nous avez apporté de nombreuses informations techniques, et je le répète. N'allons pas polémiquer, parce qu'on a vu ce qui s'est passé à Séguineau. Il y a eu une rupture de canalisation, du fait même de glissements de terrains. Donc, je ne vais pas m'avancer, je ne suis pas technicien, mais je constate que le parking de Delgrès, il est fermé. Il y a un glissement de terrain. Je constate qu'on a fait des travaux le long de l'autoroute, parce qu'effectivement, la colline s'affaissait sur l'autoroute. Donc peut-être qu'il y a un mouvement de sol qui est là. Donc, je ne cherche pas aujourd'hui à mettre celui-là en justice devant les tribunaux. Le sujet principal c'est rétablir le dialogue avec les entreprises. C'est cela mon souci aujourd'hui. Et je vous demanderai, en particulier, à la collègue responsable de l'économie, ma très chère

collègue Marinette TORPILLE, de voir si on peut apporter une réponse au président de la fédération des entreprises qui sont dans les zones, Monsieur Jean-Pierre BIDEAULT DES CHAUMES, qui dit, dans France-Antilles du 12 avril, qu'il a adressé deux courriers au Président du conseil exécutif, et qu'ils sont restés dans réponse. Le premier courrier c'est un courrier du 28 septembre 2017, l'autre c'est un courrier du 21 février 2018. N'ayant pas eu de réponse, il a publié cette lettre ouverte. Donc, je vous demande, s'il vous plait, si vous voulez bien, y compris le conseiller chargé des questions techniques, de répondre à ces martiniquais. Parce qu'ils ont proposé un certain nombre de solutions techniques pour améliorer la circulation dans les zones. Hé ben, répondons et entamons le dialogue avec les chefs d'entreprises. Parce que vous le savez, il y a des entreprises qui jouent leur survie là, compte tenu de ce glissement de terrain. Sé pa fot pèsonn. Mais dire qu'on écarte toute demande. Ke moun ni toupé ke nou pa kail considérer, on non, nou pa kail ten palé dé entreprises. Ce n'est pas la bonne position...collègue ne t'énerve pas. Sé pa la bonne position. Donc, j'ai un certain nombre de suggestions à vous faire. La première, en concertation avec les chefs d'entreprises, c'est de voir comment nous pouvons financer un abonnement mensuel pour les salariés qui travaillent dans cette zone, en accord avec les chefs d'entreprises sur le réseau de transport public. Il y a une société qui a décidé de le faire, de prendre la moitié de l'abonnement pour ses salariés. Hé ben, on peut le faire. On peut décider là, d'aider ces salariés, à une hauteur qu'il nous convient de déterminer. Cela va diminuer le flux de voitures. On peut décider aussi d'accompagner les chefs d'entreprises, dans la mise en place de navettes entres les arrêts des bus du TCSP, et puis, les zones concernées. Là aussi, cela va soulager, puisqu'il y a des clients qui pourraient laisser leurs voitures ailleurs, et venir dans ces navettes que nous pouvons cofinancer pour alimenter ces entreprises en clientèle. Il y a une autre suggestion que je voudrais vous faire, et on n'a pas besoin de beaucoup de millions d'euros sur les 98, deux petits millions vont suffire. C'est accompagner les entreprises aussi dans les amplitudes horaires. Voir pour celles qui souhaitent ouvrir leurs magasins pendant le week-end, comment on pourrait aussi mener ce travail là, et c'est pourquoi j'ai demandé au collègue président de la commission économique de réunir cette commission pour qu'on puisse étudier les solutions, les propositions qui sont faites par les professionnels, les entreprises. Autre solution, et là, il y a des crédits aussi dans le cadre des fonds européens, pour l'innovation. C'est voir comment nous pouvons développer le télétravail. Le télétravail c'est principalement l'acquisition de l'outil informatique, ce sont des lignes sécurisées, et une formation pour la mise en œuvre. C'est tout à fait possible. Cela se fait dans beaucoup d'entreprises. Pas assez à mon avis, mais cela peut se développer. Il y a des salariés qui sont d'accord pour rester travailler chez eux dans le cadre du télétravail. L'autre proposition, que j'ai à vous faire, et c'est là où je souhaite qu'on continue ce qui a été commencé. Vous avez, dans les archives de la collectivité, une convention qui a été signée en décembre 2015, entre la Chambre de commerce et d'industrie et le Conseil régional de Martinique. Cette convention avait quelques objectifs:

- Sécuriser les personnes et les biens.
- Remettre aux normes les infrastructures, les VRD, l'assainissement.
- Améliorer le fonctionnement, circulation, stationnement, passages piétons.
- Optimiser la gouvernance.
- Faire des lieux de vies pour les personnes qui y travaillent.

Et donc, il y avait dans cette convention, j'espère que vous l'avez conservée, en tout cas, j'ai un exemplaire à votre disposition. Il y a un budget qui permet de financer :

- La réalisation d'un schéma directeur pour les zones, 100 000 €.
- Les premières études préliminaires pour la liaison interzone : 100 000 €.
- Les missions d'études techniques en vue de la réhabilitation et la redynamisation de la zone industrielle de la Lézarde pour 800 000 €.

C'est-à-dire un petit million d'euros, pour permettre d'aider ces entreprises. Je propose donc...cette convention disait qu'il fallait trouver, chercher ensemble les moyens, je propose que ce million d'euro soit pris directement à la charge de la collectivité sur son budget. Ensuite, il s'agira de financer un projet majeur pour le pays. C'est la liaison interzone. Environ 5 km de voies, j'ai consulté quelques spécialistes, mais là, je sais qu'il y a de grands ingénieurs dans l'assemblée. C'est environ 60 millions d'euros sur un programme de travail qui va s'étendre sur trois années. C'est donc, vers ces solutions qu'il nous faut aller. Et j'espère que vous êtes convaincu qu'il nous faut aller dans cette direction. Une voie interzone, qui sort de Kerlys et qui arrive derrière la zone la Lézarde au Lamentin. Parce que vous êtes au courant qu'il y a eu, récemment, un incendie qui avait ravagé des établissements commerciaux, et vous vous souvenez que les bouches d'incendie ne fonctionnaient pas. Il y a aussi des inondations récurrentes, qui font que les commerces et les bâtiments ne sont pas assez sécurisés. Donc, la proposition que je vous fais, aujourd'hui, c'est de travailler avec les socio-professionnels martiniquais, pour voir comment on maintient l'activité dans ces zones, et comment on lance un grand projet d'infrastructure pour cette partie du pays. Parce qu'il y a quand même près de 1 000 logements à l'Etang Zabrico. De nouveaux logements ont été construits à Rivière Roche. Et la zone va continuer de se développer, y compris sur la mangrove. Et le projet c'est de stopper justement l'évolution de ces bâtiments sur la mangrove. Nous pouvons là mettre un projet commun qui va redonner confiance aux chefs d'entreprises et aux salariés. Donc, je vous le dis, plutôt que d'avoir des décisions modificatives qui cherchent là, à éviter l'excédent de trésorerie en fin d'année, je vous invite à investir dans les projets dont le pays a besoin.

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Merci Président. Mon intervention ne sera pas très longue. D'abord, je voudrais souligner que cette DM est l'occasion pour nous de rappeler un certain nombre de choses que nous avons déjà sollicité. Parce qu'en elle-même, elle ne correspond pas à un exercice extraordinaire, puisqu'en mouvement réel, il s'agit de 0,003 % du budget. Donc on est sur un exercice qui est à peine de l'ordre de l'ajustement. Cependant, il y a des questions qui se posent et, sur lesquelles nous n'avons pas d'élément contenu dans le dossier qui nous a été communiqué. Le premier, qui est relativement simple, c'est que nous constatons, qu'il y a donc, sur la partie investissement à peu près 16 millions qui sont positionnés, dont 14 millions pour l'enseignement et la formation professionnelle. Et nous n'avons pas d'élément. Alors que ce qui est bien indiqué, c'est que concernant l'ajustement intervenant au mois de septembre, il s'agit de flécher des actions dont ils ont la certitude, qu'elles pourront être réalisées avant la fin de cette année. Donc, il nous serait utile d'avoir le détail des opérations

qui sont proposées, ainsi, pour les établissements scolaires. Concernant le fonctionnement, pareil, il y a à peu près 6 millions sur le 19, mais, globalement, ce que je constate, la bonne nouvelle, c'est que nous avons une augmentation de recette. Et que sur ces augmentations de recette, il y a à peu près 10 millions issus du FEDER. Donc, qui concernent deux établissements le lycée Schoelcher et le lycée nord atlantique. Sur ces deux dossiers, nous avons eu rapidement, je dirais, quelques mots ce matin, mais nous aurions souhaité avoir une présentation précise de l'état d'avancement de ces travaux et de ces projets. Parce qu'il nous semble important là-aussi de chaque fois pouvoir rendre compte aux élus et à l'assemblée de ce qui est engagé, parce qu'il n'y a pas autant de grands travaux que cela, et que ceux-ci sont d'importance pour la Martinique. Je voudrais aussi souligner qu'il y a une donnée essentielle dont j'ai entendu la réponse, mais j'aurais aimé l'avoir en termes de confirmation de la part du conseiller exécutif en charge de cette matière. Quelle est, à date, la réalité de la mobilisation de l'emprunt qui avait été voté par cet assemblée, et qui figure au budget? Parce que nous avons besoin, là aussi, d'apprécier au-delà de ce que des recettes qui n'étaient pas attendues, nous permettent de faire. Quel est l'effort réel de la collectivité par rapport aux enjeux qui sont nombreux. Certains ont été évoqués. Pour ma part, je vais juste citer un dossier, puisque c'est celui qui fait l'actualité, c'est la réalité de la situation de beaucoup d'établissements scolaires au moment de la rentrée, pour lesquels les travaux qui avaient été sollicités n'ont pas été exécutés. Et ces établissements sont nombreux. Donc, fort de cela, nous espérions qu'il y aurait une annonce ou une information posée concernant la réalité de la mobilisation de l'emprunt, parce qu'il s'agit, dans bien des cas, d'investissement. Donc, quelle est la stratégie, quelle est la politique de la collectivité en la matière, sachant que la rentrée scolaire est désormais passée, et que beaucoup d'établissements n'ont pas pu être satisfaits comme ils l'auraient souhaité. L'autre élément concerne une question qui a été posée depuis bientôt un an. Nous aurons donc, dans quelques mois, le cycle qui se sera accomplie. Lors de notre plénière de juin, cette demande avait été à nouveau posée. Quelle est la réalité de la consommation et de la programmation, des fonds européens ? C'est une question essentielle pour laquelle, Président, tu nous avais donc, engagé à pouvoir travailler et à faire un point, puisqu'il y avait des confusions qui s'étaient faites ici et là ; et que nous avions proposé que ce soit fait en juillet. Il nous avait été dit que cela n'était pas possible d'être fait en juillet, compte tenu des délais, par le conseiller exécutif. Donc, quand pourrons-nous faire un point précis, sur la réalité de la consommation des fonds européens, parce qu'il s'agit pour nous, d'un levier essentiel du développement de la Martinique. Qu'il s'agisse de la partie développement économique, de développement social, ou agricole. Nous avons besoin, cette fois-ci, d'avoir une date ferme à l'occasion de laquelle nous pourrons ensemble examiner ces données. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Oui, merci Président. Beaucoup de questions qui sont posées, qui me paraissent légitimes. Il est normal que les conseillers s'interrogent et obtiennent les réponses qu'ils sont en droit d'avoir concernant un certain nombre de sujets qui ont été évoqués. Simplement, moi, je voudrais rapidement revenir sur la question qu'a évoquée Fred LORDINOT, à propos du cyclotron. Cette question a été posée au sein de la commission mixte développement économique et finance. Et ce qui nous a été indiqué, le collègue LAVENTURE va sans doute apporter des précisions là-dessus, mais ce qui nous a été indiqué,

c'est que si nous n'avions pas débloqué plus que les 400 000 €, c'est parce qu'il n'était pas possible, au sein du budget du CHUM ou des finances du CHUM, dont tout le monde connait la situation. Il n'était pas possible d'isoler et de flécher les sommes que nous serions à même de transférer au CHUM. En d'autres termes, si nous mettons des euros dans le tonneau des danaïdes, ces euros vont s'évaporer, sans que nous n'ayons la possibilité de faire en sorte qu'ils soient utilisés pour répondre à nos préoccupations concernant le cyclotron. Et donc, c'est effectivement une réflexion qui a été menée, et je crois que le collègue LAVENTURE va nous donner la réponse qui est la nôtre, à savoir qu'on prend les garanties dans l'autre sens pour pouvoir nous assurer que quand nous allons amener de l'argent, cet argent soit utilisé à cette fin. Je rappelle, comparaison n'étant pas raison, mais je rappelle simplement que c'est un p'tit peu ce qui s'est passé à la SODEM, où la Région avait mis de l'argent, et puis finalement, les gens n'ont pas été payés. Voilà, c'est un peu cela. Alors, il faut faire attention à ce genre de situation. Mais je m'avance peut-être sur les réponses. Ce que je voudrais dire, plus généralement, c'est qu'on voit bien qu'il y a deux thèses. Il y a la thèse qui consiste à dire qu'il y a un matelas, alors, je connaissais cette théorie du matelas. J'ai connu aussi celle du sommier à la fin, qui était un sommier ZO. Alors, cette théorie du matelas qui consiste à dire : vous n'êtes pas assez dans une dynamique de dépense, et donc, vous participez au ralentissement de l'économie. Je suis très vigilant là-dessus, et pour ma part, quelques fois, je suis, c'est vrai, un peu plus volontaire. J'aurais souhaité quelques fois, je l'ai exprimé très clairement, qu'il y ait un peu plus de dynamique de développement. Mais pour autant, je pense qu'il ne faut pas basculer, d'un excès à l'autre. Ce qui est vrai, c'est que quand nous interrogeons les services, et nous le faisons, au sein de la commission, et des deux commissions d'ailleurs, et moi, je suis obligé de me référer à mes interlocuteurs. Alors, je veux bien que les politiques aient des raisons d'essayer de présenter la réalité sous un jour ou sous un autre, mais quand vous avez affaire à un technicien, qui est un responsable des finances, et que vous lui posez des questions très directes sur la situation réelle de la collectivité et qu'il vous répond, ce serait être irresponsable que de ne pas se référer à ces réponses, et ne pas les entendre. Surtout que les martiniquais ne se laissent pas berner dans cette affaire. Tout le monde connait la situation de toutes les collectivités de Martinique. Toutes les collectivités. On sait la situation du gouvernement, de l'état, qui consiste à essayer de maitriser ces dépenses, et pour se faire, de répartir un peu la charge de cet effort sur les collectivités à tous les niveaux. Tous les élus locaux, s'en plaignent, tout le monde a entendu cela. Il serait quand même surprenant que notre collectivité soit la seule à ne pas être concerné par le sujet. Tout le monde connait la situation des collectivités de la Martinique, qu'il s'agisse des EPCI, qu'il s'agisse des regroupements de communes, qu'il s'agisse des communes elles-mêmes. Tout le monde connait et je pense que cela devrait conduire un certain nombre d'entre nous à beaucoup plus de modestie, tout le monde connait la situation budgétaire de ces collectivités. Alors, essayer de faire croire aux martiniquais que notre volonté d'équiper la Martinique, que notre volonté de répondre aux nécessités sociales de la Martinique, que notre volonté de procéder à l'équipement en infrastructure de la Martinique, se heurte à notre crainte d'utiliser des ressources que nous aurions à notre disposition, je veux dire c'est vraiment prendre les martiniquais pour des enfants de cœur. Personne ne peut croire cela. En permanence, on confond deux choses. Le collègue qui le fait en plus, est compétent, donc, je pense qu'il le fait avec une petite arrièrepensée politique. A un moment donné, il y a quelques années de cela, je me souviens, je suis, moi-même, chef d'entreprise, donc, je connais les préoccupations comme le collègue

LORDINOT, y compris les préoccupations des gens qui sont sur les zones d'activité. Làdessus, je suis effectivement, pour ma part, favorable à cet axe qui relie les zones d'activités entre-elles. Je l'ai déjà dit, cela faisait partie de mes propositions. Donc, ce sont des choses qui sont des demandes en attente, qui sont en souffrance, mais qui ne justifient pas, pour autant, que nous puissions dire que ma foi, on ne fait rien pour les entreprises, on ne les entend pas, on ne les écoute pas. C'est notre préoccupation première que de répondre à la nécessité du développement économique. C'est notre préoccupation première. Et donc, il ne faut pas faire croire aux entreprises qu'il y a des excédents. Il faut de l'argent pour payer les entreprises. Cela vaut mieux que ce qui existait précédemment, c'est-à-dire qu'on n'était pas en mesure de payer les entreprises. C'est ça qui se passait. Et je suis bien placé pour le savoir. Je l'entendais, comme Fred LORDINOT. Ici, je crois que c'est quelqu'un de bonne foi, il sait très bien que c'est vrai. Les entreprises se plaignaient de ne pas être payés. Je rappelle, et le collègue CAROLE l'a indiqué. Il faut faire attention, y compris dans le domaine social. Nous en étions arrivés, vous en étiez arrivés, mais comme je ne veux pas que ce soit pris dans un esprit de polémique, à ne pas pouvoir payer les bourses des étudiants. Il a fallu un jonglage de dernière minute pour trouver 14 millions, création monétaire entre le Conseil Général et le Conseil Régional. Avec, je dirais, un peu de bienveillance et beaucoup de bonne volonté de certains, pour faire en sorte que les budgets soient équilibrés. Est-ce que c'est à cela que vous voulez amener la Martinique ? Cela fait rire le collègue ZOBDA, il sait de quoi je parle sans doute, cela le fait sourire. Alors, est-ce que c'est à cela qu'on veut arriver en Martinique ? Il faut...je sais que j'assène quelques vérités, cela gêne certains. Mais moi, je voudrais, qu'on en revienne à l'essentiel. Ne faites pas croire aux martiniquais qu'il y a, au sein de la collectivité, un matelas, et que cet argent serait là à disposition, et que nous ne l'utiliserions pas pour je ne sais quelle raison. Pourquoi ? Nous sommes bêtes ? Nous sommes méchants? Nous avons un autre dessein dans notre arrière-pensée? Nous sommes totalement incapables, incompétents ? Quelle serait la raison de faire cela ? Par contre, quand j'entends certains conseillers à qui ont dit que quand on a budgété une somme il ne faut pas doubler la dépense et qui disent, oh ! ma foi, cette dépense est nécessaire, donc, il faut la faire. Cela veut dire quoi ça ? Cela veut dire qu'on est déconnecté, qu'il y a l'utopie refondatrice et puis, de l'autre côté les chiffres ? Il faut concilier les deux. Il faut concilier l'utopie avec la réalité. Parce que si on est seulement dans l'utopie, on finit dans le rêve. Et le rêve, quand on se réveille, on s'aperçoit que c'est en fait, le début d'un cauchemar. Donc, moi je souhaite que les uns et les autres, que nous essayions de nous mettre d'accord sur les chiffres. Essayons de nous mettre d'accord sur les chiffres. Mettons que vous considériez qu'on pourrait dépenser un peu plus. Mettons, c'est un point de vue. D'ailleurs, je le dis, personnellement, je suis pour un léger effort par rapport à cela. Mais n'essayez pas de faire croire... Cela voudrait dire qu'on passe par l'emprunt. On est bien d'accord. Ok? Mais ce n'est pas la peine d'emprunter, si comme vous le dites, parce qu'il y a dans les questionnements des contradictions. Ce n'st pas la peine d'emprunter si on a 100 millions dans les caisses. Si on a 100 millions dans les caisses, je le dis très clairement, il ne faut pas emprunter. Non, il ne faut pas emprunter aujourd'hui. Si on a 100 millions dans les caisses, il faut faire 100 millions de plus d'investissement, 100 millions de plus de dépenses, mais il n'est pas.... Ben écoute, on avoir un débat technique là-dessus. Vous pouvez considérer qu'il faut emprunter de plus en plus, et puis, nous retrouver comme la Grèce à ne pas pouvoir rembourser. Mais moi, je vous dis que si on les a déjà dans les caisses, ces 100 millions, il ne faut pas emprunter. Ok? Parce qu'il faut bien vous rappeler qu'il y a quand même des chiffres. Vous savez bien que nous avons des obligations, maintenant, qui ont été, en quelque sorte, impulsées par le gouvernement, et que nous ne devrions pas dépasser, en termes de capacité et d'annuité de remboursement de neuf années. Est-ce que nous sommes d'accord? pourquoi il faut qu'on soit d'accord sur les chiffres, sinon, on ne sera pas d'accord sur les analyses. Est-ce que nous sommes d'accord sur le fait, qui semble être officiel, que quand nous sommes arrivés, nous avions 14 années de dettes à rembourser ? Si nous ne sommes pas d'accord, il ne faut pas qu'on continue le débat. Cela semble être le chiffre officiel, public, reconnu par l'état, les représentants de l'état, etc. Aujourd'hui, nous avons réduit cela, on est à peu près à une dizaine d'années, sous réserve que l'on me corrige. Moi, je veux bien qu'on me corrige. Il était donc nécessaire que nous revenions dans les clous. Mais ce qui contrarie, c'est que tout en réalisant, tout en investissant pour le numérique, tout en construisant des lycées, tout en construisant des routes, tout en équipant la Martinique, tout en maintenant le niveau de la dépense sociale, etc. tout en ayant des résultats dans un certain nombre de secteurs, ce qui semble contrarier, ma foi, c'est que malgré tout cela, nous ne soyons pas arrivés à mettre la collectivité en plus grande difficulté, mais que nous ayons fait ce qui était indispensable, c'est-à-dire que nous ayons redressé les comptes.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Je dois donner la parole à.... je te donne la parole après. S'il vous plait, la collègue conseillère exécutive TORPILLE m'a demandé de pouvoir intervenir. Bien entendu, je lui accorde de droit.

Mme Marinette TORPILLE - Merci Président. Je ne serai pas longue. C'est juste pour apporter la précision au collègue LORDINOT concernant les entreprises. On n'a pas attendu, on ne t'a pas non plus attendu, mais on n'a pas attendu pour prendre contact avec les entreprises, et mercredi dernier, au moment où il y avait alerte orange, au moment où certains qui doivent faire un service public avaient décidé d'arrêter d'assumer leurs services publics, hé ben, nous, certains, donc, Yan MONPLAISIR et moi-même et deux techniciens de la collectivité, nous étions en réunion avec les entreprises, les représentants des entreprises de la zone de la Jambette. Effectivement, Monsieur BIDAULT DES CHAUMES nous a rejoint après, pour discuter avec eux, des différentes conséquences et comment trouver des solutions rapides. Effectivement, ils ont tout à fait compris quand les techniciens ont expliqué ce qu'ils faisaient, du matin, midi et soir, ils étaient sur le terrain. Ils ont compris que nous n'étions pas en train de nous amuser, que nous n'étions pas en train de faire du dilatoire, qu'on était tout à fait dans notre rôle de trouver des solutions plus rapides et qu'on était tout à fait conscient des conséquences qu'ils subissaient. Nous avons pu aussi entendre leurs suggestions, qui ont été notées, donc, maintenant, il faudrait voir puisque ce n'est pas dès qu'on vous dit quelque chose que vous faites, il faudrait voir si cela va vraiment améliorer certaines situations, si nous en avons la possibilité. Donc, nous avions vraiment eu une écoute attentive à leurs problèmes. Et nous avons face à nous des partenaires responsables qui ne nous ont pas demandé tout de suite, indemnisez-nous de ci ou de ça. On a eu aucune demande d'indemnisation. Tout ce qu'ils demandent c'est que la situation, notamment, la circulation revienne à un certain niveau de fluidité pour qu'ils puissent retrouver, je dirais, leur volume d'affaire. Parce que vraiment, ils sont impactés, et notamment, je dirais, et je prends ce propos-là pour moi, par un certain manque de civisme ou ...comment dire...où certaines personnes, c'est-à-dire qui n'ont rien à aire, pour passer dans la zone, utilisent cette voie de la zone, comme voie de délestage, alors que nous avons conseillé d'autres voies. Et c'est vrai que, comme on a envie de passer, on veut aller vite, même si on cause des dommages aux autres, on va par là. Ils sont conscients tout à fait du problème, et nous aussi. Donc, nous avons discuté, nous sommes en train de chercher des solutions. Ils étaient très conscients que cela prendra des délais, qu'il n'y aura pas une solution miracle du jour au lendemain. Et je pense qu'ils ont bien compris que nous étions tout à fait, je dirais, déterminés à trouver une solution. Alors, effectivement, il y a des aides qui viendront après, c'est-à-dire dans le cadre des aides que nous avons déjà. Si l'entreprise est en difficulté, il y aura des dossiers, peut-être, qui vont être montés dans ce cadre-là. Mais pour l'instant, nous n'avons aucune demande d'indemnisation, directe, ni de de ce qui a été évoqué par le collègue. Mais nous restons très à l'écoute des entreprises, et, effectivement, aussi bien mon collègue Yan MONPLAISIR, et moi-même, les deux personnes politiques qui avons été à la rencontre de ces entreprises, nous sommes, je dirais, à leur côté, pour trouver des solutions, et qu'elles soient le moins impactées que possible, malgré que ce soit vrai qu'aujourd'hui, elles sont les premières à subir, de plein fouet, toutes les conséquences de ces problèmes de circulation. Donc, nous ne sommes pas en train de dormir. On est là, avec elles, sur le terrain. Rassure- toi cher collègue LORDINOT.

M. le Président Claude LISE – Bien. Qui demande la parole ? Oui, oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – D'abord, je voudrais remercier l'intervention de la collègue TORPILLE. Comme nous ne sommes pas toujours avec vous, nous disons ce qui est nécessaire. Et quand j'entends ta réponse, je vois que tu es d'accord avec le collègue LORDINOT qu'il faut faire des choses. Et, tu nous dis que nous avons déjà commencé. Mais, c'est très bien. Il n'y a pas de désaccord. Au contraire, je trouve que c'est bien. C'était une préoccupation, et ceux qui nous interpellent ont entendu et tout cela. Je voudrais m'excuser aussi auprès de la collègue MOUSSEAU. Je voulais réclamer pout toi, deux millions pour le tourisme, mais Yan a dit qu'il n'y a pas d'argent. Je ne peux pas. J'aurais vraiment réclamé cela pour toi, parce que j'ai appris que nous sommes, c'est très bien, dans la continuité, deuxième etc. Très bien. Mais enfin, comment je peux demander deux millions pour toi s'il n'y a pas d'argent ? Je voulais demander quelque chose pour toi au collègue BARTHELERY pour le Galion. Mais, tu as compris, il n'y a rien. Mais, si jamais, on arrive à trouver de l'argent, en disant franchement, quel que soit la somme que l'on a en caisse, peut-être qu'on peut faire l'emprunt. L'emprunt est là pour l'investissement. Cela veut dire qu'un emprunt c'est pour l'investissement. S'il y a des investissements qui s'opposent à nous, mais quelle que soit la somme qu'on a, la trésorerie, on peut faire de l'emprunt pour intervenir, là où il faut intervenir. Donc, c'est ce que je voulais dire. Pas dans une contradiction, dans une proposition. Vous voyez, ce n'est pas l'opposition qui est au Galion. Ce n'est pas l'opposition qu'il y a au Comité Martiniquais du Tourisme et tout cela. Je suis absolument d'accord sur la démarche de Madame TORPILLE et de Yan MONPLAISIR. Aller au-devant de ceux qui ont des difficultés, et proposer de les rencontrer et proposer de les aider. Au lieu de chercher qui est-ce qui a un bobo, qui est-ce qui n'a pas un bobo, etc. La réalité, c'est prendre les choses en main et les aider, comme avant. Et je voudrais dire pour terminer, cela ne me gêne vraiment pas, si la CTM fait plus que la Région. Et cela ne me gêne pas si la CTM fait ce que faisait la Région et le Conseil Général, et encore plus. Si on peut faire plus que ces deux-là, allons. C'est un pas en avant vers les possibilités de responsabilité de la Martinique.

M. le Président Claude LISE - Merci. Juste, collègue, une fois n'est pas coutume. Je vais poser une question, mais au conseil exécutif. Je ne sais pas qui pourra me répondre. Mais pas forcément maintenant. C'est par rapport à ce que j'ai entendu, Yan MONPLAISIR dire tout à l'heure, à propos du cyclotron. Comme il se trouve que je vous représente au conseil de surveillance du CHUM, je suis assez étonné... d'abord, je m'aperçois que tu as des éléments que je n'ai pas. A savoir que si on ne donne que 400 000 €, sur 11 millions, c'est qu'il ne faut pas que cela tombe dans le gouffre du déficit que je connais bien, étant au conseil de surveillance. Mais alors, cela voudrait dire que l'on aurait décidé, par conséquent, de verser une sorte de subvention de 11 millions au CHUM. Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. Alors, cela m'embête un p'tit peu. Donc, ou bien je n'ai pas compris ce que tu as dit, parce que cela signifierait, comme ce n'est pas demain la veille, que le CHUM n'aura plus de déficit, cela m'inquiète, moi, qui me suis beaucoup intéressé, pour des raisons que chacun comprend à ce problème du cyclotron. Maintenant, ou j'ai mal compris, et tu me dis que j'ai mal compris, ou c'est cela, et on me le confirme, et bon, cela va m'amener à prendre certaines positions au niveau du CHUM. Puisque de temps en temps, on me questionne. Et, ou, il y a une autre raison et, j'aimerais bien, de manière à ne pas être comme un béotien là, dans la prochaine réunion, surtout que je dois rencontrer prochainement, le nouveau directeur général du CHUM, j'aimerais bien quand même avoir des éléments. Parce que je n'étais pas du tout sur ce type de raison. Et comme tu as dit cela, je pose la question.

M. Yan MONPLAISIR – Président, tu as raison, je te remercie. Si j'ai mal compris, gran nom pa ka ronte. J'ai mal compris, je veux bien. Mais, le collègue LORDINOT était là, quand la question a été posée. C'est la réponse qui m'a été donnée. La commission que je préside, à laquelle certains n'assistent pas, et là, précisément, pour que quand un sujet va être abordé au risque ou bien à notre demande, et pour interroger, et poser des questions. Nous avons posé la question au directeur des services financiers. C'est l'explication qui nous a été donnée, et c'est l'explication que j'ai portée aujourd'hui. Maintenant si j'ai mal compris il faut me corriger. Au moins, peut-être qu'à force de m'expliquer, je finirai par comprendre. Mais, moi, c'est ce que j'ai compris. Donc, j'ai apporté cette réponse, en précisant qu'il me semblait que le responsable à l'exécutif des finances Miguel LAVENTURE serait en mesure d'être plus précis que moi, et si nécessaire de compléter mes propos.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Donc...non, non. Vous comprenez, c'est une question qui est quand même importante, parce que je vous redis, comme je vous représente au conseil de surveillance et que, malheureusement, je ne pense pas qu'on puisse envisager, avant de très longues années que le CHUM soit hors d'eau sur le plan financier. Cela voudrait dire que le cyclotron...peut-être qu'on aura le temps d'inventer un autre type de technologie, avant que l'on puisse régler son problème. Donc, c'est pour cela que quand même, je suis obligé de poser la question. Je pense que peut-être le collègue LAVENTURE va répondre tout à l'heure. Oui ? Tu as des éléments, toi ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Oui, justement. Comme toi tu es le représentant de la collectivité au conseil de surveillance, je suppose que tu as....

M. le Président Claude LISE – Tu voulais me poser la question ?

M. Fred LORDINOT – Oui, oui. Je voulais te pose la question, mais...

M. le Président Claude LISE – Mais non, puisque tu vois bien que je pose la question.

M. Fred LORDINOT – Tu poses la question aux membres de la majorité et du conseil. C'est-àdire qu'il y a ... Moi aussi je ne comprends pas, puisque, le technicien a été très clair quand j'ai posé la question. J'ai posé, et plus les commissions seront animées, plus il y aura des participants. Il y avait trois membres de la majorité à cette commission, qui sont beaucoup plus nombreux que nous. Donc, j'entends, depuis tout à l'heure dire que vous ne venez pas, vous ne venez pas, vous ne venez pas. Rendez les commissions attractives, fournissez les documents, un certain nombre de jours avant la commission, et pas l'avant-veille etc. et puis, on va travailler ensemble. Ça, le collègue, je le connais, il est en train de...je ne sais pas de jouer à quoi. Là, je ne suis pas en train de jouer, parce que je crois au cyclotron. Et j'espère qu'on veut le faire. Parce qu'il y a une convention. Qu'est-ce qu'elle dit cette convention? Pourquoi on ne l'exécute pas? Elle a été signée par la collectivité avec le CHUM. Si on veut faire un cyclotron, il faut mettre de l'argent sur la table. Et il me dit que ce n'est pas la peine de faire des emprunts si on a la trésorerie. Ah! ça, j'avoue qu'il faut qu'on ait un débat technique sur cela, parce qu'on n'est pas tout à fait d'accord collègue. On n'est pas tout à fait d'accord. Ce n'est pas parce que tu as de la trésorerie que tu peux faire de l'investissement. Il y a des cadres IC ici, qui vont, qui pourront expliquer cela. Le cadre qui était là, qui a donné l'explication a dit que l'une des méthodes utilisées c'est le compte séquestre, mais l'état n'aime pas le compte séquestre. Il n'aime pas cela, parce que justement, l'état ne peut pas utiliser l'argent comme il convient, comme l'état peut utiliser actuellement les 98 millions d'euros qu'il y a au trésor. Puisque tu sais très bien qu'il y a une directrice générale du trésor ici, et que l'argent qui est sur le compte, l'état fait ce qu'il veut avec. Donc, on n'est pas tout à fait d'accord, et je te répète sur le cyclotron, il faut clarifier notre position. Nous CTM, savoir si on veut le faire ou si on ne veut pas le faire. Je n'ai pas le sentiment, aujourd'hui, qu'on soit sur la bonne voie. Mais comme Madame Agnès BUZIN sera là, la semaine prochaine, on va lui poser la question. On va lui demander. Mais surtout, de grâce, arrêtez de dire qu'il y a un déficit, un gouffre, etc. au CHUM. Arrêtez cela. L'état décide, là maintenant, de mettre 28 millions pour financer la sécurité incendie.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Non, collègue LORDINOT, ne partons pas sur ce débat-là.

M. Fred LORDINOT – Je n'ai pas fini, je n'ai pas fini.

M. le Président Claude LISE – Ne partons pas sur le débat du déficit du CHUM.

M. Fred LORDINOT – Non, non, parce que...

M. le Président Claude LISE – Je ne pourrai pas te suivre là-dessus.

M. Fred LORDINOT – Mais c'est l'exemple qu'il donne. C'est l'exemple qu'il donne. Il dit que c'est pour que la collectivité ne perde pas ces sommes qu'on ne les donne pas au CHUM, parce que leur situation est tellement catastrophique. Non, ce n'est pas le bon raisonnement, ce n'est pas aider à la santé en Martinique, que de faire cela. Parce que je te signale que quand tu regardes les comptes et notamment, les dettes financières. Je te l'ai dit, à la réunion, 275 millions d'euros du CHUM. A qui on doit ces sommes ? A un certain nombre de banques dont 50 millions d'euros d'emprunt structurés. Ce n'est pas nous qui avons signé ces emprunts structurés pour 50 millions d'euros. Les 10 millions d'euros qu'il y a à payer en 2009, sur cela, sur un emprunt obligataire, ce n'est pas nous qui l'avons...c'est à dire que les banques qui ont accordé l'emprunt, elles savaient très bien à quoi elles s'attendaient. Donc, quand vous répétez cela. C'est comme quand tu dis qu'il y a un gouffre ici et que tu affiches 100 millions d'euros d'emprunt dans ton budget.

M. le Président Claude LISE – Enfin, collègue LORDINOT....

<u>M. Fred LORDINOT</u> – S'il y a un gouffre financier tu ne peux pas mettre 100 millions d'euros d'emprunt. S'il y a un gouffre financier tu ne peux pas mettre 60 millions d'euros d'emprunt. Donc, il faut que tu sois cohérent. Et toi qui connait la gestion, j'espère des entreprises, tu sais très bien que si tu n'as pas la confiance d'un banquier, tu ne peux pas afficher 60 millions d'euros dans un budget. La question qu'on te pose depuis tout à l'heure, c'est oui ou non ? Est -ce que vous allez mobiliser l'argent ?

M. le Président Claude LISE – Bien. Non, non, je ne vais pas partir sur un débat sur la réalité du déficit du CHUM, puisque bon, j'ai les chiffres. Je suis membre du conseil de surveillance. Il y a un déficit, après dire pourquoi il y a ce déficit, c'est une autre affaire, mais il existe. On ne peut pas dire qu'il n'existe pas. Et si tu veux aller voir les résultats de la situation, tu vas comprendre les résultats. Fais-toi hospitaliser tu vas comprendre. Tu vas comprendre si le déficit existe ou s'il n'existe pas. Bien. Donc, moi, ma question était très... Non, non ce n'est pas du tout pour créer des problèmes. Au contraire, j'avoue que j'ai envie de comprendre. Parce que le déficit, il existe à l'heure actuelle. Je vous dis que même si on peut expliquer tout ce que tu as dit pour dire qu'en fait, on n'aurait pas dû avoir un déficit, on en a un. Et qu'il n'est pas prévu avant longtemps, d'arriver à un équilibre. D'autant que je suis obligé de te dire que la fréquentation hospitalière est en baisse, encore. Les chiffres que j'ai eus, il y a une évasion de malades vers le privé, et vers l'extérieur. Par conséquent, la situation n'est pas en train de s'améliorer, malgré les aides qui ont été apportées, la situation s'aggrave. C'est cela la réalité. Donc, je disais que si on attend que la situation soit rétablie pour pouvoir verser, on risque d'attendre quand même très longtemps. C'est cela mon raisonnement. Mais j'ai l'impression que ce n'est pas cela le problème. Alors peut-être que le collègue LAVENTURE va nous donner une autre version, mais j'étais obligé, parce que comme cela a été dit et que toute la Martinique aura entendu cela, si ce n'est pas cela, je n'aimerais pas que les gens pensent que si le cyclotron est, en quelque sorte, à l'arrêt en ce moment, que c'est parce qu'on ne veut pas jeter 400 000 € dans un puit sans fond. Mais d'un autre côté, si ce n'est pas cela, il faut que les gens comprennent qu'il y a une autre raison. Puisque cela a été évoqué, ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour. Mais ça a été dit publiquement et tout le monde va répercuter cela. Donc, cela nous oblige à peut-être clarifier la question. Et donc, une fois n'est pas coutume, mais j'étais obligé de poser moimême une question, d'autant que cela m'intéresse. Puisqu'en votre nom, je serai amené à discuter, la semaine prochaine, je vais me retrouver à ne savoir que dire. Donc, oui...Je ne sais pas s'il n'y avait déjà.... Collègue HAJJAR d'abord, et puis je te donne la parole tout de suite. Vas-y collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Merci. Nous analysons, maintenant, la décision modificative de la Collectivité Territoriale de Martinique, quatre mois avant la fin de l'année 2018. D'abord, peut-être rappeler le contexte pour bien comprendre dans quelle situation ce document financier apparait :

- Chômage qui augmente depuis trois années, avec mise au chômage complémentaire. On l'a vu par exemple ce matin.
- La crise économique, chute de l'investissement depuis trois ans.
- Un risque de dégagement d'office des fonds européens extrêmement important.
- Vous venez de parler de l'hôpital qui est lui-même malade.
- Une liquidation de 30 % des associations de quartier pour non versement de subvention, et essentiellement des subventions de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je rappelle que les associations de quartier sont des soupapes dans les quartiers, justement pour accompagner.
- Une liquidation de la SODEM, avec la création d'une SPL aménagement sans que la collectivité n'ait spécialement la compétence aménagement, mais bon, cela, si c'est un souhait politique, mais non juridique...
- Avec un abandon de l'accompagnement social et économique de dizaines de familles livrées à elles-mêmes, je parle de familles de Sainte-Thérèse, qui viennent nous rencontrer maintenant à la mairie de Fort-de-France, parce qu'effectivement, il n'y a plus de maitrise de l'urbaine sociale. D'ici deux mois, d'ici la fin de l'année, les loyers ne seront plus pris en charge, alors qu'ils sont censés être relogés définitivement. Souvent des personnes très âgées. Donc absence de relogement définitif. Donc, bien sûr, je ne parle pas des 26 personnes de la SODEM qui ont été mis au chômage également.
- Le fait que la Collectivité Territoriale de Martinique ait fait le choix de son libre arbitre, puisqu'on parlait d'arbitrage ce matin, voilà un élément d'arbitrage personnel et propre au Président du conseil exécutif. Puisque ce matin on a beaucoup entendu PCE, PCE, PCE c'est Président du conseil exécutif. Tout le monde ne sait pas nécessairement.

Et on a constaté que la Collectivité Territoriale de Martinique, non contente de liquider la SODEM a choisi les opérations qu'elle gardait. Donc, elle a choisi le lycée Schoelcher, et peut -être une opération, mais bien sûr, elle a abandonné toutes les opérations dans lesquelles il y a une vocation sociale économique, en parlant de ces dizaines de familles. Ce qui n'est ni politiquement correct, ni juridiquement légal. Parce qu'il pourrait y avoir un retournement contre la Collectivité Territoriale de Martinique à cet effet, puisque c'est elle qui demande la liquidation directement de la SODEM, en tant qu'actionnaire majoritaire, puisque représentant à la fois la Région et le Département. Je ne vais pas reprendre la question du

pays à l'arrêt. Mais quand on va parler de notre satellite dont j'entends beaucoup parler. Et la Collectivité Territoriale de Martinique est actionnaire majoritaire de l'autorité unique du transport. C'est un satellite. D'ailleurs le Président est désigné par la CTM. Donc, comment ne pas en parler, surtout que le Président du conseil exécutif est la même personne qui préside l'autorité unique? Et je rappelle, parce que... et c'est important que les gens le sachent. L'année dernière, l'autorité unique a terminé l'année 2017 avec un excédent de 18 millions d'euros. Je répète. Alors que le transport est structurellement déficitaire. L'année dernière, il y avait 18 millions de trop. Et là, je parle de faits de chiffres, parce que je veux bien qu'on annonce, qu'il n'y a pas d'argent, répéter cela de manière à conditionner le cerveau des gens, peut-être de nous-mêmes. Il n'y a tellement pas d'argent, qu'il ne faut pas venir demander. En gros ce n'est pas qu'il n'y a pas d'argent. Pas vini mandé ayen C'est surtout cela derrière. Mais pour ne pas dire pa vini mandé ayen, sé il n'y a pas d'argent. Et je vois, puisque ce serait quand même faire offense, même si je respecte la légitimité de chacun dans sa fonction, ce serait faire offense à l'enseignant de mathématique que je suis, je serais peut-être inquiet pour mes propres élèves, peut-être que je ne sais pas compter, je ne sais pas lire les chiffres, ma capacité d'analyse est peut-être obscurcie. Et je pense que la politique c'est noble, parce que c'est le politicien qui est peut-être à dénoncer et pas la politique qui doit être noble. Et il faut être clair et précis. Et quand on fait des annonces, il faut apporter les éléments véridiques, les justificatifs, les preuves de ce que l'on dit. Donc, l'autorité unique termine avec 18 millions d'excédent. Elle a terminé avec tellement d'argent dans les caisses en 2017, qu'elle s'est même permise, en conseil d'administration cette année, de soustraire 5 millions d'euros qu'il y avait de trop, on va dire, puisque la CTM avait voté un budget pour l'autorité unique, et ils ont considéré que comme il fallait mobiliser les 18 millions de l'année dernière, c'est obligatoire, pour que cela ne revienne pas dans les caisses de la CTM pour encore alourdir l'excédent de la CTM de fin d'année. Cela fait trois ans que le CTM malgré des comptes administratifs déficitaires, ce qu'on ne comprend pas du tout, elle termine avec un excédent financier, en compte de gestion avec quasiment 80 à 100 millions d'euros, chaque année, depuis trois ans. L'autorité unique termine avec 18 millions d'euros en 2017. Donc, il y avait tellement d'argent dans l'autorité unique qu'ils ont diminué le budget 2018 de 5 millions. Parce qu'il y avait trop d'argent à ne pas savoir que faire. Alors, ça ce sont des faits non discutables. On peut apporter les délibérations qui prouvent ce que je dis. Je ne dis rien sans preuve. J'ai toujours les preuves de ce que je dis. Alors, une fois qu'on efface l'argument, il n'y a pas d'argent, il faut bien se rendre compte que par exemple, dans le domaine du transport, il y a beaucoup à faire. Bravo le TCSP a démarré. Donc, le BHNS a démarré, les bus à haut niveau de service ont démarré. Le réseau de TCSP fonctionne pour arriver à Carrère et à Mahault. Le grave et gros problème, c'est qu'il n'y a pas de connexion à Carrère et à Mahault. Lè ou rivé Carrère api Mahault, pa ni piès service piblic transport pou mini-ou Sainte-Anne, Sainte-Marie, Lorrain, Grand-Rivière, Vauclin, peu importe. Pa ni transport public à partir de Carrère, et de Mahault. C'est-à-dire qu'on a créé un réseau TCSP qui est en concurrence avec les taxicos, qui sont de la compétence à 100 % de la CTM, qui n'ont pas d'obligation de service public, pour leur permettre de se connecter au TCSP, ce qui était à l'origine une volonté politique pour avoir une continuité de service public pour faire en sorte que les gens aient une alternative à leur véhicule personnel, et qu'ils prennent, depuis Sainte-Anne, depuis Sainte-Marie, le taxi, qui les descendrait à Carrère et à Mahault, avec un ticket unique et les moyens de s'en sortir. Donc, aujourd'hui la seule alternative qui s'offre aux taxicos, c'est la liquidation, ou on va dire, la cessation d'activité. Et on a beau fait de dire qu'on a mis un dispositif en place. Le seul dispositif en place existant, c'est la cessation d'activité. C'est-à-dire que le chauffeur de taxis, soit il est en concurrence avec le TCPS, à des prix qui ne sont pas concurrentiels. Quand je regarde le chauffeur de taxi qui fait Ducos Pointe-Simon, aujourd'hui, il n'a pas intérêt à le faire, parce que le bus à haut niveau de service, c'est 1.45 €. Donc, il est perdant à 200 %. Il n'a qu'un choix, aller vers la cessation d'activité. Et j'ai entendu le Président du conseil exécutif, président de l'autorité unique dire, de toutes les façons, les transporteurs vont disparaitre. Mais on peut les réorganiser. On peut décider de les professionnaliser. On peut les regrouper. On peut leur permettre de passer le permis D pour ceux qui ne l'ont pas. On peut leur permettre d'avoir la capacité professionnelle, ceux qui ne l'ont pas. Vous voyez, je donne des pistes. Des pistes que nous avons travaillées depuis des années, qui auraient pu être utilisées par vous-mêmes, peu importe. Mais au moins, pour rendre service à une profession qui a servi la Martinique, aux risques et périls pendant des soixantaines d'années, et qui se retrouve, aujourd'hui, livrée à elle-même, abandonnée, avec comme seule alternative la cessation d'activité, alors que l'autorité unique a les moyens financiers de mettre en place la réorganisation des transports par taxi collectif. D'autre part, cette décision modificative, est bien sûr insincère, puisqu'il est la suite d'un certain nombre de documents, notamment le compte administratif de la Région voté en juin 2016 qui est, non pas déficitaire, mais excédentaire. Et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dessus est clair, et là, même si j'entends encore, parce que le mot avis est là, Et là je pense que c'est bien, quand on n'est pas expert de devenir expert, soi-même, quand on en a besoin. Mais c'est mieux, et je l'ai entendu ce matin, quand on parlait de la RN9, quand on ne sait pas, on s'adresse à des experts. Eh bien, nous nous sommes adressés à des experts. Et s'il y a une requête vis-à-vis de la Collectivité Territoriale de Martinique, c'est bien parce que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'est pas un avis, parce que c'est marqué avis. Il s'impose à la Collectivité Territoriale de Martinique. Et malgré tout, votre gouvernance fait la sourde oreille, refuse d'entendre, continue à répéter le même refrain, malgré les justificatifs et les preuves portées par des magistrats. Parce que les membres de la Chambre Régionale des Comptes qui ont porté ce rapport, contrairement à ce qui aurait pu être dit ce matin, ce ne sont ni des partisans, ce ne sont d'ailleurs pas des martiniquais, puisqu'il est interdit que les experts qui sont nommés, les magistrats nommés par la Chambre Régionale des Comptes soient originaires des territoires qu'ils contrôlent. Donc, ce ne sont surtout pas des martiniquais, donc, ils sont normalement indépendants, et certainement indépendants, et leur avis s'impose. Malgré tout, on constate que vous persistez, et vous signez, effectivement. Tant que cela marche on continue, mais la vérité va finir par éclater. Et, dire sans connaître, sans savoir...alors soit on le sait et on le fait exprès, alors là cela devient un mensonge. Et je pense que vous savez un certain nombre de choses. Mais non seulement les documents que vous votez successivement sont insincères, et la requête a été déposée par nous-même à ce sujet, mais il va bien falloir les rectifier à un moment donné, et les corriger comme le demande la Chambre Régionale des Comptes. Alors, concernant la RN9, juste, j'ai entendu la question d'un membre de votre propre majorité et j'ai entendu un conseiller exécutif partir sur autre chose, mais ne jamais apporter de réponse. Alors, il y a une conseillère exécutive qui a parlé des entreprises. Parce que ce qui nous intéresse ici aussi, c'est l'accompagnement des entreprises. Alors, le contact est lié, d'après ce que j'ai cru entendre, et vous travaillez dessus. Néanmoins, nous aurions aimé connaître le plan d'action défini pour accompagner les entreprises qui sont, aujourd'hui

quand même, dans une situation de contrainte maximale, sauf si ce plan d'action n'est pas encore défini, mais nous espérons le voir venir parce que vous pensez bien que les entreprises qui s'expriment, ce n'est pas pour dire que tout va bien. Alors, on est conscient que les moyens financiers sont présents. On a des preuves. J'entame un autre sujet quand je regarde la DM, c'est la question des lycées professionnels, je le dis parce que les dotations de 2017, je dis bien 2017, d'une grande majorité des lycées professionnels ne sont toujours pas versées en 2018. Et c'est récurrent, ce n'est pas seulement dans l'éducation. Mais, depuis plusieurs années, je dis et je répète que les dotations de 2017 votées ici en septembre 2018 à trois mois de la fin de l'année 2018, ne sont toujours pas distribuées et réalisées. Ces financements ne sont pas donnés ce qui, en plus de la problématique des 40 personnes contractuelles non recrutées, parce que cela a peut-être noyé dans le lot de la problématique sociale; il y a un certain nombre de lycées professionnels aujourd'hui qui ne peuvent pas démarrer la rentrée de septembre parce qu'il n'y a pas de trésorerie et d'argent pour financer l'éducation et la scolarité de nos enfants qui sont au lycée professionnel; sachant qu'en lycée professionnel, il y a plus de besoins qu'en lycée général et qu'il faut des équipements spécifiques ; c'est un lycée pro-fes-sion-nel. Donc, je parle bien de dotation d'équipements. Alors, j'ai cru entendre ce matin, cela m'a été rapporté, je suppose que c'est la réponse qui va être faite, que cet argent serait versé à la fin du mois ou dans quelques temps. Mais, ok, mieux vaut tard que jamais, mais cet argent aurait dû être versé avant le début de l'année scolaire. Parce que la réalité, c'est que les enfants n'auraient pas pu être rentrés en cours de toutes les façons, même si entre guillemets, les établissements n'étaient pas dans une situation de mobilisation du personnel de la CTM, il y a des établissements qui n'auraient pas pu fonctionner de toutes les façons. Alors, tant mieux pour vous, dans le sens où cela n'apparaît pas au grand jour. Mais, comme nous sommes en 2018, et que a priori, l'argent de 2017 va être versé très bientôt, il serait bien également de faire en sorte que l'argent de 2018 soit versé. Parce que ce ne sont pas des entreprises qui ont la capacité bancaire, qui peuvent emprunter. Ce sont des établissements publics qui ont donc besoin de financement de leur autorité d'origine que sont la Collectivité territoriale de Martinique pour les collèges et lycées. Alors, autres éléments qui me parait importants parce ce que j'entends beaucoup de choses ce matin; c'est la notion de délai de paiement. Il reste, les délais de paiement, contrairement à ce que vous voulez faire entendre, sont extrêmement longs. Vous nous avez beaucoup critiqué à un moment donné, peu importe. Les délais de paiement, vis-à-vis des entreprises, vis-à-vis des associations et vis-à-vis des établissements scolaires sont extrêmement longs, ils sont trop lents. C'est impossible à tenir et, je connais beaucoup de très petites entreprises, de moyennes entreprises, de structures publiques. J'ai pris l'exemple des lycées professionnels, c'est un an à deux ans de retard de paiement, de dotations votées. L'exemple des lycées professionnels en est flagrant. Il y a au moins un an là, un an. Donc, on a un problème avec ces délais de paiement. On ne peut pas générer de l'activité et créer de l'activité ou créer de la richesse avec autant de retard surtout que l'argent est présent. Il y a de la trésorerie, donc il y a de l'argent. Chaque année, vous terminez avec 80 et 100 M€. Donc comment se fait-il, j'entends dire qu'il y a des communes qui ne paient pas, ou mais les communes qui ne paient pas, n'ont vraiment pas d'argent. Mais quand on a des idées mais pas d'argent, les idées ne sont pas suffisantes. Par contre, quand on a les moyens financiers et qu'on ne paie pas, je ne vais pas porte de qualificatifs mais ça pose à s'interroger et à se questionner parce que les recettes sont là, les besoins aussi; certes à prioriser, mais il faut absolument qu'il y ait ce plan d'action global. Alors,

c'est totalement insuffisant, 35 M€ sur un budget de 1 200 M€. Donc 35 M€ de réaffectation pour ne pas avoir un excédent 2018. C'est ce qui va arriver. Pour ne pas avoir un excédent 2018 trop important, alors on essaie de réaffecter. J'espère que vous allez pouvoir les dépenser parce que les besoins sont importants ; mais 35 M€ sur 1 200 M€, que possède la collectivité en recettes, cela devient inquiétant. Sur la question du CHU, je tiens à le dire parce que voilà un exemple de problématique. On a parlé de Cylotron mais c'est pour cela qu'on avait créé une scène; c'était justement pour faire en sorte que les moyens financiers qui auraient pu être attribués ne pourraient pas disparaître dans les caisses du CHU mais vous n'avez pas voulu de cette solution. Or, et je rejoins le président de l'Assemblée, les moyens financiers du CHU ne vont pas brusquement devenir impressionnants. Et qu'est-ce qu'on avait fait à l'époque ? Eh bien la région avait acheté l'ex hopital Victor Fouche pour justement permettre au CHU d'avoir les moyens financiers pour financer le plateau technique, des urgences de laquelle on parle et, j'ai passé deux mois aux urgences pour des amis pendant les vacances et je peux vous dire effectivement que la situation est dramatique et grave. Donc, il y a, avec de l'ingénierie, de la technicité et de la volonté, la possibilité de trouver les solutions. Pour terminer, je veux quand même rajouter, au-delà de ces dépenses qui sont insuffisantes, rajouter en termes de proposition, pourquoi vous ne mettez pas en place un plan d'urgence, comme nous l'avons fait il y a quelques années. Sur les projets d'initiatives privées, beaucoup de porteurs de projets existent parce qu'ils peuvent faire leurs activités et pas seulement devenir salariés. Sur les projets des communes et des EPCI, sur les projets d'investissement, sur les projets d'insertion ; d'autant que, encore ce matin et cet après-midi, je vois qu'il y en a qui font en sorte que je ne puisse pas m'exprimer, puisqu'il y a un brouhaha de fonds depuis un certain temps, même si ce que moi je vous dis ne vous intéresse pas, rassurez-vous, je ne me tairai pas pour autant et je continuerai à m'exprimer pour le peuple. Surtout que... vous voyez, le brouhaha continue, se renforce, mais je ne vais pas m'arrêter pour autant.

M. le Président Claude LISE – Il faut que tu conclues.

M. Johnny HAJJAR – Je vais terminer...

M. le Président Claude LISE – J'ai plusieurs autres qui veulent prendre...

M. Johnny HAJJAR – Il y a beaucoup de schémas : schéma de développement économique, schéma gérontologique ; vous avez les idées, mais pour le moment, on a des schémas mais il n'y a rien de concret. Où sont les délibérations cadres ? Il n'y en n'a pas. Où sont les plans d'investissement ? Il n'y en n'a pas. Alors, sauf s'ils existent mais qu'on ne les a pas reçus. Je tiens à préciser au Conseil exécutif que sur les délibérations qui sont obligatoirement mises en ligne, il y a un retard d'un à deux mois, voire peut-être plus et que toutes les délibérations, contrairement à ce qui a été dit, ne sont pas justement en ligne, alors que c'est obligatoire de le faire et, certaines ne sont même pas complètes et, j'ai des preuves de ce que je dis. Et, pour terminer, comme je disais, bon j'entends parler de dépenses, pour vous, investir c'est dépenser, mais si vous voulez créer des richesses, il faut semer et pour semer il faut investir. L'emploi sert à investir, contrairement à ce qu'on entend, il y a le fonctionnement et il y a l'investissement. Peut-être que dans les 100 M€ une partie peut servir à l'investissement mais peut-être pas la totalité parce que ce qui est en

fonctionnement ne peut pas aller en investissement. Ce serait faire offense à ceux qui connaissent les finances publiques et notamment les experts. Donc, ce que certains appellent des dépenses, pour nous c'est de l'investissement et l'investissement permettrait peut-être d'avoir moins d'aide sociale à donner parce que justement en créant de l'activité on crée de l'emploi, en créant de l'emploi on crée de la richesse et en créant de la richesse on fera en sorte justement que les aides sociales soient moins importantes et structurées autrement en termes de politique publique. Donc, aujourd'hui je pense qu'il faut vraiment nous donner les éléments complets de votre plan d'action sur les deux prochaines années voire au moins sur les trois, quatre prochains mois pour savoir exactement, compte tenu des moyens financiers que vous avez et pour éviter de terminer encore avec un nouveau gros excédent en 2018, ce qui pourrait paraître beaucoup plus inquiétant quand on voit qu'il y a des besoins importants ; ce serait bien de pourvoir donner les éléments et de nous faire des propositions pour que vous puissiez au moins les utiliser. Mettez votre étiquette, votre signature, votre empreinte, c'est vous qui l'aurez fait, mais au moins, cela servira le peuple martiniquais parce que quand un Martiniquais est malade, ce n'est pas parce que c'est l'état qui est responsable du CHUM, c'est un Martiniquais quand il n'y a pas d'élément de toilette, quand il n'y a pas de cuillère, quand il n'y a pas d'éléments de première nécessité qui n'existent pas dans les hôpitaux, il peut y avoir des aides. LETCHIMY l'avait fait à l'époque, il avait aidé les hôpitaux justement à ce niveau. Et puis enfin, pour terminer, alors j'ai cru comprendre, alors j'apprends, parce qu'il y a beaucoup de mouvement, j'ai cru comprendre qu'apparemment, les deux personnes qui étaient référentes du personnel ne le sont plus, d'après ce que j'ai cru comprendre. Alors je souhaiterais savoir, parce que ça aussi c'est un autre problème, quel est l'interlocuteur du dialogue social aujourd'hui de la Collectivité territoriale de la Martinique vis-à-vis du personnel de la CTM ? Alors, comme j'ai cru entendre la conseillère exécutive dire ce n'est plus lui mais c'est lui qui apporte les informations. Mais, ce n'est plus lui, je veux bien l'entendre, je cherche simplement à savoir au moins pour que nous sachions en tant que membre de l'assemblée, quel est l'élu de l'assemblée ou du conseil exécutif, désigné pour s'occuper du personnel de la CTM. Voilà, j'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE – Bien, collègue VALENTIN, tu avais demandé la parole et ensuite, il y a la collègue MONTROSE qui a demandé la parole également.

(Brouhaha)

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Bonsoir à tous et à toutes, je ne vais pas être très longue. Simplement, je n'avais pas prévu d'intervenir mais nous avons eu un échange à l'instant sur les sommes consacrées concrètement aujourd'hui à construction du cyclotron et dans la mesure où la décision modificative vient pour réajuster à la fois la stratégie financière et la politique de la collectivité pour les mois à venir, je veux simplement insister sur le fait que nous étions d'accord encore il y a quelques mois à la fois dans l'Assemblée mais également l'exécutif par la voix du Président du Conseil Exécutif sur la nécessité de soutenir ce projet de construction du cyclotron, or ce modèle économique était prévu sur l'ensemble du bassin caraïbéen et la population martiniquaise donc je souhaiterais que l'on puisse concrètement avoir des actes qui montrent cette volonté et que nous soyons aussi performants que nos voisins de Guadeloupe qui eux, ont déjà signé des conventions avec

l'organisation des états de la Caraïbe pour faciliter la venue de leurs populations en termes de prise en charge en soins sur leur territoire donc moi je souhaite que nous puissions avancer vraiment sur ce projet de construction du cyclotron et que nous puissions nous aussi passer des conventions pour que nous ayons, une fois abouti ce projet de cyclotron et de ce qui va avec dans le tepscan, que nous puissions avoir un modèle économique qui soit viable à la fois pour la prise en charge de la population martiniquaise, de la Caraïbe mais aussi viable économiquement pour les structures environnantes et notamment pour le CHU de Martinique. Merci.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Précisément le collègue CAROLE, conseiller exécutif a demandé la parole un moment et je suppose entre autres qu'il va pouvoir apporter des éléments concernant ce qu'on a évoqué notamment le cyclotron.

M. Francis CAROLE – Merci Président. J'interviens essentiellement dans le but d'apporter un certain nombre d'informations sur le cyclotron mais je crois qu'il est extrêmement difficile d'avoir une interlocution claire avec certains collègues qui déclarent que nous aurions dit que nous ne sommes plus en charge d'un certain niveau de responsabilité concernant le personnel. Nous n'avons jamais déclaré cela, nous avons dit et répété mais je pense que le collègue en question à des difficultés d'entendement, que dans une collectivité comme la nôtre, le chef du personnel c'est le Président du Conseil Exécutif, c'est ce que nous avons dit, nous n'avons pas dit autre chose. Ça, c'est un premier élément mais quand chaque fois on fait dans la manipulation en répétant des choses fausses, en les assénant, ce n'est pas comme cela on parvient à éduquer, on fait de la manipulation et on peut être traité de manipulateur mais je tiens à répéter ce que j'ai dit. La deuxième chose porte sur le cyclotron. Sur le cyclotron, j'ai entendu des choses savoureuses ces jours-ci, notamment sur France-Antilles. J'ai entendu que les guadeloupéens avaient l'esprit plus ouvert, plus subtil que notre esprit et c'est la raison pour laquelle ils ont pu construire avant nous le cyclotron, un cyclotron, je cite qui nous revenait de droit. Il n'y a rien qui nous revienne de droit, ce qui était prévu, il y a très longtemps c'est un cyclotron en Martinique pour la Guadeloupe, la Guyane mais vous savez que LUREL a un moment donné a pris un certain nombre d'initiatives qui ont conduits à la construction du cyclotron et je rappelle parce qu'un minimum de chronologie est toujours nécessaire, lorsque l'on donne des leçons comme cela, il faut regarder ce qui a été fait historiquement et lorsque nous arrivons ici, en fin décembre 2015, les guadeloupéens ont déjà commencé les travaux du cyclotron, c'est ça la réalité, ils ont déjà commencé les travaux. Alors, les mêmes personnes qui étaient là quand ils ont commencé nous font la leçon pour nous dire que : vous n'aviez pas eu l'esprit assez alerte alors que vous étiez au pouvoir à ce moment-là, il faut être clair. La deuxième chose, cette situation a créé une difficulté pour la Martinique parce que les instances de France, ce sont dit : pourquoi un cyclotron en Martinique alors qu'il y en a déjà un en Guadeloupe et ce n'est pas nous qui étions responsables de cela. Ce n'est pas nous et donc qu'est-ce qui s'est passé ? Nous avons dû nous battre pour finalement lancer le marché qui a échoué. Pourquoi il a échoué le marché ? Parce que l'industriel qui devait faire le cyclotron, il a réfléchi, il y a un cyclotron en Guadeloupe, ça ne va rien rapporter donc ce n'est pas la peine, il a fallu que notre équipe se batte pour pouvoir convaincre l'ARS et le CHUM, hallucinez toujours mais ne vous perdez pas en route.

M. Yann MONPLAISIR – Zot pa fè travay-la.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, collègues, laissez le conseiller exécutif aller jusqu'au bout et puis vous allez réagir après.

M. Francis CAROLE – Président, malheureusement, je n'ai pas de médicaments contre les hallucinations.

M. le Président Claude LISE – Taisez-vous.

M. Francis CAROLE – Quel niveau? Il nous a fallu que, nous, pas moi, l'équipe qui est en place se batte pour qu'à nouveau nous puissions convaincre de la nécessité du cyclotron en Martinique, nous avons dû le faire et à quelle phase nous en sommes ? J'entends dire : nous avons dépensé que 300 000 € seulement. Evidemment, nou mété 12 milion pou konstruksion-an, si konstruksion-an pa koumancé, nou pé ké dépansé lajan-an donc cet argent qui a été dépensé à un moment donné, ça a servi à faire des études et là nous avons changé de manière de procéder, nous n'avons plus d'AMO technique et nous allons dépouiller le marché la semaine prochaine, je pense que ça va avoir lieu le 28 donc nous avançons. L'objectif que nous nous sommes fixés parce que nous avons un rétroplanning, que nous ayons le cyclotron en fin 2019 parce que ce n'est pas une case, c'est une construction nucléaire donc l'objectif c'est que nous ayons le cyclotron fin 2019 - début 2020, cyclotron et tepscan. Alors on nous dit que la Guadeloupe a signé des conventions avec l'OECS, etc... La Guadeloupe n'est pas membre de l'OECS, la Martinique est membre de l'OECS et nous avons réuni ici des ministres de l'ORCS autour de la question du cyclotron, il y a eu une conférence de presse et nous poursuivons ce travail et il faut aussi, et là c'est important que le cyclotron soit en mesure de produire un certain nombre d'éléments que l'on puisse exporter à gauche et à droite et le cyclotron de la Guadeloupe, je ne sais pas s'il est en mesure de tout faire, je dis ça comme ça, je ne suis pas sûr que mais enfin j'ai une certitude tout de même mais je nuance ma manière de parler délibérément donc c'est-àdire que nous sommes en train d'avancer sur le cyclotron mais le retard pris historiquement dans la construction du cyclotron par rapport à la Guadeloupe, ce n'est pas notre équipe. Quand je dis cela, je ne suis pas en train de jeter l'anathème sur l'autre équipe, ce n'est pas ça, je pense qu'il doit y avoir une volonté martiniquaise de construire le cyclotron mais ce qui est inadmissible, c'est que des collègues veulent nous faire porter leurs propres insuffisances, c'est ce qui n'est pas acceptable. Voilà ce que je voulais dire. Je sais qu'il y a des gens dont la spécialité...

M. le Président Claude LISE – Mais non, on ne peut pas travailler comme cela, il faut que chacun s'écoute. Le conseiller exécutif a donné son point de vue et je pense que s'il y a d'autres points de vue, ils vont s'exprimer mais on ne peut pas travailler dans une espèce de dispute permanente.

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE – Président, je suis le premier à le regretter parce que c'est pour cela que je disais quand même qu'il y a un problème de niveau. Nous sommes en train de discuter de

quelque chose qui est important dans la structuration de nos réponses au problème de cancer et il ne faudra pas seulement avoir un cyclotron parce que le cyclotron est un outil. Il faudra revoir toute l'organisation de la cancérologie en Martinique parce que ce n'est pas seulement un problème d'outil, nous allons y travailler avec l'ARS et le CHUM et mon espoir, ce n'est pas pour moi, ce n'est même pas pour notre équipe, c'est que la Martinique ait ce cyclotron avec en même temps une organisation nouvelle de la cancérologie en coopération avec les pays de la Caraïbe et qu'autour de cela nous puissions créer de l'attractivité économique, c'est ce que nous sommes en train de faire et c'est pourquoi vous m'obligez à rappeler la chronologie, je n'ai pas envie de rappeler cela, je n'ai pas envie de vous faire souffrir mais vous m'obligez à le faire parce que vous vous posez en donneurs de leçons alors que vous n'avez pas été totalement exemplaires ou alors avez-vous rencontré des difficultés mais en tous cas, ne donnez pas de leçons aux gens, notre équipe travaille, elle essaie de travailler de son mieux et nous annonçons dans ce domaine comme dans d'autres domaines. Voilà ce que je voulais dire pour d'une part rassurer les martiniquais parce que lorsque j'entends un député déclarer ce qui a été déclaré sur France-Antilles, cela veut dire tout simplement que ce n'est pas la peine d'avoir un cyclotron en Martinique, il y en a un en Guadeloupe parce qu'il faut faire attention à la manière de présenter les choses aussi. Voilà ce que je tenais à dire.

(Applaudissements)

Mme Catherine CONCONNE – L'applaudimètre est faible, à améliorer.

M. le Président Claude LISE – Collègues, vous savez, je crois qu'il faut garder la tête froide sur ces affaires-là et puis de temps en temps il faut aussi écouter les spécialistes de la question parce que j'ai quand même beaucoup discuté avec des spécialistes en question, j'en ai fait venir ici. Vous savez, il y a eu plusieurs réunions et à un moment donné, je ne sais pas les choses se sont faites dans d'autres circuits. Alors quand on dit qu'il y a une concurrence, effectivement, ce n'est pas seulement le problème, la Guadeloupe a un cyclotron etc... C'est deux générations différentes de cyclotrons, c'est ce qu'il faut dire. Et par conséquent, le fait que la Guadeloupe soit ou ne soit pas membre de l'OECS, ce n'est pas ce qui est important. Est-ce que ce cyclotron de cette génération-là en Guadeloupe, peut exporter à 2 heures du matériel radioactif? C'est ça, le problème. Autrement dit, ils ont acheté un cyclotron pour leurs propres besoins, la philosophie de notre affaire, l'orientation que nous avons prise, c'était un cyclotron, pas simplement destiné à la Martinique mais destiné à exporter le produit dans un certain périmètre, au moins à 2 heures de nos côtes mais attention, on n'a pas une éternité devant nous pour cela parce qu'il y a d'autres qui sont en train d'envisager la même chose. Il ne faut pas considérer qu'on a fait venir, j'étais là, un certain nombre de représentants dont des médecins que je connais bien et on leur a dit ... à l'époque, on leur a pratiquement laissé entendre que nous avons acheté un cyclotron puis que bientôt, il fallait qu'ils envoient les malades mais le problème maintenant, c'est que si nous trainons là-dessus, d'autres vont prendre également l'initiative dans un pays quelconque et à partir de ce moment ce sera fini donc c'est un projet dont il faut accélérer la mise en place et pour cela ce n'est pas une affaire qui doit rester entre administratifs et financiers, c'est un peu comme pour le CHUM, si le CHUM est dans l'état pour lequel il est, une des grandes raisons c'est parce que des administratifs s'arrogent le droit de décider de toute une série de choses. Ils font des stocks par exemple de matériels qui n'est pas indispensable pendant que le matériel que demandent les médecins fait défaut, par exemple, je vous parle de choses que je connais donc il faut faire attention et dans cette affaire-là si on n'est pas en permanence associés aux gens qui connaissent, on s'imagine qu'on peut traiter ça entre administratifs et financiers de la CTM et administratifs et financiers du CHUM, on va risquer de perdre du temps et donc des opportunités. Je plaide pour qu'il y ait une association en permanence avec les spécialistes de la question et je veux bien que certains d'entre eux veuillent profiter pour revoir toute la cancérologie mais ça aussi c'est à la fois intéressant mais ça peut être un danger parce que cela peut nous amener encore à perdre du temps donc je pense qu'il y a un moment où à vouloir de trop grands projets on finit par perdre des opportunités de faire des choses peut-être moins importantes mais qui pourraient apporter beaucoup. C'est un sujet sérieux sur lequel il ne faut pas qu'on ait de débat, ni polémique, ni politicien, débat de querelles inutiles, c'est un problème qui est trop grave, les malades que nous sommes obligés d'envoyer pour tout un tas de raison en France hexagonale, je peux vous dire que pour eux c'est un sacré problème, en dehors du fait que le cyclotron pourrait être une opportunité, y compris économique et y compris de coopération régionale donc je pense que c'est un sujet sur lequel il faut peut-être qu'on arrive à faire taire toute espèce de crispation, tant pis pour ce que les uns ou les autres n'ont pas faits, ce qui n'est pas encore fait, etc... maintenant il faut qu'on essaye de faire ensemble parce que cela me parait vraiment un sujet absolument, très, très, très important. J'y suis très sensible parce que je peux vous dire que pour voir des cas vraiment graves de gens qui sont en souffrance et qui lorsqu'on les envoie ailleurs ont les pires difficultés, ils sont dans des situations, je pense que vous n'imaginez pas, ça incite au moins sur ce sujet-là à essayer de trouver un apaisement.

M. Francis CAROLE – Président, permets simplement que d'une part je dise deux choses. Nous sommes ici dans une assemblée politique et à partir du moment où il y a des informations qui sont diffusées et que je considère comme étant erronées, j'ai l'obligation morale de rectifier, ça c'est la 1^{ère} chose. La 2^{ème} chose que je voulais dire, c'est que l'affaire du cyclotron aujourd'hui, au moment où je parle n'est pas une affaire d'administratifs et de financiers du CHUM et de la collectivité. D'ailleurs, nous avons fait en sorte que l'AMO qui sera prise soit une AMO technique, c'est-à-dire de gens qui connaissent le sujet et les réunions que nous avons régulièrement avec le CHUM, ce sont des réunions avec des gens qui connaissent le sujet, ce ne sont pas simplement des juristes ou des financiers, ce sont des gens qui connaissent le sujet. D'autre part, nous ne perdons pas du temps et j'ai demandé au président depuis quelques mois de reprendre cette affaire et nous sommes en train d'aller le plus vite possible. Nous avons un rétroplanning avec les tâches à accomplir et nous pensons qu'à l'horizon fin 2019 – début 2020 nous aurons le cyclotron, par conséquent, il n'y a pas de perte de temps donc c'est extrêmement précis comme démarche, c'est pensé, nous avons des financements et nous avons la démarche, nous aurons le cyclotron. La 2^{ème} chose que je voudrais dire aussi c'est que parallèlement nous menons les actions qu'il convient de mener avec la Caraïbe de sorte que le projet que nous avions, parce qu'il faut être dans un temps de 2 heures, nous sommes en train de... cela demande beaucoup de réflexions, comment organiser le transport aérien, comment organiser le transport terrestre, etc... tout cela est en train d'être fait parallèlement et je pense que nous serons au rendezvous, alors comme je le disais tout à l'heure, j'ai répondu parce qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi dans une assemblée mais je pense que c'est un sujet qui doit mobiliser l'ensemble des martiniquais et quand je disais qu'il faut revoir aussi l'organisation de la cancérologie, c'est parce que nous n'allons pas organiser la cancérologie, ensuite le cyclotron, ce n'est pas cela, nous faisons le cyclotron mais pendant que nous le faisons, nous réfléchissons à l'organisation parce que je le rappelle encore, c'est un outil. Nous pouvons avoir le meilleur outil que nous voulons, s'il n'y a pas une manière de prendre en charge les patients, nous aurons un outil ultra moderne et nous aurons des patients malheureux, c'est pourquoi il nous faut en même temps mener les deux choses de front mais évidemment tu as raison de dire qu'il ne faut pas attendre, il faut être vraiment dans un timing précis et c'est que nous sommes en train de faire. Voilà ce que je voulais dire, je ne voulais pas polémiquer mais nous sommes d'accord sur un certain nombre de choses.

M. le Président Claude LISE – Je suis très content, à l'occasion...

M. Francis CAROLE – Je me propose Président, nous avons une réunion la semaine prochaine sur cette question en termes de marché pour l'AMO, et aussitôt que nous aurons les éléments, je feria un point précis à l'assemblée à chaque étape substantielle pour que nous puissions voir comment nous avançons et pour que les martiniquais soient mobilisés et derrière nous pour qu'on aille de l'avant.

M. le Président Claude LISE – Ecoute, je suis content que tu aies pu donner ces éléments-là. Comment ils sont venus ? En réalité, même moi président de l'assemblée, en plus au conseil de surveillance du CHUM, je n'avais pas les éléments que tu viens de donner et c'est à l'occasion d'un propos de mon collègue Yan MONPLAISIR que je me suis étonné un peu de ce qu'il a pu dire mais que j'ai entendu aussi d'autres dire, tu vois ce qui veut dire qu'il faut de laisser des fausses nouvelles prospérer. Par conséquent, il faut communiquer, il faut que les martiniquais qui sont en fait, ceux qui vont nous permettre de faire l'opération, il faut qu'ils soient au courant de ce qui se passe, sinon il ne faut pas s'étonner que toutes sortes d'interprétations puissent être données. Je suis très content que par une incidente, on soit arrivé à clarifier la situation d'un sujet qui est un sujet extrêmement important donc voilà. Il y a également la collègue SAÏTHSOOTHANE qui demandait en tant que conseillère exécutive à intervenir, je lui donne la parole.

Mme Sylviane SAÏTHSOOTHANE – Je voudrais porter à la connaissance de l'assemblée des informations importantes concernant des sujets qui ont été abordés par des collègues de l'assemblée. Concernent le versement des dotations en équipements et en fonctionnement, lorsque je suis arrivée, la 1ère chose que j'ai demandé aux services c'est de nettoyer toutes ces dotations, c'est-à-dire de faire en sorte que nous soyons clean au niveau du paiement des dotations en équipement et en fonctionnement. C'est ce qui a été fait et ensuite par rapport à celles de 2017, celles de 2015, 2014, 2016 ont été apurées. Celles de 2017 a été faite pour la plupart des établissements sauf pour 6 établissements sur 68. 6 établissements pour 2017 dont le lycée Dumas Jean-Joseph dans lequel je me suis rendue lundi en réunion avec les professeurs et sûrement que c'est là que le monsieur le conseiller a eu ces informations, effectivement, c'est une dotation de 200 000 € de 2017 qui sera versé d'ici la fin du mois de septembre parce que nous avons eu un problème au niveau du service que je n'aimerais pas donner ici, ce sont des choses qui arrivent sur ce dossier particulièrement. Je

pense avoir convaincu la communauté scolaire qui a d'ailleurs bien montré son attachement au fait que je sois venue parler avec eux et leur expliquer pour quelle raison ces 200 000 € ne leur avaient pas été versé, dotation équipement 2017. Pour les 5 autres établissements, je suis heureuse que nous votions aujourd'hui la DM, ça nous permettra de régler ces 5 lycées qui n'ont pas reçu leur dotation 2017. Je tiens également à dire que les dotations d'état qui sont versés pour l'équipement et pour le fonctionnement pour les établissements scolaires de la Martinique ont été versées au début du mois de septembre pour un exercice de janvier à décembre 2018, 36 000 000 d'euros sont arrivés au mois de septembre, c'est la raison pour laquelle des problèmes de trésorerie se posaient concernant ces dotations. Toutes les dotations en fonctionnement 2017 et 2018 ont été versés aux établissements scolaires. Les dotations en équipement 2018 sont en cours de versement, certains le seront sur présentation de factures. Voilà ce que je voulais vous dire concernant les dotations d'équipements et de fonctionnements, il n'y a pas pléthore de lycées professionnels qui ne sont pas réglés. La 2ème chose que je souhaitais dire c'est que le parc des établissements scolaires, quand je suis arrivée, quand nous sommes arrivés a eu une moyenne d'âge de 50 ans c'est-à-dire que nous avons un parc très vieillissant, qui n'a pas vieilli en 2 ans, qui a vieilli parce qu'il a une moyenne d'âge de 50 ans et aujourd'hui nous devons faire face à de nombreux problèmes d'infiltrations, je parle au collègue qui demandait les travaux sur les établissements scolaires ; problèmes d'infiltration énormes sur tous les bâtiments. J'espère garder le rythme de l'ancien président du conseil général qui avait pris le pari de construire un collège par an et j'aimerais que nous puissions garder ce rythme-là parce qu'il n'a pas été maintenu et qu'il est important que nous poursuivions cet effort. Nous avons eu 2 ans, lycée Schoelcher, lycée Joseph Lagrosillière qui veut dire collège plus lycée donc nous en sommes bientôt à 3 et j'espère que nous irons Madame la maire du Morne-Rouge dans votre commune très prochainement également pour pouvoir continuer et faire en sorte que notre parc qui est très vieillissant, je le reconnais puisse gagner de l'âge, puisque gagner de la jeunesse et que nous puissions être fiers des établissements scolaires.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègues, il est 20h43, nous allons terminer par toute une série de demandes d'interventions. Sont inscrits le collègue DUVERGER, la collègue VALENTIN, la collègue MONTROSE, le collègue COUTURIER et le collègue NARCISSOT. Je passe la parole au collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Compte tenu du nombre de personnes, je vais essayer d'être rapide. De toutes les façons, je dois nous remercier nous, de poser des questions. J'ai remarqué depuis ce matin que lorsque nous posons des questions, les membres de l'exécutif ont la réponse et nous apprenons, même quand notre collègue dit : nous allons, nous allons faire, nous avançons, ce n'est pas par ici. Dans la réalité qu'est-ce qui se passe ? On peut bien applaudir ici quand l'exécutif dit je sais mais j'entends quand même le représentant de l'assemblée au CHUM dire : je n'ai pas les informations. Sé pa mwen ki ni'y. Cela veut dire que je n'ai pas les informations donc à la fin de l'intervention du conseiller exécutif, il dit : Désormais je vais venir, à chaque fois il faudra faire un point mais on ne sait rien de tout cela et c'est le même problème qui se pose ce matin. Chaque fois qu'il y a un truc, vous possédez des éléments que nous ne possédons pas et c'est pourquoi de temps en temps nous

demandons que nous soyons, je suis représenté dans l'opposition dit-on mais il y a une majorité de l'assemblée, tu dis qu'il y a une assemblée politique, laquelle ? Puisque c'est l'assemblée de 51 personnes ou bien l'assemblée de 9 personnes ? Parce qu'il y a deux assemblées et deux niveaux de choses que nous savons ou que nous ne savons pas. Je ne suis pas là pour les, qui était là, qui n'était pas là, je suis très content d'avoir été là au moment où s'est posé le problème du cyclotron, très content, que l'histoire marque que c'est au moment où nous étions là qu'on a posé le problème et je serai très content si c'est pendant que je suis là encore que l'on prendra la décision de mettre en place le cyclotron. Mais dans la réalité, il ne faut pas comparer, sinon elle ne comprendra rien, elle n'était pas là, l'an dernier elle n'était pas là dans d'autres. Nous avons une collectivité nouvelle et s'il fallait que la région passe tout son temps en 83 à parler du conseil général, on n'allait pas avancer, et s'il faut que Monsieur MACRON passe tout son temps à critiquer ce que Monsieur HOLLANDE a fait, nous sommes là devant un certain nombre de problèmes qui étaient posés pour ce cyclotron, or j'ai appris que, quelqu'un nous dit ici qu'il ne faut pas donner de l'argent parce que le CHUM a des difficultés, j'entends, c'est dans mon assemblée et ensuite on nous dit tout de suite, ce n'est pas ça, et les deux interventions qui se contredisent sont des interventions des membres d'une majorité donc nous disons encore une fois que de temps en temps nous sommes écartés. Ce qui nous importe, c'est que cela soit mis en place. J'avais appris, je ne suis pas scientifique, que même si le cyclotron est en Guadeloupe, ça ne peut pas desservir la Guyane, vu que la Guyane avait donné une position, c'est ce qui me semble intéressant. Et puis, de temps en temps, on dit, j'ai entendu cela plusieurs fois, tel bâtiment est vraiment, vraiment détérioré, ça peut arriver et on dit que ce n'est pas en 2 ans mais ce n'est pas 5 ans non plus, ce n'est pas en 5 ans non plus, ce n'est pas en 7 ans non plus mais ce qui... Laissez-moi parler, je ne vous interromps pas mais contrairement à vous, contrairement à vous, toujours dans un cancan, je suis celui qui dit que l'Etat nous a donné des établissements morts et vieux et nous avons été forcés d'intervenir dessus, et les collèges, et les lycées. Et puis, là, on s'en prend à telle personne qui était là avant, telle autre personne en oubliant qu'on a tous été d'une collectivité à une autre, ceux qui disaient, voilà ce que l'Etat nous avait laissé et puis on oublie ça, nous nous en prenons à nous-mêmes et puis on est très content de dire, ce n'est pas moi qui étais là, c'est untel, etc... etc... Peu importe ceux qui étaient là, entre nous, au moment où l'Etat nous donne les collèges et les lycées, on nous donne de vieux bâtiments qui ont nécessité que nous intervenions dessus, c'est ce qui importe maintenant, les efforts qui ont été faits ici et là y compris pour équiper des collèges à des moments précis avec des ordinateurs, etc... y compris pour équiper les lycées, y compris pour mettre à leur disposition des espaces sportifs qui n'existaient pas, peut-être les gens qui bénéficiaient d'un stade, peu importe de la couleur politique de la ville qui avait ces stades-là donc dans la réalité, nous nous en prenons à nous-mêmes et la politique aujourd'hui se réduit à des cancans entre nous et puis je connaissais une politique où on s'adressait à l'Etat à un moment précis et là j'ai fini.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – En fait c'est ce qu'a très bien dit le collègue DUVERGER, c'est que j'allais dire et ça rejoint en fait le débat qu'on a eu ce matin qui est plutôt que de s'acharner à regarder hier, essayons d'avancer, de regarder demain. Et en tous cas mon propos, c'était de dire comment nous faisons nous pour avancer avec cette question du cyclotron donc je

salue cette proposition de l'exécutif de venir nous présenter l'avancée de ce dossier qui est éminemment important, et pour la collectivité, et pour la Martinique et je solliciterais même que nous puissions avoir au sein de la commission santé une présentation de ce projet puisque je ne sais pas quand aura lieu la prochaine plénière et je pense à mon sens que la commission santé action prévention PMI et aide sociale à l'enfance est tout à fait indiquée pour être informée régulièrement de l'avancée de cet énorme projet pour la population martiniquaise. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Président, merci. Je rebondis sur ce que tu as pu dire tout à l'heure qu'à chaque fois qu'il y a un certain nombre de choses énoncées ici dans l'hémicycle et qui sont faussées, il convient de les rectifier et donc je souhaite les rectifier. J'ai entendu tout à l'heure que quand on fait des annonces il faut porte des preuves juridiques de ce qu'on dit. Alors je vais tenter de rester attachée aux faits, de dire les choses en toute transparence, de ne pas faire d'hypothèses dont je ne saurai pas assurer la démonstration et d'affronter la vérité et de prendre mes responsabilités. La SODEM a été citée très exactement 7 fois, la SPL 4 fois. On serait tenté de faire penser ici qu'il y a eu une volonté délibérée de faire en sorte que la SODEM soit liquidée. Il me semble important parce que je ne me suis jamais exprimée sur le sujet, jamais dans l'esprit comme l'a dit le collègue DUVERGER de ne pas faire de polémique, de toujours être constructif et d'avancer. Vous ne m'aurez jamais entendu exprimer sur le sujet, aujourd'hui il y a trop de contrevérités qui ont été dites et qu'il faut bien pour une fois que je les rectifie. Je veux rappeler la situation à notre arrivée. Ce sont des salariés qui étaient payés en 2 ou 3 fois, il y avait une absence d'organisation interne, pas de directeur administratif et financier, pas de directeur des opérations, pas de directeur des Ressources Humaines. Lorsque nous sommes arrivés, les collègues au conseil d'administration sont témoins, les lignes téléphoniques étaient coupées pour absence de paiement de facture. Lorsque nous sommes arrivés, le bilan 2014 n'avait pas été approuvé, n'avait pas été voté pour cause d'élection à venir, lorsque je dis cela, je ne fais pas de la pédagogie, je tiens à la disposition de chacun, l'ensemble des PV qui étayent les arguments que j'avance, et l'argument que je viens de donner, parce qu'il y avait des élections à venir, vient très exactement du PV du CA de novembre 2015, je n'y étais pas. Il y avait une absence de chantier depuis 6 ans, cette SEM n'était ni à jour de ses dettes sociales, ni à jour de ses dettes fiscales et ne disposait même pas d'une négociation avec les organismes comme la CGSS, l'IRCOM ou les finances pouvant au moins lui permettre de soumissionner alors que dans le cadre de sa mission cette SEM, elle-même exigeait de ses soumissionnaires qu'ils soient à jour. La mutuelle obligatoire des salariés non réglée, les contrôles APAV s'agissant de la sécurité du matériel : non fait, deux rapports d'alerte du commissaire aux comptes sur la situation financière de la structure, plus de 148 opérations non clôturées et certaines datant de plus de 30 ans. Pour vous permettre de bien comprendre ce que je dis, notamment l'opération, je dirais, de la place Bertin à St Pierre, tout le monde sait de quand date cette opération, elle n'est pas récente, elle ne date pas de 5 ans, elle ne date pas de 10 ans, elle n'était pas clôturée. Pour que tout le monde comprenne ce que cela veut dire, lorsqu'une opération n'est pas clôturée, c'est-à-dire qu'on construit pour le compte de quelqu'un, on remet l'opération et donc il en a la propriété, la propriété n'est à personne. Ce n'est pas clôturé. Il y en a 148 comme cela. Et, pour couronner le tout, comme si cela ne suffisait pas, voilà une SEM qui était en charge de l'équipement qui elle, passe des marchés, analyse des offres, demande aux personnes d'être à jour fiscalement, socialement et demande à chacun des prestataires d'avoir une assurance décennale civile, voilà une SEM avec une telle importance qui, depuis trois ans, n'avait aucune assurance décennale et civile et qui donc, fonctionnait en toute illégalité. Je dois d'ailleurs vous dire, et vous voyez, je ne me suis jamais exprimée, mais cette fois, c'est trop. Cette fois, mettre en cause la SODEM c'est un peu trop. Je vais d'ailleurs vous dire que lors de l'audience du 7 février 2017, nous avons été sommés de remettre sous 15 jours une assurance décennale et civile, sous peine d'une liquidation immédiate, c'est dans les minutes du jugement. Je pense que ce qui a été dit tout à l'heure, c'est qu'on s'intéressait aux personnes qui n'avaient pas été indemnisées, on s'intéressait aux familles qui ont effectivement été délogées et qui ne sont toujours pas relogées et qu'on s'étonnait qu'elles viennent frapper à la porte aujourd'hui d'une autre collectivité. Quand j'ai repris les PV, puisque ce n'est qu'en avril 2016 que j'ai été nommée présidente de la SODEM, ce n'est pas entre avril et décembre où la liquidation a été mise en œuvre que les choses se sont dégradées. Le seul privilège que cela m'a permis d'avoir, c'était d'avoir accès à l'information, avoir accès aux PV. J'ai eu le sentiment d'être nommée à la tête d'une société à l'abandon. J'ai cru que nous avions cette volonté commune de l'intérêt général, de servir le pays, de servir les familles. La lecture des PV m'a montré autre chose. Quand on s'intéresse aujourd'hui aux familles, qu'on souhaite les défendre et que lors de son élection en juin 2010, le Président disait qu'il souhaitait que le conseil d'administration soit régulièrement informé de l'activité de la société par la direction générale et que je note qu'en 2010 il n'y a eu que deux conseils d'administration. En 2011, il n'y en a eu qu'un seul, le 14 octobre. En 2012 il n'y en a eu qu'un seul, le 15 octobre. En 2013, il n'y en a eu qu'un seul, le 16 décembre. En 2014, il n'y en a eu qu'un seul, le 29 janvier. En 2015, il y en a eu deux, le 29 janvier et le 30 novembre. Je trouve que c'est une drôle de façon de s'intéresser à l'activité de la société et de vouloir aujourd'hui donner des leçons. Dans les propos, il a été dit que, en fait nous ne sommes pas très bons, nous sommes nuls, parce qu'il y avait une solution qui avait été proposée, c'est la SEM, je répète textuellement ce qui a été dit ; parce qu'au moins la SEM permet que les moyens ne disparaissent pas. C'est ce qui a été dit. Au moins, la SEM permet que les moyens ne disparaissent pas. J'ai quand même mémoire justement, d'avoir été mise, alors que j'arrive en 2016, presqu'au pilori, parce que des sommes auraient été versées entre 2004 et 2013 pour un chantier bien précis, et qu'elles n'ont pas fait l'objet de paiement. Donc, si elles ne disparaissent pas, je ne sais pas ce que ça fait. J'ai entendu que nous sommes volontairement méchant, parce que nous avons créé une SPL et que nous choisissons les chantiers et que nous n'avons pas repris certains chantiers. Je pense qu'il faut, le collègue a dit, je répète textuellement, quand on fait des annonces, il faut porter des preuves juridiques de ce qu'on dit. Je vais renvoyer, non je ne vais pas renvoyer, je vais simplement informer, pardonnez-moi, qu'une société publique locale, telle que définie par la loi, ne peut travailler que pour le compte de ses actionnaires. La loi encadre le choix des actionnaires qui ne sont que des collectivités publiques. La SPL a deux actionnaires à ce jour, CAP Nord et la CTM. Je ne crois pas que le syndicat mixte du TCSP qui avait passé convention en 2004 pour reloger, etc., etc., soit une collectivité publique d'une part, ou même qu'elle soit actionnaire éventuellement de la SPL si on avait peut-être fait une erreur de mauvaise compréhension juridique. Je ne crois pas que nous ayons le choix des chantiers que nous acceptons ou que nous refusons. Ça n'est pas très honnête de dire ce genre de choses. Bien,

j'ai entendu que nous n'avons pas de compétences pour l'aménagement et pour l'équipement et qu'on s'étonne, aujourd'hui, qu'on veuille créer une SPL. Voyez, je ne jette jamais les preuves. Il y a des choses qui ont été faites et nous les poursuivons et nous les amplifions. Je n'aurai pas voulu le faire, mais on m'oblige à le faire. Peut-être qu'il faut que je donne aux collègues, la lecture d'un certain nombre de passages de PV d'avant pour que tout le monde comprenne que le choix de la SPL Martinique Aménagement Equipement ne date pas de cette collectivité. C'est quelque chose qui avait été proposé avant et je peux vous lire les procès-verbaux, certains vont m'obliger à le faire parce que ce que je ne tolère pas, ce que je ne tolère pas, c'est la manipulation, le mensonge. Je redis encore une fois, je ne dirai que des choses que je peux prouver et pour lesquelles je peux fournir des documents. Bien! Certains s'inquiètent de la situation, de la SODEM aujourd'hui maintenant qu'elle est liquidée. J'ai presqu'envie de vous donner lecture d'un extrait du passage du PV du15 octobre 2012 où le Président indique que les travaux ont permis d'aboutir à la déclaration d'accord du 24 juillet 2012, des 5 présidents de SEM ainsi que le président de région, et qui s'articule autour des points suivants : transformation de la SODEM en SPL et la région présentera une aide d'urgence aux structures en difficulté de trésorerie, à savoir, la SEMAVIL, la SEMAF, SEMA, SEM SUD. Chacun pourra apprécier le sort qui a été fait à la SODEM, sauf que le PV date du 15 octobre 2012 et jusqu'à 2015, certes les autres SEM ont reçu effectivement des mesures d'urgence et la SODEM avait l'air d'être oubliée et la SPL n'avait toujours pas été créée. Je veux qu'on arrête, vous voyez ça fait déjà presque neuf mois que cette affaire a fait l'objet d'une médiatisation ; je ne me suis jamais exprimée sur le sujet par pudeur pour les familles qui sont laissées dans cette difficulté. Mais je veux qu'on arrête et chaque fois qu'on dira des choses qui ne sont pas aujourd'hui l'image de la vérité, eh bien je me crois être dans l'obligation de rectifier. Je veux rectifier aussi un point et je clôturerai là pour la SODEM mais je me tiens à votre disposition si vous voulez plus d'informations et j'aimerais que, on dira que ce n'est pas bien, mais, il y a des administrateurs, je souhaite qu'ils participent à l'administration de ma société. Si, effectivement ils en sont inquiets, je souhaite qu'ils puissent participer. On a l'air de faire penser ici que nous sommes sur un matelas et que nous avons la volonté délibérée de ne rien faire, de ne pas investir, de ne pas avancer. J'aimerais rappeler que la loi 2018-32 du 22 janvier 2018, nous avons pris des motions ici que nous avons votées à l'unanimité. Cette loi de programmation des dépenses publiques, ce n'est pas si loin, on s'en souvient. Elle avait posé les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'état et les collectivités. On s'en souvient tous parce que nous n'étions pas nombreux en matière de collectivité ici en Martinique à se retrouver dans l'obligation de contractualiser avec l'état tant nos finances étaient mauvaises, où on s'engageait par contrat à réduire l'endettement et à réduire les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas vieux. On a parlé de cela en plénière. Si nous étions dans une si bonne situation que ça, pourquoi on nous a obligé à contractualiser, pourquoi nous avons pris une motion pour dire que nous ne voulions pas. Il y avait trois collectivités dans ce cas en Martinique. Si nous avions des finances florissantes, pourquoi voulait-on nous obliger à contractualiser pour réduire nos dépenses de fonctionnement et pour réduire effectivement nos dettes? Bien, on ne fera pas croire n'importe quoi. Aujourd'hui, un budget, c'est qu'on estime des recettes et on estime des dépenses. On nous dit avoir attendu 4 mois avant ; je rappelle qu'on est à la DM2, donc il faut se souvenir qu'on a déjà fait une première, donc on n'a pas attendu les 4 derniers mois. On estime des dépenses et on estime des recettes. Aujourd'hui, il y a simplement une évolution des dépenses, nous nous apercevons que par rapport à nos prévisions nous aurons des recettes supplémentaires, et comme nous avons des recettes supplémentaires, eh bien nous pouvons prévoir des dépenses supplémentaires. C'est le seul exercice que nous sommes en train de faire. C'est le seul exercice que nous sommes en train de faire ; et quand nous faisons cet exercice, eh bien cela nous permet par exemple, la collègue SAÏTHSOOTHANE l'a déjà dit, mais sur l'enseignement et la formation professionnelle, on met 5 M€ de plus en matière de fonctionnement et 14 M€ en matière d'investissement. Je pourrais prendre d'autres chapitres. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser que de manière délibérée, il y a des élus dans cette assemblée, qui prennent un plaisir à purger, à ne pas faire, à serrer les vis ou à cacher ou à mentir. Voilà, c'est ce que je voulais juste rectifier. Président, je te remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER - Président, chers collègues, tu avais dit que nous n'irions pas audelà de 21 heures, je suis embêtée parce que l'heure est passée. Il est important effectivement qu'un certain nombre de lumières soit faites et la collègue, avant moi, a apporté des éléments qui me semblaient, sur lesquels je souhaitais au fait intervenir et expliquer que si la situation du pays est dans l'état, et des infrastructures appartenant aux collectivités, quand bien même que c'est l'état qui nous laissé ces bâtiments, on a pris et on veut mener à bien nos responsabilités ; je crois que ce que je voulais surtout faire ressortir, si assez souvent j'entends qu'on demande à la majorité de ne pas revenir sur le passé, il faut aussi arrêter de nous dire que les choses sont là et que vous n'avez pas de projet. La Martinique est à l'arrêt et c'est surtout dans ce cadre-là que j'ai voulu intervenir car si la Martinique est en arrêt, s'il n'y a pas de projet, je veux aussi rappeler que dans la liste que tu as énuméré chère collègue MONTROSE, plus tard on parlait du CHU, je veux ajouter aussi l'hôpital de Trinité, dans quelles conditions les salariés travaillent; les patients sont reçus et bien tout cela, je crois qu'il y a une situation qui existe et c'est le pays qui subit les choses parce qu'au fait peut-être que nous autres, élus, en dépit de nos divergences, au lieu de nous donner la main, au lieu de partager et d'échanger les idées, eh bien assez souvent, c'est accuser, si je dis accuser, surtout à notre arrivée on nous a traité de ceux qui ne sont pas capables de pouvoir faire fonctionner cette nouvelles collectivité qui est la CTM. Et, comme si la liste de ce que la situation de la collectivité n'en avait pas assez dit, je veux aussi redire, aujourd'hui, concernant le bail à effet du 1er juin 2016 à l'adresse de l'immeuble Tour Lumina, 5 avenue Boillaville à Fort de France, m'a été adressé à nouveau, parce que d'autres élus l'ont, sans que j'aie signé de bail, j'ai une facture d'impayé avec rappel de 471 371,82 €. Nous n'avons pas signé de bail pour avoir des bureaux à l'immeuble que j'ai précédemment cité. J'ose penser que s'il faut payer, que le président du conseil exécutif, c'est arrivé il n'y a pas longtemps, ça date... C'est un document que j'ai reçu en avril 2018, mais d'autres élus l'ont eu. J'ose penser qu'on trouvera les fonds pour payer si vraiment il y a des gens qui l'occupent. La seule chose que je veux dire, « an ka manjé frèt mwen pa payé la sauce » et que tous ceux qui ont tendance à vouloir donner à cette population, « pran caca poul pou zé » Il faut qu'ils fassent attention car nous sommes élus pour défendre l'intérêt des personnes notamment ceux qui attendent à ce que la CTM ou toute autre collectivité, mairie ou autre, travaillent dans leur intérêt et répondent à leurs attentes et pas à animer au fait, à tour de rôle, des cancans parce que c'est une mauvaise image. C'est pour cela, autant si chez nous on fait l'effort, je dis la majorité souvent se dit, attention il ne faut pas répondre à la minorité quand elle va dire des choses ou lors de provocations, je demande aussi à la minorité de ne pas tenter de mettre la division entre les membres de la majorité, parce que qui sème le vent récolte la tempête. *Isi a, two souvan sertin moun ka pasé pou éséyé ba nou lison...* C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE - Merci. Collègue NARCISSOT

M. Marius NARCISSOT – Merci Président. Le dernier ne sera pas long puisque toi-même tu as dit qu'à 21h00 tu lèverais la séance. Je crois, sur ce point Président, j'appelle mon vœu aussi le plus cher c'est qu'il y ait un minimum de discipline dans les interventions pour que nous puissions gérer le temps et c'est vrai que je vais devoir écourter mon intervention pour ne pas justement abuser et respecter l'ordre que tu as proposé dans la police de cette plénière, de cette assemblée. Je veux tout simplement intervenir sur le point de l'ordre du jour que nous avons établi. J'ai pratiquement le sentiment de faire du hors sujet. Il me semble que le point c'est la décision modificative et j'ai entendu, comme tout le monde, nous sommes partis d'un cyclotron, nous sommes partis dans des sujets... Alors je me demande si nous ne sommes pas hors sujet. Et, je vois qu'on est en train de mettre volontairement des écrans de fumée pour encore eh bien troubler la population. On parle d'une décision modificative et on entend tellement de choses et que la population doit se demander mais, nou ka allé nou ka pas comprendre alors, je vais revenir tout simplement pour expliquer à celles et ceux qui nous écoutent que le point 35 pour lequel nous avons été appelé, cette décision modificative No. 2. On a entendu beaucoup de choses, nous sommes de mauvais gestionnaires, nous sommes des méchants, nous ne voulons pas augmenter des dépenses, il y a un matelas financier et qu'il faut justement en profiter ; c'est parce qu'il y a un excédent énorme et que on cache tout cela à la population et qu'il faut dépenser à tout va. On est même arrivé à critiquer, même agresser, le collègue exécutif LAVENTURE en lui reprochant d'avoir été bref parce qu'il a dit ce qu'il avait à dire. Et, je crois que Miguel LAVENTURE qui nous a habitué à cette forme d'éloquence quand il a quelque chose à dire, il le dit, mais quand il n'a pas grand-chose à dire, il est plus causant que bavard et il faut le lui reconnaître. Bien ce soir, je crois qu'il faut s'arrêter à cet exercice pour dire que tout simplement, cette décision modificative s'appuie sur un budget supplémentaire et l'exercice qui nous est demandé c'est un simple pas entre les dépenses et les recettes. Il n'y a pas grand-chose à dire et on le voit là. On n'est pas parti dans un débat d'orientation budgétaire, on n'est pas parti dans un vote de budget primitif, il faut arrêter de troubler la population. Il faut arrêter de troubler ceux qui cherchent à comprendre justement la situation et ce budget supplémentaire, il porte sur quoi ? Tout simplement une balance de 35 135 236 € et que ce montant justement qui est prévu dans les dépenses de cette décision modificative, ces dépenses tout simplement représentent les mandatements qui seront réalisés pour terminer l'exercice et rien d'autre. Et pour ça, il y a une écriture d'ordre pour un différentiel de 1 549 000 €, c'est tout. Et, comment, et le collègue MONTPLAISIR l'a dit tout l'heure, dans l'effort d'autofinancement. C'est un simple virement de la section d'investissement, ok, qui correspond à l'autofinancement qui est dégagé pour permettre justement de boucler l'exercice. Et, je crois que tout simplement, nous sommes dans un contexte de bonne gestion de la collectivité. Et, le collègue MONTPLAISIR l'a dit tout à l'heure, nous faisons tout cela dans un contexte difficile, puisque les normes veulent que la capacité d'autofinancement de la collectivité qui doit respecter justement cette opération de rester dans l'équilibre de 9 années d'endettement, ok, où nous sommes partis à 14 années d'endettement et que nous sommes en train de ramener tout cela à l'intérieur de ces 9 ans. Nous sommes proches de ces 9 ans, nous sommes à 10 ans. Donc, tout à l'heure, le débat qu'on a voulu lancer sur l'endettement, qu'on refuse de recourir à l'endettement, au contraire, il faut s'endetter pour dépenser. Il faut respecter aussi cette gestion et c'est ce que nous voulons que le Martiniquais comprenne ; c'est que nous sommes préoccupés par justement tous ces points qui ont été évoqués par mes collègues qui m'ont précédé pour développer l'économie, le social, tous les sujets que nous avons vu mais tout en respectant quand même un équilibre, une norme pour que nous puissions continuer et ça je l'ai toujours dit, je continuerai à le dire, continuer à rétablir la confiance des prêteurs qui sont les organismes financiers pour nous accompagner. C'est que nous nous inscrivons dans la dure. Il faut pérenniser justement la gestion de la collectivité. Donc, sur ça je veux tout simplement dire qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter, il n'y a pas d'argent caché, mais que nous sommes dans un exercice très simple d'un budget supplémentaire où il y a une écriture d'ordre à passer à hauteur de 1 546 000 € pour compléter justement les recettes pour faire face aux investissements qui sont mandatés pour terminer l'exercice dans de bonnes conditions. Voilà ce que je voulais dire, je ne pourrai pas être plus long, Président, mais je souhaiterais qu'à l'avenir nous puissions avoir plus de temps pour nous exprimer. Merci.

M. le Président Claude LISE – Demain, il est 21h19. Non car cela va relancer le débat. Tout le monde s'en va. Je te donnerai la parole demain. S'il vous plaît, collègues, nous allons continuer demain bien entendu. Je vous signale qu'il reste une trentaine de questions à l'ordre du jour, plus nous devons recevoir le groupe qui a demandé à être reçu mais qui est reparti mais qui revient demain matin. Donc, je vous demande instamment de venir à 10h00 pour qu'on commence à 10h00 car si vous ne commencez pas demain à 10h00, ça continuera dans l'après-midi. Donc, voilà, si vous avez envie qu'on termine même à 14h00 ou 15h00 et qu'on n'ait pas à revenir l'après-midi, je vous demande instamment de venir demain matin à 10h00. Collègues, au moins, je ne vous laisse pas partir quand même, sans voter la DM. Mais non, je voyais tout le monde se lever.

M. Miguel LAVENTURE – Je pense que pour la bonne forme, nous allons faire ce vote ce soir, parce que je pense que si nous ne faisons pas le vote ce soir, chacun aura une inspiration dans la nuit qui justifiera qu'il demande, même s'il s'est abondamment exprimé, à intervenir à nouveau demain. Donc, je me permets de recommander que nous votions ce soir. Pour faciliter, je suis prêt à renoncer à l'intervention de droit du rapporteur en réponse aux interventions qui ont eu lieu. Si, à l'occasion des autres rapports, certains points posés ce soir, appelle impérativement de la part de quelques collègues qu'ils souhaitent que je fasse un écho, Monsieur le Président, je le ferai. Mais je pense qu'il est indispensable qu'il y ait un vote de conclusion de l'important et abondant débat qui a eu lieu sur la DM2.

M. le Président Claude LISE – Bon, je remercie le collègue LAVENTURE du sacrifice qu'il consent là ce soir, mais non, mais c'est vrai, en n'apportant pas des réponses, des conclusions, ce qui pourrait d'ailleurs prendre du temps, vu tout ce qui a déjà été dit. Effectivement, moi je le laisserai à l'occasion de telle ou telle question, par des incidentes, répondre à certaines questions, de même que les uns et les autres vous pourrez

éventuellement avoir quelques précisions s'il y en a qui ont manqué. Mais je vais recueillir votre vote, là maintenant. Donc quels sont ceux qui sont contre l'adoption de cette décision modificative? Donc vous comptez. J'espère que c'est filmé aussi pour qu'on ne vienne pas me dire après qu'on n'a pas donné les bons chiffres.

VOTE
Contre (18)
Pour (27)
Pas d'abstention

Combien ? Alors, c'est d'ailleurs la totalité du groupe avec les procurations bien entendu.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

DEBUT 10H45

M. le Président Claude LISE – La séance est reprise. Miguel LAVENTURE n'étant pas présent je vais donner la parole au collègue BOUTRIN qui a des questions qui étaient prévues en fin de séance, ce sont les questions 33-34-35 40 et 44 donc je lui demande de commencer par la question numéro 33 qui est une demande de modification d'un article portant aide de la Collectivité Territoriale de Martinique aux communes.

M. Louis BOUTRIN – Bonjour chers collègues.

M. David ZOBDA - Président, 33-34

M. Louis BOUTRIN - 33-34

M. le Président Claude LISE – Pardon, il y a une... C'est 33-34-40 et 44. Toutes les autres questions sont des questions concernant les fonds européens, l'octroi de mer et c'est le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE qui doit les présenter. Comme il semble être retenu dans le cadre d'une réunion, pour ne pas pénaliser tout le monde parce que je tiens à vous dire que je serai obligé de vous quitter au plus tard à 15h.Si les travaux doivent continuer donc...

M. Louis BOUTRIN – Je vais y aller Président.

M. le Président Claude LISE – Il vaut mieux déjà commencer d'autant que... Pardon!

M. Johnny HAJJAR – Un point d'ordre. Je veux rappeler que hier, l'heure était arrivée au bout, vous l'aviez annoncé, c'était 20h00 on avait dépassé mais que j'avais des choses à dire mais compte tenu du fait que je n'ai pas pu les dire, je vais les dire aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Tu vas saisir un moment pour demander.

M. Louis BOUTRIN – C'est une erreur matérielle. Miguel, je passe tes trois dossiers.

M. le Président Claude LISE – Le collègue LAVENTURE est arrivé mais enfin il me dit que puisque BOUTRIN est déjà au pupitre, il est d'accord pour qu'il présente ses questions.

J'ai oublié de vous dire que j'ai été saisi d'une motion qui concerne l'affaire Philippe AURORE et que par ailleurs la délégation qui avait demandé à être reçue, c'est ce matin qu'elle a prévu de venir. Je pensais d'ailleurs qu'ils seraient venus très tôt, ce qui nous auraient permis d'attendre le quorum, on aurait gagné du temps mais bon apparemment ils vont arriver plu tard. C'est une raison de plus pour ne pas trop perdre de temps donc je te redonne la parole.

33/ DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 ALINÉA 3 DE LA DÉLIBÉRATION N°17-486-13 PORTANT AIDE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES (ACTC) PROGRAMME 2016 À LA VILLE DU LORRAIN — OPÉRATION CONCERNÉE : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE — DEMANDE COMPLÉMENTAIRE

M. Louis BOUTRIN – Certains dossiers vont très vite, c'est le cas du dossier numéro 33 qui concerne une demande complémentaire d'aménagement du cimetière du Lorrain. Ce dossier est déjà passé dans une précédente plénière, cependant il y a une erreur matérielle qui s'est glissée à l'article 1, alinéa 3 de la délibération qui avait été prise en 2016.

En effet le montant de la subvention attribuée à la ville du Lorrain pour l'opération aménagement du cimetière, demande complémentaire s'élève à 66 000 € au lieu de 138 000 €. Vous avez la délibération et à la dernière page de la délibération, vous verrez bien que dans l'article 1, il est dit : aménagement du cimetière demande complémentaire, 138 000 € et ensuite à la ligne en dessous, clôture du stade sécurisation, 66 000 €. L'affectation des 66 000 € concerne le cimetière donc c'est une erreur matérielle et chers collègues, nous sommes obligés de revenir devant l'assemblée de Martinique pour pouvoir délibérer.

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

M. Georges CLEON – Avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de parole ? Sinon, je pense que nous pouvons passer au vote tout de suite.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – J'aurais préféré que ça ne soit pas diminué. En tant que maire, on n'aime pas que les chiffres soient diminués.

M. le Président Claude LISE – Vote

VOTE
Abstentions ? 0
Contre ? 0
Voté à l'unanimité

34/ VILLE DU PRÊCHEUR: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE ET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RIVIÈRE DU PRÊCHEUR

M. le Président Claude LISE – Il s'agit de la ville du Prêcheur. Demande de subvention pour le renforcement du système d'alerte et de protection contre les crues de la rivière du Prêcheur.

M. Louis BOUTRIN - Le présent rapport a en effet pour objet de soumettre à votre approbation cette demande qui vient de la Ville du Prêcheur pour le renforcement du système d'alerte et de protection contre les coulées de boue. Le projet qui est présenté permettra de prendre toutes les mesures préventives pour garantir à la fois la sécurité des personnes mais également pour limiter l'accès au pont au moment de ces coulées. En effet, le dispositif actuel que le Président Lise connaît bien a été instauré en 2011 suite aux coulées de boue qui était survenues, on se rappelle en 2010. Il est composé de deux sirènes au niveau de la mairie et une deuxième sirène au niveau de la bibliothèque et de matériel d'urgence nécessaire en cas de coulées. Il convient donc, et les évènements récents le démontrent, de renforcer ce dispositif et l'étendre au quartier Les Abymes qui est une zone qui est particulièrement exposée, c'est le quartier qui est juste après le pont. Il est également prévu d'installer des barrières levantes automatiques aux extrémités du pont pour, en cas de coulée, interdire la circulation une fois que l'alerte sera déclenchée. La durée des travaux est estimée à deux mois, le plan de financement validé par le conseil municipal du Prêcheur le 22 février 2018 s'élève à 49 208 € avec une participation à 40% de la CTM soit 19 683 € et 50% pour l'Etat soit 24 604 €. La Ville du Prêcheur participa au financement à hauteur de 10% soit 4 920 € donc vous avez chers collègues les éléments nécessaires pour pouvoir voter aujourd'hui sur la proposition qui est faite d'attribuer aujourd'hui cette subvention d'un montant de 19683 € à la Ville du Prêcheur pour le renforcement de système d'alerte et de protection contre les coulées de boue.

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP.

<u>M. Georges CLEON</u> – S'agissant d'une nécessité de mise en sécurité, l'avis a été unanime et favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE - Avis favorable de la commission développement durable.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER – Je veux juste intervenir deux minutes. Bonjour à tous. Je ne vais pas refaire l'historique ni rappeler les conséquences que nous vivons lorsqu'il y a les lahars donc le collègue BOUTRIN a bien présenté le rapport, il a donné l'essentiel donc si je pouvais voter, puisqu'il s'agit d'une demande de la Ville, tout simplement pour dire que je serais obligée de sortir puisque je suis adjointe au Maire du Prêcheur et je ne peux pas être juge et parti. Je demanderai aux collègues puisqu'il s'agit de protection, surtout de la sécurité. On a parlé des abymes mais du côté bourg également des riverains. C'est un renforcement du système d'alerte qui très, très important pour nous. Je vais donc sortir.

M. le Président Claude LISE – Juste avant, je voulais moi-même poser une question et peutêtre que Daniel MARIE-SAINTE pourrait m'écouter là-dessus. Comme vous savez collègue BOUTRIN a fait allusion à ce qu'on appelle le SDAC, le Système Département d'Alerte de Crue que j'avais fait mettre en place et qui nous avait valu un prix territorial d'ailleurs, qui permettait deux heures avant une crue grâce à des limnimètres dans les principaux cours d'eaux, les principales rivières de la Martinique, comme la lézarde en particulier d'avoir non seulement une alerte mais on avait en plus modélisé, c'est-à-dire qu'on pouvait savoir comment se ferait la crue et même comment se ferait la décrue, en 3D, etc.... Je n'entends plus parler de ce système parce qu'en fait pour la partie alerte de crue on pourrait considérer que c'est une application du système à la rivière du Prêcheur. Alors je souhaite poser la question, où en est le SDAC ? Même si on pourrait l'appeler le STAC maintenant. Collègue MARIE-SAINTE, s'il te plaît.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je veux rassurer le Président, même si on n'en entend pas parler, ca existe et ca a évolué puisqu'il y a le dispositif d'alerte qui permet de capter par rapport au niveau de l'eau qui monte et qui déclenche les alarmes et avoir l'alarme visuelle et l'alarme sonore par la sirène. A un moment donné le système était trop sensible et il se déclenchait à la moindre petite crue au point que, ça portait sur les nerfs des préchotins. Mais il y a aussi un système de vidéo, une caméra en permanence pour notre système géomatique (inaudible) nous permet de voir en permanence la hauteur des crues, la hauteur des coulées de boue que certains appellent lahars, donc lorsque nous faisons nos cellules de crise, nous avons à notre disposition toutes ces images. Ce dont il s'agit c'est que dans la convention qui était passée par l'Etat avec l'ex-région puis ensuite une 2ème convention passée entre l'exrégion et la Ville du Prêcheur ; il était prévu une répartition des tâches. Le système d'alarme est déclenché et d'ailleurs avec des renvois d'images et de signal à l'Observatoire Sismologique et Vulcanologique donc le dispositif qui a été mis en place par l'ex conseil général est en état, il vient d'être d'ailleurs amélioré. Une fois que l'alarme est déclenchée, il y a un renvoi d'appel à la mairie et c'est le maire en tant que responsable de la sécurité des personnes qui met en route un plan pour prévenir la population et la mettre sécurité et ensuite, l'ex-région maintenant la CTM intervient au niveau de la rivière pour assurer le curage, donc voilà un peu comment on a réparti les compétences. Maintenant, la demande du maire, c'est qu'il s'est passé un phénomène qui n'était pas prévu, quand il y a des crues, c'est devenu un spectacle pour la population qui se met en danger en allant sur les berges ou en allant sur le pont admirer ce qui se passe donc le maire a souhaité pouvoir interdire physiquement aux gens d'aller sur le pont au moment où il y a les grandes crues. C'est ça l'objet de la demande donc c'est un plus. Des gens viennent voir spectacle, donc mettre une barrière physique, parce que l'on a beau dire aux gens : « N'y allez pas », ils y vont parce que le spectacle est quand même extraordinaire. Voici les éléments que je pouvais apporter pour informer l'assemblée donc je rassure le Président LISE, le système d'alarme ce n'est pas seulement au Prêcheur, c'est tout le territoire, il y a un certain nombre de points où les caméras existent toujours. Nous recevons à la fois les données informatiques sur le niveau des rivières. Partout où nous avons des gués ou des ponts qui peuvent être inondés, nous sommes informés et nous avons repris une cellule qui avait été mise en place, je pense sous ta mandature qui s'appelle PIST qui est le Plan d'Intervention des Services Techniques et que nous activons à chaque fois que l'on rentre en vigilance orange et qui siège sans désemparer pour pouvoir prendre toutes les dispositions et nous sommes donc renseignés par ce réseau de surveillance qui est sur tout le territoire mais y compris, y compris en mer, puisqu'il y a 3 houlographes. L'un au large de Basse-Pointe pour l'Atlantique, un autre dans la baie de Fortde-France pour voir le niveau dans la Caraïbe et un 3^{ème} houlographe dans le canal de SainteLucie donc nous sommes à la fois renseignés, c'est cette cellule de crise qui fournit les informations aux autorités puisque nous sommes représentés au COD.

- M. le Président Claude LISE Tu me garantis que les 3 houlographes sont en fonctionnement ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE Oui. Il y avait un qui avait été endommagé, on l'a ramené à terre et on l'a remis en route et nous avions toutes les images et tous les graphes pour les 3 houlographes à l'approche de Isaac donc je garantis cela parce que j'étais régulièrement tenu informé des courbes et des houles.
- M. le Président Claude LISE Je suis rassuré.
- M. Daniel MARIE-SAINTE Nous avons pris la suite, nous avons pris la relève et nous essayons de maintenir en bon état. Voilà.
- M. le Président Claude LISE Très bien, collègue BRANCHI.
- M. Louis BOUTRIN Branche ton micro, on ne t'entend pas.
- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> Je voulais être rassuré que si elle sort on aura le quorum donc dans la réalité il faut dire... Mais dit à quelqu'un d'entrer pour voter.
- M. le Président Claude LISE Effectivement, la règle c'est qu'on évalue le quorum en début de séance, pas au moment du vote donc maintenant je sais que l'époque est à l'intervention de la justice dans tout donc si certains veulent après ce vote porter plainte auprès du Procureur de la République, je suis prêt à assumer donc tu sors et puis voilà, on va voter, ce n'est pas grave.

Mme Nadia LIMIER – Je sors pour le vote.

- M. le Président Claude LISE Tu as raison de faire la remarque c'est ton rôle, j'assume. Parce qu'il faut que cette plénière se déroule et par conséquent je dis aussi que chacun peut porter plainte et j'ai oublié de dire cela hier, pour le vote qui a été contesté, que je suis tout à fait prêt à aller devant les tribunaux, on peut porter plainte, ça ne me gêne pas, ça ne me gêne nullement puisque c'est l'ambiance actuelle. Je donne la parole à Michel BRANCHI.
- M. Michel BRANCHI Je serai peut-être obligé de sortir, je voulais simplement faire une petite remarque, un peu personnelle. J'ai rencontré le maire du Prêcheur hier soir et il était inquiet de savoir si son dossier allait passer alors je profite de l'occasion pour lui dire que son dossier passe. Voilà c'est tout. Merci beaucoup.
- M. le Président Claude LISE Qui demande la parole ? Fred LORDINOT.
- M. Fred LORDINOT Merci Monsieur le Président d'avoir fait ce rappel concernant le vote d'hier. Il y a des règles de fonctionnement de notre collectivité, il faut qu'on l'applique dans

l'assemblée, le Président a la police de l'assemblée. S'il y a des gens qui veulent contester les votes, je suis tout à fait d'accord, ils s'adressent aux instances compétentes pour contester le vote. Je crois qu'il faut qu'on soit sérieux. Il y a un fonctionnaire de la Collectivité qui est chargé sous le contrôle du Président de décompter les voix au moment du vote, le mettre en cause, cela ne me paraît pas très sérieux parce que c'est en fait une remise en cause de la présidence donc il faut aller droit, il ne faut pas dire que c'est de la cause de untel, c'est le Président qui lui, selon le règlement de cette assemblée qui dit le résultat du vote... C'est peut-être hors sujet mais laisse-moi dire ce que je veux, tu as tout le temps de parler. C'est bien le Président qui proclame les votes et qui constate l'état du quorum au moment du vote. Ça c'était pour la procédure. Hier à l'occasion d'une question de l'ordre du jour, le conseiller exécutif chargé des travaux a fait une longue plaidoirie sur les travaux en cours, c'est son droit. Aujourd'hui je constate que l'un des sujets qui inquiète les martiniquais et les préchotins ne fait pas l'objet de cette plaidoirie parce qu'il faut se réjouir pour le maire du Prêcheur et pour la sécurité des martiniquais qu'il y ait ce dispositif qui soit mis en place pour garantir leur sécurité mais aussi pour la protection pénale de Monsieur le Maire du Prêcheur parce que sa responsabilité pénale est assurée. Mais il y a la question des travaux, je vois que le Préfet de Martinique annonce dans une émission qu'après les expertises il y a un projet pour effectivement faire que les populations et l'ouvrage public réalisé à l'époque, commencé par le Président LISE qui est terminé, je m'en réjouis, pour que cet ouvrage public, ce pont soit protégé. La question c'est comment... Pardon collègue, ce n'est pas le Président LISE ? On va dire avec la participation de l'équipe qui a suivi aussi, la Présidente MANIN et son 1^{er} vice-Président, David ZOBDA. Ai-je été complet collègue ?... (Rires) mais inauguré par l'actuelle majorité. Il faut qu'on trouve du consensus. Il y a des travaux à faire. La question que je pose est : « Quand on va mettre en place un plan de financement ? » Et le collègue connait mon sentiment sur son fameux viaduc, son pont à Schœlcher où il a dit qu'il y a un concours d'architecte lancé mais j'ai cru comprendre que nous allons payer 5 millions d'euros à ces architectes. J'ai cru comprendre cela, il va nous le préciser, 5 millions d'euros pour récompenser des architectes qui vont faire un viaduc. Ne t'excite pas collègue, laissemoi parler, je sais que ça t'énerve chaque fois pourtant je te connais collègue CLEON, tu es quelqu'un de très sympathique. Hier, j'ai voté le projet pour le Vauclin, tu le sais bien mais aujourd'hui je vois que même quand je fais une petite réflexion pour une commune du nord pour la population, ça a l'air de t'embêter. Non, tu vas me répondre, je te dis que la somme prévue pour récompenser les architectes, c'est 5 millions d'euros. Je trouve cela excessif et je dis que j'aurais préféré, même si vous avez une trésorerie très abondante, on l'a rappelé hier, 98 millions d'euros, j'aurais préféré que cet argent soit utilisé pour des projets, notamment le projet du Prêcheur où là, on peut mener une opération commune avec l'Etat, avec la Ville du Prêcheur, la CTM et les autres partenaires, peut-être les fonds européens ou les fonds Barnier parce que là, nous avons une mine d'or. C'est, les matériaux qui peuvent servir de remblais pour protéger nos communes et pour procéder peut-être à l'élargissement de certaines voies du littoral. Il y a un gros chantier à ouvrir. Il y a des matières premières. Je sais que le spécialiste de la formation professionnelle qui est le collègue, là on peut mettre en place des chantiers pour former des jeunes, notamment pour faire des tailleurs de pierres. Il y a une mine d'or donc j'aurais souhaité que ceux qui sont actuellement aux commandes nous donne le projet et un calendrier pour savoir comment on va protéger la population du Prêcheur, puisque je sais qu'il faudra faire des berges. Ces berges, est-ce qu'on va les faire avec les matériaux qui viennent de la montagne ? Je sais qu'il y a des tonnes et des tonnes de matériaux qui s'accumulent actuellement, et qui ne sont pas utilisés et bien je suis d'accord pour qu'on fasse un projet ensemble pour valoriser le matériau et surtout assurer le développement de cette partie du pays aujourd'hui qui est déshérité, c'est-à-dire l'extrême nord.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Oui Président, merci. J'ai réagi vivement aux propos du collègue, c'est parce que nous sommes dans une assemblée et nous devons maitriser le vocabulaire et je sais que le collègue sait très bien le faire. En tant que membre de la commission d'appel d'offres, je tiens à informer, pas les collègues ici mais la population qu'il ne s'agit pas de récompense mais qu'il s'agit de paiement pour travail fait. Les architectes vont fournir une production intellectuelle et la collectivité se doit de les rémunérer à dû proportion de leur travail. Il y a des règles en la matière, cette rémunération est calculée au prorata du prix de l'œuvre finie. Il y a des règles bien précises, ce n'est pas une récompense. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Qui a demandé la parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET — Merci Président. Je ne viens pas au secours du collègue MARIE-SAINTE, il est assez grand pour le faire mais comme je sais qu'ici il y a certains élus qui ont envie parfois d'empêcher que les membres du Conseil Exécutif prennent la parole dans notre assemblée, je vais quand même dire concernant le Prêcheur que nous avons présenté énormément de dossiers concernant les travaux qui se feront sur le Prêcheur et dans la région nord. MARIE-SAINTE, je me souviens il était ici lors d'une plénière, il s'était même fait aider de techniciens et il y avait des projections qui étaient faites pour parler de tout ce qui se fait autour du pont, de tout ce qui a été fait, de tout ce qui se fera dans cette région donc je crois que quand le collègue dit que l'on ne parle pas suffisamment de la protection des préchotins et il est en train de leurrer la population. Je voudrais conforter un peu les propos de mon collègue CLEON Georges, il est à la commission d'appel d'offres tout comme moi, nous sommes à la commission d'appel d'offres du SDIS. En ce qui concerne la rémunération des architectes, on se base sur des règles bien précises, il y a des jurisprudences en la matière donc on ne fait pas n'importe quoi, ils ne sont pas attribués n'importe comment donc c'est ce que je voulais ajouter. J'en ai terminé Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'essaie toujours ici, en restant à ma place de faire des communications informatives comme la loi me permet de le faire. Nulle part dans le texte de la Loi du 27/07/2011, il n'est précisément indiqué que le temps de parole d'un Conseiller Exécutif est limité. Nous avons la possibilité de faire des communications à votre demande et nous avons l'obligation de répondre lorsque nous sommes interpellés par tel ou tel conseiller qui souhaite avoir des informations. Il semblerait qu'il y ait un déficit d'informations sur les travaux que nous faisons dans cette partie de la Martinique, le nord caraïbe et précisément sur ce que nous faisons dans le lit de la rivière du Prêcheur. Je me fais un devoir de porter toutes les informations. La 1ère question : « Pourquoi la CTM doit-elle intervenir dans le lit de la rivière ? », alors que la rivière fait partie du domaine public fluvial

de l'état. La règle c'est qu'une collectivité est autorisée, ou même doit intervenir pour le curage d'une partie de rivière donc cette collectivité est propriétaire de l'ouvrage hydraulique qui enjambe cette rivière ou ce ravin, 10 mètres en amont, 10 mètres aval. Dès lors que vous avez construit un ouvrage hydraulique, vous êtes responsable de curage, de l'entretien 10 mètres en avant, 10 mètres en arrière. C'est ce que nous nous efforçons de faire pour tous les ouvrages hydrauliques qui sont soit sur les RD ou sur les RN et nous nous efforçons de faire du travail préventif parce que nous savons qu'il y a des saisons de pluie, nous curons mais il faut savoir que dans l'actuelle répartition des compétences, c'est le propriétaire de la rivière qui doit l'entretenir quand bien même il y a eu une loi qui est devenue exécutoire au 1er janvier de cette année, la Loi GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations. Cette loi a prétendu transférer cette compétence GEMAPI aux communes donc cela veut dire les maires ou lorsque la commune est intégrée à un EPCI à fiscalité propre, ce sont les EPCI qui doivent protéger la population contre inondations. Maintenant, la rivière du Prêcheur, constitue en Martinique une exception. Pourquoi ? Parce qu'en janvier 2015, une convention a été passée entre le représentant de la Région de l'époque et le représentant de l'Etat pour une période de 6 ans durant laquelle, bien que la rivière reste dans le domaine public fluvial de l'Etat ; la Région s'est engagée à assurer l'entretien du rivage, c'est-à-dire domaine public maritime, c'est-à-dire l'arrivée en mer, l'embouchure jusqu'au pied de la montagne, Piton Marcel avec un affluent qui vient de la rivière Sans père. Autre élément qui a été évoqué, c'est l'existence d'un ouvrage métallique, un pont de type bow-string comme disent les spécialistes qui enjambe la rivière et qui est le prolongement de la RD10. Ce que j'ai lu dans le dossier c'est que le pont précédent a été démoli en 2009. Qui était Président au Conseil Général en 2009 ? C'était le Président LISE ? Un certain nombre d'initiatives ont été prises, des études ont été faites, disant que ce pont qui était là était trop bas compte tenu de ce qui était charrié par la rivière remplie de sable, qui charriait des gros blocs, y compris des blocs du diamètre de 6 mètres qu'on a vu passer, a heurté ce pont qui était là donc ce qui était convenu après les études c'était que l'on démolisse le pont et on le reconstruit par un autre qui a un tirant d'air d'au moins de 8 mètres pour permettre quel que soit le bloc, de sa taille de passer en dessous. J'ai lu dans les dossiers qu'il y a eu un concours d'architecture lancé sous cette même mandature, concours de maîtrise d'œuvre pour choisir un projet. Ça a été amorcé là, ça a été amorcé là. Vous allez rectifier si je me suis trompé, je lis les dossiers. Malheureusement, je dis malheureusement, sa mandature a été interrompue et a été repris par un autre qui a continué à partir des études qui étaient commencées parce que c'est une continuité, c'est un relais. Le concours a eu lieu, un architecte a été choisi, un projet comme exactement, on nous reproche de le faire pour le viaduc de Fonds Lahaye, c'est la même démarche; concours de maîtrise d'œuvre, un jury choisi ensuite on retient un projet, on indemnise le numéro 2 et le numéro 3. Je peux y aller sans être interrompu?

On retient le lauréat qui va aller jusqu'au bout, qui va faire un dossier de consultation d'entreprise, on fera un appel d'offres, tout cela prend beaucoup de temps et en 2015, la 1^{ère} pierre est posée, évidemment par celui ou celle qui préside à ce moment-là le Conseil Général. La 1^{ère} pierre est posée, quelques pierres sont posées et arrive décembre 2015. 2016, une nouvelle équipe est en place, on prend le relais et on poursuit les différentes pierres qui sont posées et les parties métallique et le pont est inauguré le 23 décembre 2017

si j'ai bonne mémoire. Voilà l'histoire du pont. Ce pont a été conçu pour résister à toutes les coulées de boue qu'on pouvait imaginer.

Comme ce pont était départemental, il est tombé dans le patrimoine de la CTM donc théoriquement si on applique notre droit sur les curages, c'est 10 mètres en amont et 10 mètres en aval. Mais, à cause du fait qu'il y avait cette convention dont j'ai parlé initialement, nous sommes chargés d'entretenir la rivière sur tout son lit jusqu'aux pieds des montagnes. Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

Deuxième chose, troisième chose, en arrivant en 2016, nous trouvons un appel d'offre déjà lancé, en novembre 2015 avec des offres déjà déposées en janvier. Une fois que la commission d'appel d'offres a eu à attribuer à une entreprise ce marché qui a été lancé pour appel d'offres. Quel était l'objet de cet appel d'offre lancé ? C'est d'être prêt à assumer les engagements pris dans cette fameuse convention de janvier 2015. L'appel d'offre a été rédigé à partir d'un cahier des charges. Qui a élaboré le cahier des charges ? La DEAL, et qui prévoyait qu'une entreprise soit retenue pour un an, un marché reconductible 3 fois donc pendant 4 ans, ce marché a attribué à une entreprise l'exclusivité de faire les travaux de curage. Ce marché était fait pour un montant annuel de 50 000 € Hors Taxes. Il y a une entreprise martiniquaise qui était attributaire. Ce marché était notifié en août 2016. Lorsque le 6 janvier 2018, nous sommes informés de ces coulées de sable et de boue, nous avons immédiatement activé ce marché parce que c'est un accord-cadre, nous l'avons activé et compte tenu du volume pour la totalité du montant prévu. Ce marché a une particularité, lorsque les matériaux issus du curage peuvent être valorisés, l'entreprise doit payer à la CTM, le prix de ces matériaux. Lorsqu'il s'agit de déchets, l'entreprise doit entreposer dans une décharge contrôlée, agréée, les déchets, les embats non valorisables. Et voilà, l'économie du marché. Depuis le 8 janvier 2016, à l'aide de ce marché, nous n'avons à aucun moment, à aucun moment, cessé le curage et qui continue jusqu'au moment où nous parlons. Tous les matériaux valorisables sont récupérés par l'entreprise qui les stocke, qui peut les commercialiser, c'est sa propriété, et c'est déduit de ce marché et nous lui payons les travaux qu'elle fait, déduction faite des matériaux valorisables, voilà ce qui se passe jusqu'à présent. Lorsqu'il s'agit de grosses pierres permettant de conforter les berges, les berges sont confortées avec les pierres tirées des matériaux donc les berges sont confortées mais c'est vraiment un travail, comme le rocher de Sisyphe, à peine on l'a curé, qu'il y a encore des coulées donc on continue. Ce que vous devez savoir, c'est l'économie de la convention qui a été passée en janvier. Le transfert de la charge de l'entretien est fait gratuitement, c'est marqué dans la convention et puis dans une annexe, l'Etat s'est engagé à verser à la CTM les sommes que l'Etat dépensait dans cette rivière. Sur les 3 années précédentes, on fait une moyenne, vous savez combien cela représente, un peu plus de 14 000 €. Voilà ce que l'Etat s'était engagé à verser, en 2018 il n'avait pas versé un centime. Le Président du Conseil Exécutif a fait des réclamations et avec effet rétroactif ils ont versé 2016-2017, deux fois 14 000 €. Nous sommes en train de réclamer, je ne sais pas si c'est déjà dans les caisses, celle de 2018. Le Directeur Général me fait signe que oui. Voilà ce qui avait été signé dans la convention de 2016. Nous avons fait passer un avenant devant la commission d'appels d'offres pour augmenter le montant annuel donc nous avons fait tout ce que les règles concernant la commande publique nous permettent de faire, on a fait un avenant jusqu'à 20% donc on est passé à 60 000 € Hors Taxes. Le marché vient d'être renouvelé puisque nous avons déjà épuisé une première année, donc on vient de le renouveler. Voilà les informations que je voulais faire.

Parallèlement à cela, le préfet qui représente l'Etat donc le propriétaire a cru devoir lancer toute une série d'expertises. Il a fait venir un tas d'experts et c'est ce qu'ils ont médiatisé, ce n'est pas la CTM qui a pourtant la responsabilité de par la convention de l'entretien de la rivière qui a lancé des études. Nous avons entendu sur les médias que le préfet a fait venir des experts et il a annoncé un chiffre de 5 000 000 de choses à faire. Je ne sais pas si c'est l'Etat qui va faire des travaux sur sa rivière puisque c'est resté sa propriété mais ce que, par la fonction que j'occupe ici, les instructions que j'ai reçu du Président c'est de nous conformer à ce qui est écrit dans la convention qui a été signée en 2015 et qui va terminer son échéance en 2020 puisque c'est pour 6 ans, 31 décembre 2020. Voilà les informations et les notes que je pouvais donner.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président. Je n'ai pas de commentaire sur le curage de la rivière, j'espère simplement que tous les désagréments que connaissent les administrés du Prêcheur seront réglés et je m'associe à tous les efforts qui sont faits par la CTM, de manière générale pour traiter ce problème qui est extrêmement difficile, extrêmement délicat. Personne n'ignore en Martinique les difficultés dans lesquelles sont plongées les populations du Prêcheur, personne n'ignore non plus qu'un certain nombre de choses, un certain nombre de travaux sont réalisés sur cette rivière, que les choses ne sont pas simples. Pour ça, je ne ferai pas plus de commentaire. J'espère comme je l'ai dit que ce phénomène de Lahar va s'assécher et que le Prêcheur retrouvera sa quiétude habituelle.

Concernant la construction du pont, je pense qu'on a une mauvaise habitude, une mauvaise posture politique qui consiste à renier ou à faire semblant d'oublier ce que les uns et les autres ont fait auparavant. Cette posture me gêne beaucoup parce qu'on exerce contre nous-mêmes une espèce de violence qui me dérange. L'amnésie ou la volonté de masquer la vérité est caractéristique d'une attitude extrêmement grave en politique parce que je pense qu'il y a un manque de courage et surtout d'acceptation de ce qu'ont fait les autres. Le refus d'accepter ce qu'ont fait les autres est quand même embêtant. Moi je n'ai jamais remis en cause ce qu'a fait le Président MARIE-JEANNE quand il était Président de la Région et encore moins ce qu'a fait le Président LISE quand il était Président du Conseil Général, bien au contraire. Je veux dire que nous nous sommes dans beaucoup de domaines inscrits dans ce qu'avaient tracé les équipes précédentes dirigées par le Président LISE, notamment sur la maîtrise de l'administration et sur l'organisation générale du Conseil. Vraiment, nous sommes restés dans cette ligne-là mais concernant le pont, c'est vrai que les évènements de 2010 avaient causé des dégâts considérables sur un pont qui n'était pas comme celui-là, c'était un pont à gué, c'est-à-dire que le pont était au niveau de la route et permettait aux embats ou aux lahars de passer au-dessus du pont et donc coupait la circulation et isolait les quartiers. Bien sûr le Président LISE avait lancé des études concernant l'ouvrage de remplacement mais vous allez trouver dans les dossiers qu'il y avait plusieurs propositions. Les services techniques eux-mêmes n'étaient pas tout à fait d'accord sur la qualité du pont ou de l'ouvrage qu'il fallait créer. Certains ont cru considérer qu'il fallait recréer l'ouvrage à l'identique et puis d'autres, il y avait deux écoles, d'autres considéraient qu'il fallait un nouveau pont avec une hauteur suffisante au-dessus de la rivière pour garantir la sécurité et la liaison entre les deux quartiers. Nous en étions là quand nous sommes arrivés et nous avons continué les travaux et je me souviens parfaitement des interventions répétées du Maire du Prêcheur qui nous rappelait qu'il fallait à tout prix mettre les crédits pour construire le pont et qu'il était favorable à ce que l'on crée un pont avec une position audessus de la rivière pour éviter les désagréments que l'on a connu. Je me souviens même du vote du budget du Conseil Général en 2012 et tous ceux qui étaient au Conseil Général s'en souvienne, où nous avions prévu les budgets nécessaires au plan de financement et le Maire du Prêcheur nous avait dit à l'époque, « Ce n'est pas parce que vous avez inclus le financement du pont du Prêcheur dans le budget de 2012 que je vais le voter ». Certains s'en souviennent, je lui avais même répondu à cette époque que « Ce n'est pas pour voter qu'on a inclut c'est pour soutenir des populations qui sont en difficultés » et donc le concours a été lancé, exactement comme cela a été décrit mais j'ai moi-même participé à ce concours, j'ai moi-même participé au choix de ce concours donc quand on me dit qu'on n'y est pour rien, qu'on a fait que poser une 1ère pierre en 2015, je dis qu'il y a vraiment certains qui font preuve d'amnésie ou qui font preuve d'une mauvaise foi coupable. En tout cas, je vais m'arrêter là, je ne veux rentrer dans des histoires d'anciens combattants ou dans des combats d'arrière-garde qui discrédite le combat politique que tous ensemble nous portons. Je crois que nous sommes dans une position d'avenir, il faut qu'on construise et si on reste en permanence à dénier ce qu'untel a fait auparavant, c'est la mémoire martiniquaise qui s'en va et c'est la vérité de ce que les martiniquais ont construit qui s'en va. En tout cas je ne suis pas dans cette posture-là, je laisse à ceux qui préfèrent cette posture-là, le jugement de l'histoire. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Merci. Ce dossier est vraiment symptomatique, il est même très intéressant parce que même si c'est un dossier de financement, nous discutons, pas de la somme qui serait attribué mais d'un projet d'action, d'un dispositif d'alerte pour sécuriser les préchotins, la commune et donc des martiniquaises et des martiniquais. C'est très bien de pouvoir porter le sujet qui est un sujet hautement politique puisqu'il concerne l'intérêt général pas seulement d'une commune, pas seulement d'une population mais ça pourra servir également d'expérience par rapport à une réalité naturelle qu'est la montagne Pelée. Cet exemple est très intéressant parce que cela me permet de répondre à un collègue, hier, qui lors de l'analyse de la DM a finalement affirmé que ce n'était que des chiffres et qu'avec 35 millions, il suffisait de le voter mais que débattre d'une décision modificative n'avait pas d'intérêt, il n'y avait que des chiffres et je veux vraiment réfuter ce type de comportement, parce que ce ne sont pas que 35 millions d'euros, c'est la traduction financière d'un certain nombre de projets et d'actions dans l'intérêt général de la Martinique. Et nous devons pouvoir discuter lors d'une décision modificative de tous les sujets qui apparaissent, traduits financièrement, mais aussi de projets qui n'apparaissent pas que l'on aurait voulu voir apparaitre. Exemple, sur le transport hier, je n'ai rien vu sur la DM apparaitre sur le transport. Comme il y a un manque, je suis obligé de l'annoncer. Ce n'est ni de la manipulation, ni de la démagogie que d'essayer de dire que lorsque vous votez une Décision Modificative, des éléments financiers qui pour vous ne sont que des chiffres mais qui pour nous revêt un caractère fondamental et les politiques. Je ne suis pas un technicien, je ne suis pas venu faire de la comptabilité et même si je fais des comparaisons financières, on est sur une Décision Modificative et la notion de sincérité est obligatoire et légale. Je le dis c'est pour que les gens qui nous écoutent comprennent bien que l'on n'est pas en train de parler d'un million, de 2, ce n'est pas ça. Ce sont les projets et les actions au service de l'intérêt qui a derrière qui nous importent, au sens politique de cette Décision Modificative, dans la réalité du quotidien des martiniquaises et des martiniquais. C'est ça qui est important. Et c'est le cas ici dans ce dossier. Certes la subvention est importante mais audelà de la subvention, ce qui est fondamentalement à retenir c'est que l'on veut sécuriser les populations concernées par une problématique et un risque de danger naturel donc ce dossier-là est parfait pour me permettre de pouvoir illustrer concrètement ce que moi, politique je suis venu faire dans cette assemblée et je ne suis pas venu du tout sur un débat technique.

Le 2^{ème} élément que je veux évoquer, le conseiller exécutif en charge des infrastructures, toujours, a cette capacité d'ouvrir des débats qui n'existent pas nécessairement. J'entends parler que dans la loi il n'est pas interdit d'avoir un temps de parole illimité pour le conseiller exécutif. Ce n'est pas ce qui est condamné, ce qui est condamné, c'est que si les conseillers exécutifs ont un temps de parole illimité, ce serait équitable que les membres de l'assemblée qui sont normalement beaucoup plus légitimes à discuter dans l'assemblée aient autant de temps de parole que le conseiller exécutif qui n'est là que pour répondre à des questions dans l'assemblée, par rapport à la séparation des pouvoirs donc la question de l'équité se pose. Je ne souhaite pas que ces interprétations abusives, et cette communication masquée à travers des méthodes sombres pour jeter le trouble et le doute. Je prends quelques exemples concrets, factuels. Hier, on a eu un vote pour savoir si on pouvait recevoir et entendre les organisations syndicales, tout de suite derrière il y a une collègue qui prend la parole, elle a le droit de dire mais ça jette le trouble pour les gens qui regardent, « oui mais le vote n'était pas bon, on s'est trompé, on n'a pas gagné », en gros c'est la suspicion immédiate. C'est ce genre d'attitude qui est décevante. Je prends un deuxième exemple, le nombre d'établissements. Hier je parlais de lycée professionnel public et on est venu m'annoncer que 6 ou 7 établissements sur 68. Non, je compare ce qui est comparable. 6 ou 7 établissements lycées professionnels sur entre 9 et 10. Lycées professionnels publics, cela fait 67%, ce n'est pas du tout la même chose que 9%, bien sûr noyés dans tous les établissements qui ne sont pas concernés par les mêmes dotations d'équipements. Je prends ces exemples précisément pour montrer que la manière de communiquer et les accusations vis-à-vis de nous-même pour parler de manipulation et d'autres pourrait renvoyer à ce sujet. Le 3^{ème} sujet sur cette question-là, subrepticement le conseiller exécutif en charge des infrastructures qui hier, a utilisé effectivement pour parler un moment de la RN9, et sortir des vérités, alors c'est vrai qu'il est un spécialiste du sophisme. C'est l'argument qui apparemment est logique, qui apparaitrait logique mais qui est fallacieux et trompeur. Et si je prends l'exemple de la RN9 et je pense qu'il n'est pas le seul à savoir lire, j'ai récupéré les conclusions dont il a parlé et cette capacité et cette manie.... Alors c'est vrai que la Martinique, les problèmes de la Martinique datent de 2010 à 2015, il n'y a jamais eu de problème, ni avant, ni après, c'est à partir de2010 que la Martinique a sombré et jusqu'en 2015 la Martinique a sombré. J'ai oublié de dire ça parce que c'est un fait permanent, tous les exemples qui sont donnés ici, c'est entre 2010 et 2015, SODEM, tout. Et même quand je reviens sur la RN9, c'est d'abord ODYSSI, après c'est le Maire de Fort-de-France et après c'est la Valmenière et puis après c'est revenir. Quand je vois qu'il y a un dossier qui a été présenté où il est dit très clairement, il a pris 3 ans pour faire une expertise pour pouvoir se faire un avis et donner des conclusions. Certains dossiers prennent du temps pour avoir des expertises mais un dossier qui paraît si évident que la RN9 et quand j'ai entendu certaines vérités ou pseudo vérités parce que annoncées par le conseiller exécutif en charge des infrastructures, je suis désolé, je lis ici les conclusions page 19 du rapport du BRGM, alors c'est vrai que c'est ça les analyses abusives et les interprétations abusives, on ne prend que ce qui nous intéresses dans le texte mais on ne lit pas ce qui peut apporter des éléments intéressants.

Exemple, le point 4 alinéa 4 : la zone de glissement présente, on parle de sécurité, je suis sur un dossier de sécurité des martiniquaises et des martiniquais aussi autant que celui du Prêcheur. La zone de glissement présente un degré d'altération bien plus important que les talus moyens, une hypothèse d'altération provoquée par des résurgences hydrothermales est avancée. Ce sont des termes très techniques, je suis sûr qu'il a parfaitement compris. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire simplement que l'on parle de remontée d'eaux dues à des sources profondes donc naturelles. Je vois mal comment en si peu de temps, l'expert que vous êtes, mieux, meilleur expert que les autres, a déjà décrété que c'est ODYSSI, que c'est le Maire, que c'est Valmenière au lieu de laisser précisément les experts continuer à travailler parce que même s'il y a une participation parce que oui c'est une problématique d'eau mais ça peut être aussi des sources sous-terraines naturelles donc je vous invite à de plus grandes prudences dans vos conclusions, d'attendre que les experts... On a laissé le conseiller exécutif s'exprimer donc je souhaiterais pouvoir faire autant.

M. Richard BARTHELERY – On est au dossier 34 la RN ne passe pas sur le pont du Prêcheur.

M. Johnny HAJJAR – Je souhaiterais pouvoir... J'ai expliqué en entrée que ce que je voulais dire hier durant la DN, je n'ai pas pu le dire, je suis désolé Monsieur, je veux pouvoir terminer parce que le conseiller exécutif a eu le temps de pouvoir terminer. Je précise que plutôt d'aller en permanence accuser qu'il ferait bien de patienter, de laisser les experts définir la cause exacte et précise sans risque d'erreurs puisqu'il s'est trompé à plusieurs reprises. Pour revenir sur la cause d'ODYSSI et sans accuser qui que ce soit et ce qui intéresse la Martinique aujourd'hui, c'est surtout le plan d'accompagnement des entreprises qui va être mis en place. Ce sont ces éléments-là qui doivent être mis à notre connaissance, ça nous permettrait plus d'avancer et comme je tenais à le dire, le document est là, je vais le rendre public tout de suite après puisqu'il faut des preuves de ce que l'on avance et je laisse la CTM, comme il y a beaucoup de choses à dire sur la CTM mais je tiens pour terminer à dire que quand on parle de manipulation, d'abus de comportement, vous êtes déjà majoritaires, permettez-nous au moins dans un minimum de démocratie et de respect de pouvoir nous exprimer. Laissez le citoyen être juge de ce que nous dirons mais ne perturbez pas nos propos par ce type d'interventions que vous faites en permanence soit pour déstabiliser, ça ne marche pas avec moi, ça ne marchera jamais, vous pouvez garder votre énergie et votre temps, ça va me renforcer dans mes convictions de continuer à faire l'expression de ceux qui n'ont point de bouche. Laissez-moi terminer convenablement, évitez les raccourcis (*inaudible*). Très, très mal interprété et faites-en sorte que dans la logique de ce que l'on attend, l'intérêt général supérieur, laissez la capacité de discernement au peuple martiniquais.

M. le Président Claude LISE – J'ai plusieurs demandes de parole, je demande aux collègues de faire un effort à partir de maintenant puisqu'il est 11h37, moi je veux donner le maximum la parole mais le problème c'est qu'il y a beaucoup de questions.

M. Louis BOURTRIN – On est au 2ème dossier.

M. le Président Claude LISE – Mais je vais donner la parole, il ne faut pas faire comme si je ne vais pas la donner. Je vais la donner mais je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il est 11h37, qu'on n'a même pas encore reçu ceux qu'on doit recevoir, que le collègue LAVENTURE a au moins une trentaine de questions et qu'il ne faudra pas qu'après qu'il n'y ait pas de quorum parce que les gens après avoir bien parlé s'en vont. Moi, j'ai annoncé en tout cas que pour des raisons que vous savez je suis obligé de partir au plus tard à 15h. Voilà, je vous aurais dit ce que j'ai dire. Collègue CARIIUS.

Mme Francine CARIUS – Merci Président. Je ne serai pas très longue. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole pour revenir sur mon intervention d'hier mais un collègue ça va mais deux collègues qui font référence à mon intervention ça en fait trop. Je veux simplement poser la question suivante: Où devons-nous porter, je ne dirai pas une contestation mais faire une remarque sur un vote qui a eu lieu ici dans cette assemblée, si ce n'est ici. J'ai simplement dit sans accuser personne et d'ailleurs on peut nous reprocher de ne pas avoir été suffisamment vigilants, de n'avoir pas été réactifs. Nous nous sommes simplement donnés le temps de faire notre propre comptage, de vérifier sur le film avant de nous prononcer. J'ai simplement dit que les résultats qui ont été annoncés ne sont pas conformes à la réalité et je maintiens, j'ai donné le décompte au secrétariat de l'Assemblée, tout le monde l'a vu sur le film, la majorité était du côté de ceux qui ne voulaient pas qu'on reçoive la délégation. Si vous voulez des chiffres précis, on peut vous les donner. Je le répète aujourd'hui, je pense que tout le monde l'a vu mais certains avaient un intérêt que ce soit ce résultat-là soit proclamé, c'est pour cela que j'ai insisté et que j'ai pris la parole pour dire ce qui était la vérité, personne ne peut me le reprocher.

M. le Président Claude LISE – Mais personne ne va laisser entendre non plus que j'avais un intérêt dans quoi que ce soit et si vous n'êtes pas content du résultat, vous n'avez qu'à porter plainte, je l'ai dit très clairement, portez plainte, c'est à la mode maintenant, je vais assumer. Parce que venir me dire qu'on vérifie maintenant, sur des tablettes ou je ne sais quoi, qui a voté qui n'a pas voté, vous avez tenu compte des procurations à travers la tablette, on sait qui a voté pour qui. Vous savez, il y a des gens qui avaient procuration et ils avaient procuration, vous savez forcément, si certains qui ont voté, ont voté pour une personne ou pour deux ? Ils avaient procuration...

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Vous l'avez vérifié Président ? On peut aller dans ce débat-là aussi ? Vous n'avez pas vérifié.

M. le Président Claude LISE — Je parle en général. Je dis que si nous décidons à l'avenir de vérifier les votes de cette manière-là, il faut le dire une fois pour toutes. Moi je suis d'accord pour tout. C'est comme pour les temps de parole, j'avais demandé qu'on mette un certain nombre d'éléments, on a mis un seul minuteur qui ne permet pas de faire les choses convenablement comme partout, il suffisait d'en mettre plusieurs pour mesurer les temps de parole des uns et des autres séparément puisqu'on va contester aussi le fait que Monsieur PRIAM va dire qu'il reste tant à... il y a des contestations aussi ? On peut contester partout quand ça dérange, on conteste, je le dis aussi de manière très claire parce que je me sens mis en cause là-dedans. De toutes façons, moi j'ai pris mes responsabilités et je suis fier de les avoir prises. Si aujourd'hui les enfants rentrent à l'école c'est parce que nous avons reçu le personnel en question. J'en suis très fier, j'en suis très fier et par conséquent, moi je prends mes responsabilités. Mais ça peut déplaire, ça peut ne pas déplaire, moi j'ai proposé... Non parce que ça je ne le prends pas du tout.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Je vous signale qu'hier lorsque la collègue CARIUS a fait... c'est son droit de contester mais je signale que j'ai proposé de revoter et on m'a dit : « Mais non, mais non » et puis a posteriori on va laisser planer un doute. Il suffisait de revoter, moi j'étais prêt à me plier. De toutes façons, j'ai pris mes responsabilités vis-à-vis d'un personnel. J'ai pris mes responsabilités, je n'ai demandé à personne, pas même aux membres de mon groupe politique de me suivre dans ma décision. J'ai agi en conscience et je suis très fier d'avoir pris la position que j'ai prise, je n'ai engagé personne. Si vous aviez été majoritaire pour dire non, cela n'aurait rien changé, tout le monde aurait su que j'étais pour, c'est ce qui m'importais en ce qui me concerne, vis-à-vis de ma conscience. En tant qu'homme de gauche, personne me ne fera, aujourd'hui, dire que des manifestants ne sont pas légitimes parce qu'on n'a pas fait une enquête pour savoir s'ils étaient majoritaires ou pas, parce que tous ceux qu'on commémore en permanence, tous ces évènements qu'on commémore, que certains commémorent alors qu'ils n'étaient même dans cette lutte-là, vous savez si ceux qu'on commémore, est-ce qu'ils étaient majoritaires ? Ceux qui manifestaient dans telle ou telle condition, ils étaient majoritaires? Le nombre de fois que je me suis trouvée devant tel ou tel établissement avec des manifestants. Eh bien alors ! On était majoritaires ? Aucun d'entre vous n'a jamais empêché des gens d'entrer dans un lieu public ? Vous n'avez jamais fait ça ? Il y a des syndicalistes ici, ils n'ont jamais bloqué quoi que ce soit. Le Conseil Général quand j'étais Président, il n'a été bloqué par personne ? Il n'a jamais été bloqué par les gens de la CSTM par exemple ? Jamais ?

Alors il ne faut quand même pas venir me raconter des histoires. Si vous estimez qu'il y a eu une tricherie dans ce vote, portez plaint puisque c'est la mode, je ferai face. Ne revenez pas sur cette histoire-là, c'est inadmissible ce comportement et moi je prends ça très mal parce que je considère que c'est moi qui a été mis en cause car c'est moi qui proclame les résultats et c'est la première fois que ça se passe tout simplement parce que vous ne vouliez pas recevoir ce personnel et alors vous allez chercher toute espèce, toute espèce de chose, j'assume mes responsabilités. Moi, j'ai voté clairement, je n'ai pas fait à demi, je n'ai pas cherché à me camoufler comme certains se sont camouflés de manière inepte. Voilà ce que

j'ai à vous dire donc ça suffit sur cette histoire-là. Moi j'assume, si vous n'êtes pas contents, portez plainte et puis c'est tout.

<u>M. Belfort BIROTA</u> – *Sa ki pa kontan, toufé*. Président, continuez la séance. *Sa ki pa kontan toufé*, c'est fait, c'est fait. Bien. Ou *lé fè kankan épi mwen, di mwen* bien.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Cela étant posé, la parole est au collègue LORDINOT, ensuite sont inscrits les collègues CLEON et la collègue CLEM-BERTHOLO. Alors, tu as la parole.

M. Fred LORDINOT - Merci Monsieur le Président, après ce rappel à l'ordre utile au règlement. Merci Monsieur MARIE-SAINTE de nous avoir donné ces informations sur une convention qui a été mise en place et qu'il poursuit et qui je l'espère il va améliorer parce que tout est performable. On peut améliorer les choses mais c'est là où on n'est pas d'accord. La rivière du Prêcheur, elle n'appartient pas à l'Etat français, elle appartient aux martiniquais. La rivière du Prêcheur appartient aux martiniquais et je ne suis pas indépendantiste. Mais par contre je milite pour la suppression du Ministère de l'Outre-mer et je milite aussi pour que le fonctionnaire qui est nommé en Martinique devienne un fonctionnaire de mission et non pas un petit gouverneur, ça c'est ma position politique. De la même manière, je milite pour que notre Collectivité ait la compétence en matière d'environnement, ma position est claire, tout ceci dans le cadre de la République française et de l'Union Européenne, c'est clair. Concernant la rivière du Prêcheur, je me réjouis de la mise en œuvre de cette convention parce que ce n'est pas ce que j'avais entendu, il y a quelques mois, ni dans ce qui avait été exposé ici. Il y a une entreprise martiniquaise qui a été retenue, c'est bien, je souhaite que ce marché lui soit renouvelé dans les conditions juridiques normales de 4 ans parce que cela lui permettra d'amortir les investissements importants qu'il faut faire pour exploiter les matériaux. Attention! Quand on voit le coût horaire de l'utilisation d'un des engins qui est là, moi je parle là pour quelqu'un qui s'intéresse un peu à la gestion des entreprises. Je ne suis plus expert qu'un autre mais une entreprise pour amortir des coûts de long terme, il faut une durée de marché et si on a porté le marché à 60 000 €, ce qui correspond à la loi, c'est bien. Si on le fait sur 4 ans, l'entreprise pourra amortir tout ce qu'elle a investi. Ce que je souhaite par contre, c'est que l'on ait une vraie stratégie, nous Collectivité, nous CTM dans la valorisation des matériaux et l'entreprise toute seule, elle ne peut pas le faire donc si nous pouvons, si vous souhaitez modifier cette convention, je suis d'accord avec vous parce qu'il faut l'améliorer pour donner à l'entreprise et à la Collectivité, plus de moyens pour exploiter ces matériaux. Ce n'est pas l'Etat français et le Préfet désigné qui viendront valoriser tout cela, il va partir dans quelques mois, il ne sera pas là et c'est quelqu'un d'autre qui va prendre la suite. C'est à nous de mettre une action de long terme et c'est ce que je propose parce que lorsque vous êtes devant l'Etat concernant les rivières, et collègue tu l'as fort bien dit cette affaire de Loi GEMAPI, il faut que l'on monte tous au créneau face à l'Etat surtout tous les élus, élus communaux, élus intercommunaux, élus de la CTM pour dire à l'Etat, si vous nous transférez une compétence, mettez l'argent qui va avec ou bien la ressource fiscale qui va avec mais l'Etat ne peut pas nous dire, prenez, faites ça et qu'il ne mette pas les moyens, lui, l'Etat donc allons vers une action politique concertée autour d'une action qui est réelle. L'action au Prêcheur, c'est un test, c'est une expérience qu'on mène, un partenariat avec la commune du Prêcheur, la CTM et pourquoi pas l'Etat. On met ensemble les moyens et on voit comment on peut réaliser une infrastructure lourde, c'est-à-dire un ouvrage de protection des berges pour les populations. On accompagne le Maire du Prêcheur dans son projet de relocaliser un certain nombre d'établissements publics, notamment les écoles et on travaille avec les partenaires privés, nous pouvons dire par exemple aux personnes qui exploitent aujourd'hui les matériaux, qui ont des concessions d'exploitation des carrières, « Je vous oblige à acheter ces matériaux, achetez-les. Vous ne pouvez pas continuer à prélever des matériaux sur la Montagne pendant que la rivière nous donne des matériaux que vous dîtes ne pas pouvoir utiliser ». Non. C'est cela ma conception du pouvoir martiniquais, c'est ça ma conception et c'est pourquoi si vous voulez aller dans cette direction, je suis prêt à travailler si vous le voulez pour dire aujourd'hui aux exploitants de carrière, ce n'est pas normal, on ne peut pas continuer à prélever des matériaux dans les carrières quand la rivière nous donne des matériaux, il faut qu'on trouve un accord, achetez-les, au prix qui convient. Et nous, Collectivité, nous allons valoriser nos matériaux, notamment sur nos ouvrages, nos sites, c'est un projet de long terme et là, il faut s'asseoir avec l'Etat et discuter parce que l'Etat, bien, il y a un Préfet qui m'a dit il y a quelques années, « Vous savez Monsieur LORDINOT, lorsque l'Etat n'a pas de moyens, il se concentre sur l'application de la norme », voilà ce qu'il m'a dit. Il a été honnête, il l'a dit naturellement en privé mais je lui ai dit : « Nous sommes bien d'accord Monsieur le Préfet par contre moi je milite pour un changement de la norme et pour qu'il y ait un pouvoir martiniquais, responsable qui agit pour ses objectifs » mais je ne suis pas indépendantiste donc je vous dis, si vous voulez modifier la convention, modifiezla mais je souhaite qu'il y ait un dialogue permanent avec la Mairie du Prêcheur, je souhaite que nous martiniquais, nous fassions un projet commun que nous mettions devant l'Etat pour lui dire que là maintenant c'est ta responsabilité parce que l'Etat a des responsabilités, il ne peut pas se défiler non plus, tel ou tel, untel, il ne peut pas se défiler. Lorsqu'il y a des catastrophes en France, on voit ce qui se passe donc si vous voulez, je le répète, nous proposer un projet de valorisation de l'ensemble des déchets, protection des berges de la rivière du Prêcheur, eh bien, je le voterais sans aucun souci et je ne veux pas polémiquer avec vous sur les histoires de récompenses ou de prix, je vous ai dit tout simplement que je ne partage pas votre décision de donner 5 millions d'euros à des architectes, si ce n'est pas le prix, rectifiez-moi. Je vous ai dit que 5 millions d'euros, cela me paraît, si ce n'est pas le prix, on va me dire que ce n'est pas le prix. Le problème est que je demande des documents, on ne me les donne pas. Donnez-nous les documents. L'ouvrage, tel que vous voulez le construire, cela fait tant de kilomètre de pont, il va coûter 80, 100, 120 millions d'euros et nous allons payer tant de millions. Soyez clair. Je vous dis que pour moi, le Prêcheur passe avant votre concours d'architecte.

M. Le Président Clause LISE – Bien. Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE va apporter des précisions je suppose sur cette question.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais rétablir la vérité puisqu'on fait allusion, alors on prononce mon nom tout le temps, on fait allusions à une intervention que j'ai faite à la tribune, puisque notre collègue m'avait interpellé pour faire le point sur les projets en cours. J'ai expliqué à quelle phase on était du viaduc de Fonds Lahaye. Ce projet a été soumis ici dans un autre cadre de dossiers de prise en considération et il me semble qu'à l'unanimité, à

l'unanimité, l'assemblée a accepté que ce projet soit étudié et a donné mandat au PCE pour étudier, c'est ce que nous faisons donc il me semblait que c'était un projet qui avait été approuvé par tout le monde. Ça, c'est la première chose. On m'a demandé de faire le point, j'ai fait le point à quel point on était. J'ai parlé sous le contrôle des membres de l'assemblée qui sont à côté de moi dans le jury de maîtrise d'œuvre. Je rappelle que ce jury est composé de 6 élus et de 5 personnalités extérieures qualifiées, choisies à cause de leur qualification. 11 personnes et nous avions parmi une douzaine de dossiers, présélectionné 3 candidats à qui on a remis des dossiers de règlement complet pour qu'ils puissent nous présenter le projet jusqu'au stade de l'avant-projet et ensuite j'ai rappelé que le jury va se réunir à nouveau pour faire un classement, 1er, 2ème, 3ème. Et pour être plus transparent, j'ai expliqué que les deux candidats qui vont occuper la place de 2^{ème} et de 3^{ème} seront indemnisés à hauteur de 550 000 € pour leur payer du fait qu'ils ont fait un projet qui comprend des maquettes, des études, etc. donc y compris un certain nombre de temps d'étude. Le premier aura le même montant, mais il aura ensuite la mission complète pour aller jusqu'au dossier de consultation d'entreprise et ensuite l'assistance marché travaux c'est-à-dire pour nous aider à choisir les entreprises, etc... jusqu'au bout et il sera rémunéré suivant un pourcentage qu'il aura présenté parce que lorsqu'on fait une analyse des candidatures et des offres, je dis ça au collègue, je ne sais pas s'il a déjà participé à un jury ou à une commission d'appels d'offres. Si le collègue m'interrompt tout le temps, je n'arrive pas à lui donner l'information donc je disais qu'il y aura un taux de rémunération et comme le collègue CLEON l'a rappelé et le collègue ADENET, il y a un taux de rémunération, un pourcentage du volume calculé sur la base du coût du projet qui viendra rémunérer le travail du maître d'œuvre. Ce n'est pas une récompense, c'est une rémunération pour un travail fait. Je n'ai jamais prononcé le mot de 5 millions, je ne connais pas encore le montant des honoraires et le montant sera arrêté avec le jury lors du choix du lauréat donc ce n'est pas bien de lâcher dans l'opinion publique des prix, des chiffres que l'on ne connait pas encore. Merci.

M. le Président Claude LISE – La parole est au collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Merci Président, je ne ferai pas de longue et laborieuse démonstration, je vais être très court, réfuter d'un mot cette démonstration qui a appelé à la rescousse un rapport du BRGM, rapport fait à un moment T et la situation évolue. Ce que j'ai appris à la réunion de mardi après-midi à laquelle j'avais convié le Président du Conseil Exécutif, ce que j'ai appris des techniciens et d'experts aussi, après analyse on a découvert du chlore dans les eaux qui s'écoulent du glissement de la RN9 et jusqu'à preuve du contraire, je ne sache qu'on trouve du chlore dans des sources hydrothermales. Voilà, cela est dit.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO — Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je pense que c'est un point d'ordre. Le dossier de la RN9 me semble-t-il a fait l'objet d'un débat hier. Chacun a pu longuement s'étaler et proposer leurs avis. Aujourd'hui il s'agit du dossier sur le Prêcheur, j'aurais souhaité que nous restions sur ce dossier puisqu'il nous faut respecter un temps. Chacun y va de ses critiques, chacun y va de ses allégations et nous ne traitons pas le dossier sur lequel nous sommes appelés à décider. Il ne s'agit pas aujourd'hui de la RN9, il ne

s'agit pas non plus du viaduc de Fonds Lahaye, il ne s'agit pas non plus d'honoraires d'architectes, il s'agit d'un dossier normalement, un dossier selon moi qui devait faire l'unanimité en moins de 10 minutes. Chacun et je pense que nous ne sommes pas ici pour nous raconter des histoires. Chacun de nos actes, nous les posons en responsabilité et je demande, Président, que nous puissions continuer à travailler et qu'on nous laisse travailler de manière rigoureuse et sérieuse. L'hémicycle n'est pas une scène de théâtre ou chacun y va de son stand-up pour mesurer son éloquence.

M. le Président Claude LISE – Collègue, je suis tout à fait partisan que l'on ne dérape pas sur des sujets annexes même si dans une assemblée on ne peut pas empêcher, nous sommes une assemblée politique aussi, on ne peut pas empêcher des collègues de placer un sujet dans un cadre plus général.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> — Oui mais chaque fois qu'il y a un sujet, on sort complètement du sujet. Nous sommes systématiquement et je vais dire volontairement hors sujet, et c'est ce que je ne comprends pas et que je n'admets pas.

M. le Président Claude LISE – Alors collègue, sur toute sorte de point qui veut que chacun quand il est gêné veut une règlementation y compris en ce qui concerne les problèmes des interventions des conseillers exécutifs. Si vous vous consacriez à un règlement intérieur convenable, ça existe ailleurs, ce n'est pas quelque chose... Mais non, mais non, mais il faut fixer des règles, effectivement la loi n'a pris la peine de fixer ces règles-là. Tout ce qui concerne l'assemblée est fixé par l'assemblée. Vous comprenez ? A l'Assemblée Nationale, les interventions des ministres sont minutées, c'est le règlement de l'assemblée qui a décidé cela, ce n'est pas le Gouvernement, ce n'est pas mis dans la loi. Par conséquent, tout ce qui concerne l'assemblée est régie par un règlement de l'assemblée. Si dans le règlement intérieur on me dit, voilà le temps de parole des conseillers exécutifs, voilà le temps de parole du rapporteur, voilà le temps de parole des élus, on ne dépasse pas plus de temps, etc... moi je fais appliquer, moi, je ne vais pas faire appliquer au petit bonheur la chance, selon les uns et les autres puisque ce n'est pas d'un seul côté qu'on ne respecte pas, c'est de tous les côtés, c'est chacun quand il a envie de faire évidemment son morceau d'éloquence, il le fait mais quand il y a un règlement, on peut s'appuyer sur le règlement. Je suis obligé de te dire ça.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Président, je suis sur du qualitatif pas du quantitatif.

M. le Président Claude LISE – Bien, enfin ce n'est pas simple, je peux vous dire que ce n'est pas simple mais j'essaie en tout cas dans une assemblée et je le répète, nous ne sommes pas un conseil d'administration d'une entreprise, c'est une assemblée politique, les gens ont été élus par des citoyens, ils ont des comptes à rendre et par conséquent ils sont obligés de s'exprimer, on ne peut pas non plus..., moi, je ne peux pas enfermer les gens sinon on peut stériliser aussi tous les débats donc c'est difficile, je fais ce que je peux mais il faut que chacun fasse un effort également, de concision, etc...
Collègue Christiane BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Non seulement, il y a un vote effectivement qui doit avoir lieu mais Président par rapport à tout ce que tout le monde vient de dire là, juste pour rebondir et dire à plus d'un égard qu'il y a un règlement qui manque dans sa manière hermétique. Et ce que je proposerais, parce qu'hier j'en ai parlé quand il s'était agi effectivement de savoir si on acceptait le collectif ou pas et toi tu m'avais répondu qu'il y a effectivement une commission ADHOC qui est constitué pour faire ce travail mais après avoir convoqué cette commission, ça n'a pas fonctionné, je crois ? Les gens ne venaient pas, je coirs que c'est...

M. le Président Claude LISE – Non, non, non. C'est plus grave que cela. Tu as une commission qui s'est réunie toute tendance confondue qui a voté des choses à l'unanimité en ma présence. Je n'étais pas obligé d'être là, je suis venu, c'était pour pousser à ce que cette réunion puisse se tenir. On a voté à l'unanimité. Le lendemain matin, certains qui avaient voté d'une manière proclamait déjà le contraire. C'est encore plus grave.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – C'est encore plus grave parce que moi, je croyais que c'était un défaut de réunion.

M. le Président Claude LISE – Non, non, non donc moi maintenant, la commission existe, elle a un président, il y a des membres qui ont été désignés. Personnellement compte tenu de ce qui s'est passé en ma présence, je ne veux plus m'immiscer dans cette commission, si elle veut se réunir vous êtes libre de faire en sorte qu'elle se réunisse, puisqu'il y a des membres désignés, ce n'est pas à moi de forcer les gens à aller dans une commission, je ne suis pas non plus le témoin de cette commission. Par conséquent, vous avez les choses en mains, si vous voulez réunir la commission, c'est à vous de demander à son président de la réunir et puis voilà.

Mme Christiane BAURAS – Le Président, c'est qui?

M. le Président Claude LISE – Le Président, c'est Jean-Philippe NILOR donc voyez-le, dîtes-lui de réunir la commission et j'espère pour lui que quand il va la réunir, il y aura un quorum. Voilà. Mais maintenant, je vous dis que je ne prendrai plus aucun engagement concernant cette commission suite au fait que j'ai assisté à une séance, il y avait du monde, toutes les tendances étaient représentées, il y a eu une décision prise à l'unanimité. Sur quoi ? Sur le fait simplement de faire venir en séance un problème qui concernait trois articles sur des questions de procédure c'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose de très important. Dès le lendemain, ça a été présenté par certains qui avaient voté, d'abord comme si c'était moi qui étais à l'origine de ça, je ne faisais qu'être présent, je n'avais rien demandé moi, j'avais répercuté des demandes.

Mme Christiane BAURAS – Président, je ne vais pas t'embêter plus longtemps.

M. le Président Claude LISE – Attends, je devenais responsable pratiquement d'un crime de lèse-majesté. On avait l'impression que c'était un coup d'état qui avait été préparé et ceux-là même qui avaient voté la veille au soir n'étaient pas évidemment dans le coup d'état, ils le dénonçaient.

Quand tu assistes à ce genre de lâcheté, quand tu assistes à ça, tu ne peux plus continuer à te porter garant de quoi que ce soit donc désormais cette commission, elle se réunit si elle le veut, elle prend les décisions qu'elle veut, on me fera le rapport le moment venu. Quand on me donnera le rapport de cette commission, je ferai lire le rapport et si le rapport est voté, un certain nombre de règles seront fixées.

En l'absence de règles, lorsqu'à la veille d'un débat important comme les débats budgétaires qui vont arriver, le bureau va faire des propositions, je soumettrai les propositions à l'assemblée qui est souveraine, comme je l'ai fait pour savoir si je reçois, d'ailleurs désormais ce sera comme ça. Pour savoir si on reçoit, je vous fais voter, vous déciderez et de la même manière je proposerai des temps de parole avant les grands débats, vous déciderez de ça et ça s'imposera au coup par coup jusqu'à ce qu'on ait un règlement intérieur.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Président, je me rends compte effectivement que nous sommes responsables de nos propres turpitudes., ça c'est clair mais alors il va bien falloir que l'on prenne les choses par un bout parce qu'on se rend bien compte que nous sommes comme un bateau ivre. A chaque fois les règles manquantes ou n'étant pas observées, on va, on vient et on voit un peu tout le temps que ça fait, je me demande même si demain on n'aura pas à revenir ici.

M. le Président Claude LISE – On va essayer d'avancer quand même. Comme il n'y a plus de demandes.

Mme Nadia LIMIER – Président.

M. le Président Claude LISE – Tu as demandé la parole ? Vas-y. Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER – Collègue, je ne savais pas que ce rapport allait faire autant de débat. J'ai entendu beaucoup de hors sujet. Je suis sortie pensant qu'on allait voter tout de suite. J'ai entendu parler de viaduc de Fonds Lahaye. Enfin, j'ai entendu toute sorte de sujets mais on n'est pas vraiment resté dans le cadre du Prêcheur. En tous les cas, moi, Il s'agit de protection et surtout de sécurité de la population du Prêcheur. Je ne veux pas qu'on fasse de démagogie mais c'est important le renforcement du système d'alerte du Prêcheur, comme je dis, je ne vais pas faire un rappel historique à partir de 2010 puisque je l'ai vécu en 2010 lors de ma première mandature, je suis restée de 22h jusqu'en lendemain matin, le soir. Je l'ai vécu, j'ai vu ce que c'était qu'un lahar et je vous avoue que ces jours-ci, il y a eu un survol en hélicoptère, beaucoup de matériaux sont encore descendus et on craignait pendant la période d'Isaac qu'on allait avoir un lahar, on a rien eu donc à n'importe quel moment, on risque d'avoir un gros lahar donc je pense que... on a eu les incivilités de certains martiniquais pas seulement de préchotins parce que comme un collègue disait, je crois que c'est le collègue MARIE-SAINTE, les gens pensent que c'est un spectacle ; je leur dit non, il faut éviter parce que c'est un danger, les gens ne se rendent pas compte que c'est un danger. Moi, je l'ai vécu, je peux dire que c''est un danger, les gens viennent même avec des bébés prendre des photos, ils se mettent en danger donc j'appelle au bon comportement des martiniquais et leur dire que lorsqu'on parle de lahar et qu'on entend qu'il y a un lahar sur le Prêcheur, n'essayez pas de monter sur le Prêcheur, nous causer encore plus de problème. Pour terminer je ne voudrais pas influencer les collègues mais comme j'ai dit tout à l'heure je voterais favorablement. Je ne peux pas juger partie mes chers collègues, je suis obligée de sortir.

M. le Président Claude LISE – Collègue, il faut que tu sortes et on va voter tout de suite.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Et vous noterez qu'une nouvelle fois, j'étais sortie, je suis rentrée, maintenant je sors définitivement en espérant qu'il y aura un vote positif. Merci chers collègues.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Ça valait vraiment le débat. On passe à la question numéro 40.

40/ TRANSFERT D'UNE ENVELOPPE DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2018/2019 RELATIVE AUX MESURES RÉGIONALISÉES DU PO FEAMP 2014-2020

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation

C'est un dossier technique qui devrait aller très vite. Il vous est demandé de prendre une délibération pour un crédit de paiement de 397 926 € qui doit être allouée à l'Agence de Service et de Paiement. C'est pour la prise en charge des paiements de 2018 et 2019 des dossiers relatifs aux mesures régionalisées pour le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de le Pêche dans le cadre d'une convention de gestion en paiement associé. Vous avez tous les éléments dans le dossier, je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments. Juste pour dire pour ceux qui nous écoutent quand même que l'Agence de Service et de Paiement, c'est l'autorité de certification mais c'est également l'organisme de paiement de ce fonds européen qui est spécifiques aux affaires maritimes et de la pêche.

Cette demande serait d'autoriser un transfert sur un compte au nom de l'agent comptable de cette agence de service et de paiement, d'un crédit de paiement d'un montant de 397 960 €. Le versement va s'accompagner d'une notification qui va préciser sous la forme d'un tableau financier, à la fois le montant des autorisations mais également la répartition des autorisations d'engagements à la fois par mesure et également pour chaque financeur. C'est un fond qui est indispensable pour la pêche. Le Président MARIE-JEANNE n'avait pas pu se déplacer à Paris, m'avait demandé de le représenter au niveau du Comité National de Suivi de ce fonds européen, c'est ce que j'ai fait en juin 2017 et je vous annonce que suite à mon intervention au cours de ce comité, l'ensemble des régions a suivi notre proposition et c'était un sujet sur le dégagement d'office. Je vous annonce qu'au moins sur ce fonds il n'y aura pas de dégagement d'office puisque Bruxelles était représenté à ce Comité de Suivi des

Fonds européens. Voilà pour être complet les éléments qu'il convenait de porter pour bien comprendre ce dossier aussi bien dans l'assemblée que pour ceux qui nous écoutent.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission politique de la mer.

M. Joachim BOUQUETY – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des affaires européennes. Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Nous sommes toujours en attente des documents sur la programmation et l'exécution des fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nous passons au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Après cette question, je ferai entrer le collectif qui est là, qui attend. On suspendra par conséquent et tout de suite après c'est collègue LAVENTURE qui aura un très grand nombre de questions à nous présenter donc j'espère que nous n'allons pas trop nous attarder sur les questions qui ne sont pas des questions lourdes.

M. Louis BOUTRIN – D'autant plus Président, j'ai cru comprendre qu'il y a deux dossiers importants sur l'Institut Martiniquais du Sport. Non ? On les a retirés ? 41 et 42 ?

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est déjà passé.

44/ TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DU CANAL DE BEAUREGARD DE L'ÉTAT A LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. BOUTRIN donne lecture du document de présentation

M. Louis BOUTRIN – Ah d'accord. Pour ce dossier, j'ai presque envie de dire que c'est une grande conquête, ça fait un moment que chacun avait souhaité tant au niveau des élus que de la population qu'il y ait un transfert de domanialité du Canal des Esclaves, Canal de Beauregard qui à l'issu d'un litige, d'une procédure qui avait trouvé son aboutissement auprès de la Cour de Cassation par un arrêt du 3 Mai 2007. Le Président LISE se rappelle bien que les consorts DESGROTTES avaient revendiqué la paternité de ce Canal des Esclaves donc à l'issue de cet arrêt, il a été dit que le Canal des Esclaves relevait du domaine public fluvial de l'Etat. Dès lors, la CTM a effectivement entrepris et le Président de l'Exécutif a entrepris un certain nombre de démarches. Vous avez dans le dossier, l'ensemble des courriers qui

ont été adressés à l'Etat, nous avons pu arracher ici-même en présence de Madame Ségolène ROYAL une décision puisqu'il fallait effectivement que le Ministère se prononce làdessus et il a été demandé au Préfet de faire diligence, pas celui-là, son prédécesseur pour que ce transfert de domanialité soit effectif. Le transfert de domanialité, ce n'est pas seulement le foncier, c'est également l'ouvrage hydraulique et toute l'infrastructure qui sert de sentier de randonnées, un sentier qui est très prisé par les martiniquais mais également par l'ensemble des visiteurs. Ce canal, je ne vais pas reprendre l'histoire de ses 11 kilomètres et du fait que cela desservait un certain nombre de distilleries dont l'Habitation Beauregard. C'est un ouvrage qui était hydraulique mais à l'époque avait une finalité énergétique parce qu'il y avait de l'hydroélectricité avec les roues à aube, c'est ce qui motive notre souhait de transférer ce canal dans le patrimoine de la Martinique à travers la Collectivité Territoriale de Martinique mais ça tombe bien parce qu'il y a des dispositifs du Code Général de la propriété des personne publiques, notamment l'article L 3113-1 qui prévoit le transfert de propriété à titre gratuit du domaine public fluvial au profit d'une collectivité territoriale de la part de l'Etat, à la demande de l'assemblée délibérante de cette collectivité.

Vous avez compris qu'il vous est demandé aujourd'hui à travers ce dossier d'autoriser la demande de transfert de domanialité à titre gratuit de ce canal et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour poursuivre cette opération et signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Voilà, chers collègues, vous avez le dossier, c'est un dossier qui est relativement complet, épais, vous avez à la fois en annexe les éléments d'échanges de courriers et notamment avec les services du Préfet, vous avez le diagnostic de faisabilité puisqu'il n'y a pas de transfert de domanialité sans effectivement que l'ouvrage soit conforme et sans qu'il y ait un transfert de moyens. La proposition qui est faite, on a fait une estimation avec les services de la DAAF, la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt pour un montant estimé à 425 000 €. Après négociation, l'Etat accepte effectivement de s'engager pour les travaux de génie civil, des travaux lourds à hauteur de 300 000 €, une première tranche pour 2018, 150 000 et une deuxième tranche l'année prochaine, 2019 à hauteur de 150 000 et le complément, les 125 000 restants feront l'objet d'une demande à travers le FEADER. J'ai failli me tromper, de fonds européens, il s'agit bien du FEADER. Voilà chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer avec les montants. C'est passé en procédure d'urgence, c'est effectivement pour des raisons de comptabilité publique, il fallait qu'avant le 30 septembre on puisse prendre une délibération parce qu'au niveau du Ministère de l'Agriculture, il doit arrêter ses comptes avant le 30 octobre donc nous, on devait prendre notre délibération en amont. Voilà chers collègues, j'ai essayé d'être le plus complet que possible.

M. le Président Claude LISE – Comme c'était en procédure d'urgence, je n'interroge pas les commissions. Vous avez la parole. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. C'est un projet que nous allons soutenir parce qu'il est nécessaire à l'attractivité touristique du nord du pays mais aussi parce que c'est un élément de notre patrimoine. Le Canal des Esclaves, c'est notre patrimoine chargé d'histoire, ce n'est pas le canal de l'Etat français, il est dans notre patrimoine, sé ta nou donk fok nou météy an valè. J'espère que les travaux vont commencer très vite. Maintenant, il faut soulever la question des sites et notamment des sentiers, de l'entretien des sentiers.

Est-ce qu'on peut mobiliser des fonds européens pour que les 36 sentiers, de mémoire, peut-être que je me trompe, soient entretenus. Il semblerait que ce ne soit pas tout à fait le cas, je crois qu'il y en 6 qui sont véritablement entretenus et praticables. Mais il y a un sentier qui est cher au Président LISE, c'est le sentier Absalon Grand-Rivière. Depuis que je le connais, je sais que ce site lui tient à cœur, le sentier d'Absalon sur lequel on peut faire beaucoup de choses. Il y a un certain nombre d'études, de travaux qui ont été commencés, je le répète, je souhaite que ces études soient utilisées par l'actuelle majorité pour que l'on puisse arriver à dynamiser le secteur touristique, notamment dans cette partie du pays. Le Maire de Grand-Rivière n'est pas là mais certainement il va plaider aussi cette cause donc ce que je souhaiterais c'est que l'on nous donne un programme clair à l'occasion de ce sujet. Je le répète, c'est bien, faut qu'on le fasse, j'espère qu'il y aura des chantiers d'insertion où on va impliquer des jeunes martiniquais dans l'entretien des sentiers notamment dans le travail de la pierre et aussi sur les questions hydrauliques, c'est bien, poursuivons ensemble mais j'aimerais que le collègue nous dise où il en est dans la gestion et l'entretien des différents sentiers dont je crois savoir qu'il a la responsabilité au parc naturel. Et pour terminer par une petite note incidente, je lui pose la question : « Est-il vrai qu'au moment où le véhicule de service est supprimé pour certains agents de la Collectivité, le directeur du PNRM se voit offrir un véhicule de service, une Subaru à 40 000 €? ».

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je donne la parole au rapporteur et puis on va voter.

M. Louis BOUTRIN – Alors rapidement cher collègue, je suis un peu maintenant aguerri sur les questions hors sujet mais il s'agit d'argent public donc on ne peut pas botter en toucher donc je réponds. Il y avait un véhicule 4x4 acheté précédemment par les présidents précédents, ces véhicules sont arrivés...

M. Fred LORDINOT – Quel Président ? Qui a acheté ce véhicule ?

M. Louis BOUTRIN - Monsieur le Président, je reviens du tribunal ce matin. J'étais au Tribunal de Grande Instance ce matin et le Juge me laissait m'exprimer parce que non seulement on est devant une juridiction là puisque c'est plus des questions, on se croirait à l'inquisition mais en plus je ne peux pas m'exprimer donc si vous pouvez permettre que je puisse m'exprimer et apporter des éléments de réponses parce que les questions ont été posées et tout le monde a entendu les questions. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je préfère que l'on soit transparent et que l'on puisse donner des éléments surtout que les réponses risquent de déranger alors revenons, ça me fait penser à la question sur le dossier de la SODEM. On va jouer la transparence. Il y a un véhicule qui a été acheté à l'époque, c'est un véhicule 4x4, je n'ai pas trop la connaissance des marques et ce véhicule est arrivé en fin de vie. Il se trouve qu'à mon arrivée en février 2016, il y avait un bon de commande pour un véhicule 4x4 pour le directeur et un véhicule pour le Président, au garage Toyota. J'ai vu le Président MARIE-JEANNE, je lui ai expliqué la situation, je lui ai dit : « Président, je ne souhaite pas qu'en tant que Président je puisse avoir un véhicule du parc comme c'est la coutume et deuxièmement je ne souhaite pas récupérer les deux véhicules ». Nous n'avons pas fait cette acquisition. Or l'ancien Directeur Général qui a été licencié pour insubordination, contesté devant les tribunaux, le tribunal a rendu son jugement, avait ce véhicule, ce véhicule et tombé en panne. On est allé récupérer le véhicule en panne chez l'ancien directeur donc il fallait changer de véhicule et c'est ce qui a été fait à l'arrivée du nouveau directeur; voilà comment ça s'est fait et le président du parc n'a jamais de véhicule. J'ai toujours refusé d'avoir un véhicule au regard du budget de cette institution. Voilà, je referme la parenthèse incidente. Pour répondre aux autres questions...

M. Fred LORDINOT — Président ma question est très claire et précise. A-t-on acheté un véhicule Subaru actuellement pour 40 000 € au Parc Naturel Régional ? Et qu'il dise qui a acheté les véhicules, les noms, on veut avoir les noms. S'il veut mettre en cause la présidente N'GUELA, qu'il le fasse donc la question que je lui pose très clairement. Qui a acheté les véhicules ? Et il nous répond devant l'assemblée très clairement. A-t-il signé un bon de commande pour acheter un véhicule Subaru de 40 000 €. C'est oui ou non ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue tu as posé ta question, le rapporteur répond en fonction des éléments qu'il a. Nous n'allons pas nous transformer en Conseil d'Administration, voilà et par conséquent...

Mais non, tu as posé tes questions, tu as le droit de poser tes questions, tu as posé tes questions, il a le droit de donner ses réponses et il y a des choses si elles ne sont pas précisées aujourd'hui, ce n'est pas ça qui est à l'ordre du jour, feront probablement l'objet de débat, là où ces débats doivent avoir lieu. Et ce que tu peux répondre ...

M. Louis BOUTRIN – Le véhicule a coûté 35 000 € à peu près. Qui c'est qui signe ? Mais c'est une question pernicieuse. Qui signe les bons de commande ? Si ce n'est que le Président. A moins qu'il veuille en tant que membre du Comité Syndical qu'il veuille signer, encore est-il fallu qu'il soit présent quand on fait l'état des présences.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Puisque les procès-verbaux sont faux. Alors va signer tes faux procès-verbaux. Sur les procurations aussi.

M. Louis BOUTRIN – En deux ans et demi, il a été présent 3 fois.

M. Fred LORDINOT – Non parce que tes procès-verbaux sont faux.

M. le Président Claude LISE – Collègue, ne rentre pas dans un débat concernant le fonctionnement du PARM.

M. Fred LORDINOT – On reçoit les convocations 2 jours avant les réunions.

M. Louis BOUTRIN – Je m'en veux Président personnellement au nom de la transparence de pouvoir suivre ce genre d'exercice. Je trouve ça affligeant pour les élus que nous sommes de se donner en spectacle pour un véhicule qui a été acheté pour un directeur en remplacement d'un véhicule qui est tombé en panne et qui plus est, on n'a pas repris la même gamme de véhicule comme chacun peut le constater donc je referme la parenthèse là-dessus. Ce n'est pas là l'essentiel, l'essentiel c'est que nous sommes sur un dossier aujourd'hui qui concerne le Canal des Esclaves. A travers ce dossier, il y a deux questions qui

peuvent être effectivement en relation qui concerne la gestion des sites de randonnées de promenade en Martinique. Là encore, ça circule qu'il y aurait et il l'a dit à l'instant 6...

Non cher collègue, il faudrait que tu chausses tes baskets de temps en temps et que tu ailles sur les sites. Actuellement, il y a deux sites qui sont fermés, justement le site du Canal des Esclaves et le deuxième site c'est la Boucle de Sainte-Cécile du côté du Morne-Rouge. Tous les autres sites sont praticables. Là encore ce sont des WhatsApps, des éléments sur les réseaux sociaux qui donnent une très mauvaise image de la Martinique, une très mauvaise image de la Martinique. C'est bien cela, c'est le site de Sainte-Cécile et le site du Canal de Beauregard dit Canal des Esclaves. Le dossier que l'on doit examiner aujourd'hui, justement les 300 000 € servent à faire des travaux de génie civil de manière à ce que l'on puisse réouvrir. Il y a toute une commune qui est la commune de Fonds-st-Denis qui est en attente puisque l'économie de Fonds Saint-Denis tourne autour des activités de tourisme vert qui attendent l'ouverture de ce canal. Voilà chers collègues ce que je voulais dire et pour être complet puisque dans le WhatsApps, il était également question d'un dossier qui concerne le Morne-Rouge, le projet de l'aileron. Je profite de la présence du Maire du Morne-Rouge pour parler de ce site qui accueille chaque année 80 000 visiteurs. C'est un merveilleux projet mais qui est confronté à une difficulté majeure. Ce projet a été présenté en conseil municipal de la Ville du Morne-Rouge en présence de l'ingénieur qui est le même d'ailleurs que celui du lycée Schœlcher qui est GustavoTORREZ.Ca a été présenté également à la commune d'Ajoupa Bouillon, il se trouve que le site de l'Aileron est à cheval sur le PLU de la commune d'Ajoupa Bouillon et une partie de la voie d'accès sur le territoire communal du Morne-Rouge mais nous sommes en plein PPR rouge et ceci demande des investigations supplémentaires et c'est ce que nous avons fait, nous devons présenter bientôt les préconisations pour qu'effectivement malgré que ce soit le PPR rouge qu'on puisse avoir des autorisations nécessaires pour faire un accueil convenable à nos visiteurs se doutant que nous avons l'ambition que la Montagne Pelée et les Pitons du nord de la Martinique soient classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. La conséquence c'est qu'il y a 30 à 40 % de visiteurs de plus et si les visiteurs viennent et ils voient dans quel état l'un des accès est actuellement à la Montagne Pelée, ce n'est pas une très bonne image pour nous donc nous devons effectivement fait diligence pour que ce site soit accueillant donc c'est ce que nous faisons. Je referme la parenthèse pour les questions qui viennent d'être posées.

M. le Président Claude LISE – On va passer au vote.

Mme Jenny DULYS-PETIT — Président, je voudrais faire juste une petite intervention s'agissant du site de l'aileron. C'est vrai que cela se situe sur le territoire du Morne Rouge, à la fois Morne-Rouge et Ajoupa-Bouillon mais le Morne-Rouge a bénéficié depuis du temps d'Emile MAURICE d'un bail de 99 ans. Nous avons reçu un courrier du Président de l'Exécutif, d'Alfred MARIE-JEANNE nous demandant de céder cet espace à la CTM. Nous avons répondu en mettant des conditions parce qu'il faut savoir que sur cet espace il y a un snack, il y a quelqu'un qui exploite un petit snack. J'ai décliné plusieurs propositions et la réponse du Président qui m'a été faite c'est qu'il fallait que rapidement je rencontre le président du Parc donc j'ai sollicité le président du parc, j'espère que très bientôt il viendra pour que nous puissions faire avancer ce dossier parce que même si nous sommes dans une zone rouge, tout le Morne-Rouge est en zone rouge sinon on n'aurait pas construit au Morne-Rouge et j'ai en mémoire comment on s'est battu avec la préfecture pour la réhabilitation de

l'Auberge de la Montagne Pelée avec ses bungalows. Cela nous avait pris beaucoup de temps mais on a gagné. Quand il y a une volonté, on dit toujours qu'il y a un chemin et là, il faut l'emprunter pour qu'on puisse aboutir parce que ce site est vraiment visité mais pour l'instant également, la route est un peu abîmée, cela demande un peu d'entretien, je le sais, je sais que c'est difficile, je sais que ça prend du temps mais quand même c'est une volonté que ça puisse aboutir. On attend, il y a une forte attente et comme le président du parc vient de le souligner, ça fait partie aussi du projet pour l'UNESCO. Il faut rapidement faire ce qu'il faut pour que les choses soient sur le territoire de belles images de la CTM.

M. Louis BOUTRIN – C'est une procédure qui est un peu longue, la procédure de révision des plans de prévention aux risques majeurs donc quand on et placé en zone rouge notamment, ça demande des études complémentaires. Les études ont déjà été lancées, il y aura à nouveau comme c'est une révision, une enquête publique également donc tout cela nous ramène à des délais à peu près de 9 mois pour débuter les travaux mais nous n'avons pas, à part le parking que nous avons redimensionné et la voie d'accès également que l'on a reprofilé puisque nous étions là encore dans le cadre d'une réserve biologique intégrale. Juste en dessous de l'actuel snack, une zone qui est classée en réserve biologique intégrale donc là encore il fallait des autorisations. Dîtes-vous bien que pour pouvoir avoir une autorisation, monter à Paris et c'est ce que nous avons fait et le dossier est fini. Nous espérons démarrer les travaux suite à la révision d'ici 9 mois. Voilà chers collègues toutes les précisions que l'on peut apporter sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Ça me fait penser au problème que nous avons eu au CDST, c'était pareil, il fallait monter au plus haut niveau et nous avons perdu plus d'un an. Cela a retardé l'inauguration. Le lancement et l'inauguration.

M. Fred LORDINOT – Président, il y a quand même un hôtelier. Il y a quand même une autorisation qui a été donnée de construire un hôtel en face du 1^{er} abri et on connaît les difficultés du secteur touristique du pays, il y a une collègue qui connaît ça mieux que moi mais il y a une contradiction. On laisse s'installer des établissements privés là et maintenant on me dit qu'il faut combien de temps, etc... vous ne pouvez pas construire. Je pense que là, il nous faut être unanime face à l'Etat et demander à l'actuel Préfet de faire son travail, c'està-dire d'accélérer les procédures qui nous permettront de mettre en œuvre ce projet.

M. le Président Claude LISE – On est unanime là-dessus donc on passe au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Je vous remercie, je remercie collègue BOUTRIN. Alors juste avant toi je dois recevoir la délégation et puis après tu auras la parole.

Collègues, comme d'habitude, je vais suspendre pendant une dizaine de minutes et nous aurons une représentante du collectif qui concerne la situation de Monsieur Philippe AURORE, le directeur de Croix-Rivail. Vous connaissez ce dossier. Je suspens la séance et je leur permets d'intervenir pour vous apporter des informations. Je rappelle que je suis saisi d'une proposition de motion qui elle sera bien entendu discutée en fin de séance.

12H40 à 12h 52 intervention du Collectif en soutien a Philippe AURORE,

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue la séance est reprise. Je vous demande d'être très discipliné. Maintenant nous avons une trentaine de questions qui vont être présentées par le Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE à qui j'ai demandé sur des questions qui sont toutes très importantes, à incidence financière bien entendu, à qui j'ai demandé d'essayer de regrouper ce que l'on peut regrouper et de synthétiser autant que faire se peut. Ce n'est pas un travail facile et il est tout à fait prêt à faire en sorte que nous puissions terminer au plus tard pour 15h. Il s'est préparé comme un coureur de marathon et par conséquent je lui donne le top départ.

M. Miguel LAVENTURE - Merci Président. Chers collègues, nous allons essayer de tenir la discipline qui a été soir annoncée depuis hier par le Président de devoir boucler nos travaux en début d'après-midi. Nous avons toute une série de dossiers qui présentent l'avantage d'être sur des thématiques que nous connaissons maintenant bien puisque depuis juillet 2016, le 19 juillet exactement, la décision a été prise ici de faire en sorte que la plénière connaisse à chacune de ses réunions les propositions de programmations. Vous avez reçu les différents dossiers, je rappelle qu'ils ont fait l'objet d'un processus qui est maintenant bien balisé et strictement respecté, l'instruction par les services, la présentation aux conseillers exécutifs concernés pour que l'approfondissement technique puisse s'enrichir de la vigilance de la coordination des politiques publiques, ensuite la confrontation avec les services de l'Etat à travers ce que l'on appelle l'instance technique partenariale où on retrouve évidemment en premier lieu la DRFIP et également les services techniques de l'Etat, que ce soit la DEAL, la DGCCRF, la DAAF, etc..., le conseil exécutif et la plénière ou nous sommes maintenant. Par conséquent, on est sur quelques chose de très balisé et nous pouvons aller de manière assez rapide. Le premier dossier est le numéro 15 dans la liste qui vous a été transmise par le Président de l'assemblée depuis 2 semaines.

15/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MQ0017580 - GCSSIS MARTINIQUE – « EXTENTION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE MÉDICALE ANTILLE-GUYANE (IMAG EN MARTINIQUE)

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Il concerne l'attribution qui est proposée au titre du FEDER pour une opération sur laquelle je voudrais juste vous demander de bien noter le caractère novateur puisqu'il s'agit d'un groupement qui associe le public et le privé avec une finalité de faire en sorte que la pratique de l'imagerie médicale soit renforcée en efficacité et en amplitude. Le médecin qui préside l'assemblée le comprend peut-être mieux que nous tous, trouve une performance par le côté précisément partagé qui peut se faire à travers toutes les pratique qu'on appelle maintenant e-santé. Ce groupement qui associe aussi bien des acteurs publics que privés, et aussi bien par conséquent des institutions comme l'hôpital qu'est la médecine libérale, propose de pouvoir renforcer ses moyens, il existe déjà, il équipe 4 sites avec un équipement dont le montant est de 1 075 879 €. Il est proposé une intervention du FEDER à hauteur de 484 146 €, la CTM étant sollicitée pour 107 587 €.

16/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — MQ0013098 — COMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE — « RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES ÉCOLES A ET B DE RIVIÈRE-SALÉE ET CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE TRANSIT AU QUARTIER LAUGIER »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Le dossier suivant concerne lui aussi le FEDER. C'est une problématique un peu différente, il s'agit cette fois-ci des risques majeurs puisque c'est la Ville de Rivière-Salée qui propose de procéder au renforcement parasismique de ses écoles A et B avec la construction complémentaire de dispositif de transit.

L'opération au total coûte 4 540 776 €. Le FEDER est sollicité pour 1362 232 € et l'originalité dans ce dossier c'est que les fonds d'état dit BARNIER interviennent de manière importante au titre de cette opération pour 2 270 388 €, c'est ce qui a ailleurs déclenché l'intervention du FEDER qui intervention aussi avec la contribution du contrat de plan Etat-Région.

17/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE – TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATION FONCIÈRE ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE SYSTÈME D'IRRIGATION – PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2015 – RMAR040116DA0970046 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

On est dans une pratique beaucoup plus classique parmi ce que nous pratiquons ce que nous mettons en œuvre depuis déjà 2 ans. C'est le premier dossier d'une série d'opérations qui concernent cette fois le FEADER, les deux premiers, je rappelle portant sur le FEDER. Il s'agit pour ce dossier 17 de la SAS Distillerie Agricole de Sainte-Luce avec des travaux de dérochage, d'amélioration foncière et de désenclavement parcellaire et aussi de la mise en place d'un système d'irrigation. Le montant total de l'opération est 454 528,65 €, le coût

éligible est moins important mais c'est le montant total qui définit la compétence de la plénière.

Le FEADER est sollicité pour 116 698,11 € et la CTM, 20 593,90 €.

18/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 25,07 HA EN 2017 – RMAR040117DA0970088 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Toujours au titre du FEADER avec cette fois la plantation de canne à sucre, toujours pour Distillerie Agricole de Sainte- Luce. Le montant du coût total de l'opération est de 194 241 € d'où la compétence de la plénière puisque c'est au-dessus de 150 000 € qu'elle intervient. Le FEADER est sollicité pour 45 708,87 € et la CTM pour 8 066,28 €.

19/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL LES CANNES DE PETIT PRÉ – PLANTATION DE CANNE À SUCRE 2015 – 2016 / REMODELAGE, DRAINAGE – DOSSIER 2/2) – RMAR040116DA0970219 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Le dossier concerne la SARL, Les Cannes de Petit Pré avec de la plantation de cannes à sucre, du remodelage et du drainage. Le montant de l'opération est d'un coût total de 154 317 €. Le FEADER est sollicité pour 42 073,38 €, le CTM intervenant pour 7 242,67 €.

20/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL AGRI CANNE – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 44,83 HA, 2,36 HA DE VERGER ET INVESTISSEMENTS (2017) – RMAR040118DA0970020 »

Toujours dans le domaine de la canne à sucre, c'est la SARL Agri-Canne, plantation de 44 hectares 83, mais aussi un aspect verger pour 2 hectares 36 avec des investissements associés. Le coût total de l'opération est de 1 153 093,05 €. LE FEADER est appelé pour 577 237,36 € et la CTM 101 865,42 €.

Mme Nadia LIMIER - On a enlevé les dossiers 21 et 29

M. Miguel LAVENTURE – Merci. Quelle vigilance!

22/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « EARL PÉPINIÈRE LE MONDE DES VÉGÉTAUX – MODERNISATION EXPLOITATION – INVESTISSEMENT MATÉRIELS ET PLANTATIONS – RMAR040117DA0970061 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Le dossier concerne la pépinière Le Monde des Végétaux avec une dimension modernisation et donc investissements. Le coût total du projet est de 469 728,13 €. Pour l'intervention souhaitée du FEADER, 272 358,09 € et de la CTM de 48 063,20 €.

23/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL RIVIÈRE LÉZARDE- PLANTATION DE BANANE (7,06 HA) MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES 2016-2017 – RMAR040116DA0970208 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Nous avons une série d'opérations qui vont venir concernant la banane. Celle-là concerne la Sarl La Rivière Lézarde avec la plantation de 7,06 hectares de bananes, la modernisation des équipements et des infrastructures. Le coût total du projet est de 636 882,69 €. Le FEADER est souhaité pour 297 556,59 € et la CTM 52 509,99 €.

24/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « EARL DOMAINES THIEUBERT – TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DES PARCELLES RP1, RP2, T4, T6 ET T7 DE 2015 À 2016 – RMAR040116DA0970062 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Avec l'Earl Domaine Thieubert que vous connaissez tous au Carbet, travaux d'amélioration foncière pour un certain nombre de parcelles avec des procédures de ferti-irrigation. Le coût total du projet est de 154 019,88 €. Le FEADER est sollicité pour 71 361,50 € et la CTM pour 12 593,21 €.

25/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 À » SARL HABITATION PETITE GRENADE — PLANTATION DE BANANE (17,82HA) ET INVESTISSEMENTS 2016 — RMAR040116DA0970241

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Avec de la banane sur l'Habitation Petite Grenade pour un montant de 288 735,22 € de coût total. Le FEADER est sollicité pour 144 016,13 € et la CTM, 25 414,62 €.

26/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL UNION – PLANTATION DE VITROPLANTS (11,49 HA), ACQUISITION D'UN QUAD DE TRAITEMENT CERCO ET DE MATÉRIELS RÉCOLTE (2016) – RMAR040116DA0970192

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Il s'agit toujours de la banane avec la plantation de vitro-plant et l'acquisition de matériel. Coût total, c'est la Sarl Union, excusez-moi, est de 246 997 €. Le FEADER intervient pour 120 031,90 € et la CTM 21 182,10 €.

27/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION – PLANTATION ET MÉCANISATION 2016 – RMAR040116DA0970081 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Il s'agit là aussi de bananes avec la Sarl Exploitation du Galion, plantation et mécanisation. Coût total du projet 303 340,43 €. FEADER sollicité pour 154 865,16 € et la CTM pour 27 329,15 €.

28/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION PETIT MORNE – PLANTATION DE BANANE (36,93 HA), INVESTISSEMENT LIÉS AUX PLANTATIONS ET ACQUISITION DE MATÉRIEL AGRICOLE 2016 – RMAR040116DA0970245 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Sarl Exploitation Petit Morne toujours pour une opération bananes avec plantations et investissements liés. Coût total du projet, 764 089,61 €. Le FEADER attendu pour 320 489,79 € et la CTM, 56 557,03 €.

Dossier numéro 29.

Mme Nadia LIMIER – Le dossier a été retiré.

30/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEAMP 2014-2020 – « COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2019 – RÉMUNÉRATION – PFEA780218CT0970002 »

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Le dossier concerne une opération originale puisqu'il s'agit de la question de l'assistance technique pour l'ensemble des moyens humains et matériels qui sont mobilisés pour la mise en œuvre du FEAMP. On l'a déjà fait pour les autres fonds. Il est proposé de recourir à cette possibilité prévue par les fonds européens pour un montant de 414 386,70 €. L'Union Européenne donc le FEAMP intervenant pour 310 590,03 €, la CTM pour 103 596,67 €.

31/ DEMANDE DE MODIFICATION DE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU TITRE DE LA MESURE 69 DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 – « COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2019 – REMUNERATION – PFEA780218CT0970002

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation

Toujours au titre du FEAMP, une opération de production puisqu'il s'agit de l'opération, Les Ti Fumés de Clément, transformation de produits de pêche et d'agriculture. En fait, c'est une opération qui a déjà été présentée ici et le plan de financement qui a été proposé, on vous demande de l'ajuster, il faut donc regarder le tableau du nouveau plan de financement avec une intervention du FEAMP, 54 401,85 € et de la CTM de 18 133,95 €, le coût total du projet restant inchangé c'est-à-dire 101 879,78 €.

32/ SELECTION ET PROGRAMMATION D'UN DOSSIER SUR LES FONDS EUROPÉENS POUR LES AFFAIRES MARITIMES

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Toujours concernant le FEAMP avec une opération concernant un des pionniers de l'aquaculture marine dans le sud de la Martinique, du côté du Vauclin, Monsieur Alex RACINE pour son projet d'aquaculture qui porte notamment sur le loup des Caraïbes. Le coût total du projet est de 85 943,56 €. Le FEAMP est sollicité pour 51 566,14 €, la CTM intervenant pour 17 188,71 €.

37/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 1 DOSSIER SUR LE FSE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Nous avons cette fois-ci un changement de fond parce que nous passons au FSE avec cette fois la prise en charge pour partie des bourses sanitaires et sociale. Leur montant total est de 1 501 294 € et il est proposé la prise en charge par le FSE de 1 050 905,80 , la CTM intervenant pour 450 388,20 euros.

38/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS SUR LE FEDER – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE 2014-2020

M. LAVENTURE donne lecture du Lazer West pour une opération de la réalisation d'un centre de loisirs pluridisciplinaire pour un montant de 818 490 €. L'Union Européenne est sollicitée pour 360 135 € et la CTM pour 106 404 € avec une participation évidemment du maître d'ouvrage pour compléter le plan de financement. Deuxième opération. Une opération à caractère industrielle dans le domaine de la filière canne-sucre-rhum. Il s'agit des Héritiers Clément pour un projet de 11 420 440 €. L'originalité de ce projet c'est qu'il fait intervenir non seulement la CTM et le FEDER mais il fait un recours important à la défiscalisation avec évidemment un apport important du maître d'ouvrage. Par conséquent, une contribution du FEDER de 1 420 440 €, la CTM de 155 065 €, le complément est à apporter, je le disais par l'intervention de la défiscalisation et le maître d'ouvrage. Toujours sur cette liste d'opérations FEDER, vous avez Madiana Congrès, nous connaissons bien à peu près tous cette réalisation qui a décidé d'avoir une démarche exemplaire et en tout cas respectueuse de nos objectifs en matière de programme de maîtrise de l'énergie et qui par conséquent fait une opération d'investissements extrêmement importante dans ce domaine pour un montant total de 1 392 400,27 €. L'Union Européenne, le FEDER intervient pour 673 764,62 € et la CTM pour 41 772,01 €. C'est un programme qui s'apparente à tout ce que nous avons jusqu'à présent retenu dans cette dynamique que nous souhaitons vertueuse et la plus générale possible de respect des objectifs de maîtrise de l'énergie. Ensuite nous avons une opération dont nous avons beaucoup parlé ici, y compris en juillet dernier, concernant la réalisation de la cité scolaire Lagrosillière, l'opération menée, collègue MARIE-SAINTE est là, si vous souhaitez des informations, il pourra vous en donner, tambour battant dont nous espérons qu'elle s'achèvera assez rapidement même si nous aurions souhaité qu'elle eut été terminée plus vite mais je crois que l'on va faire une belle performance pour ce coût de 15 000 000 d'euros avec une participation du FEDER de 6 000 000 d'euros et une contribution de l'Etat de 7 000 000,5. Et enfin au titre de ce groupe d'opérations, une opération là aussi assez exemplaire et remarquable proposée par l'Espace Sud, la Communauté d'agglomération Espace Sud de la Martinique qu'est la réalisation de la continuité écologique de la Rivière Blanche et la réhabilitation de la Route des Gués qui est un élément véritablement patrimonial de la Martinique et auquel nous souhaitons porter la meilleure attention, en particulier dans sa dimension de référence écologique. Le montant de l'opération portée par l'Espace Sud est de 1 900 000 €. Le FEDER est sollicité pour 893 000 €, la CTM pour 107 000 € et l'Etat intervient également pour 600 000 €. Voilà pour le dossier 38 qui regroupe 5 dossiers qui font appel à du FEDER.

39/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 13 DOSSIERS SUR LE FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

En ce qui concerne le dossier 39, on ira suivant le même rythme avec des opérations cette fois-ci qui concernent le FEADER, on y revient. Et on retrouve en particulier l'opération qui était dans un premier temps exprimé sous le rapport 21 mais qui se retrouve ici puisqu'il y a deux opérations Sas BAMARIL, il a paru plus opportun de les regrouper, vous les voyez inscrites là donc respectivement, le coût total 173 610 €. Le FEADER, 11 108,61 € et CTM, 1 960,35 €, première opération SAS BAMARIL. Deuxième opération BAMARIL, coût total 240 561,80 €. L'Union Européenne donc FEADER, 110 721,19 € et CTM, 19 539,04 €.

Ensuite nous avons la Sarl TYPHON pour des opérations de plantations et d'investissements pour un montant total de 284 513,49 €. Le FEADER étant sollicité pour 62 646,04 € et la CTM, 11 055,19 €. La Sarl CHOISY pour la plantation de vitro-plant pour un système d'irrigation y compris l'automatisation pour un montant total de 171 451,20 €, le FEADER intervenant pour 78 201,65 € et la CTM, 13 800,30 €.

La Sarl Agri-canne pour son opération qui remonte pour ce volet-là à 2015 mais il y a un autre que vous avez déjà approuvé pour des années en 2016 d'un coût total de 822 533,35 €. Le FEADER étant sollicité pour 364 838,27 € et la CTM 64 383,23 €.

L'Earl Canesse Créole pour la réalisation d'un programme d'investissement pour un coût total de 157 312 €. Le FEADER cette fois est sollicité pour 87 600,02 € et la CTM, 15 458,83 €. La Sarl Exploitation de bananes du Malgré tout à Trinité pour un coût total de 188 362,40 €. Le FEADER étant sollicité pour 104 584,73 € et la CTM est substituée pour son intervention par l'Etat au titre de l'ODEADOM pour 18 456,14 €.

Sas BAMARIL mais cette fois-ci c'est pour du matériel agricole pour un montant de 603 483 € avec une sollicitation du FEADER de 275 722,57 €, la CTM intervenant pour 48 656,93 €.

La Distillerie La Favorite pour l'acquisition d'équipements visant à moderniser la production de rhum. Le coût total est de 436 362,17 €. Le FEADER est attendu pour 161 815,42 € et l'ODEADOM, l'Etat intervient pour 28 555,67 €.

Il y a un projet de l'usine DESNEL pour des confitures et des jus de fruits locaux pour un montant de 224 204,25 € avec une sollicitation du FEADER de 139 814,11 € et de la CTM de 24 673,08 €.

J'attire, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'attention sur le dossier extrêmement important en symbolique, en impact et en montant qui est proposé ici, concernant la réalisation, premier volet du gros projet de Très Haut Débit que la CTM a retenu de développer sur l'ensemble de la Martinique et pour lequel une première tranche est proposée au titre du FEADER pour permettre le raccordement d'un certain nombre de sites sensibles, particuliers et dont il est apparu de leur donner une priorité de traitement et ce programme est d'un montant de 5 100 000 €. L'Union Européenne au titre du FEADER puisque le programme, je dirais majeur va être financé essentiellement sur le FEDER, le FEADER pour ces sites sensibles et délicats est sollicité pour 4 335 000 € avec un complément qui est apporté directement par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire directement la CTM.

Le Centre Technique de la Canne et du Sucre a proposé une opération intéressante qui est un itinéraire technique, innovant, je le dis intégralement parce que c'est extrêmement prometteur si on atteint les objectifs qui sont espérés. Itinéraire technique innovant en culture de cannes à sucre avec notamment la maîtrise de l'utilisation des planques de services en intercultures. Le montant est de 188 370,55 €. Le FEADER est sollicité pour 142 801,02 € et la CTM pour 25 200,19 €.

Et enfin comme nous avons vu l'assistance technique agriculture pour le FEADER, là il s'agit, non pas de nouveaux dossiers, mais d'un ajustement de dossiers qui a déjà été présenté. Il y avait un élément de calcul qui méritait d'être précisé, c'est fait. Le montant total, il est de 1 143 459,82 €. Le FEADER est sollicité pour 971 430,84 €, l'Etat qui est en fait celui qui porte le projet puisque c'est la DAAF donc le Ministère de l'Agriculture intervient pour 171 518 € et le compte financement est ainsi bouclé. Voilà pour le rapport 39.

M. le Président Claude LISE – Mes chers collègues sur toute cette série concernant les fonds européens, j'interroge d'abord la commission des finances. L'avis de la commission.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances a effectivement comme de coutume examiné ces dossiers et a émis un avis favorable. Elle tient à apporter à votre connaissance qu'au total, ces 24 dossiers portent sur un investissement global de 21,5 millions avec une participation des fonds européen de 14,1 millions dont le détail pour le FEADER, 2,45 000 000, pour le FEDER, 1,22 000 000, le FEAMP, 416 757 € et une participation de la CTM de 1 320 191,73 €. Voilà donc un paquet de dossiers qui montre que la Collectivité a mis l'accélérateur sur la consommation des fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des affaires européennes.

M. Richard BARTHELERY – Bonjour chers collègues, la commission affaires européennes et coopération s'est réunie mais juste avant de donner l'avis de la commission, je voulais juste faire une communication sur ce qui a été dit lors de cette réunion de commission. La commission affaires européennes souhaite comme on l'avait déjà dit en réunion plénière, elle souhaite une fois de plus que lorsque la Collectivité Territoriale est partenaire d'une action financière auprès d'un certain nombre d'investisseurs, la commission a souhaité qu'à côté de l'emblème du drapeau européen qu'il y ait le logo de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous souhaitons mais fortement que le logo soit situé, soit placé sur les sites qui ont été accompagnés financièrement par la Collectivité de Martinique. S'agissant des dossiers qui ont été traités, on rappelle, le collègue BRANCHI vient de le dire, c'est plus d'un million d'euros de la Collectivité Territoriale qui ont été investis. Nous rappelons que l'ensemble des membres de la commission ont émis un avis favorable. Merci.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des commissions qui veulent donner avis sur tel ou tel dossier ?

Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Merci Président. Bonjour en même temps et bonjour à tous les collègues présents. La commission éducation s'est penché sur le dossier numéro 16 qui concerne l'opération dont l'objet est de diminuer la vulnérabilité du territoire et qui vise

à Rivière-Salée à la mise en sécurité d'environ 700 personnes. En ce sens, avec le Cadre Administratif qui nous accompagnait dans nos réflexions et avec tous les élus présents, nous avons eu un échange très intéressant et nous avons constaté un progrès dans la prise en compte des risques parce que selon la réflexion de certains élus c'était pour ainsi dire uniquement le risque sismique qui était priorisé, qui était pris en compte. Aujourd'hui il y a une prise en compte de tous les risques qui touchent la Martinique. Nous savons qu'il y a très peu de risques qui ne touchent pas la Martinique, malheureusement, c'est-à-dire que c'est la rançon du paradis. Nous sommes un paradis mais plein d'écueils. Naturellement, l'avis a été favorable et unanime. Nous avons également statué sur le dossier numéro 38, je ne vais pas énumérer les 5 points qu'il y avait à étudier parce qu'en fait un seul concernait la question d'éducation et c'est une question en cours parce qu'il s'agit de la Cité scolaire Joseph LAGROSILIERE, c'est également en vue de la mise en sécurité de la communauté scolaire face au risque sismique et là naturellement nous avons donné un avis très favorable. Nous rappelons que c'est une opération en cours, qui est lancée sur le site de l'Anse-Charpentier de Sainte-Marie. Merci donc avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET. Président de la commission transport.

M. Lucien ADENET – Non, pas transport, en tant que vice -président de la commission agriculture. La commission agriculture s'est réunie pour examiner, j'ai compté environ 24 dossiers, on va dire une vingtaine de dossiers. Effectivement ce sont des avis favorables. Nous avons noté que la mobilisation du fonds FEADER a pris une accélération remarquable, ça nous a fait plaisir énormément. Nous n'avons peut-être pas atteint notre vitesse de croisière mais je crois qu'on est en bonne voie. Nous avons noté aussi qu'en dehors des dossiers habituels concernant la canne à sucre, la banane, il y a certains secteurs qui sont aidés à travers ce fonds par exemple la diversification végétale, avec les fruits c'est l'agroalimentaire et la recherche c'est l'innovation et il y a un dossier Président qui a retenu notre attention, bien sûr tous les dossiers ont retenus notre attention mais il y a un dossier sur lequel on s'est penché, c'est le dossier numéro 22, le dossier qui concerne L'EARL Pépinière du Monde des Végétaux. C'est un peu particulier, je ne dirai pas que c'est inédit mais c'est un peu particulier. Vous savez au moment où on assiste à des démembrements d'exploitations agricoles, là nous sommes dans le non démembrement d'une exploitation agricole de 22 hectares. C'est un père qui s'est associé à ses deux enfants pour créer un groupement et ce sont des jeunes agricultures, des jeunes qui pourront aussi bénéficier aussi de la dotation jeune agriculteurs, la DJA et avec un tutorat de ce père qui a une certaine expérience au niveau du monde agricole. Nous pensons que c'est exemplaire et cela va permettre aussi au renforcement de la main d'œuvre sur une exploitation donc voilà ce que nous voulions dire concernant ces dossiers. J'en ai terminé Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Je ne vais pas rappeler tous les dossiers FEAMP, il s'agit de l'avis de la commission politique de la mer parce que nous sommes censés avoir lu tous nos dossiers. S'agissant de tous les dossiers FEAMP, la commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE — Merci Président. La commission a noté avec plaisir l'accélération d'utilisation des Fonds Européens pour tous les dossiers concernant le développement durable, l'environnement, l'énergie et les risques naturels et technologiques donc bravo, c'est une très bonne chose et la commission se félicite de tout cela. Elle a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il y a-t-il d'autres... Oui collègue CLEON.

M. Georges CLEON – La commission infrastructure a examiné dans le rapport 38 l'opération prolongement de la Cité scolaire LAGROSILIERE et a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres commissions qui ont un avis ? Sinon je donne la parole à l'assemblée et qui veut intervenir ? Il n'y a pas de demandes d'interventions donc nous sommes...

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Je vais rapidement intervenir sur un dossier que nous avons eu à examiner dans le cadre de la commission santé particulièrement sur le projet IMAG. En fait c'est un projet qui à mon sens est extrêmement intéressant pour les prises en charge sanitaire parce qu'il s'agit de fédérer les éléments des dossiers médicaux des patients et donc surtout qui vont permettre à chacun d'entre nous amené à faire des radios, ne soit pas obligé de faire plusieurs fois les mêmes radios donc du coup être sujet à des taux de radiations vraiment important et donc ce projet à la fois sur la partie purement administrative c'est effectivement une mutualisation d'informations médicales mais c'est aussi une mutualisation qui va se faire à la fois entre les structures d'un même site, établissement ou dans le privé mais c'est également une coopération qui va avoir lieu sur l'ensemble du territoire martiniquais donc cela veut dire qu'une personne qui aura fait une radio dans un établissement donné et qui aura besoin d'avoir une information d'imagerie ailleurs pourra bénéficier des résultats de ces radios mais c'est aussi une coopération Antilles et Caraïbes. Pardon Antilles et Guyane donc cela veut dire que la dimension caribéenne dont on a parlé, en tout cas de mutualisation de moyens dont on a parlé à un moment donné lorsqu'on a voté lors d'une dernière plénière, le projet régional de santé, je trouve que ce projet vient dans le droit fil de ces orientations-là et c'est une bonne chose pour chacun d'entre nous qu'il puisse y avoir ce type de projet et à travers ce projet ce qui me parait également extrêmement intéressant c'est qu'il y ait effectivement, dans la mesure où il y a la possibilité pour le corps médical et soignant de bénéficier de fonds européens pour le développement du numérique, eh bien j'espère que nous aurons de plus en plus de projets en ce sens, qui vont en sens qui vont solliciter des fonds pour que nous ayons une qualité de prise en charge des soins sur le territoire. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Pas d'autres demandes ? As-tu quelque chose à ajouter ?

M. Miguel LAVENTURE – Je remercie les collègues, tous ceux qui sont intervenus , qui ont souligné la dynamique qui a été mise en œuvre et féliciter par contre les collaborateurs parce qu'on leur a mis une petite exigence de résultat comme un vrai challenge qui sont

aujourd'hui en train de satisfaire et je veux publiquement ici dire les efforts qui sont faits parce les équipes de la CTM, c'est bon de constater et de faire savoir que quand ils sont dans des dynamiques de motivation, ils ont des résultats qui sont mesurables. Remercier la collègue qui vient d'intervenir pour avoir souligné le caractère, je dirais, mutualisant, fédérateur au-delà de la Martinique mais déjà très infra-Martinique et dire qu'on a en plus cette articulation e-santé, rappeler que nous avons les deux dynamiques en responsabilité avec notamment le Très Haut débit mais également l'engagement santé. J'espère qu'à la prochaine plénière nous allons présenter des projets toujours sur l'usage du numérique en santé puisqu'il y en a quelques-uns qui sont dans les tuyaux et nous espérons qu'ils vont pouvoir sortir pour la prochaine plénière. Voilà Président. Et dire que j'ai fait distribuer, tu as fait distribuer, les services ont préparé un p'tit document, qui est une note parce que les collègues ont indiqué que c'est bien d'avoir l'information à travers les débats de la plénière concernant les dossiers importants mais que sur la globalité des décisions qui sont prises, il faut garder un œil sur ce que fait le Conseil Exécutif donc ce qui a été présenté c'est une note qui récapitule spécifiquement ce qui est le fruit du travail du Conseil Exécutif et par conséquent, il y a aujourd'hui à la fois ce récapitulatif, 9 mois de l'année 2018 du Conseil Exécutif et puis évidemment le vécu par chacun des différentes plénières jusqu'à celle que nous sommes en train de tenir en ce moment. Pour la bonne forme, j'ai demandé que l'on puisse présenter en 4 indications puisque j'ai vu que ce matin encore la demande a été exprimée à nouveau. Le document est là, si le Président en est d'accord, on va le diffuser au sortir de la séance parce que c'est toujours un peu crispant même un peu frustrant pour ceux qui ne l'ont pas de ne pas l'avoir et pour ceux qui l'ont fait de voir qu'il n'est pas partagé donc de dire le point précis à la date d'aujourd'hui de ce qui est le niveau de programmation des fonds européens et vous allez constater qu'on est sur des niveaux qui sont encourageants, réconfortants, ne faisons aucune espèce d'autosatisfaction mais affichons déjà la slide qui est là, si la technique nous entend et veut bien nous en donner la possibilité.

M. LAVENTURE commente le document de présentation (slide)

On verra que pour le FEDER, nous sommes à 39 % de programmation. On est par conséquent sur un bon itinéraire de progrès. Je rappelle que sur l'ensemble de l'année 2017 nous avions programmé pour 242... Je vous demande de regarder simplement la dernière colonne qui montre la progression, on est à 96 dossiers qu'on a fait depuis la plénière de décembre. Si on compare le montant que nous devons atteindre pour l'ensemble de la période qui est de 1 115 000 000. A la date d'aujourd'hui, le total de projets financés par le FEDER est de 572 000 000, nous avons programmé pour plus de la moitié du montant de projets, c'est-à-dire du montant d'opérations à réaliser en Martinique. A la date d'aujourd'hui et il nous reste encore 2 ans et 3 mois.

(Applaudissements)

Nous avons cependant consommé moins de la moitié du FEDER, ce n'est pas un accident, c'est un choix, cela veut dire que nous avons pour chaque opération et je l'ai exprimé chaque fois que c'était le cas, nous avons recherché les financements alternatifs complémentaires qui pouvaient être mobilisés. J'en cite deux catégories. La première, ce

sont des fonds d'Etat au sens budgétaire, ministériel. Vous m'avez entendu dire Ministère de l'Agriculture, vous m'avez entendu dire ODEADOM, etc... C'est-à-dire qu'on est allé chercher et le deuxième, ce sont toujours des fonds d'Etat mais qui sont des fonds de guichet c'est-à-dire, la défiscalisation. Si on ne les demande pas, on ne les a pas, on ne les utilise pas. Vous aurez constaté que pour plusieurs projets et chaque fois qu'ils sont éligibles à la défiscalisation, nous demandons qu'il y ait une recherche d'agrément et nous accompagnons au titre du FEDER. Par conséquent, nous faisons avec le FEDER plus que ce que la maquette prévoyait.

En ce qui concerne le FSE, on peut peut-être lire cette diapo avant. Notre objectif imposé pour la fin de l'année c'est d'avoir dépenser pour le FEDER pour 178 000 000 de dépenses réalisées à remonter. Au moment où nous parlons, nous en avons fait 100 et je peux vous dire que nous avons de bonnes raisons de penser que nous serons au-delà de 200 au 31 décembre sur les mois qui viennent.

En ce qui concerne le FEADER, nous sommes aujourd'hui avec la dotation, c'est 130 000 000 et la programmation au 21 septembre est de 52 000 000 c'est-à-dire que nous avons aujourd'hui programmé 40 %, le rythme que plusieurs collègues ont souligné de programmation accélérée, renforcée dont encore une fois je remercie les services, nous permettre de considérer que nous aurons très largement atteint les objectifs qui nous sont assignés, qui sont les suivants : il faut avoir pour le 31 décembre 2018 au moins 16 000 000 de FEADER payé. Au moment où nous parlons, il y en 14 qui sont payés, je pense que nous allons dépasser les 20 000 000 pour la fin de l'année. Par conséquent, je pense que là aussi nous aurons atteint des objectifs, je dirais avec des marges convenables. En ce qui concerne le FSE-INCLUSION, le montant total de projet que nous devons réaliser pour d'ici 2020 est de 81 000 000 d'euros, en programmation nous en sommes à 54 000 000 c'est-à-dire 65 %, les 2/3. L'objectif pour nous maintenant c'est d'atteindre les 100 %, ça c'est relativement à notre portée mais de tout faire pour que les opérateurs puisque nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage dans toutes les opérations, puissent être suffisamment dynamisés et accompagnés pour que les consommations soient au rythme des espérances et que, après avoir programmé que l'on soit effectivement dans la réalisation.

En ce qui concerne le FEAMP, je rappelle que nous ne sommes pas autorité de gestion, c'est le Ministère qui est autorité de gestion mais je pense que pour le FEAMP nous allons fonctionner d'une manière évidemment moins directe puisque nous n'avons pas la main en tant qu'autorité de gestion mais je pense que nous devons arriver à favoriser les choses et en particulier nous essayons de le faire en relation avec le Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines.

Le document si le Président en est d'accord, si le DGS en est d'accord, le Président du Conseil Exécutif m'a déjà dit qu'il est totalement d'accord, le document qui est ici, je souhaite qu'il soit transféré en forme digitale à l'ensemble des collègues présents ou pas, d'ailleurs dès la clôture de cette session. Voilà, Monsieur le Président pour la partie relative aux fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Donc, nous passons au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Nous allons passer aux 4 questions qui restent. Je vous signale que j'ai prévenu la restauration qu'on pourrait avoir terminé entre 14h et 14h30. Je pense qu'on va s'en tenir si on maintient le rythme.

46/ RÉPARTITION DU PRODUIT DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) - RÔLE 2018

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Merci Président, on est sur un sujet qui est bien connu de nos collègues puisque ceux qui étaient déjà conseillers généraux connaissent bien cette affaire-là et ceux qui sont là depuis 2 ans, l'ont appliqué depuis cette période donc on est sur un montant qui est identifié et dont la décision de répartition appartient à l'assemblée délibérante. Le Préfet, le Président l'indiquait en ouverture, en introduction de la plénière, nous a signalé qu'il doit prendre l'arrêté de répartition au plus tard le 28 septembre d'où l'inscription qui est intervenue pour que nous nous prononcions aujourd'hui. La méthode qui est retenue est une méthode qui est connue puisqu'il s'agit de répartir ces montants sur la base d'un certain nombre de règles qui sont rappelées et à partir desquelles une proposition vous est exprimée à travers des tableaux basés sur les critères en question, c'est-à-dire le potentiel fiscal des taxes et la population des communes concernées, les communes en question étant au nombre de 11.

M. le Président Claude LISE – mes chers collègues, vous avez ces tableaux, ce sont des règles qu'on applique. Je suppose qu'il n'y a pas de demandes d'interventions là-dessus ? On peut voter tout de suite.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

47/ RÉPARTITION 2018 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATÉES EN 2017

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Là aussi, Président, c'est assez mécanique puisqu'il s'agit de présenter à la fois l'indication du montant qui nous est notifié comme étant celui que nous devons répartir et la proposition

de répartition entre les différentes communes concernées sur la base des propositions faites, évidemment par les édilités des dîtes communes alors tout ceci donne lieu à un tableau qui est proposé là et qui par conséquent à travers un calcul déjà éprouvé nous donne une répartition telle qu'elle est énoncée.

M. le Président Claude LISE – Je pense qu'il n'y a pas non plus là de discussions ? Nous adoptons à l'unanimité ?

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

13/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION D DE LA NAF

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Nous avons procédé à la plénière précédente à l'actualisation des exonérations des droits d'octroi de mer consentis aux opérateurs des sections A, B et C, même E sur la base des rapports que nous avons introduits. Le cas de la section D est vu aujourd'hui parce qu'on voulait bien vérifier la question de l'actualisation au sens des rubriques. En fait, je le rappelle, sur l'évolution du Code Douanier qui sert pour nous de cadre administratif à partir duquel la tarification octroi de mer est établie et bien vérifier que nous puissions nous retrouver dans un dispositif qui respecte les objectifs qui sont les nôtres, c'est-à-dire, je le répète, faire en sorte que l'octroi de mer soit bien mis en œuvre en termes de levier pour protéger la production locale. Et c'est d'autant plus important qu'il faut redire que depuis maintenant 4 ans la Collectivité définit le tarif mais une fois que le tarif est défini, la mise en œuvre est faite par le service des douanes. Il n'y a plus d'exonération individuelle qui se fait par opération ou par entreprise et par conséquent il faut être bien positionné sur les nomenclatures que l'on retient puisqu'une fois qu'elles ont été publiées, elles deviennent une règle à laquelle le service des douanes se soumet et dont il a l'obligation de respecter les dispositions donc c'est la raison pour laquelle on vous présente le rapport concernant les opérateurs de la section D avec je pense le fait d'avoir bien veillé aux intérêts des acteurs économiques de la Martinique. On a à plusieurs reprises dans cette plénière dit l'intérêt de la CTM pour les entreprises, l'octroi de mer c'est probablement l'outil le plus performant de tous ceux que nous avons en termes de soutien aux entreprises parce que c'est un soutien continu, tout le temps sur toute l'année et sur tous les actes qui peuvent intervenir et évidemment nous n'avons pas d'autres soucis que de veiller à la meilleure performance de cet outil.

M. le Président Claude LISE – D'abord je demande à la Commission des finances son avis.

<u>Michel BRANCHI</u> – La commission comme elle l'a fait lors des autres dossiers du même type, effectivement souligne la dépense fiscale c'est-à-dire l'aide qui est apportée aux entreprises par ce procédé, même si pour ce dossier c'est relativement modeste et surtout l'exonération des taux donc c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Développement économique. C'était un avis conjoint. Merci.

M. Lucien ADENET – Je serai très cours Président. Hier après-midi, on a longuement parlé d'aides aux entreprises. Je crois qu'à travers ce dossier que nous sommes en train d'examiner, on voit bien que les exonérations des droits d'Octroi de mer représentent une aide financière substantielle pour les entreprises. Et deuxièmement, il faut savoir que même s'il y a des conséquences en matière de recettes pour nos collectivités et en particulier pour la CTM. Il faut dire également que ces exonérations permettent aussi à certaines entreprises de perdurer donc ça permet aussi au maintien de l'emploi en Martinique. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut noter parce que le commun des mortels ne saisit pas souvent la portée, la signification de ce dispositif et je crois que c'est un outil que nous avons pour venir en aide aux entreprises. Il faut le dire haut et fort. Merci.

M. le Président Claude LISE – Tout à fait. Je pense que nous pourrons passer au vote.

M. Miguel LAVENTURE – Peut-être juste insister sur ce que vient de dire le collège ADENET puisque... Moi ; je le redis parce que c'est peut-être un peu méconnu, pas par nous mais comme nous parlons aussi pour l'ensemble des martiniquais, c'est indiscutablement, je le répète le levier le plus efficace en volume, en montant concerné mais également en modalité parce que c'est toute l'année, c'est une multitude d'opérations, ce sont des centaines de produits qui sont concernés, des milliers d'entreprises et évidemment des milliers d'emplois. Par conséquent, la Région d'abord, la Collectivité Territoriale de Martinique maintenant a avec l'Octroi de mer quelque chose qui rend efficace son engagement au service des entreprises.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Le vote est acquis, unanime ? Je vous remercie. Nous passons au dernier rapport qui est le numéro 14.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

14/ MODIFICATION DES TAUX D'OCTROI DE MER APPLICABLES AU BIEN REFERENCE SOUS LA NOMENCLATURE 68109900

M. LAVENTURE donne lecture du document de présentation.

Le rapport 14 illustre bien ce qu'on disait sur le fait qu'il faut être très vigilant, surtout parce qu'il y a deux entreprises en Martinique dont on voit si on ne fait pas cet ajustement de taux, elles vont prendre de plein fouet une importation qui pourra les mettre en difficulté, c'est la raison pour laquelle en accord avec la douane qui je répète a la responsabilité de l'exécution, nous vous faisons la proposition pour que ce service, le service des douanes puisse ensuite le mettre en œuvre et garantir ainsi la pérennité des entreprises concernées. Techniquement, cela veut dire que c'est la nomenclature, c'est comme cela que les choses s'expriment en terme douanier, une nomenclature à 8 chiffres; 78 10 99 00 que nous proposons de cibler dans cette décision. Elle concerne la production d'ouvrages en ciment, béton, en pierres artificielles, même armé sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, tuiles, carreaux, dalles, briques, articles similaires pour permettre aux entreprises qui sont en Martinique, engagées dans cette filière de production d'être moins exposées à la brutalité de l'importation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Je remercie le collègue LAVENTURE. Il a vraiment rattrapé si j'ose dire le temps que nous avions un peu perdu et ça devrait nous permettre d'aller nous restaurer à une heure à peu près normale si nous ne passons pas trop de temps sur la motion à examiner maintenant. Je rappelle que j'avais été saisi d'une motion qui avait été déposée par le collègue David ZOBDA. Cette motion concernant l'affaire Philippe Aurore commence par rappeler ce que notre plénière avait adopté comme motion le 28 juillet 2017 donc ça commence comme ça, je pense que c'est une bonne chose. Ensuite ça déplore l'attitude du Ministère, au fond tout ce qu'on nous a expliqué tout à l'heure, ce que nous ont expliqué les membres du Collectif. J'ai été saisi, je ne dirai pas d'un amendement mais d'un document. Le collègue ADENET m'a remis un courrier que le Président MARIE-JEANNE avait adressé en tant que député, c'était le 7 juillet 2016 à Monsieur Stéphane le FOLL qui était à l'époque Ministre de l'Agriculture. Le collègue ADENET me disait que ce serait une bonne chose de rappeler dans le cours du document qu'il y avait eu cette intervention. J'ai remarqué qu'au 6^{ème} paragraphe, il est fait mention d'un courrier commun adressé par les députés et sénateur de Martinique et le Maire du Lamentin mais je ne sais pas si c'était à la même date.

M. David ZOBDA – Non le courrier est récent. Il date d'une quinzaine de jours.

- M. le Président Claude LISE D'accord. Moi je pense qu'effectivement on peut l'introduire alors il faut voir pour la rédaction qu'on introduise cet élément qu'il y avait eu déjà en 2016 l'intervention du député MARIE-JEANNE.
- M. David ZOBDA Cela ne pose aucun problème.
- **M.** Lucien ADENET J'ai demandé au service de faire copie de ce courrier à distribuer. La copie n'est pas arrivée encore.
- M. le Président Claude LISE Oui sans problème. Mais je pense que c'est simplement qu'il faut mentionner le document. Nous n'allons pas introduire un paragraphe, on mentionne. Je ne sais pas si collègue ZOBDA, tu as déjà repéré comment nous pourrions insérer cet élément-là pour en faire un vote unanime.
- M. David ZOBDA Je ne savais pas qu'il y avait ce courrier mais je suis tout à fait d'accord pour que dans le corps de ce chapitre-là qu'on puisse indiquer que le député Alfred MARIE-JEANNE à l'époque, 2017, on peut citer les références du courrier avait déjà interpellé le Ministre de l'Agriculture à ce sujet.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Parce que sinon, il me semble que la motion indique tous les éléments, rappelle ce que nous avions fait, déplore ce que nous avons à déplorer.
- M. David ZOBDA Elle s'appuie aussi, tu l'as rappelé sur la décision unanime que nous avions déjà prise ici l'année dernière, sur aussi la décision du Tribunal Administratif qui est intervenu en août de cette année et enfin sur le fait qu'il y a une unanimité de nos parlementaires autour de cette question-là puisqu'ils ont fait un courrier commun et on va y ajouter la correspondance du député à l'époque, Alfred MARIE-JEANNE à ce sujet et nous demandons la réintégration à son poste de Philippe AURORE..
- M. le Président Claude LISE Ce serait peut-être après le 1^{er} paragraphe qui cite ce que nous avions fait le 28 juillet 2017. On rappelle que dans la séance, etc... que par ailleurs un courrier avait été adressé le... telle date et puis le reste, il me semble viendrait sans problème.
- M. David ZOBDA Très bien, on fait comme cela.
- M. le Président Claude LISE Juste après le 1^{er} paragraphe, c'est là que ça devrait venir. Estce qu'on peut voter ? Vous vous mettez ensemble, c'est très simple puisque nous sommes d'accord pour introduire cette mention et sous réserve de ce travail d'amendement qui veut être mis au point donc je pense qu'on peut voter s'il n'y a pas d'autres observations. Il' n'y a pas d'autres observations sur la motion. Collègue CATHERINE.
- <u>M. Félix CATHERINE</u> L'observation ce n'est pas sur la motion puisque sur le principe je suis d'accord. J'ai une procuration du collègue ROBIN qui ne prend pas part au vote ainsi que Kora BERNABE.

M. le Président Claude LISE – Qui ne prennent pas part au vote. Ils ont fait savoir les raisons ?

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Lors de la 1^{ère} motion, l'an dernier, Madame Kora BERNABE avait déjà fait une intervention en ce sens où elle avait déjà dit qu'elle préférait rester réservée. Elle l'avait expliqué.

M. le Président Claude LISE – Très bien. D'accord on mentionnera ça bien sûr au procèsverbal. Collègues, je procède au vote puisqu'il n'y a pas d'autres observations.

VOTE

Abstentions?

Qui ne prennent pas part au vote : 2

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Ecoutez je vous remercie. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Président, j'arrive en retard donc je m'excuse, on était à la CDPENAF et je voulais faire part à l'assemblée d'une situation d'une entreprise en Martinique qui est dans le domaine de la boucherie et de par son activité, le fait que ces responsables d'entreprise achètent des bœufs entre les mains de martiniquais qui ne sont pas déclarés mais qui possèdent des bœufs qu'ils élèvent. Comme le gérant de la boucherie n'a pas présenté de numéro de Siret de ces personnes, et bien c'est la seule entreprise en Martinique qui a été frappée par la sécu. Alors sur ce point, tous les organismes trouvent cela inadmissible mais n'empêche, ils sont dans une situation. Je souhaiterais assez rapidement que l'on puisse se pencher sur ce dossier que mon collègue ADENET a entre les mains et qu'on puisse avoir plus d'éléments et comprendre ce qui se passe dans ce dossier parce que c'est la seule entreprise qui est frappée en ce sens, d'autres boucheries, d'autres entreprises alors que l'on sait que tout le monde achète entre les mains des martiniquais et qui possèdent des animaux pour pouvoir commercialiser le produit animal. Je voulais apporter cette information parce que cela vient de m'être donné.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT. Et collègue j'espère que vous n'allez pas faire jouer les prolongations.

M. Fred LORDINOT – Très chers collègues, Monsieur le Président merci. Monsieur le Président je sais que tu as dans ta famille une circonstance tragique et je voudrais à l'occasion au nom de tous mes collègues, en tout cas de notre groupe, t'adresser nos plus sincères condoléances et te dire aussi qu'avec toi nous communions dans la prière

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je remercie d'ailleurs tous les collègues qui m'ont adressé des condoléances. Je pense que nous avons bien travaillé. La séance est levée, je vous remercie.

Séance levée à 14h10

INDEX DES MATIERES

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER ET 2 MARS 2018	46
2/ DEMANDE DE COMPENSATION DE PERTE D'EXPLOITATION FORMULEE PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DU LORRAIN	46
3/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DUNE SUBVENTION A LASSOCIATION EKYMOSE POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE STREET DANSE EN ALLEMAGNE EN MAI 2015	48
4/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°15-1641-21 DU 24 SEPTEMBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ ELOA PROD POUR LA PRODUCTION D'UN LONG MÉTRAGE INTITULÉ « MEURTRE À LA MONTAGNE PELÉE »	48
5/ DEMANDE DE RENONCEMENT AUX DIVIDENDES ATTRIBUÉS A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE PAR LA SOCIETE AEROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE (SAMAC) AU TITRE DES EXERCICES 2015 ET 2016	50
6/ SUBVENTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PÔLE UNIVERSITÉ DE MARTINIQUE AU TITRE DES APPELS À PROJETS DE L'ANNÉE 2018	53
7/ PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ATTRIBUTION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DES AGRÉMENTS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSERVATION DU CADASTRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, À L'EXCEPTION DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT RHIN ET DE LA MOSELLE, ET POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉTABLISSEMEN ET DE CONSERVATION DU CADASTRE PARCELLAIRE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, À MAYOTTE ET À LA RÉUNION	54
8/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES	55

9/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « LOGIS SAINT-JEAN » EN VUE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES « LE LOGIS SAINT-JEAN » APRÈS MISE AUX NORMES ET EXTENTION	77
10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 127 308,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 2 LLTS SITUES 44 ROUTE DES RELIGIEUSES A FORT DE FRANCE	91
11/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 5 436 861,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA (30 LLS ET 45 LLTS) AU QUARTIER CHATEAUBOEUF A FORT DE FRANCE	91
12/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 364 286,12 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 48 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) - RESIDENCE DE L'ERMITAGE - QUARTIER JAMBETTE A SAINT JOSEPH	91
13/ ACTUALISATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX OPERATEURS DE LA SECTION D DE LA NAF	170
14/ MODIFICATION DES TAUX D'OCTROI DE MER APPLICABLES AU BIEN REFERENCE SOUS LA NOMENCLATURE 68109900	171
15/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MQ0017580 - GCSSIS MARTINIQUE – « EXTENTION DE LA PLATEFORME D'IMAGERIE MÉDICALE ANTILLE-GUYANE (IMAG EN MARTINIQUE)	156
16/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – MQ0013098 – COMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE – « RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES ÉCOLES A ET B DE RIVIÈRE-SALÉE ET CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE TRANSIT AU QUARTIER LAUGIER »	157

17/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE – TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATION FONCIÈRE ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE SYSTÈME D'IRRIGATION – PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2015 – RMAR040116DA0970046 »	157
18/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 – « SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 25,07 HA EN 2017 – RMAR040117DA0970088 »	158
19/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 – « SARL LES CANNES DE PETIT PRÉ – PLANTATION DE CANNE À SUCRE 2015 – 2016 / REMODELAGE, DRAINAGE – DOSSIER 2/2) – RMAR040116DA0970219 »	158
20/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL AGRI CANNE – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 44,83 HA, 2,36 HA DE VERGER ET INVESTISSEMENTS (2017) – RMAR040118DA0970020 »	158
22/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 – « EARL PÉPINIÈRE LE MONDE DES VÉGÉTAUX – MODERNISATION EXPLOITATION – INVESTISSEMENT MATÉRIELS ET PLANTATIONS – RMAR040117DA0970061 »	159
23/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 – « SARL RIVIÈRE LÉZARDE- PLANTATION DE BANANE (7,06 HA) MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES 2016-2017 – RMAR040116DA0970208 »	159
24/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 – « EARL DOMAINES THIEUBERT – TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DES PARCELLES RP1, RP2, T4, T6 ET T7 DE 2015 À 2016 – RMAR040116DA0970062 »	159

25/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014- 2020 À » SARL HABITATION PETITE GRENADE – PLANTATION DE BANANE (17,82HA) ET INVESTISSEMENTS 2016 – RMAR040116DA0970241	159
26/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL UNION – PLANTATION DE VITROPLANTS (11,49 HA), ACQUISITION D'UN QUAD DE TRAITEMENT CERCO ET DE MATÉRIELS RÉCOLTE (2016) – RMAR040116DA0970192	160
27/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION – PLANTATION ET MÉCANISATION 2016 – RMAR040116DA0970081 »	160
28/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « SARL EXPLOITATION PETIT MORNE – PLANTATION DE BANANE (36,93 HA), INVESTISSEMENT LIÉS AUX PLANTATIONS ET ACQUISITION DE MATÉRIEL AGRICOLE 2016 – RMAR040116DA0970245 »	160
30/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEAMP 2014-2020 – « COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2019 – RÉMUNÉRATION – PFEA780218CT0970002 »	161
31/ DEMANDE DE MODIFICATION DE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE AU TITRE DE LA MESURE 69 DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020 – « COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2019 – REMUNERATION – PFEA780218CT0970002	161
32/ SELECTION ET PROGRAMMATION D'UN DOSSIER SUR LES FONDS EUROPÉENS POUR LES AFFAIRES MARITIMES	161
33/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N°17-486-13 PORTANT AIDE DE LA CTM AUX COMMUNES (ACTC) PROGRAMME 2016 À LA VILLE DU LORRAIN – OPÉRATION CONCERNÉE : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE – DEMANDE	129

COMPLÉMENTAIRE	
34/ VILLE DU PRÊCHEUR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE ET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RIVIÈRE DU PRÊCHEUR	129
35 / DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2018	92
36/ PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ARBITRAGE PORTANT SUR LE MARCHE N°11 TMT 040 PASSEE ENTRE LE GROUPEMENT COLAS/SATRAP ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE MAURICE BISHOP POUR LE PASSAGE DU TCSP	56
37/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 1 DOSSIER SUR LE FSE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020	161
38/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 5 DOSSIERS SUR LE FEDER – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE 2014-2020	162
39/ SELECTION ET PROGRAMMATION DE 13 DOSSIERS SUR LE FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020	163
40/ TRANSFERT D'UNE ENVELOPPE DE CRÉDITS DE PAIEMENT 2018/2019 RELATIVE AUX MESURES RÉGIONALISÉES DU PO FEAMP 2014-2020	149
41/ CONVENTION ENTRE CTM ET IMS EN VUE DU VERSEMENT DU SOLDE - JEUNESSE EDUCATION	71
42/ CONVENTION ENTRE CTM ET IMS POUR POURSUITE DE L'ACTION MAITRISE COMPETENCE CLE	71
43/ GIRATOIRE NORD DU VAUCLIN	73

44/ TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DU CANAL DE BEAUREGARD DE L'ÉTAT A LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE	150
45/ ELABORATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE MARTINIQUE (PTI)	84
46/ RÉPARTITION DU PRODUIT DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) - RÔLE 2018	169
47/ RÉPARTITION 2018 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE CONSTATÉES EN 2017	169



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg
www.collectivitedemartinique.mg